

REPUBLIQUE DU RWANDA



**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET DE REDUCTION
DE LA PAUVRETE, 2008-2012**

Septembre 2007

PREFACE

C'est avec grand plaisir que nous présentons la Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté (EDPRS), la stratégie de moyen terme du Gouvernement Rwandais pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement humain, couvrant la période de 2008 à 2012.

L'EDPRS est notre deuxième stratégie de moyen terme pour la réalisation des objectifs de la Vision 2020 du Rwanda. La première avait été élaborée vers la fin de la période d'urgence, alors que le pays se remettait encore des effets de la guerre et du génocide de 1994. Nos principales préoccupations à cette période étaient la sécurité nationale, la reconstruction économique, la sécurité alimentaire, la construction de routes, la provision de logement, l'éducation de nos enfants, la fourniture de soins de santé et la justice.

Nous sommes en 2007, et le Rwanda a fait d'énormes progrès. Nous sommes une nation stable, sur la voie de l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens. Les réalisations sont remarquables en matière de développement humain, particulièrement dans l'éducation et la santé. Nous avons fait des progrès également en matière de gouvernance économique, grâce à la décentralisation des services publics et l'implication du secteur privé aussi bien dans la prise de décision que dans la mise en œuvre des politiques.

Le Gouvernement a oeuvré à l'élaboration de l'EDPRS au cours des derniers dix-huit mois. Le processus a impliqué tous les acteurs au sein du Gouvernement ainsi que les partenaires nationaux ou internationaux, notamment les bailleurs, la société civile et le secteur privé. La participation à la base s'est faite à travers diverses consultations des citoyens.

L'EDPRS cherche à consolider et étendre les réalisations importantes de développement humain tout en promouvant trois programmes phares de : Croissance durable pour l'emploi et les exportations, Vision 2020 Umurenge (programme intégré de développement rural pour éradiquer l'extrême pauvreté et accroître les capacités

productives des pauvres), et la Bonne Gouvernance. Les programmes phares sont des moyens de hiérarchisation des dépenses publiques et d'amélioration de la coordination intersectorielle, afin d'atteindre les objectifs communs de croissance, de réduction rapide de la pauvreté et d'un Rwanda mieux gouverné.

L'EDPRS est un contrat de provision de service entre le Gouvernement et le peuple Rwandais. Je suis fier de présenter cette stratégie telle qu'élaborée par et pour le peuple Rwandais. Alors que nous abordons la mise en œuvre, nous visons la réalisation de notre objectif global d'une nation plus prospère et avec plus de bonheur pour tous.



James Musoni

Ministre des Finances et de la Planification Economique

Septembre 2007

TABLE DES MATIERES

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| ACRONYMES _____ | vii |
| GLOSSAIRE _____ | x |
| RESUME EXECUTIF _____ | xi |
| 1 INTRODUCTION _____ | 1 |
| 2 OÙ SE TROUVE LE RWANDA AUJOURD'HUI? _____ | 5 |
| 2.1 <i>Ralentissement de la croissance économique, croissance rapide de la population et environnement sous pression.....</i> | <i>5</i> |
| 2.2 <i>La pauvreté a été réduite mais se doit d'être réduite davantage en vue de réaliser les ODM et les cibles de la Vision 2020.....</i> | <i>13</i> |
| 2.3 <i>Les indicateurs clefs montrent que la santé s'est améliorée de façon substantielle mais que les inégalités dans les résultats sanitaires persistent.</i> | <i>19</i> |
| 2.4 <i>L'accès à l'enseignement secondaire traîne derrière celui au primaire mais s'attaquer aux aspects de la qualité de l'enseignement primaire reste également en tête des priorités</i> | <i>23</i> |
| 2.5 <i>Les réformes en matière de gouvernance sont bien avancées, mais beaucoup reste à faire</i> | <i>27</i> |
| 2.6 <i>Implications pour l'EDPRS.....</i> | <i>31</i> |
| 3 OÙ LE RWANDA VEUT-IL ARRIVER EN 2012 ? _____ | 33 |
| 3.1 <i>Cibles implicites pour les Objectifs de Développement du Millénaire en 2012</i> | <i>33</i> |
| 3.2 <i>Cibles pour la Vision 2020 du Rwanda.....</i> | <i>41</i> |
| 3.3 <i>Cibles pour l'EDPRS en 2012</i> | <i>41</i> |
| 4 QUE FAIT LE RWANDA POUR Y ARRIVER? _____ | 56 |
| 4.1 <i>Croissance pour les programmes phares en matière d'emplois et d'exportations.....</i> | <i>58</i> |
| 4.2 <i>Programme phare de la Vision 2020 Umurenge.....</i> | <i>88</i> |
| 4.3 <i>Programme phare de la Gouvernance</i> | <i>94</i> |
| 4.4 <i>Interventions sectorielles complémentaires pour la réalisation des cibles de l'EDPRS.....</i> | <i>112</i> |
| 5 QUE FAIT LE RWANDA POUR REUSSIR? _____ | 125 |
| 5.1 <i>Cadre de mise en oeuvre de l'EDPRS</i> | <i>126</i> |
| 5.2 <i>Alignement des mesures incitatives individuelles aux priorités de planification</i> | <i>127</i> |
| 5.3 <i>Elargissement et consolidation du processus de décentralisation</i> | <i>128</i> |
| 5.4 <i>Les programmes phares contribueront au renforcement de la coordination intersectorielle.....</i> | <i>129</i> |

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.5 | <i>Amélioration de la gestion des finances publiques.....</i> | 133 |
| 5.6 | <i>Promotion d'une harmonisation et d'un alignement plus avancés des donateurs sur les priorités de l'EDPRS</i> | 134 |
| 5.7 | <i>Attribution d'un rôle plus important de mise en oeuvre des politiques aux marchés et au Secteur privé</i> | 137 |
| 5.8 | <i>Questions de mise en oeuvre au niveau sectoriel</i> | 138 |
| 5.9 | <i>Une mise en oeuvre efficace repose sur une bonne communication.....</i> | 145 |
| 6 | QUEL SERA LE COUT ET QUELLES SONT LES IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES? .. | 147 |
| 6.1 | <i>Coût de l'EDPRS.....</i> | 148 |
| 6.2 | <i>Répartition sectorielle des coûts de l'EDPRS</i> | 152 |
| 6.3 | <i>Exigences de financement de l'EDPRS.....</i> | 153 |
| 6.4 | <i>Résumé des coûts et des flux financiers.....</i> | 156 |
| 6.5 | <i>Méthodes de financement possibles.....</i> | 157 |
| 6.6 | <i>Implications macroéconomiques</i> | 159 |
| 7 | COMMENT LE RWANDA POURRA-T-IL SAVOIR S'IL EST SUR LA BONNE VOIE? | 163 |
| 7.1 | <i>Le Cadre institutionnel de suivi.....</i> | 163 |
| 7.2 | <i>Le Système d'indicateurs de l'EDPRS</i> | 164 |
| 7.3 | <i>Implications pour le système statistique.....</i> | 177 |
| 7.4 | <i>Evaluation des interventions de l'EDPRS.....</i> | 178 |
| ANNEXE 1: ANNEXE AU CHAPITRE 1 | | 181 |
| ANNEXE 2: ANNEXE AU CHAPITRE 2 | | 183 |
| REFERENCES | | 191 |

FIGURES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1.1 Mécanisme de coordination de l'EDPRS | 3 |
| Figure 2.1 Pauvreté et densité de population | 9 |
| Figure 2.2 Possession de terres en 2000/01 (EICV1) et 2005/06 (EICV2) | 10 |
| Figure 2.3 Augmentation des espaces cultivés (ha) et du rendement (kg/ha), 2000-2005 (changement du pourcentage moyen). | 11 |
| Figure 2.4 Variations de la pauvreté au niveau régional et national (un % des pauvres par rapport à toute la population)..... | 16 |
| Figure 2.5 Coefficient de Gini d'inégalité dans le contexte africain | 17 |
| Figure 2.6 Insécurité alimentaire (% des ménages confrontés à l'insécurité alimentaire par zone d'économie alimentaire)..... | 19 |
| Figure 2.7 Cadre de reddition des comptes au niveau décentralisé | 29 |
| Figure 4.1 Croissance pro- pauvre ancrée dans la bonne gouvernance | 58 |
| Figure 5.1 EDPRS et liens de planification | 126 |
| Figure 5.2 Outils de planification et de production de rapports pour la mise en oeuvre de l'EDPRS..... | 127 |
| Figure 5.3 Stations de lavage de café – une analyse critique du processus | 131 |
| Figure 5.4 Imihigo du Gouvernement central..... | 133 |
| Figure 6.1 Dépenses publiques pour inciter l'investissement privé | 150 |
| Figure 6.2 Investissement public et privé pour la réalisation des cibles de l'EDPRS | 151 |
| Figure 6.3 Viabilité de la dette..... | 159 |
| Figure 7.1 Indicateurs forment une chaîne de causalité..... | 165 |
| Figure 7.2 Indicateurs et cadres logiques sectoriels de l'EDPRS..... | 175 |
| Figure 7.3 Rapports par feux de signalisation pour le suivi des progrès vers les objectifs sectoriels de l'EDPRS..... | 176 |

TABLEAUX

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 2.1 Taux de croissance réelle par activités (moyenne de 5 ans en pourcentage).. | 6 |
| Tableau 2.2 Taux de pauvreté (part de la population et effectif)..... | 14 |
| Tableau 2.3 Distribution des pauvres par catégories | 14 |
| Tableau 2.4 Causes principales de la pauvreté identifiées..... | 15 |
| Tableau 2.5 Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) et taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100.000 naissances)..... | 20 |
| Tableau 3.1 Progrès par rapport aux cibles de la Vision 2020 du Rwanda et aux Objectifs de développement du Millénaire..... | 35 |
| Tableau 3.2 Cibles pour EDPRS en 2012 | 54 |
| Tableau 4.1 The growth diagnostic approach applied to Rwanda | 60 |
| Tableau 4.2 Climat d'investissement: Facteurs clefs pour les investisseurs étrangers..... | 61 |
| Tableau 4.3 Coûts d'infrastructures au Rwanda par rapports aux pays voisins | 62 |
| Tableau 4.4 Actions prioritaires en matière d'exportations..... | 65 |
| Tableau 4.5 Résumé du phare de la croissance..... | 87 |
| Tableau 4.6 Résumé du phare du VUP..... | 93 |
| Tableau 4.7 Résumé du phare de la gouvernance..... | 110 |
| Tableau 6.1 Coûts de l'EDPRS, en milliards de Frw | 148 |
| Tableau 6.2 Coûts de l'EDPRS, en USD par habitant..... | 149 |
| Tableau 6.3 Parts proposées des dépenses publiques pour la période de l'EDPRS 2008- 2012 (en milliards de Frw, sauf indication contraire)..... | 152 |
| Tableau 6.4 Financement public de l'EDPRS | 154 |
| Tableau 6.5 Coûts et financement de l'EDPRS, en pourcentage du PIB | 156 |
| Tableau 6.6 Coûts et financement de l'EDPRS, en USD par habitant | 157 |
| Tableau 6.7 Méthodes de financement possibles..... | 158 |
| Tableau 6.8 Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2007-2012..... | 161 |
| Tableau 7.1 Indicateurs de résultats stratégiques de l'EDPRS | 167 |
| Tableau 7.2 Indicateurs intermédiaires de l'EDPRS | 168 |
| Tableau 7.3 Matrice succincte des politiques de l'EDPRS..... | 169 |
| Tableau 7.4 Indicateurs de deuxième génération de l'EDPRS | 173 |

ACRONYMES

| | |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ARV | Anti-rétroviral |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BNR | Banque Nationale du Rwanda |
| CAD | Comité d'aide au développement |
| CCC | Communication pour le changement de comportements |
| CDF | Fonds communautaire de développement |
| CDLS | Commission de district de Lutte contre le SIDA |
| CDMT | Cadre de dépenses à moyen terme |
| CEM | Mémorandum économique du pays (Banque mondiale) |
| CNJ | Conseil national de la jeunesse |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| DDP | Plan de Développement du District |
| DfID | Département pour le développement international |
| EDPRS | Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EFTP | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| EICV | Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (Households Living Conditions Survey) |
| Frw | Franc rwandais |
| GR | Gouvernement du Rwanda |
| GFP | Gestion des finances publiques |
| HIDA | Agence nationale de renforcement des capacités humaines et institutionnelles |
| HIMO | Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (Labour-Intensive Public Works) |
| IES | Institution/s d'enseignement supérieur |
| IMNCI | Prise en charge intégrée des maladies infantiles et néonatales |
| INSR | Institut national de la statistique du Rwanda |
| JESPOC | Jeunes, sports et culture |
| JSR | Revue sectorielles conjointes |
| KIST | Institut des Sciences et des Technologies de Kigali |
| LOLF | Loi organique relative aux lois de finances |
| MFI | Institutions de micro finance |
| MIFOTRA | Ministère de la Fonction Publique, du Développement des Compétences, de la Formation professionnelle et du Travail |
| MINAFFET | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération |
| MIJESPOC | Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Culture |
| MINAGRI | Ministère de l'Agriculture |
| MINALOC | Ministère de l'Administration Locale, du Développement Communautaire et des Affaires Sociales |
| MINECOFIN | Ministère des Finances et de la Planification Economique |

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MINEDUC | Ministère de l'Éducation |
| MINICOM | Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion de l'Investissement, du Tourisme et des Coopératives |
| MINIJUST | Ministère de la Justice |
| MININTER | Ministère de l'Intérieur |
| MINITERE | Ministère des Terres, de la réinstallation et de la Protection de l'Environnement |
| MININFRA | Ministère des Infrastructures |
| MINISTR | Ministère de la Science, de la Technologie et de la Recherche Scientifique |
| MINSANTE | Ministère de la Santé |
| NAPPYE | Plan d'action national de promotion de l'emploi des jeunes |
| NHC | Négocié hors cote |
| NICI | Infrastructure nationale d'information et de communication |
| NSS | Service national de sécurité |
| NU | Nations unies |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OCIR Café | Office du Café |
| ODM | Objectif de développement du Millénaire |
| OEV | Orphelins et enfants vulnérables |
| OGMR | Office de Géologie et des Mines du Rwanda |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ORTPN | Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux |
| OSC | Organisation de la Société civile |
| PEFA | Dépenses publiques et responsabilité financière |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PNUD | Programmes des Nations unies pour le développement |
| PNV | Parc National des Volcans |
| PRSP | Document de stratégie de réduction de la pauvreté |
| PTA | Association Parents -enseignants |
| PTME | Prévention de la transmission mère -enfant du VIH |
| PVVIH | Personnes vivant avec le VIH (y compris le SIDA) |
| RDSF | Cadre stratégique de décentralisation du Rwanda |
| REMA | Office rwandais chargé de la protection de l'environnement |
| RIAM | Institut rwandais d'administration et de management |
| RIEPA | Agence rwandaise pour la promotion des investissements et des exportations |
| RIPA | Agence Rwandaise pour la Promotion des Investissements |
| RRA | Office rwandais des recettes |
| S&E | Suivi et évaluation |
| SFAR | Agence rwandaise de financement des étudiants |
| SFB | School of Finance and Banking |
| SIDA | syndrome d'immunodéficience acquise, |
| SGD | Système de gestion des dépenses |
| SIG | Système d'information de gestion |
| STI | Science, technologie et innovation |

| | |
|--------|-------------------------------------------------------|
| STIR | Science, technologie et innovation pour les résultats |
| SWAp | Approche sectorielle |
| TMM | Taux de mortalité maternelle |
| TAR | Thérapie anti-rétrovirale. |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| TB | Tuberculose |
| TIG | Travaux d'Intérêt Général |
| TMI | Taux de mortalité infantile |
| TNA | Evaluation des besoins en formation |
| TSC | Commission du service des enseignants |
| TSC | Comité technique de pilotage |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| U5MR | Taux de mortalité chez les moins de 5 ans |
| UBPR | Union des Banques Populaires du Rwanda |
| USD | Dollar américain |
| VAN | Valeur actualisée nette |
| VCT | Conseil et dépistage volontaire |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |
| WATSAN | Secteur de l'eau et de l'assainissement |
| YFC | Youth Friendly Centres |

GLOSSAIRE

| | |
|-------------------------------|------------------------------------------------|
| <i>Abunzi</i> | Conciliateurs |
| <i>Akagari</i> | Cellule |
| <i>Biragenda neza</i> | En bonne voie |
| <i>Bikeneye gukurikiranwa</i> | Trop tôt pour se prononcer /nécessité de suivi |
| <i>Gacaca</i> | Juridictions communautaires |
| <i>Girinka</i> | Programme « Girinka » : un ménage, une vache |
| <i>Imihigo</i> | Contrats de performance |
| <i>Ingando</i> | Camps de solidarité |
| <i>Jumelage</i> | Jumelage avec d'autres institutions |
| <i>Ntibigenda neza</i> | Hors piste |
| <i>Tronc commun</i> | Cycle inférieur du secondaire |
| <i>Ubudehe</i> | Approche communautaire participative |
| <i>Umudugudu/imidugudu</i> | Village/s |
| <i>Umuganda</i> | Travaux communautaires |
| <i>Umurenge/imirenge</i> | Secteur/s |

RESUME EXECUTIF

1. La Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda (EDPRS) offre un cadre à moyen terme visant la réalisation des aspirations de développement à long terme du pays contenues dans la Vision 2020 du Rwanda, le Programme septennal du Gouvernement du Rwanda et les Objectifs de développement du Millénaire (ODM).
2. La stratégie repose sur les réalisations solides en matière de développement du capital humain et contribue à la promotion de trois programmes-phares. Ceux-ci servent de moyen par lequel le GR accorde la priorité aux actions, mobilise les ressources pour le développement et améliore la mise en œuvre de ses politiques à l'aide des interventions plus coordonnées à travers tous les secteurs.
3. Le premier programme-phare, Croissance durable (soutenue) pour l'emploi et les exportations, sera axé sur un programme d'investissement public ambitieux et de haute qualité visant la réduction systématique des coûts opérationnels des affaires, l'augmentation des capacités d'innovation ainsi que l'élargissement et le renforcement du Secteur financier. Cela implique pour le GR un investissement important dans « une infrastructure dure » en vue de la création des incitations solides pour le Secteur privé afin que celui-ci augmente son taux d'investissement pour les années ultérieures. Le deuxième plan-phare, Vision 2020 *Umurenge* se devra d'accélérer le taux de réduction de la pauvreté par la promotion des volets pro-pauvres du programme national de croissance. Cela ne pourra se réaliser que de par l'élargissement de la capacité productive des pauvres en milieu rural à travers une combinaison des travaux publics, la promotion des coopératives, les enveloppes de crédit et l'appui direct. Enfin, la troisième phare, gouvernance, joue un rôle de pilier de la croissance pro-pauvre en se basant sur la réputation du Rwanda comme pays où l'incidence de la corruption est faible et ayant un avantage régional comparatif en matière d' « infrastructure immatérielles ».
4. Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'EDPRS, l'allocation sectorielle des dépenses publiques sera distribuée en vue de maintenir les progrès accomplis dans le cadre des secteurs sociaux – enseignement, santé, eau et assainissement – tout en portant également un accent mérité sur les domaines aussi variés que l'agriculture, le transport et les Technologies de l'information et de la communication (TIC), l'énergie, l'habitat et le développement urbain, la bonne gouvernance et l'état de droit, la meilleure gestion de l'utilisation des sols et la protection de l'environnement.
5. S'agissant du domaine de l'agriculture, les principaux programmes comprennent l'intensification des systèmes de production durables dans la culture vivrière et l'élevage ; le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs ; la promotion des chaînes des denrées et de le renforcement du cadre institutionnel du secteur au niveau tant central que local.

6. Les priorités en matière d'environnement et de terres impliquent les écosystèmes, la réhabilitation des zones dégradées et le renforcement des institutions aussi bien centrales que décentralisées nouvellement mises en place. Une attention particulière devra être accordée à la sécurité durable de la propriété foncière à l'aide de la planification et de la gestion en matière d'enregistrement des terres et d'utilisation rationnelle des sols, de la conservation du sol et d'eau, du reboisement, de la préservation de la diversité biologique et l'adaptation et l'atténuation face à l'impact des changements climatiques.
7. S'agissant de l'enseignement et du développement des compétences, un accent mérité sera accordé à l'augmentation de la couverture et de la qualité d'un enseignement de base de neuf ans, au renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'enseignement tertiaire.
8. L'effort concerté visant le renforcement des capacités scientifiques devra reposer sur les objectifs d'acquisition des connaissances et l'élargissement des horizons de la création des connaissances à travers la recherche scientifique, le transfert des connaissances et le développement d'une culture d'innovation plus particulièrement la protection de la propriété intellectuelle.
9. S'agissant des infrastructures, les objectifs fixés visent à réduire les coûts de transport à l'intérieur du pays et entre le Rwanda et l'extérieur et à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques de par l'augmentation de la production de l'énergie nationale à l'aide de plusieurs sources. Les efforts devront être consentis en vue de promouvoir l'investissement et la croissance dans le cadre de l'industrie des technologies de l'information et de la communication. S'agissant de la météorologie, l'objectif consiste à fournir un éventail accru d'informations régulières et de haute qualité en faveur de différents groupes d'utilisateurs.
10. Le sous-secteur de l'habitat devra élaborer les outils de planification permettant d'assurer la restructuration des modèles d'habitat dans le pays, en conformité avec les programmes d'utilisation des sols et de protection de l'environnement aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et élaborer les schémas directeurs pour de nouvelles zones résidentielles urbaines et les sites d'habitat en agglomération (*imidugudu*).
11. S'agissant de la fabrication, le GR se devra de promouvoir la valeur ajoutée de la ligne de produits existants en matière d'agro transformation y compris le café et le thé, l'artisanat et les mines ainsi que le développement de nouveaux produits au nombre desquels figurent la soie, le pyrèthre, les cuirs et les peaux et les fleurs. Le GR devra également fournir des incitations en vue d'un investissement direct étranger et créer les parcs industriels et les zones de transformation pour l'exportation.
12. Le secteur des Services reste un enjeu fondamental pour la transition vers une société axée sur la connaissance. Le GR devra exploiter les avantages comparatifs potentiels

du pays en matière de services financiers, de tourisme, de transport et de logistique. Le Secteur financier devra s'ouvrir davantage au capital étranger, à la gestion moderne et dynamique et aux technologies. Le GR devra promouvoir les opportunités de tourisme par l'amélioration des infrastructures et des services touristiques, la création de davantage d'attractions y compris les sites d'écotourisme et culturels, l'encouragement de l'investissement du Secteur privé, le meilleur marketing et la formation des liens régionaux et internationaux.

13. S'agissant de la santé, les objectifs fixés consistent à maximiser les mesures sanitaires préventives et à renforcer les capacités en vue de disposer des services de soins de haute qualité et accessibles pour toute la population en vue de la réduction de la malnutrition, de la mortalité infantile et maternelle, de la fécondité ainsi que la lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agit ici d'assurer le renforcement des capacités institutionnelles, l'augmentation de la quantité et de la qualité des ressources humaines, de s'assurer que les soins de santé sont accessibles à toute la population, d'augmenter l'accessibilité géographique, d'augmenter la disponibilité et l'abordabilité des médicaments, d'améliorer la qualité des services dans la lutte contre les maladies et d'encourager la demande pour de tels services.
14. La croissance élevée de la population constitue un défi majeur pour le Rwanda. La réduction de la croissance de la population exige des mesures innovatrices y compris le renforcement des services de santé reproductive et la planification familiale et la gratuité des services d'informations, d'éducation et de contraception.
15. Le Secteur eau- assainissement s'est fixé pour objectif d'assurer la gestion et le développement durables et intégrés des ressources en eau à des fins d'usage multiple y compris l'accès accru pour tous aux services d'eau salubre et d'assainissement.
16. S'agissant de la protection sociale, l'objectif consiste à assurer la protection effective et durable en faveur des pauvres et des personnes vulnérables. Ce secteur devra apporter une assistance sociale aux plus nécessiteux tout en appuyant ceux qui sont économiquement actifs à sortir de la vulnérabilité extrême et de la pauvreté tout en leur permettant de se doter des moyens d'auto- assistance plus soutenus. Pour ce faire, la conception d'une stratégie unique et cohérente et la recherche des accords conjoints de financement sont en cours en vue de se substituer à la pléthore actuelle de petits programmes dans ce domaine.
17. Un accent particulier est, dans l'EDPRS, mis également sur les défis et les opportunités qui se présentent aux jeunes en vue de renforcer leur participation au développement social, économique et civique du Rwanda.
18. Les objectifs en matière de gouvernance comprennent le maintien de la paix et de la sécurité à travers la défense contre les menaces externes et la participation aux missions de maintien de la paix, la préservation et le renforcement de bonnes relations avec tous les pays, la poursuite de la promotion de l'unité et de la réconciliation entre les Rwandais, la poursuite des réformes du système judiciaire en vue de la promotion

des droits de la personne et de l'état de droit et l'autonomisation des citoyens en vue de leur participation et appropriation de leur développement social, politique et économique en matière de droits et de libertés civiles y compris la liberté d'expression.

19. Le programme de gouvernance se focalise sur l'appui au développement des «infrastructures immatérielles» en faveur du Secteur privé à travers les programmes de mise en œuvre de la justice commerciale, d'affaires et d'enregistrement des terres, l'amélioration de la liberté économique, l'amélioration d'un environnement de concession de licence et réglementaire pour la réalisation de transactions et la promotion des principes de la gouvernance d'entreprise moderne. Ce programme couvre une large série de réformes du secteur public au nombre desquelles figurent le renforcement de la décentralisation et de la reddition des comptes à tous les niveaux du gouvernement, le renforcement des capacités du Secteur privé, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la passation des marchés, l'institutionnalisation de la budgétisation axée sur les performances ainsi que l'augmentation de la transparence et de la prévisibilité de la prise de décisions politiques.
20. L'EDPRS englobe un certain nombre de questions transversales au nombre desquelles figurant le genre, le VIH, l'environnement, l'inclusion sociale et les jeunes. Les questions relatives aux questions transversales ont, chaque fois que possible, été intégrées dans les débats des politiques et programmes sectoriels.
21. L'expérience tirée de la première génération du DSRP (2002-2005) a montré que certains domaines ont connu des progrès alors que d'autres ont connu des retards dus aux problèmes de mise en oeuvre. Une plus grande efficacité peut se réaliser par l'amélioration des incitations en vue de la mise en oeuvre de la politique et par l'assouplissement des contraintes entravant la mise en œuvre des politiques. Cela étant, une variété de mesures sont en cours de mise en œuvre y compris les réformes de l'administration publique dans la perspective de la promotion de la reddition des comptes, les mesures visant la réalisation d'un alignement plus étroite entre les donateurs et les priorités de l'EDPRS, un rôle plus accru des marchés et du Secteur privé ainsi que les systèmes améliorés de suivi aux niveaux des secteurs et des districts.
22. La mise en oeuvre de l'EDPRS devra requérir un montant de 5.151 milliards de francs rwandais au cours des cinq années 2008-2012. Ce montant comprend les dépenses publiques courantes, les dépenses d'investissement public et l'investissement privé. Le montant du volet public s'élève à 3.434 milliards de Frws et représente deux tiers du coût total de l'EDPRS. Les besoins supplémentaires en financement public s'élèvent à 352 milliards de Frws soit 700 millions d'USD pour la période 2008-2012 ou une moyenne de 140 d'USD par an.
23. EDPRS englobe un système de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sous national et sectoriel en vue de permettre l'amélioration de la performance du Secteur

public. Ce document propose un système d'indicateur de quatre matrices liées susceptibles d'être utilisées par les partenaires nationaux en vue de faire le suivi du développement national (EDPRS), par les partenaires extérieurs en vue d'exercer la reddition des comptes en matière de subventions et de prêts (Matrice d'évaluation de performances et de politique), et dans une certaine mesure, par les spécialistes sectoriels en vue de faire le suivi des performances au cours d'une période budgétaire mobile de trois ans (Cadre de dépenses à moyen terme).

1 INTRODUCTION

1.1 La Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS) est à la fois un document et un processus. Etant un document, EDPRS définit les objectifs, les priorités et les grandes politiques du pays pour les cinq prochaines années (2008-2012). Il offre une feuille de route du Gouvernement, des Partenaires au développement, du Secteur privé et de la société civile et indique les orientations du Rwanda, les besoins requis pour atteindre ces orientations, les modalités de réalisation de ces orientations, les coûts liés à leur réalisation et les moyens de financement de ce processus. Cette stratégie offre un cadre à mi-parcours visant la réalisation des objectifs et des aspirations de développement à long terme du pays contenus dans la Vision 2020 du Rwanda (République du Rwanda).

1.2 EDPRS se distingue du passé sur deux aspects. Primo, cette stratégie redéfinit les priorités du pays. La première génération de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Rwanda (DSRP) a couvert la période 2002-2005. Elle a été élaborée dans un environnement d'après-conflit où un accent principal devait être mis sur la gestion d'une période de transition de réhabilitation et de reconstruction. Les progrès considérables ayant été accomplis au cours de cette période de transition, le moment est venu de faire un inventaire et de réévaluer l'importance de différents objectifs en matière de politiques. Secundo, ce document de stratégies privilégie une façon différente de faire des choses au Rwanda. De manière particulière, il se focalise sur la consolidation et l'élargissement de la décentralisation des dépenses publiques accompagnée de mécanismes robustes de reddition des comptes. Aussi EDPRS reconnaît-il le rôle clef du Secteur privé dans l'accélération de la croissance en vue de la réduction de la pauvreté.

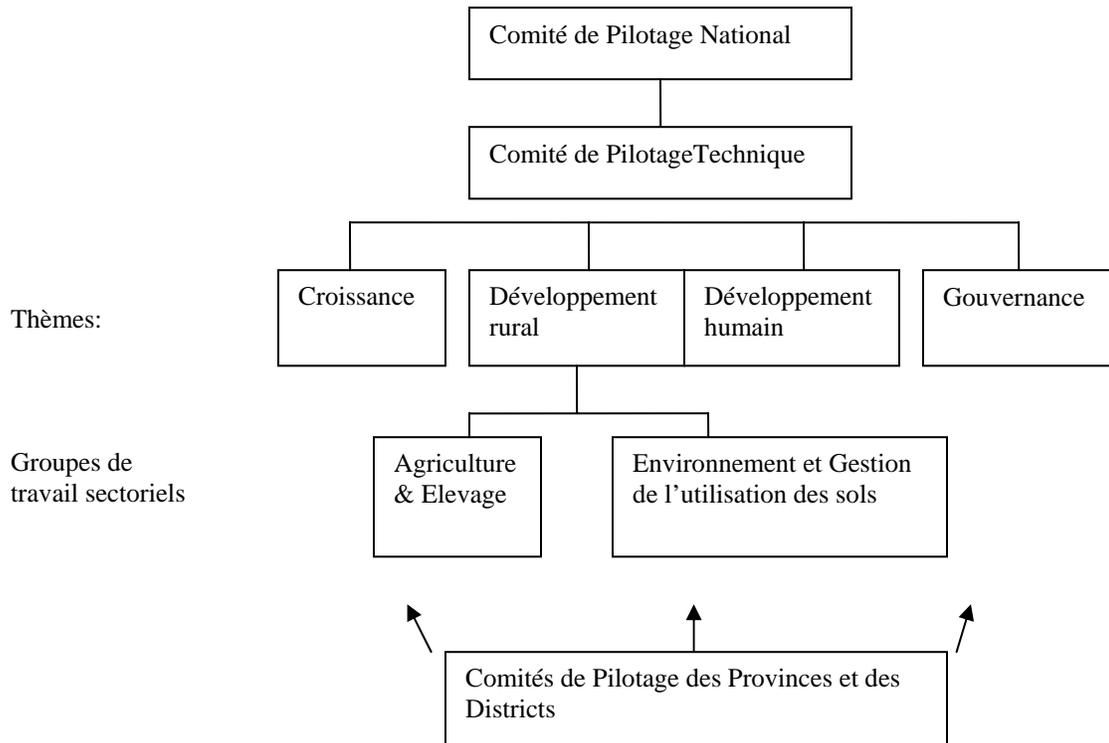
1.3 Les priorités de la stratégie sont contenues dans trois programmes-phares: Croissance durable pour les Emplois et les Exportations, Vision 2020 *Umurenge* et gouvernance. L'EDPRS accorde la plus grande priorité à l'accélération de la croissance en vue de la création de l'emploi et du développement des exportations. Ces objectifs pourront se réaliser à travers un programme d'investissement public ambitieux et de haute qualité visant la réduction des coûts opérationnels des transactions. Ces efforts permettront de créer des incitations solides en faveur de l'augmentation du taux d'investissement du Secteur privé pour les années ultérieures. Les deux tiers de la population étant âgés de moins de vingt-cinq ans, un accent particulier sera attaché à la création des emplois pour les jeunes. La Vision 2020 *Umurenge* constitue un programme de développement rural intégré hautement décentralisé ayant pour objectif d'accélérer la réduction de la pauvreté extrême au Rwanda. Elle est aujourd'hui dans sa phase de pilotage dans trente des secteurs (*imirenge*) les plus pauvres du pays. La Gouvernance vise à se baser sur la réputation du Rwanda comme pays où l'incidence de la corruption est faible et faisant preuve d'une tolérance zéro face à la corruption et qui, par-dessus le marché, a initié ses mécanismes innovateurs propres en matière de résolution des conflits, d'unité et de réconciliation. Le Rwanda envisage, au cours des cinq prochaines années, de développer un avantage comparatif régional en matière d'« infrastructures immatérielles », autrement dit en matière d'aspects de gouvernance tels que les droits à la

propriété bien définis, l'administration publique efficace, la transparence et la reddition des comptes dans les domaines fiscaux et réglementaires.

1.4 Etant un processus, EDPRS a impliqué des consultations exhaustives au cours d'une période de 18 mois avec une large série de partenaires au niveau du gouvernement local et central. Il a été mis en place une structure nationale de coordination en vue de la supervision du processus d'élaboration (Figure 1.1). Ce processus était dirigé par le Comité national de pilotage composé par les Ministres et les Gouverneurs dont le rôle a consisté à fournir les orientations de haut niveau telles que les modalités de choix des priorités entre les secteurs. Ce Comité national de pilotage a été appuyé par un Comité technique de pilotage composé des Secrétaires généraux, des Secrétaires exécutifs des Provinces, des représentants des donateurs, de la Société civile et du Secteur privé. Ledit comité a joué le rôle principal de coordination du processus de l'EDPRS, de coordination du travail des différents Groupes sectoriels de travail et de formulation de recommandations de grande envergure au Comité national de pilotage.

1.5 Dix-huit groupes sectoriels de travail (GST) et équipes chargées des questions transversales ont été impliqués étant composés des partenaires issus du gouvernement central et local, des donateurs, des organisations de la société civile et du secteur privé et étaient organisés autour des clusters (Croissance, Développement rural, Développement humain et Gouvernance). Ces clusters servent de mécanisme de mise en œuvre en vue d'une meilleure coordination intersectorielle. Chaque GTS est présidé par une institution gouvernementale responsable et coprésidé par un Donateur responsable. Un groupe multidisciplinaire a géré les cinq questions transversales. L'annexe 1 fournit les détails sur la composition des GTS et de l'équipe chargée des questions transversales. L'engagement du gouvernement local dans EPRS s'est manifesté à travers cinq Comités de pilotage (quatre Provinces plus la Mairie Ville de Kigali, MVK), composés des Secrétaires exécutifs, des représentants du personnel des districts, des organisations locales de la société civile (OSC) et du secteur privé qui étaient chacun représentés dans chaque GTS. La participation du niveau de base dans l'EDPRS s'est concrétisée à travers les consultations organisées dans tout le pays au niveau de la cellule (*akagari*) et étaient compilées au niveau du secteur (*umurenge*) et du district et intégrées dans le travail des GTS.

Figure 1.1 Mécanisme de coordination de l'EDPRS



1.6 L'élaboration de l'EDPRS s'est réalisée en trois phases distinctes. La première phase a impliqué les autoévaluations du PRSP1 menées par chaque groupe de travail sectoriel et chaque district à côté d'une évaluation indépendante réalisée par des consultants extérieurs. Les priorités issues de ces évaluations ont informé l'élaboration du budget 2007. En outre, il faut noter que sur base de ces évaluations, chaque secteur s'est par la suite fixé des objectifs et des cibles de haut niveau dans le cadre de l'EDPRS ainsi que des moyens permettant leur réalisation à travers un exercice de cadre logique et un exercice d'établissement des coûts. A la fin, il a été demandé à chaque secteur de produire un énoncé récapitulatif de stratégie qui devait être compilé par le Ministère des Finances et de la Planification économique dans le document de l'EDPRS sous la direction des Comités de pilotage.

1.7 L'EDPRS s'articule selon le plan suivant: le Chapitre 2 offre un résumé des réalisations du Rwanda à ce jour dans le cadre des performances récentes en matière de croissance, de réduction de la pauvreté, de développement humain et de réforme de la gouvernance. Il identifie les grands défis à relever dans les cinq prochaines années et tire des leçons du PRSP pour informer EDPRS.

1.8 Le Chapitre 3 offre une vision des performances que le Rwanda entend avoir réalisées en 2012. Cela fournit un sens d'orientation pour EDPRS tout en s'assurant que la vision se fonde sur la réalité à travers une série de cibles sectorielles détaillées dont les coûts ont été soigneusement établis.

1.9 Le Chapitre 4 explique le rôle des programmes-phares en tant que moyen permettant au GR de faire la liste des actions prioritaires, de mobiliser les ressources pour le développement et d'améliorer la mise en oeuvre des politiques à l'aide des interventions plus coordonnées à travers les secteurs. A cela s'ajoute une description détaillée des actions sectorielles et transversales requises pour la réalisation des cibles de l'EDPRS.

1.10 Le Chapitre 5 se focalise sur les défis de la mise en oeuvre de la stratégie. Il montre que les risques d'échec dans la mise en oeuvre peuvent être réduits par la mise en place des incitations visant à encourager la mise en oeuvre de la politique et par l'assouplissement des contraintes entravant la réalisation des politiques. Les propositions concrètes sur les modalités de réalisation de ces objectifs sont été émises.

1.11 Le Chapitre 6 répond à deux questions: Quels seront les coûts de l'EDPRS et comment celle-ci sera financée? Les réponses sont issues d'un exercice de programmation macroéconomique.

1.12 Le Chapitre 7 propose un débat sur les modalités de suivi et d'évaluation de l'EDPRS. Il est ainsi proposé un système d'indicateurs de quatre matrices liées dont les partenaires nationaux, les partenaires extérieurs et, dans une certaine mesure, les spécialistes sectoriels peuvent de servir respectivement pour faire le suivi du développement national (EDPRS), exercer la reddition des comptes pour les subventions et les prêts (Matrice d'évaluation des performances et de politiques) et faire le suivi des performances au cours d'une période budgétaire mobile de trois ans (Cadre de dépenses à moyen terme). Ce cadre reste flexible et peut ainsi être formulé pour adapter les exigences d'établissement des rapports aux partenaires aussi bien locaux qu'extérieurs.

2 OÙ SE TROUVE LE RWANDA AUJOURD'HUI?

2.1 Ce chapitre passe en revue les principales caractéristiques des récentes performances socioéconomiques du Rwanda et les leçons apprises dans la mise en œuvre du PRSP (2002-2005). Il a pour but de fournir un contexte pour l'élaboration d'une politique de développement à mi-parcours. Il s'inspire du Recensement général de la population et de l'habitat et sur une série d'enquêtes sur les ménages. Il s'agit notamment de la première et de la deuxième Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages, EICV (*Integrated Household Survey on Living Conditions*) (NISR, 2006, MINECOFIN, 2007b), de l'Enquête démographique et de santé (EDS) (NISR, 2005), de l'Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AGSAV) (NISR et Programme alimentaire mondial, 2006), et des données de l'enquête sur *Ubudehe* (MINECOFIN, 2007a), qui fait état des désirs et des préférences des Rwandais. Ce chapitre s'inspire également de l'évaluation du PRSP1 (Evans et al. 2006, MINECOFIN, 2006) et fait des comparaisons internationales. Cette analyse informe les priorités et les stratégies de l'EDPRS qui sont formulées dans les chapitres ultérieurs.

2.1 Ralentissement de la croissance économique, croissance rapide de la population et environnement sous pression.

2.2 Dans la période de l'après-génocide et des conflits connexes (1996-2000), le PIB réel a connu une croissance de 10% par an étant donné que le pays devait se rétablir progressivement d'une base économique faible. Cette période a été suivie par une période de stabilisation (2001-2006) au cours de laquelle la croissance réelle est tombée à un taux annuel de 6.4% (Tableau 2.1). S'agissant de la demande, la croissance a été principalement axée sur l'augmentation de la consommation privée. Cette tendance reste pertinente quant aux débats sur les tendances de la pauvreté dans la section 2.2 étant donné que la mesure principale de la pauvreté est axée sur la consommation.¹ S'agissant de l'offre, l'économie a connu un changement structurel étant donnée que le Secteur des services a remplacé l'agriculture en tant que principal facteur de croissance dans la production. Néanmoins, il importe de noter que l'agriculture (plus particulièrement les cultures vivrières), reste une composante clef du PIB et génère un plus grand nombre d'emplois.

¹ La mesure de la pauvreté est calculée à partir des données de l'enquête sur les dépenses de consommation du ménage. Le total de la consommation calculé dans les comptes nationaux est largement conforme aux chiffres trouvés en «gonflant» les dépenses de consommation figurant dans les données de l'enquête au niveau national

Tableau 2.1 Taux de croissance réelle par activités (moyenne de 5 ans en pourcentage)

| | Part du PIB total | | Croissance annuelle moyenne | |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | 1996-2000 | 2001-2006 | 1996-2000 | 2001-2006 |
| Produit intérieur brut (PIB) | 100.0 | 100.0 | 10.8 | 6.4 |
| Agriculture | 37.7 | 36.4 | 9.5 | 4.8 |
| Cultures vivrières | 31.9 | 31.4 | 9.9 | 5.1 |
| Cultures d'exportation | 1.0 | 1.1 | 11.7 | 6.3 |
| Elevage | 3.0 | 2.2 | 7.8 | 3.5 |
| Forêts | 1.5 | 1.3 | 10.7 | 3.7 |
| Pêche | 0.3 | 0.4 | 29.9 | 3.7 |
| Industrie | 15.1 | 14.2 | 7.5 | 8.1 |
| Mines et carrières | 0.3 | 0.6 | 24.5 | 41.3 |
| Fabrication | 8.2 | 6.8 | 4.1 | 6.0 |
| Dont : Vivres | 1.5 | 1.7 | 8.1 | 9.1 |
| Boissons, tabac | 4.2 | 2.5 | -4.4 | 4.6 |
| Autres | 2.4 | 2.7 | 19.5 | 6.5 |
| Electricité, gaz, eau | 0.6 | 0.5 | 11.3 | 4.2 |
| Construction | 6.0 | 6.3 | 11.9 | 9.6 |
| Services | 41.9 | 43.8 | 11.7 | 7.4 |
| Vente en gros & commerce de détail | 10.7 | 9.7 | 2.2 | 6.0 |
| Hôtels et restaurants | 0.8 | 0.9 | 25.2 | 6.6 |
| Transport, entreposage, communication | 4.8 | 6.0 | 15.5 | 9.4 |
| Finances, assurance | 2.6 | 3.5 | 17.7 | 13.3 |
| Immobilier, services d'affaires | 10.3 | 9.6 | 11.2 | 5.0 |
| Administration publique, enseignement, santé | 12.4 | 13.2 | 21.0 | 7.9 |
| Autres services personnels | 0.3 | 0.9 | 141.2 | 12.1 |
| Régularisations | 5.4 | 5.7 | 38.5 | 5.6 |
| Moins: Charge supplétive de service bancaire | -1.6 | -1.7 | 4.7 | 9.6 |
| Plus: TVA et autres taxes imposées sur les produits | 7.0 | 7.4 | 23.4 | 6.4 |

Source: Données de l'Institut national de statistiques.

2.3 La part de la formation brute de capital fixe dans le PIB a, depuis 1996, connu une hausse régulière (Voir Annexe 1 : Figure A2.1). Comme les taux de croissance du PIB sont tombés à partir de 2000, cela implique que la productivité de l'investissement brut a connu une régression aux cours des années dernières. La composition de l'investissement brut entre les secteurs public et privé a également changé au fil du

temps. La part de l'investissement public a connu une diminution régulière entre 1997 et 2003 avant de connaître une augmentation en 2004 et 2005. La part croissante de l'investissement privé depuis fin des années 1990 a été due aux politiques du Gouvernement en matière de privation et de libéralisation économique effectives.

2.4 La performance fiscale s'est améliorée au cours des cinq dernières années avec une collecte de recettes qui ont connu une croissance d'environ 13% du PIB en 2006. Le déficit fiscal a augmenté en passant d'environ 2% du PIB en 2001 à 6% en 2006. Les dépenses prioritaires par lesquelles les ressources sont allouées en faveur des besoins des pauvres, ont connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le Rwanda a également bénéficié à la fois de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (ADM) grâce à un niveau d'endettement viable par lequel la ratio valeur présente nette de la dette/exportations est inférieure à 60%.

2.5 Le Rwanda a réalisé de très solides performances commerciales avec des exportations qui ont connu une croissance annuelle moyenne de 12.5% depuis 2001(Annexe Figure 2). Les exportations du Rwanda ont été estimées à 152 millions d'USD en 2006, représentant ainsi plus du double des recettes réalisées en 2002. Le café, le tourisme et le thé ont donné un coup de pouce à cette croissance tout en représentant 60% des exportations de 2005. Outre la mobilisation du Secteur privé, un moteur important de la croissance des exportations a été la restructuration des agences écrans (OCIR -Café, OCIR-Thé, ORTPN), RIEPA (l'Agence rwandaise pour la promotion des investissements et des exportations) et BRD. Bien qu'elle soit de loin inférieure aux cibles désirées, cette performance est la preuve que le Rwanda peut générer la croissance une fois que les choix et l'action régulière informés sont réalisés au sein des industries spécifiques d'exportation.

2.6 Néanmoins, il importe de rappeler que suite aux exigences du capital élevé pour le développement du Rwanda, la croissance des importations est restée à la traîne derrière celle des exportations avec une augmentation moyenne de 15% au cours des cinq dernières années. Raison pour laquelle on a assisté à l'élargissement du déficit commercial exprimé en pourcentage du PIB qui a passé de 8% en 2001 à 12% en 2006. La croissance économique et le développement du Rwanda restent tributaires de la diversification de la base de ses produits d'exportation à côté de la poursuite d'une forte croissance des exportations.

2.7 Quoiqu'il soit un secteur d'exportation non traditionnel au Rwanda, le tourisme est capable de contribuer de façon significative à la base d'exportations du pays. Les recettes liées au tourisme ont, depuis l'élaboration de la stratégie nationale de tourisme et son approbation consécutive par le Conseil des Ministres en 2002, dépassé les attentes. Partant d'une base négligeable inférieure à 5 millions d'USD en 2002, les recettes liées au tourisme ont atteint 33 millions d'USD en 2006 et tendent à dépasser ce montant en 2007. Non seulement plus de visiteurs internationaux viennent au Rwanda mais également la dépense par jour devient de plus en plus croissante ; ce qui indique un changement positif de la base de l'avantage du Rwanda en passant des facteurs de base

aux facteurs avancés tels que le service et une expérience complète et enrichissante de destination.

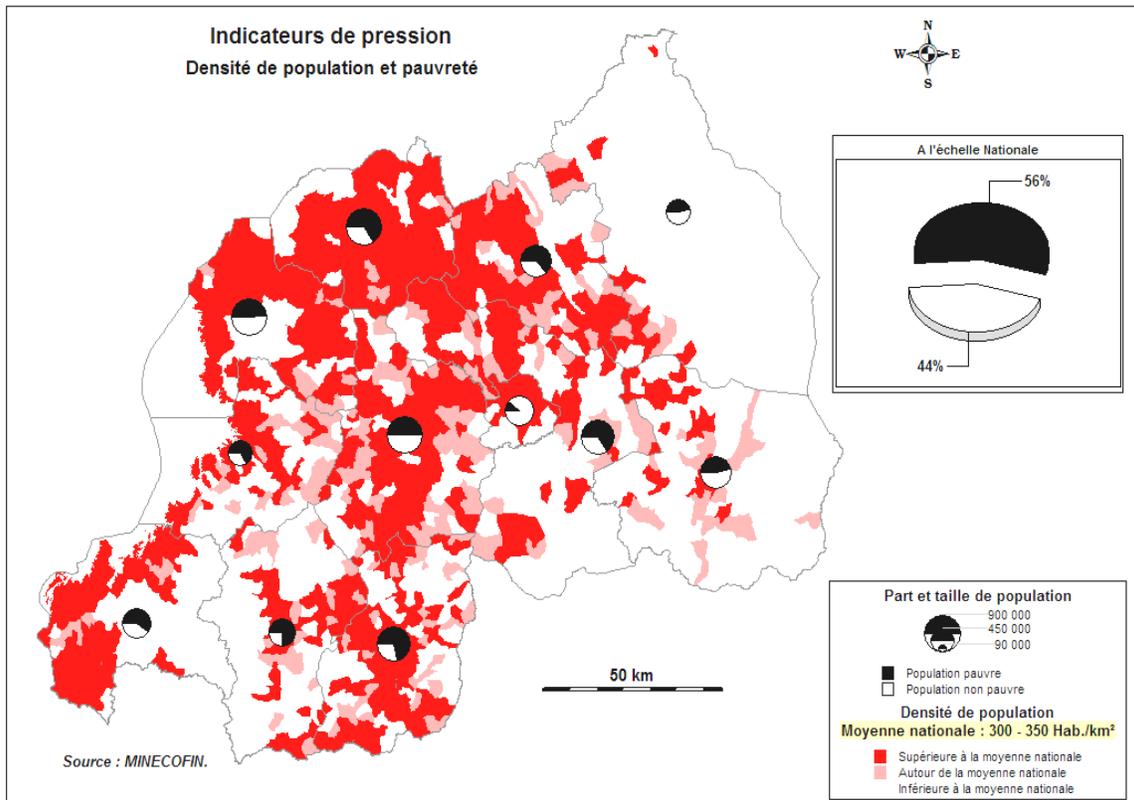
2.8 Le ralentissement de la croissance du PIB résulte de différents facteurs qui constituent des obstacles à la croissance de la production agricole. Les terres sont très rares alors que son utilisation se heurte à l'absence d'un système de gestion des terres bien défini et aux modèles d'habitat précaire en milieu rural. Il s'avère nécessaire de contenir le morcellement et la dégradation de davantage de terres arables causée par la pression élevée sur le sol et son érosion. La technologie connaît un niveau bas, l'infrastructure en milieu rural reste insuffisante alors que l'offre du capital humain et physique reste faible. Cela étant, la productivité agricole reste faible ; ce qui conduit au faible rendement de l'investissement privé.

2.9 L'enquête sur *Ubudehe* a montré que beaucoup reste à faire quant à l'amélioration des routes rurales et de l'énergie en vue d'appuyer la croissance et que la proportion des routes en bon état n'a pu augmenter qu'en passant respectivement de 4.7 à 6.4 et de 1.7 à 5% ; ce qui implique qu'une grande partie de la population est confrontée aux obstacles immenses de transport pour acheminer leur production aux marchés et plus généralement s'intégrer dans l'économie nationale. La part des dépenses publiques allouées à l'infrastructure reste inférieure à celle des pays voisins. En outre, il est à noter que le coût de l'énergie au Rwanda reste très élevé, représentant ainsi 14% de toutes les dépenses non alimentaires et que par contre cette proportion reste plus élevée pour les ménages plus pauvres. Le coût élevé de l'énergie représente environ 80% de la valeur des matériaux de chauffage provenant de la biomasse tels que les bois de chauffage.

2.10 Cette situation est aggravée par la croissance rapide et continue de la population résultant d'une augmentation de la fécondité à laquelle s'ajoute une réduction de la mortalité infantile.² La croissance de la densité de population qui en résulte a provoqué des pressions sur l'environnement physique et conduit à la migration de la main d'œuvre d'un milieu rural à l'autre et des campagnes vers les villes. Une étude récente a révélé que « ...les parties du pays dont la population augmente aujourd'hui sont celles qui avaient antérieurement une densité de population moins élevée. Ainsi Umutara et Kibungo qui font aujourd'hui partie de la Province de l'Est avaient un plus petit nombre de la population par kilomètre carré lors du recensement (2002) et ont connu une augmentation la plus importante de la population ; alors que Ruhengeri dont la plus grande partie fait partie de la Province du Nord et la Ville de Kigali avaient une densité élevée de population en 2002 et connaissent aujourd'hui une réduction de leur population générale» (NISR, 2006). Cette association positive entre la densité de population et l'incidence de la pauvreté au Rwanda est montrée à la Figure 2.1.

² Ces changements démographiques sont analysés dans la section 2.3

Figure 2.1 Pauvreté et densité de population

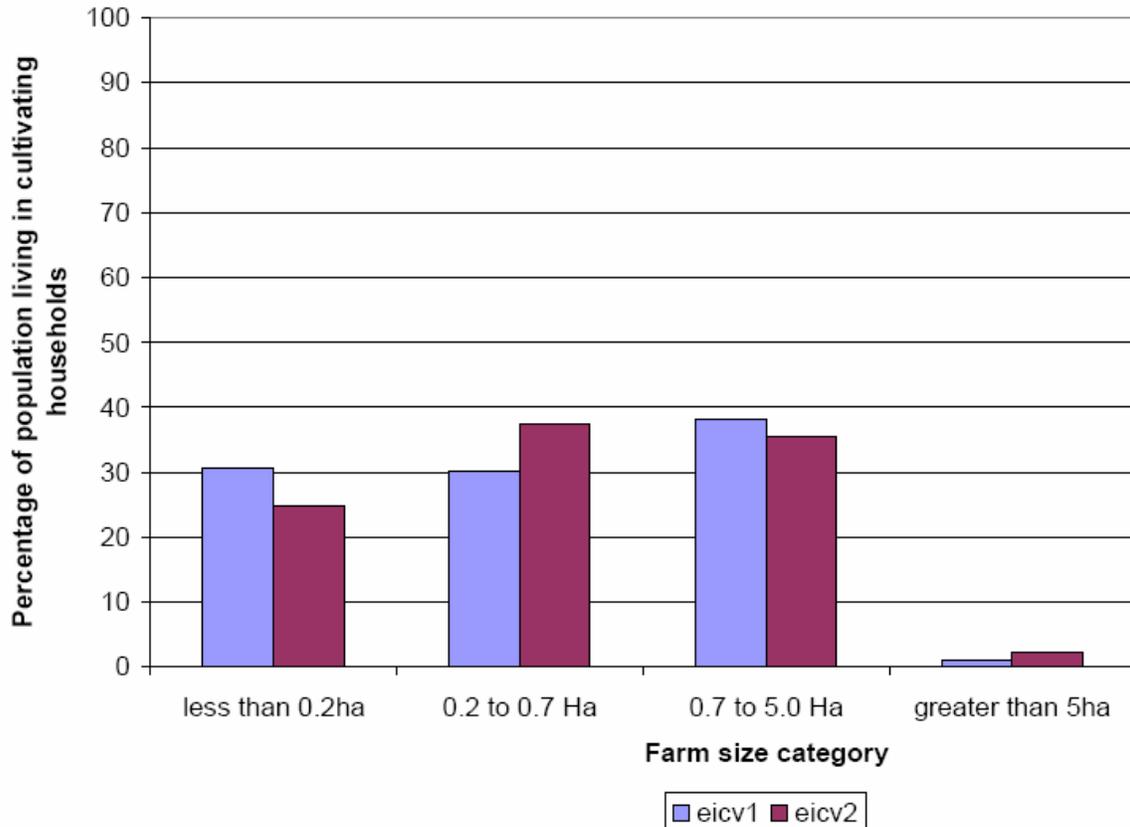


2.11 La croissance naturelle de la population à laquelle s'ajoute le nombre élevé de rapatriés provenant des pays voisins a inévitablement souligné les problèmes liés à la gestion des terres et de leur utilisation sont là des domaines de préoccupation pour un processus de réformes agraires et du régime de propriété foncière. La réforme agraire qui assure la gestion efficace, les droits et les obligations des utilisateurs des terres, l'introduction des mécanismes légaux et institutionnels de gestion de l'utilisation des terres et de résolution des litiges permettent tous d'améliorer le bien-être des pauvres et des groupes vulnérables. La nouvelle loi organique portant régime foncier renforce en principe les droits des femmes à la terre. La redistribution des terres et des pâturages privés et de l'Etat devra probablement produire un impact positif sur les pauvres. En outre, les dispositifs de protection qui offrent d'autres opportunités de gagne-pain pour les pauvres à travers la réglementation de la propriété foncière et les options qui encouragent la gestion améliorée des terres sont en cours d'élaboration.

2.12 En général, la proportion des ménages dans chaque catégorie de portion de terres a connu un changement peu relatif depuis 2000/01 (Figure 2.2). Deux pourcent des ménages d'agriculteurs ne possèdent aucune portion de terres et sont ainsi obligés de louer, de partager les cultures ou d'emprunter la terre. Environ la moitié des ménages d'agriculteurs (représentant 3.6 millions de population en 2000/01 et 4.5 millions en 2005/06) cultivent une portion de terres inférieure à un hectare. Plus de 60% des ménages cultivent moins de 0.7 hectare de terres et plus d'un quart cultivent moins de 0.2ha. Le mode de vie est fortement lié à la portion des terres possédées et que par conséquent les

personnes ayant les propriétés foncières de petite taille rentrent généralement dans la catégorie de personnes les plus démunies. La proportion des propriétaires fonciers du quintile de consommation inférieure a diminué alors que celle de ceux du quintile supérieur a augmenté.

Figure 2.2 Possession de terres en 2000/01 (EICV1) et 2005/06 (EICV2)



Source: MINECOFIN (2007b).

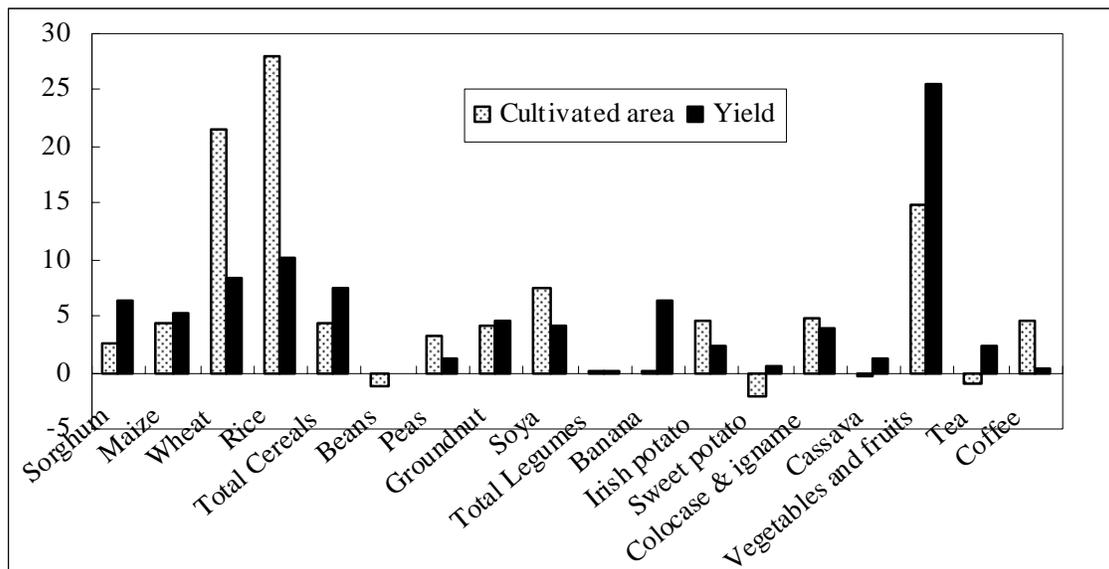
2.13 La densité de population de plus en plus croissante ainsi que les initiatives de politique visant l'amélioration de l'accès à la technologie agricole ont permis d'augmenter l'utilisation des intrants agricoles au cours des cinq dernières années. Les enquêtes EICV révèlent que la part des ménages agricoles utilisant les engrais organiques ou chimiques demeure à un niveau généralement bas (19%), mais que par contre elle a doublé entre 2000/01 et 2005/06. On a également assisté à une augmentation substantielle de la part des ménages agricoles qui font aujourd'hui l'achat des insecticides (25%) et des semences (71%). Ceci est vrai pour tous les groupes du quintile et toutes les provinces (annexe 1 : Tableau A2.1).

2.14 Par province, les plus grandes augmentations du nombre de ceux qui utilisent l'engrais ont été enregistrées dans la Province de l'Est (partant d'une base très basse) et la Province du Nord. Il importe de rappeler qu'une proportion légèrement plus élevée des ménages recourent à l'utilisation d'insecticides et que par contre encore la proportion des

ménages qui font l'achat des insecticides et de l'engrais a plus que doublé dans la plupart des groupes du quintile et dans toutes les Provinces, exception faite de la ville de Kigali et de la région de l'ouest. On a également assisté à une grande augmentation du nombre de ménages dans tous les quintiles et les provinces qui achetant des sacs, des paquets et des articles semblables et ceci reflète la croissance du nombre de producteurs qui écoulent au marché une partie de leur production au cours de la période. Les résultats de l'enquête sur *Ubudehe* révèlent que pour les Rwandais l'engrais et les insecticides figurent en tête des priorités en vue de l'amélioration de l'agriculture, suivis par la formation et la vulgarisation, la lutte anti-érosive et les semences améliorées.

2.15 La production des cultures vivrières et de rente a connu une augmentation considérable en 2000-2005 (Figure 2.3). S'agissant du blé, du riz, du soja et de la pomme de terre, cette augmentation résultait en grande partie de l'extension des espaces cultivés. La croissance de la production pour d'autres cultures principales, telles que le maïs, la banane, la patate douce, les légumes et les fruits, est due probablement à l'amélioration du rendement. Signalons que le rendement des cultures a généralement augmenté et qu'il demeure par contre en dessous des moyennes mondiales et que, excepté quelques principales cultures de base (maïs, sorgho et manioc), il reste également en dessous des moyennes régionales (Annexe 1 : Tableau 2). On a enregistré une augmentation significative du degré d'engagement au marché par les producteurs : la part des agriculteurs affirmant vendre des récoltes a augmenté, pour tous les cultures de base, les fruits et les légumes et ce, à travers tous les groupes du quintile.

Figure 2.3 Augmentation des espaces cultivés (ha) et du rendement (kg/ha), 2000-2005 (changement du pourcentage moyen).



Source: World Bank (2006).

2.16 Certains domaines agricoles ont connu des progrès importants, y compris le renforcement des exportations et de façon plus impressionnante dans le domaine du café

et de l'horticulture (fleurs, fruits et légumes). Il a été enregistré une augmentation du café entièrement lavé qui a passé de 48 tonnes à 3.000 tonnes par an entre 2002 et 2006 ; les exportations des produits horticoles ont augmenté d'environ 2.750% ; les exportations de cuirs et peaux ont augmenté en passant de 2.6 millions d'USD à 4.7 millions d'USD. Le défi reste lié aux efforts d'étendre de tels progrès aux cultures permettant d'assurer la sécurité alimentaire telles que les patates douces, les haricots, la banane et le manioc, par l'utilisation des intrants agricoles améliorés.

2.17 L'autre principale histoire de réussite concerne le nombre de têtes de bétail où la proportion des ménages possédant des animaux a augmenté de 60 à 71% entre 2000/01 et 2005/06. Cette augmentation s'est révélée à travers tous les quintiles de revenu et toutes les provinces, quoique la plus importante augmentation proportionnelle ait été notée dans le quintile moyen et que la Province de l'Est eût le plus grand nombre de têtes de bétail. La possession du bétail varie avec le sexe du chef de ménage, avec un nombre limité de ménages dirigés par les femmes possédant plus de têtes de bétail que les ménages dirigés par les hommes.

2.18 La densité croissante de population en milieu rural a causé une pression de plus en plus croissante sur l'environnement physique. Néanmoins, il se manifeste aujourd'hui une réponse élargie et organisée à cette menace à la dégradation environnementale. À titre d'exemple, les ménages ruraux s'impliquent de plus en plus dans les initiatives aussi variées que la lutte contre l'érosion du sol telles que l'aménagement des terrasses radicales, plus particulièrement dans les Provinces du Nord et de l'Est du pays, l'amélioration de l'aménagement des bassins versants et les travaux de reboisement. En 2005/06, 60% de la population rurale vivait dans les communautés qui s'étaient engagées dans des activités de reboisement, représentant ainsi une grande augmentation par rapport à 2000/01, période pour laquelle le chiffre correspondant était 40% (Annexe 1 : Tableau A2.3). S'agissant des espaces replantés, l'espace moyen replanté a connu également une augmentation sensible en passant d'environ quatre hectares par communauté en 2000/01 à plus de douze hectares en 2005/06. La proportion des communautés qui se sont engagées dans le reboisement était la plus grande dans la Province de l'Est, suivie par la Province du Sud; l'augmentation est restée la plus petite dans la Province du Nord. Les augmentations ont connu une importance similaire dans tous les quintiles de consommation. La plus grande participation de la population rurale dans le reboisement s'inscrit dans le respect des priorités environnementales révélées dans le cadre de l'enquête sur *Ubudehe* et dont le classement est la suivante : plantation d'arbres, mesures anti-érosives, prévention des incendies de forêts, éducation sur l'environnement et entretien des espaces de pâturage.

2.19 Au nombre d'autres initiatives de réduction de la dégradation environnementale figurent l'adoption très répandue des foyers ou fourneaux améliorés dans la région de l'ouest en vue de la réduction de la consommation domestique de bois de chauffage. Des efforts ont été consentis dans le cadre de la remise en état des écosystèmes sévèrement dégradés tels que les marais de Rugezi et du Lac Kivu en plantant la couverture végétale en vue de protéger des marais contre l'envasement. Il a été également pris des mesures en

vue d'améliorer l'environnement urbain et Kigali est réputée pour être l'une des villes les plus propres dans la région.

2.2 La pauvreté a été réduite mais se doit d'être réduite davantage en vue de réaliser les ODM et les cibles de la Vision 2020

2.20 L'incidence de la pauvreté liée à la consommation est, depuis 2000/01, tombée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (voir Tableau 2.2).³ Le seuil de pauvreté extrême représente le niveau des dépenses requis pour répondre au minimum de besoins alimentaires requis de 2.100 Kcal/adulte/jour. Plus d'un tiers de la population sont incapables de réaliser ce niveau de consommation et meurent par-là de faim. Le seuil de pauvreté supérieur prend en compte les besoins non alimentaires et plus de la moitié de la population sont incapables de se doter de ces besoins de base. La consommation moyenne du pauvre s'élève à environ 150 Frw par jour et n'a augmenté que de 2% au cours des cinq dernières années. Les taux de réduction de pauvreté depuis 2000 se sont révélés modestes et connaissent une allure trop petite pour permettre d'assurer la réalisation des cibles de la Vision 2020 ou les ODM. Actuellement, le nombre total de pauvres a passé à cinq millions. Plus de 90% des pauvres vivent toujours en milieu rural.

³ Les enquêtes EICV ont permis de collecter des informations détaillées sur la consommation des ménages y compris la consommation des biens produits à domicile. Ces informations servent à quantifier le niveau de vie des ménages en termes monétaires et servent également de base pour mesurer la pauvreté de consommation. Les ménages dont les dépenses réelles par adulte équivalent calculées comme étant en dessous du seuil de pauvreté sont considérés comme pauvres. Les personnes qualifiées de pauvres au seuil de pauvreté supérieur consomment moins de 250Frw par adulte équivalent par jour ; celles vivant dans la pauvreté extrême en dessous du seuil de pauvreté consomment moins de 150Frw. Pour calculer l'incidence de la pauvreté pour chaque ménage, les dépenses totales par an ont été calculées et dégonflées par un indice de prix régional pour la période y relative pour donner les dépenses réelles et ensuite divisées par un indice de la taille des ménages pour donner les dépenses réelles par adulte équivalent.

Tableau 2.2 Taux de pauvreté (part de la population et effectif)

| | Taux de pauvreté (part de la population) | | Nombre de pauvres (millions) | |
|------------------------------------|------------------------------------------|--------------|------------------------------|-------------|
| | EICV1 | EICV2 | EICV1 | EICV2 |
| <i>Seuil de pauvreté supérieur</i> | | | | |
| Kigali | 16.1% | 13.0% | 0.11 | 0.09 |
| Autres milieux urbains | 46.5% | 41.5% | 0.29 | 0.36 |
| Rural | 66.1% | 62.5% | 4.43 | 4.93 |
| National | 60.4% | 56.9% | 4.82 | 5.38 |
| <i>Seuil de pauvreté extrême</i> | | | | |
| Kigali | 8.4% | 6.3% | 0.06 | 0.04 |
| Autres milieux urbains | 28.5% | 25.3% | 0.18 | 0.22 |
| Rural | 45.7% | 40.9% | 3.06 | 3.23 |
| National | 41.3% | 36.9% | 3.30 | 3.49 |

Source: NISR (2006).

2.21 Il est intéressant de comparer les mesures de pauvreté objectives au niveau national aux mesures de pauvreté subjectives basées sur des perceptions de la pauvreté. Une source d'informations subjective est l'enquête sur *Ubudehe*, au cours de laquelle les communautés ont identifié sept catégories socio-économiques, dans lesquelles des ménages ont été invités à faire eux-mêmes leur propre classement. La distribution des répondants par ces catégories est présentée dans le Tableau 2.3. La plupart des personnes se retrouvaient dans les catégories d'*umuhanya* et d'*umutindi*, indiquant qu'elles se considèrent comme faisant partie de la famille des personnes les plus pauvres. Il a été identifié les personnes vulnérables en commençant par les plus démunies, notamment les veuves, les sans terre, les malades, les personnes âgées et les ménages dirigés par les enfants.

Tableau 2.3 Distribution des pauvres par catégories

| | | Part des répondants (%) |
|-----------------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Indigent | <i>Umuhanya</i> | 18.0 |
| Très indigent | <i>Umutindi nyakujya</i> | 52.5 |
| Très pauvre | <i>Umutindi</i> | 9.8 |
| Pauvre | <i>Umukene</i> | 7.1 |
| Vulnérable | <i>Utishoboye</i> | 4.8 |
| Pauvre disposant de quelques ressources | <i>umukene wifashije</i> | 1.1 |
| Autres | <i>Abandi</i> | 6.8 |
| Total | | 100.0 |

Source: MINECOFIN (2007a).

2.22 Les causes principales de la pauvreté identifiées par des répondants à l'enquête sur *Ubudehe* ont été le manque de terres, les sols infertiles, les conditions climatiques imprévisibles et le manque de bétail (Tableau 2.4). Les stratégies de sortie de la pauvreté ont été identifiées. Il s'agit entre autres de l'emploi rémunéré, du commerce et de l'élevage. Plus de la moitié des ménages enquêtés ont révélé que leur revenus ou conditions de vie ne s'étaient pas améliorés au cours des trois dernières années. Les principales activités devant être entreprises lors des futurs travaux d'*Ubudehe* ont été identifiées dans les domaines aussi variés que l'élevage de bétail, l'agriculture, l'entreprise à petite échelle, l'eau et les routes.

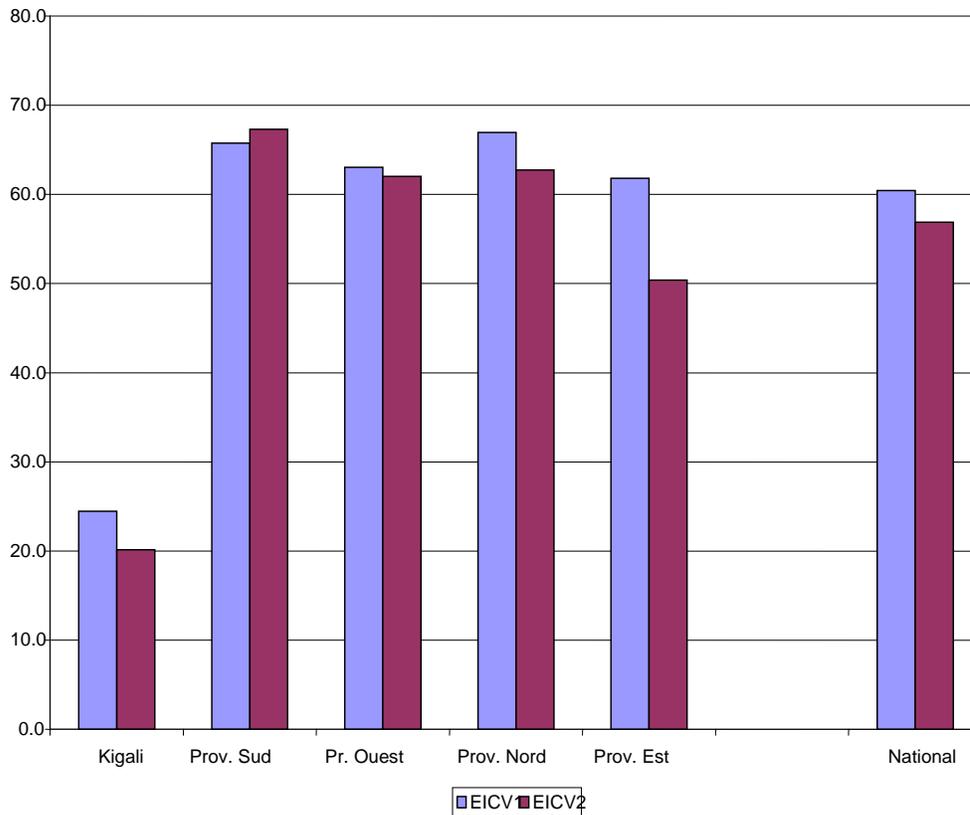
2.23 Au niveau régional, les tendances de la pauvreté ont connu une variation. Le nombre de pauvres est tombé de manière significative dans la Province de l'Est tout en connaissant une réduction plus légère dans la Province du Nord et dans la Ville de Kigali. Néanmoins, il faut noter que la pauvreté dans la Province du Sud n'a pas connu une variation significative, et cela suscite des inquiétudes étant donné que la Province du Sud reste aujourd'hui la Province la plus pauvre (Figure 2.4 et Annexe 1 : Tableau A2.4). Les calculs montrent que 68% de la réduction totale de la pauvreté dans le pays a ont été représentés par la réduction de la pauvreté enregistrée dans Province de l'Est.

Tableau 2.4 Causes principales de la pauvreté identifiées

| | Part des répondants (%) |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Manque de terre (<i>Kutagira isambu</i>) | 49.5 |
| Sols infertiles (<i>Ubutaka butera</i>) | 10.9 |
| Sécheresse /Conditions climatiques (<i>Izuba ryinshi</i>) | 8.7 |
| Manque de bétail (<i>Kutagira itungo</i>) | 6.5 |
| Ignorance (<i>Ubuji</i>) | 4.3 |
| Infrastructure insuffisante (<i>Ibikorwa remezo bidahagije</i>) | 3.0 |
| Technologie insuffisante (<i>Ikoranabuhanga ridahagije</i>) | 1.7 |
| Maladie (<i>Uburwayi</i>) | 1.7 |
| Polygamie (<i>Ubuharike</i>) | 1.2 |
| Manque d'accès à l'eau (<i>Kubura amazi</i>) | 1.1 |
| Pression démographique (<i>Ubwiyongere bw'abaturage</i>) | 0.7 |
| Autres (<i>Izindi</i>) | 10.6 |
| Total | 100.0 |

Source: MINECOFIN (2007a).

Figure 2.4 Variations de la pauvreté au niveau régional et national (un % des pauvres par rapport à toute la population)

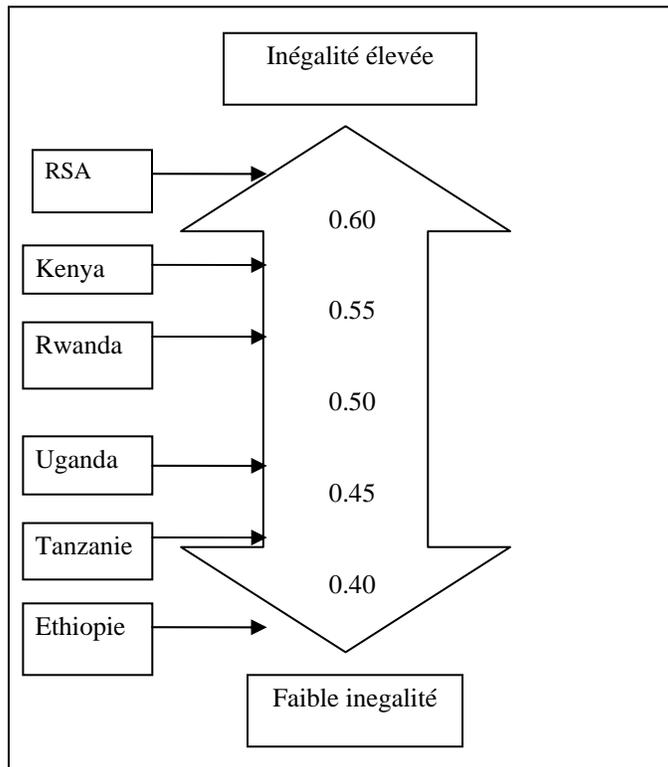


Source: NISR (2006).

2.24 Une comparaison de l'accroissement de la consommation avec des taux de réduction de la pauvreté par province révèle des différences significatives dans les taux de transmission entre la croissance et la réduction de la pauvreté (Annexe 1 : Figure A2.3). La réduction rapide de la pauvreté dans la Province de l'Est est principalement due à l'accroissement global rapide de la consommation (plus de 6% par an). Cette situation peut résulter de plusieurs raisons, y compris les mauvaises conditions climatiques initiales dues à la sécheresse qui a sévi en 2000/01, à la croissance rapide des céréales au cours de la même période, au commerce avec les pays voisins et à une faible densité de population. La réduction de la pauvreté dans la Province du Nord a été élevée en dépit d'une croissance limitée (1% par an). La réduction de la pauvreté dans la Province du Sud a été marginale ou négative en dépit d'une forte croissance (4% par an). La croissance dans ladite province n'a pas été bénéfique aux pauvres.

2.25 L'inégalité, telle que mesurée par le coefficient de Gini,⁴ a passé d'un niveau déjà important de 0.47 à 0.51 au cours de cette période. Ce niveau s'avère très élevé eu égard aux normes internationales : Le Kenya est le seul pays membre de la Communauté est-africaine (EAC) à enregistrer les inégalités plus élevées. (Figure 2.5). Le modèle de variation des inégalités a changé par l'endroit, allant s'accroissant en milieu rural et diminuant en milieu urbain. La Province du Sud a connu un accroissement subit de l'inégalité : l'accroissement de la consommation a été entièrement induit par les revenus de plus en plus croissants des riches, alors que les revenus réels des plus pauvres qui représentent 60% de la population sont tombés (Annexe 1 : Figure A2.4).

Figure 2.5 Coefficient de Gini d'inégalité dans le contexte africain



Source: World Bank PovcalNet data base.

2.26 Une augmentation des emplois productifs est le mécanisme principal de transmission liant la croissance économique à la pauvreté réduite et il est ainsi important d'examiner des tendances récentes du marché du travail rwandais. Environ 600.000 nouveaux emplois ont été créés entre 2000/01 et 2005/06. On a également assisté à l'accroissement rapide des emplois non agricoles rémunérés avec une augmentation de 200.000 nouveaux emplois créés sur un total de 480.000 de tels emplois. La part de la main-d'oeuvre engagée dans l'emploi formel a passé de 5% à 10% au cours de la même période. La part de la main-d'oeuvre engagée aujourd'hui dans l'économie monétisée,

⁴ Le coefficient de Gini permet de mesurer la concentration des revenus parmi la population d'une économie : Le Gini supérieur, les revenus plus concentrés sont entre les mains de quelques personnes. Le coefficient de Gini varie 0 (indiquant que les revenus sont distribués équitablement entre toutes les personnes) et 1 (indiquant que tous les revenus dans l'économie sont accumulés par une seule personne).

bénéficiant des salaires ou des revenus en espèces était 26% en 2005/06 ou un nombre de personnes en âge de travailler entre 15 et 17 ans estimé à 1.25 millions. Les jeunes et les femmes effectuent le travail impayé plus souvent que les hommes.

2.27 Il a été enregistré une diversification des sources de revenus des ménages comme la proportion de la main-d'œuvre engagée dans des métiers agricoles est tombée de 9% au niveau national à 80% entre 2000/01 et 2005/06, la diminution la plus importante étant survenue chez les hommes. Les secteurs de services et de commerce de détail intérieurs ont absorbé la majeure partie de cette main d'œuvre.

2.28 Néanmoins, l'analyse de la situation a permis d'identifier les défis des compétences dans tous les secteurs de l'économie : l'agriculture moderne exige l'expertise professionnelle et technique liée aux services de vulgarisation; la fabrication et les services ont besoin d'une variété d'expertise technique ; et un Secteur public moderne exige les capacités requises pour réaliser la transformation envisagée dans la Vision 2020 du Rwanda.

2.29 Selon les résultats d'EICV, les niveaux du chômage déclaré sont très bas au Rwanda alors que le sous-emploi reste à un niveau élevé. Il est particulièrement évident que dans le cadre des emplois agricoles, les ouvriers agricoles indépendants et leurs familles passent seulement trois ou quatre heures par jour dans leur travail, et que ceux qui sont engagés dans des emplois agricoles rémunérés travaillent quatre à cinq heures par jour en moyenne. Cela indique le besoin d'augmenter la productivité du travail dans le Secteur agricole.

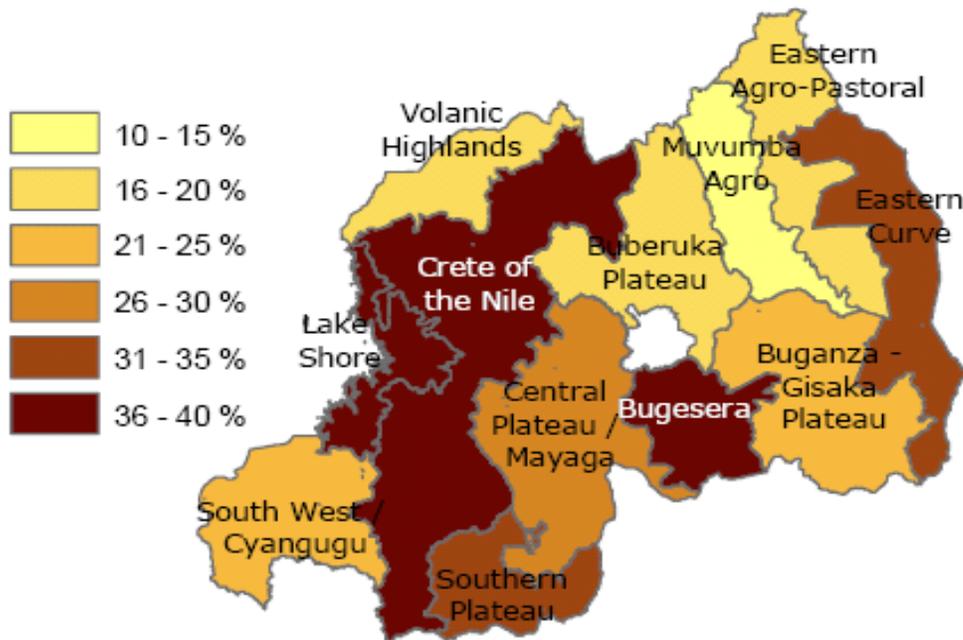
2.30 L'enquête d'EICV révèle que l'incidence de la pauvreté reste au niveau le plus élevé parmi les ménages dont la principale source de revenu est le travail agricole rémunéré. En 2005/06, 91% de tels ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté qui est une proportion similaire à celle de 2000/01. Les ménages dépendant de la combinaison de l'auto-emploi dans l'agriculture avec le travail agricole rémunéré vivent dans des conditions de vie précaires étant donné que 82% de ce groupe croupissent dans la pauvreté. Cette situation suscite des inquiétudes d'autant plus que la proportion de individus âgés de 15 ans et plus ayant pour emploi principal le travail agricole rémunéré a doublé en passant de 4% en 2000/01 à 8% en 2005/06. Une telle évolution des choses reflète le manque aigu de terres dans bien des régions et le manque d'opportunités d'emplois non agricoles ruraux. Ce groupe professionnel est susceptible de continuer d'augmenter sa part de la main-d'œuvre agricole à moyen terme.

2.31 Le sous-groupe le plus démuné de ceux qui dépendent du travail agricole rémunéré comprend les chefs de ménage et les conjoints qui se sont engagés dans ces emplois pendant de longues périodes. Environ la moitié de ces individus (41%) dont les veuves, sont parmi les 20% des personnes les plus pauvres de l'échantillon d'EICV2. Elles constituent le noyau de la pauvreté extrême au Rwanda. En revanche, les orphelins ont une double chance d'appartenir au quintile le plus riche que les personnes âgées de moins de 21 ans dont l'un ou leur deux parents sont encore en vie.

2.32 Les ménages vulnérables (dirigés par des femmes, des veuves et des enfants) représentent 43% de tous les ménages (contre 51% d'il y a cinq ans) et restent concentrés en milieu rural (Annexe 1 : Tableau A2.5). Les niveaux de pauvreté parmi ces groupes vulnérables sont tombés, corroborant ainsi l'efficacité des politiques conçues en faveur des populations les plus vulnérables dans la société. Néanmoins, la pauvreté parmi les ménages vulnérables est autour de 60% et reste supérieure à la moyenne ; ce qui montre que la vulnérabilité demeure une préoccupation profonde.

2.33 Selon l'Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AGSAV), 52% des ménages sont confrontés à l'insécurité alimentaire ou vulnérable (NISR et Programme alimentaire mondial, 2006). L'insécurité alimentaire est révélée partout dans le pays mais tend se concentrer dans les Provinces de l'Ouest et du Sud (Figure 2.6). Elle connaît les niveaux les plus élevés parmi les travailleurs agricoles et ceux vivant dans les « conditions de vie marginales » y compris ceux qui dépendent des transferts sociaux et des ménages dirigés par les femmes.

Figure 2.6 *Insécurité alimentaire (% des ménages confrontés à l'insécurité alimentaire par zone d'économie alimentaire)*



Source: NISR and World Food Programme (2006).

2.3 Les indicateurs clefs montrent que la santé s'est améliorée de façon substantielle mais que les inégalités dans les résultats sanitaires persistent.

2.34 Les progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'amélioration de l'état de santé de la population en général entre 2000 et 2005. Le taux de mortalité infantile (TMI) a diminué de 19.6%, le taux de mortalité chez les moins de cinq ans est tombé de 22.4% alors que le taux mortalité maternel (TMM) a diminué de 29.9% (Tableau 2.5). Cependant, le taux de mortalité infantile (TMI) et le taux de mortalité chez les moins de 5 ans sont aujourd'hui à des niveaux de 1992.⁵

Tableau 2.5 Mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) et taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100.000 naissances)

| | Mortalité infantile | | Mortalité chez les moins de 5 ans | | Mortalité maternelle | |
|--------|---------------------|------|-----------------------------------|------|----------------------|------|
| | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 |
| Rural | 123.5 | 108 | 216.2 | 192 | * | * |
| Urbain | 77.9 | 69 | 141.3 | 122 | * | * |
| Total | 107 | 86 | 196 | 152 | 1071 | 750 |

Source: NISR (2005). N.B: * données non disponibles.

2.35 Il existe, cependant, de grands écarts parmi les résultats sanitaires à travers le Rwanda. Les taux de mortalité en milieu rural demeurent plus d'une fois et demi ceux enregistrés en milieu urbain et cet écart ne s'est pas rétréci avec le temps. Les taux de mortalité chez les moins de 5 ans connaissent le niveau le plus élevé dans la Province de l'Est à environ un enfant sur quatre (233/1.000) et le niveau le plus bas dans la Ville de Kigali à un enfant sur huit (124 parmi 1.000). Les Provinces du Sud, de l'Ouest et du Nord enregistrent les taux de mortalité similaires (environ 170 parmi 1.000).

2.36 De surcroît, il importe de souligner qu'il existe de grandes variations dans les taux de mortalité infantile (TMI) et les taux de mortalité chez les moins de 5 ans entre les quintiles les plus pauvres et les quintiles les plus riches de la population. Le taux de mortalité infantile est élevé à 56% et le taux de mortalité chez les moins de 5 ans est élevé à 73% dans le quintile le plus pauvre comparé au quintile le plus riche. La réduction de cet écart exige des décisions politiques intégrées et spéciales.

2.37 S'agissant de la santé reproductrice, le taux fécondité total s'est accru en passant de 5.8 enfants par femme en 2000 à 6.1 enfants en 2005. Ce niveau de fécondité est beaucoup plus élevé que n'importe laquelle des prévisions de fécondité utilisées pour les projections de population au Rwanda.⁶ Le taux de fécondité total de 6.1 peut être comparé au niveau de fécondité désiré des femmes de 4.3 enfants et au taux de fécondité de 4.0 désiré par les hommes. L'écart entre la fécondité réelle et la fécondité désirée suggère une demande non satisfaite en matière de planification familiale. Cela se confirme par une augmentation survenue entre 2000 et 2005 de la proportion des femmes mariées exprimant un besoin de contraception, alors qu'au cours de la même période, la

⁵ 1992 est la date de la toute première Enquête démographique et de santé (EDS) Le TMM en 2005 ne peut pas être comparé à celui de 1992, en raison d'un changement de la méthodologie de l'EDS en 2000.

⁶ 3ème Recensement général de la population et de l'habitat du Rwanda au 15 août 2002; Perspectives Et Prospectives Démographiques.

proportion des femmes indiquant qu'ils ne voulaient plus d'enfants a passé de 33% à de 42%. L'utilisation des méthodes contraceptives modernes s'est accrue en passant de 4% à 10% chez les femmes mariées entre 2000 et 2005, mais elle demeure en dessous du niveau de 1992 soit un niveau de 13%.

2.38 Chez les femmes mariées qui n'utilisent pas actuellement les méthodes contraceptives et qui n'envisagent pas d'y recourir dans l'avenir, les points de vue des hommes/partenaires sur le contrôle des naissances n'étaient moins importants que les préférences propres des femmes, y compris l'opposition basée sur la conviction religieuse. Néanmoins, il est encourageant de noter que 59% des couples incorporés dans l'EDS expriment la même opinion et souscrivent à l'idée de la planification familiale. Les programmes mobiles de planification familiale se doivent d'être améliorés étant donné que seuls 3% des femmes ne recourant pas aux méthodes contraceptives ont été visitées par un agent de terrain des services communautaires de planification familiale au cours des 12 derniers mois et que seuls 7% avaient discuté de la planification familiale à un établissement de santé.

2.39 Une analyse des tendances récentes de la nutrition chez l'enfant révèle une situation complexe. Ici, trois situations sur l'état nutritionnel des enfants se présentent. Les enfants qui souffrent de la malnutrition chronique sont marqués par un retard de croissance par rapport à leur âge et présentent un arrêt de croissance. Cette condition apparaît irréversible après l'âge de deux ans et devient donc une situation d'un état nutritionnel à long terme. L'incidence de l'arrêt de croissance s'est accrue en passant de 42 à 45% en 2000-2005 (Annexe 1 : Tableau A2.7) et connaît un niveau très élevé dans la Province du Nord (52%) suivie de la Province de l'Ouest (47%). En revanche, les indicateurs nutritionnels (alimentaires) qui sont plus sensibles aux fluctuations à court terme (émaciation et insuffisance du poids) se sont améliorés au cours de la période (de 7% à 4% et de 25% à 23%, respectivement). Une raison possible de cet état des choses en serait que l'augmentation de la survie des enfants de moins de 5 ans signifie que les enfants rabougris qui auraient été morts antérieurement sont aujourd'hui incorporés dans l'échantillon.

2.40 L'accès aux services de santé et à d'autres services connexes ainsi que leur utilisation se sont améliorés dans quelques régions alors qu'ils ne l'ont pas été dans d'autres. 75% des personnes habitent aujourd'hui à moins de 5 kilomètres d'un centre de santé alors que 56% des infirmières se retrouvent en milieu rural. L'accès amélioré se reflète dans les progrès réalisés en matière de soins de santé maternels et infantiles. Par exemple, 95% des femmes en âge reproductif au Rwanda qui ont déjà été enceintes ont bénéficié des soins prénatals au cours de leur dernière grossesse. Néanmoins, il faut rappeler que les besoins dans ce domaines sont de loin élevés (par exemple, moins de 50% des centres de santé répondent aux exigences en personnel) et augmentent de façon rapide en raison de la croissance rapide de la population.

2.41 La couverture vaccinale a été en perte de vitesse depuis 2000, avec le pourcentage des enfants recevant tous les vaccins requis qui s'établit à 75%, bien qu'il tombe en milieu urbain (Annexe 1 : Tableau A2.8). Les campagnes soutenues de

sensibilisation en milieu rural peuvent expliquer pourquoi les taux de vaccination en milieu rural sont aujourd'hui plus élevés que ceux enregistrés en milieu urbain.

2.42 La prévalence du VIH chez les adultes est estimée à 3%. Une campagne nationale a été menée en vue de réduire des perceptions concernant la stigmatisation liée au VIH et la discrimination qui en résulte et il existe actuellement 234 centres de santé qui offrent des services de conseil et dépistage volontaires (VCT), et le traitement des PVVIH a augmenté (72% des PVVIH enceintes sont supposées bénéficier d'une cure complète d'ARV). Néanmoins, plusieurs cas suscitent des inquiétudes. Il s'agit entre autres d'une faible utilisation des condoms chez les jeunes et les groupes à risque élevé d'exposition au VIH, le ratio de la prévalence du VIH milieu rural vs milieu urbain et de la transmission de plus en plus croissante parmi les couples mariés et les normes culturelles qui y sont associées. Ainsi, le Rwanda se doit aujourd'hui de tâcher de prendre des mesures de précaution nécessaires de peur que les taux de plus en plus croissants d'infection n'érodent les progrès impressionnants accomplis au cours des cinq dernières années.

2.43 Plus de 80% des maladies qui affligent les Rwandais sont d'origine hydrique et ainsi l'accès à l'eau salubre reste un préalable à l'amélioration de l'hygiène du milieu et personnelle. Le nombre de personnes ayant l'accès à l'eau salubre s'est accru entre 2000 et 2005, mais aucun changement de la proportion des ménages ayant l'accès à l'eau salubre n'a été enregistré (64%), et aucune réduction de la distance moyenne qu'un ménage devait parcourir pour chercher de l'eau salubre n'a été notée (0.5 kilomètre). Ce dernier est un indicateur indirect important du bien-être des femmes puisque en général ce sont des femmes qui s'occupent de la recherche de l'eau pour le ménage. L'enquête EICV2 a révélé que, de tous les services publics, les Rwandais accusent le niveau le plus bas de satisfaction des besoins d'accès à l'eau potable (seuls 50% expriment la satisfaction dans ce domaine), alors que les résultats de l'enquête sur *Ubudehe* révèlent que les Rwandais s'accorderaient à affirmer que l'accès à l'eau figure en tête des priorités dans le domaine des services d'infrastructure (suivis par les routes, la santé, les écoles et l'électricité).

2.44 Tous les quintiles ont révélé une augmentation de la proportion des ménages qui ont consulté un praticien médical entre 2000 et 2005. Néanmoins, il demeure des inégalités dans l'accès aux soins de santé. Des individus qui affirment être malades lors de l'enquête EICV2, 20% de la quintile de consommation la plus pauvre ont consulté praticien médical, contre 43% de ceux qui appartiennent au quintile le plus riche. Un facteur qui contribue à cette différence est la proximité des établissements médicaux. Les personnes appartenant au quintile le plus pauvre parcourent en moyenne un trajet de 15 minutes pour arriver au centre de soins de santé le plus proche plus que ceux qui appartiennent au quintile le plus riche (élevé). De même, les pauvres parcourent un trajet d'une heure pour arriver à l'hôpital de district le plus proche plus que ceux qui appartiennent au quintile le plus riche.

2.45 Les efforts du Gouvernement visant l'élargissement de la couverture d'assurance-maladie sont en train de porter des fruits avec 38% de l'échantillon d'EICV2

adhérant aux mutuelles de santé et d'autres 5% étant adhérents à d'autres formes d'assurance. L'évaluation des services de santé par les utilisateurs semble favorable avec 77% d'utilisateurs répondants à l'enquête EICV2 qui affirment avoir été satisfaits des soins reçus du centre de soins de santé le plus proche contre 74% qui expriment leur satisfaction à l'égard de leur hôpital de district. Les mêmes résultats émergent de l'enquête sur *Ubudehe* où 60% des répondants ont affirmé que le programme des mutuelles de santé est couronné de succès contre 52% qui ont déclaré que la prestation des services de santé s'était considérablement améliorée.

2.46 Les améliorations connues dans le Secteur santé ont été facilitées par un plan stratégique solide depuis le début de la période du PRSP avec un ciblage prudent de tous les groupes de la population, par exemple de par l'extension du programme des mutuelles de santé. Néanmoins, signalons que l'alignement de donateur a demeuré un défi tout le long du processus.

2.4 L'accès à l'enseignement secondaire traîne derrière celui au primaire mais s'attaquer aux aspects de la qualité de l'enseignement primaire reste également en tête des priorités

2.47 Les progrès réalisés au niveau de l'enseignement primaire ont été importants. Un plan stratégique avancé et un alignement solide des donateurs semblent être des facteurs importants de succès dans ce secteur.

2.48 Selon les enquêtes EICV, le taux net d'inscription dans l'enseignement primaire s'est accru en passant de 74% à 86% entre 2000/01 et 2005/06 (Annexe 1 : Tableau 9) ; les données issues du système de gestion d'information (SGI) du Ministère de l'Éducation (MINEDUC) révèlent une augmentation du taux net d'inscription dans le primaire de 73% à 95%.⁷ L'amélioration a été observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ainsi, le Gouvernement du Rwanda est sur une bonne voie vers la réalisation de l'inscription universelle au primaire d'ici 2015. Ces progrès ont été accomplis seulement grâce à de petites augmentations du nombre total d'enseignants, d'écoles primaires et de salles de classe, et sont en grande partie dus à la suppression des frais de scolarité. En outre, le nombre d'enseignants de l'école primaire qualifiés a augmenté de 40% au cours de cette période ; ce qui laisse supposer qu'une amélioration de la qualité de l'enseignement aurait joué un rôle. En effet, les taux d'achèvement et de redoublement se sont respectivement améliorés à 42% et à 17% au cours de cette période (Données issues du système de gestion d'information du Ministère de l'Éducation).

⁷ La différence entre ces données et EICV est due à la méthodologie : le MINEDUC se sert des projections officielles des données du recensement de la population fournies par NISR en tant que dénominateur du calcul du taux net de scolarisation. La croissance démographique pourrait avoir été plus importante que les projections dans ces estimations. Quand le NISR revoit en hausse ses projections démographiques le modèle peut être mis à jour en conséquence.

2.49 La parité des sexes dans le cas de l'inscription nette au primaire avait été déjà réalisée en 2000/01 et le taux des filles (87%) est aujourd'hui légèrement supérieur à celui des garçons (85%). Ainsi, d'ici 2005, le Rwanda aura réalisé l'objectif d'Education pour Tous visant l'élimination des disparités entre les genres au niveau de l'enseignement primaire pour ce qui est de la fréquentation. Toutefois, il ne faut pas passer sous silence le fait que les filles traînent derrière les garçons en termes des taux d'achèvement et des performances aux examens. Les disparités entre les sexes émergent après le niveau 3, ainsi qu'au niveau du cycle supérieur du secondaire et de l'enseignement supérieur. L'Objectif d'Education pour Tous souligne également non seulement le besoin pour les filles d'être présentes à l'école, mais également celui d'attacher une attention à leurs besoins en rapport avec les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, aux programmes d'enseignement et à la sécurité de l'environnement scolaire. La politique d'éducation des filles englobe une campagne scolaire visant à encourager la performance des filles à l'école ainsi que la mise en place des classes de rattrapage pendant les vacances.

2.50 Les résultats des deux enquêtes EICV révèlent que les taux d'inscription au primaire augmentent avec les revenus du ménage, ainsi les grandes disparités dans la scolarité existent toujours à travers la distribution des revenus. Dans le quintile de consommation la plus riche, 92% des élèves en âge d'enseignement primaire fréquentent l'école primaire, contre 79% de ceux se retrouvant dans le quintile le plus pauvre. Cependant, cet écart de 13 points de pourcentage est inférieur à l'écart de 19% observé en 2000/01. Ceci indique que les taux d'inscription ont connu une augmentation plus rapide chez les élèves rentrant dans le groupe ayant le revenu le plus faible que chez ceux du groupe ayant le revenu le plus élevé.

2.51 Les enfants en âge d'enseignement primaire ne vivant pas avec un proche parent et qui formellement ne sont pas placés sous tutelle du chef de ménage ont moins de chances d'aller à l'école primaire. Les orphelins doubles, qui ont perdu leurs deux parents, enregistrent un taux d'inscription inférieur à celui des enfants qui ont au moins un parent en vie. Ce résultat constitue un casse-tête pour les décideurs politiques car il a été précédemment révélé que les orphelins doubles ont plus de chances de vivre dans les ménages les plus riches. La politique et la stratégie spéciales d'enseignement devront avoir pour objectif d'améliorer l'inscription primaire chez les orphelins et d'autres groupes vulnérables.

2.52 Il est observé une légère différence au niveau de l'inscription primaire entre les enfants qui ont un ou les deux parents qui sont toujours en vie. L'appartenance à un ménage dirigé par une femme, y compris les veuves, ne réduit pas la chance d'inscription. Toutefois, davantage de recherche s'avère nécessaire en vue de déterminer si les filles et les garçons des ménages dirigés par les femmes sont candidats aux abandons précoces et font enregistrent des performances moins satisfaisantes.

2.53 La satisfaction à l'égard des écoles primaires parmi les ménages qui utilisent ces mêmes écoles est élevée. Presque quatre ménages sur cinq sont satisfaits du service offert, et un tiers de ces ménages ont affirmé observer une amélioration au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête EICV2. Ces résultats sont confirmés par ceux issus

de l'enquête sur *Ubudehe* selon lesquels 70% des répondants ont affirmé que la prestation des services de l'enseignement primaire avait connu une amélioration considérable au cours des trois dernières années. Les priorités d'enseignement identifiées par *Ubudehe* ont été classées comme suit : davantage de salles de classe, davantage d'écoles maternelles, davantage d'enseignants qualifiés, salaires plus élevés pour les enseignants et accès des adultes à l'éducation. Les cartes de rapport des citoyens ont révélé la satisfaction à l'égard de l'enseignement primaire, mais ont également souligné les problèmes sérieux liés à l'absentéisme des enseignants. Ce problème se doit d'être résolu pour améliorer davantage d'abandons et de redoublements. De façon spécifique, davantage de recherche s'avère nécessaire pour déterminer des tendances d'abandon de l'école pour les filles et pour les garçons observés chaque année à partir du niveau 1 au niveau 6, et les raisons d'abandon de l'école pour chaque sexe.

2.54 La récente politique d'enseignement du Rwanda a eu pour objectif prioritaire d'augmenter l'inscription à l'école secondaire, de sorte que tous les enfants achèvent neuf ans d'enseignement de base : six ans à l'école primaire plus trois ans au cycle inférieur du secondaire (Tronc commun). Cet engagement reste important en vue de permettre au pays de réaliser son objectif d'être une société axée sur la connaissance et la technologie. Les frais de scolarité ne sont jamais imposés au niveau des écoles primaires publiques et cette politique s'est récemment étendue aux trois premières années de l'école secondaire. Les effets de ce changement de politique ne figurent pas dans les données de l'enquête EICV2 étant donné que cette enquête s'est réalisée avant que les frais de scolarité au secondaire ne soient supprimés.

2.55 Seule une petite proportion des enfants fréquentent ou terminent l'enseignement secondaire (Annexe 1 : Tableau A2.9). Dans la perspective d'atteindre ses objectifs en matière d'enseignement secondaire, le Gouvernement du Rwanda a augmenté de 40% le nombre d'enseignants, de 45% le nombre d'enseignants qualifiés et de 47% le nombre d'écoles et ce, entre 2000/01 et 2005/06. L'augmentation au niveau du Tronc commun s'est réalisée principalement grâce aux efforts du Secteur public, tandis qu'au niveau du cycle supérieur du secondaire il a été observé une forte implication des prestataires de l'enseignement privé. L'effet de cette augmentation de la fréquentation scolaire a été modeste. Au cours de la même période, l'inscription nette au secondaire a monté de 7 à 10%. Le taux des garçons (10.6%) est aujourd'hui légèrement supérieur à celui des filles (9.5%) ; ce qui renverse la situation observée en 2000/01. Il est surprenant de remarquer que l'emploi accru des enseignants qualifiés (qui peut justifier la qualité améliorée de l'enseignement) a produit peu d'effet sur la fréquentation. Cela peut résulter de l'augmentation lente des salles de classe et du fait que lors de l'enquête EICV2, les écoles secondaires n'avaient pas encore supprimé les frais de scolarité pour le Tronc commun.

2.56 La disparité dans l'inscription à l'école secondaire entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches est plus grande qu'au niveau primaire, et a augmenté avec le temps. En 2005/06, l'inscription nette au secondaire chez les enfants dans le quintile le plus élevé de consommation était dix fois plus élevée (26%) que chez les enfants dans le quintile le plus bas (2.6%). L'inscription relativement basse des enfants ne vivant pas avec un parent et qui ne sont pas formellement placés sous tutelle

du chef de ménage, qui a été observée au niveau primaire, est restée la même au niveau secondaire. L'appartenance à un ménage dirigé par une femme ou une veuve a peu d'effet sur les taux d'inscription. Il importe toutefois de souligner que l'inscription au secondaire chez les orphelins doubles est beaucoup plus élevée que chez les non orphelins. Cette situation reflète plus de chances pour les orphelins doubles de se retrouver dans le quintile de consommation supérieur où les taux d'inscription sont les plus élevés. Davantage de recherche s'impose pour comprendre la disparité entre ce résultat et le résultat selon lequel les orphelins doubles enregistrent un taux de fréquentation dans le primaire inférieur. Néanmoins, l'introduction récente de la gratuité de l'enseignement au Tronc commun devrait aider au relèvement de ces disparités.

2.57 Seuls 57% des ménages utilisateurs ont exprimé la satisfaction à l'égard des écoles secondaires ; un taux qui est sensiblement inférieur à celui des utilisateurs des écoles primaires (environ 80%). En outre, moins d'un quart des ménages utilisateurs ont déclaré observer des améliorations au niveau des écoles secondaires au cours des douze mois précédents (contre un tiers pour les écoles primaires).

2.58 Le recensement réalisé en 2003 a révélé qu'il y a seulement 0.5% de diplômés parmi la population, la moyenne africaine étant 4%. Néanmoins, le taux brut d'inscription au niveau tertiaire est de 3.2%, taux qui est régionalement comparable. Le nombre d'étudiants dans les dix-huit institutions d'enseignement supérieur dont six sont financées par l'Etat, s'est accru en passant de 10.000 en 2002 à 27.787 en 2005. Mais la majorité des programmes d'études sont à caractère généraliste et se focalisent sur les lettres et les sciences humaines, avec un nombre insuffisant d'étudiants en Sciences et en technologie. La priorité du budget est accordée aux laboratoires scientifiques et à l'équipement des institutions d'enseignement supérieur. Plus de 4.000 ordinateurs ont été distribués aux établissements en 2002-2005. Les initiatives de développement de la technologie en milieu rural ont été mises en œuvre, y compris la création du Centre d'Innovation et de Transfert de Technologie (CITT) au sein de l'Institut des sciences et de la technologie de Kigali (KIST). La plupart des universités ont introduit des programmes d'enseignement en ICT aux du premier cycle et du deuxième et se font inscrire aux programmes d'enseignement axé sur les TIC.

2.59 Les données de l'enquête EICV2 révèlent qu'environ deux tiers des personnes âgées de 15 ans et plus affirment savoir lire et écrire. Le taux d'alphabétisation révélés par les répondants de sexe masculin (70%) est plus élevé que celui de ceux de sexe féminin (60%), alors que l'alphabétisation dans la Ville de Kigali (87%) est beaucoup plus répandue qu'en milieu rural (73%). De surcroît, le taux global d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15-24 ans est environ douze points de pourcentages supérieur à celui de l'ensemble de la population, la différence étant particulièrement élevée en milieu rural. Cette augmentation indique fortement l'amélioration des taux d'alphabétisation avec le temps. 2.5 Des réformes de gouvernement sont bien avancées, mais beaucoup reste à faire

2.5 Les réformes en matière de gouvernance sont bien avancées, mais beaucoup reste à faire

2.60 D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la gouvernance au cours de la période du PRSP, avec la réforme constitutionnelle, les élections présidentielles et législatives au niveau national en 2003, les élections locales en 2006, le démarrage des juridictions communautaires *gacaca*, l'amélioration des relations avec la communauté internationale et les pays voisins, et les réductions significatives du criminalité déclarée. Plusieurs réformes ont été réalisées dans les secteurs public, d'entreprise et civique par l'introduction de nouvelles lois et de nouvelles institutions de gouvernance tout en assurant l'améliorations des anciennes institutions pour asseoir une prestation efficace des services, une meilleure gestion financière, une gouvernance démocratique et un niveau plus bas de corruption. La question de la sécurité nationale n'a pas été néanmoins cernée dans le PRSP et l'évaluation indépendante a souligné le besoin pour EDPRS d'être global à cet égard.

2.61 La justice et les juridictions *gacaca* en particulier ont fait l'objet de perceptions favorables dans l'enquête sur *Ubudehe* : 72% des répondants ont déclaré que la situation de la justice était bonne dans leur cellule et 80% ont évalué les performances de juridictions *gacaca* comme étant bonnes ou très bonnes. Un petit pourcentage des ménages ont révélé que la corruption constitue un problème. Quoiqu'elle ne soit probablement pas répandu, il est noté que le combat contre elle doit être un domaine d'intervention allant de pair avec l'amélioration de la connaissance des lois par la population et l'éducation des autorités locales sur les pratiques de la bonne gouvernance.

2.62 Le Gouvernement du Rwanda a été très actif dans la promotion des infrastructures immatérielles, c.-à-d., un environnement favorable et un cadre réglementaire efficace pour l'exercice des activités économiques. Les réformes entreprises ont compris un projet de loi sur la surveillance des assurances, les normes internationales de comptabilité et d'audit, la révision du code d'investissement et la restructuration de l'Agence rwandaise pour la promotion des investissements (RIPA) en l'Agence rwandaise pour la promotion des investissements et des exportations (RIEPA) en 2005. Le Secrétariat de privatisation créé en 2005 a identifié plus de 100 entreprises pour la privatisation. A la fin de l'année 2006, 70 entreprises avaient été privatisées et quatorze autres étaient en cours de privatisation.

2.63 Le Rwanda a ratifié ou a adopté un nombre important de principaux normes et codes internationaux dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, y compris le Document -cadre du NEPAD (2001), les principes de la gouvernance d'entreprise (Organisation de coopération et de développement économiques et Commonwealth), ainsi que les codes sur la sécurité et l'hygiène industrielles et environnementales de l'Organisation mondiale de la santé.

2.64 Les progrès ont été enregistrés dans le cadre de la Gestion améliorée des finances publiques (GFP). La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a été publiée au Journal officiel en septembre 2006, mais le renforcement des capacités est

requis pour s'assurer de l'application effective de cette loi. Au début de 2007, le Gouvernement du Rwanda a, grâce à l'offre gratuite du cabinet d'audit américain *Price Waterhouse Coopers*, produit la première série des comptes consolidés du pays répondant aux exigences constitutionnelles. Le Gouvernement du Rwanda est aujourd'hui en cours de développer les capacités de l'Office du Comptable général et des départements financiers de différentes agences budgétaires, de sorte qu'il est capable de produire des comptes finals pour les années ultérieures. Un système de plan trimestriel de marge brute d'autofinancement (MBA) a été adopté en janvier 2006 et fixe les plafonds de dépenses des agences budgétaires. Un Compte unique du Trésor a été établi et toutes les agences du gouvernement respectent un système de comptes soldés. Tous les comptes inactifs du gouvernement (ceux y compris des districts) ont été clôturés aussi bien aux banques centrales et aux banques commerciales. Afin de renforcer les capacités pour la comptabilité publique les audits internes, une formation a commencé en 2006 et une première série d'examens professionnels a eu lieu, avec 218 candidats pour être des comptables agréés certifiés (ACCA).

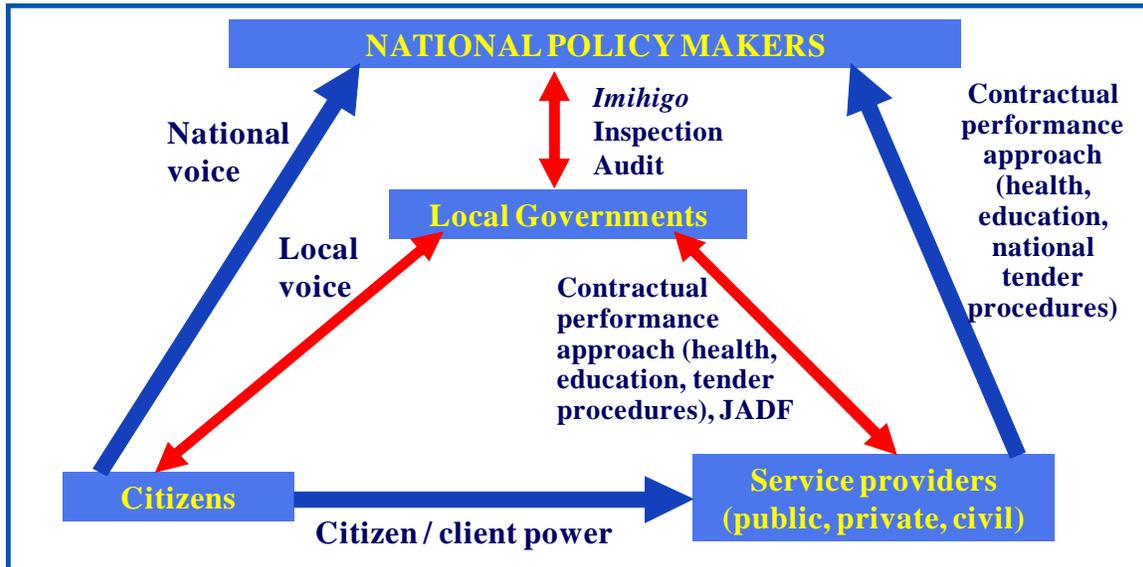
2.65 La période du PRSP a également connu des progrès dans le domaine de la décentralisation, mais la décentralisation fiscale étant à un rythme plus lent que le cadre institutionnel. Récemment, le processus a connu une allure plus rapide avec la révision ou l'approbation des lois et des politiques relatives à la décentralisation et la création du Fonds de développement communautaire (CDF) en 2002 en vue de faciliter le flux des fonds allant du centre aux gouvernements locaux. Les transferts ont augmenté en passant de 2.7 milliards de Frw en 2003/04 à 8.4 milliards en 2005/06 quoiqu'ils aient été toujours en dessous de la cible). Néanmoins, les ressources humaines au niveau des gouvernements locaux et leur leadership dans le processus de planification doivent être améliorées ainsi que les mécanismes de partage d'informations entre les niveaux central et local.

2.66 La nouvelle Constitution a prévu un cadre de représentation et de participation des citoyens par la mise en place des institutions clefs entre autres les deux Chambres du Parlement, un pouvoir judiciaire indépendant, le Parquet général, la Commission électorale nationale, l'Office de l'Ombudsman et l'Office de l'Auditeur général.

2.67 S'agissant de participation des citoyens, de l'autonomisation, de la transparence et de la reddition des comptes, la nouvelle constitution a fourni un cadre de représentation et de participation des citoyens dans le processus de planification des districts. Plusieurs mécanismes de promotion de l'autonomisation des citoyens, de la voix et de la reddition des comptes parmi les citoyens ont été adoptés (Figure 2.7). Les études visant l'évaluation de l'efficacité de ces différents mécanismes soulignent le besoin d'harmoniser ces interventions tout en renforçant leurs capacités. Ces mécanismes peuvent se regrouper en trois grandes catégories. Il existe des mécanismes permettant de favoriser la voix nationale par l'établissement des liens de reddition des comptes premièrement entre les citoyens et les décideurs politiques nationaux et deuxièmement entre les citoyens et les autorités du gouvernement local. Troisièmement, il existe des mécanismes permettant d'aider les citoyens à réclamer les services de qualité auprès les prestataires des services sont en train d'être proposés. Ces mécanismes sont complétés

par une approche axée sur les contrats de performance entre les prestataires des services et les gouvernements locaux ou les décideurs politiques nationaux. En outre, les liens de reddition des comptes entre les gouvernements locaux et les décideurs politiques nationaux se réalisent à travers les inspections, les audits et les contrats de performance nommé « *Imihigo* »

Figure 2.7 Cadre de reddition des comptes au niveau décentralisé



Source: MINALOC (2006).

2.68 Au niveau national, les citoyens participent à travers les élections législatives, les sondages d'opinion et les fora politiques. La reddition se met en œuvre à travers un système judiciaire indépendant, la Commission électorale nationale, l'Office de l'Ombudsman et l'Office de l'Auditeur général. Un certain nombre de mécanismes ont été renforcés pour assurer la promotion des liens de reddition des comptes entre les citoyens et les gouvernements locaux, y compris des réunions d'*umudugu*, les audits sociaux, les programmes participatifs d'*ubudehe*, les conciliateurs *abunzi*, les enquêtes sur la satisfaction des services, les revues d'*imihigo*, les débats sur la radio et la télévision, le Forum de développement d'action conjointe (JADF), et les Conseils de la jeunesse et des femmes. Le PRSP n'a pas spécifiquement visé le lien de reddition des comptes entre les prestataires des services et les citoyens, quoique la mise en place de l'Office de l'Ombudsman soit importante à cet égard (plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la corruption) et que le pilotage des cartes de rapport des citoyens offre un point d'entrée potentiel. Comme le pilotage des cartes de rapport de citoyens a été plutôt une initiative à prédominance de main-d'oeuvre, cet outil d'évaluation des performances des prestataires des services deviendra plus facile pour l'utilisation aussi longtemps que les évaluations deviennent régularisées et que les données peuvent être introduites dans des systèmes d'informations des districts (une fois que de tels systèmes sont mis en place). D'autres activités de gestion et de suivi participatifs comprennent les Comités des mutuelles de santé, les associations regroupant les parents et les enseignants, les comités d'eau et les comités de gestion dans les hôpitaux.

2.69 A côté de ce cadre de reddition des comptes décentralisé, la bonne gouvernance reste renforcée davantage par les améliorations continues dans au moins deux principaux domaines: les partenariats entre les secteurs public, privé et civil et les accords conjoints de reddition des comptes en vue de faire le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre de la bonne gouvernance. Les partenariats entre les secteurs public, privé et civil s'ajoutent à un certain nombre d'initiatives déjà en place. Au niveau local, ces initiatives comprennent le Forum de développement d'action conjointe (JADF), tandis qu'au niveau national, il a été établi un cadre conjoint de gouvernance en vue de permettre l'amélioration de l'efficacité dans la planification conjointe, la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation de la gouvernance. Le jumelage entre les institutions du Rwanda avec d'autres institutions établies dans d'autres pays est devenu un autre domaine dans lequel les progrès remarquables ont été enregistrés et se devra d'être renforcé davantage au cours de la période de l'EDPRS. Somme toute, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la bonne gouvernance se font par les évaluations indépendantes et des évaluations conjointes de la gouvernance effectuées à travers le Programme de la Société des défis du millénaire (Millennium Challenge Corporation ou MCC), et le cadre conjoint de la gouvernance. En outre, les groupes de réflexion indépendants et les institutions devant mener des évaluations régulières de la gouvernance ont été créés. Il s'agit entre autres du Conseil Consultatif sur la gouvernance au Rwanda et l'Institut d'analyse des politiques stratégiques. Au cours de la période de l'EDPRS, ces institutions devront exiger le renforcement des capacités afin de devenir entièrement opérationnelles et efficaces.

2.70 La participation de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PRSP se doit d'être renforcée. Une politique sur la société civile, concernant en partie cette question, a été récemment rédigée. Au niveau national, plusieurs initiatives telles que le Cadre conjoint de la gouvernance, la *Millennium Challenge Corporation* (Société des défis du Millénaire) et la création des groupes de réflexion indépendants sont en cours en cours en vue d'améliorer l'harmonisation en matière d'évaluation de la gouvernance au Rwanda. La libre compétition politique et l'indépendance des médias et la société civile ont été renforcées à travers un certain nombre de mécanismes dont la mise en place d'un forum des partis politiques et de la plateforme de la société civile au Rwanda. Ces initiatives ne cesseront de contribuer à la promotion des partenariats efficaces entre le public, le secteur privé et la société civile à travers, entre d'autres, les fora de développement d'action conjointe et les programmes de jumelage.

2.71 La protection sociale n'a pas servi de domaine stratégique au cours du premier PRSP, et n'a fait l'objet ni d'une planification stratégique, ni d'un budget consolidé ni d'un cadre de suivi. Malgré ce constat, il est estimé qu'entre 7 et 10% du budget national ont été alloués aux programmes relatifs à la protection sociale au cours de cette période (ex. Fonds en faveur des rescapés du génocide, des personnes handicapées) tout en ciblant spécifiquement les groupes les plus vulnérables dans la société rwandaise (Revue des dépenses publiques de protection sociale, 2006). L'adoption d'une Politique de protection sociale vers fin 2005 a été une étape importante, mais l'élaboration rapide d'un plan stratégique est on ne peut plus nécessaire aujourd'hui. Les transferts en espèces et en

nature aux groupes vulnérables devraient être établis et les ressources doivent être mieux ciblées.

2.72 Les progrès ont été réalisés dans le cadre de l'égalité des genres, comme le montrent à la fois les inscriptions scolaires des femmes dans le primaire et la représentation des femmes au Parlement par laquelle la proportion des femmes rwandaises parlementaires est la plus élevée au monde (49 %). Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Il est plusieurs cas de violence contre des femmes, telles que le viol et la violence domestique qui ne sont pas déclarés et qui restent par là impunis. Il se pose également des problèmes sur la loi portant régime foncier : les femmes qui ne sont pas mariées légalement n'ont aucun droit de propriété légale à la terre de leurs maris. Les efforts entrepris par les communautés locales visant à encourager les couples à légaliser leurs mariages sont en train de porter des fruits à travers l'organisation des cérémonies nuptiales de groupe. La Loi en attente de publication portant répression de la violence contre les femmes devra requérir l'appui pour son application plus particulièrement une série de mécanismes locaux de protection des femmes qui dénoncent les actes de violence de leurs conjoints.

2.73 S'agissant du niveau régional, le Rwanda a participé à la négociation et à l'application des accords de paix. Le pays a également joué un rôle très louable dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et a contribué aux missions de maintien de la paix de l'Union africaine des Nations Unies. Ces efforts ont permis de consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans la région tout en contribuant également à l'amélioration de l'image du Rwanda. Ces acquis doivent être consolidés afin de créer un environnement régional et international favorable à la mise en œuvre de l'EDPRS

2.6 Implications pour l'EDPRS

2.74 Les améliorations ont été observées dans un certain nombre de domaines importants. Il s'agit entre autres de la réduction de la pauvreté de revenu et des améliorations du bien-être de quelques groupes vulnérables. Les progrès satisfaisants ont été accomplis dans le cadre du développement humain (santé et éducation), mais une meilleure optimisation s'avère nécessaire. Une proportion élevée des personnes ont pu trouver des emplois en dehors du secteur agricole. Néanmoins, une croissance plus rapide des secteurs productifs, en particulier dans l'agriculture, est restée toujours nécessaire. Le rôle du Secteur privé devrait mieux être appuyé avec de diverses incitations pour donner du tonus à l'économie.

2.75 Les leçons tirées de l'évaluation du PRSP (2002-2005) montrent que les principaux problèmes auxquels est confronté le secteur public sont liés à la mise en œuvre de la politique. Par exemple, les besoins en fertilisants ont été identifiés comme prioritaires et, malgré la disponibilité des ressources, les cibles n'ont pas été réalisées. La création d'emplois a été également reconnue comme prioritaire, mais n'a pas été suffisamment poursuivie. Les secteurs savaient ce qu'il fallait faire sans toutefois être

clairs sur les modalités d'action et tendaient toujours à engager des actions étant isolés les unes des autres.

2.76 Cette revue de récentes performances socio-économiques du Rwanda ainsi que les leçons tirées du PRSP conduisent à l'émergence de quatre priorités pour l'EDPRS:

- i. **Augmentation de la croissance économique** par l'investissement en infrastructures, la promotion du développement des compétences et du Secteur des services, l'intégration du développement du Secteur privé et la modernisation de l'agriculture par l'introduction des pratiques améliorées de gestion des terres et de gestion d'utilisation des terres ainsi que l'adoption des techniques permettant de réduire l'érosion du sol et d'augmenter la fertilité du sol.
- ii. **Ralentissement de la croissance démographique** par la réduction de la mortalité infantile ; la planification familiale et les programmes mobiles d'éducation accompagnés de l'amélioration de la qualité des soins de santé et de l'enseignement, en particulier pour des filles
- iii. **Combat contre la pauvreté extrême** par l'amélioration de la sécurité alimentaire et les programmes ciblés de création d'emplois et de protection sociale. Il s'avère particulièrement urgent de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes entrant au marché du travail.
- iv. **Réalisation d'une plus grande efficacité dans la réduction de la pauvreté** par une meilleure mise en œuvre des politiques entre autres la coordination améliorée parmi des secteurs et entre les niveaux du gouvernement ; le choix plus dynamique des activités prioritaires; une meilleure optimisation des services en faveur des pauvres ; une mobilisation répandue du Secteur privé et l'utilisation plus efficace des mécanismes de suivi et d'évaluation.

3 OÙ LE RWANDA VEUT-IL ARRIVER EN 2012 ?

3.1 Ce chapitre se propose de brosser à grands traits les objectifs que le pays entend réaliser vers la fin de la période quinquennale de l'EDPRS. La définition de ces objectifs clairs constitue la première étape dans l'élaboration d'une stratégie de développement à mi-parcours.

3.2 Il importe de distinguer deux séries d'objectifs en matière de politiques pour le Rwanda en 2012. Primo, il est certains objectifs qui se présentent comme des éléments jalons pour le parcours d'un long processus. Il s'agit entre autres les Objectifs de développement du Millénaire (ODM) qui englobent des cibles fixées pour 2015, et les objectifs de la vision 2020 du Rwanda qui ont des cibles fixées pour 2020. Compte tenu d'un long processus suivi pour la réalisation des ODM, il devra y avoir une série implicite de cibles fixées pour 2012. Néanmoins, puisque EDPRS constitue un mécanisme visant la mise en œuvre de la Vision 2020 du Rwanda à moyen terme, il n'existe aucune série séparée de cibles pour la vision 2020 du Rwanda en 2012. Secundo, EDPRS comprend les objectifs qui constituent en eux-mêmes une destination en 2012. Au nombre de ces objectifs figurent les cibles différentes de celles définies dans la Vision 2020 du Rwanda et les ODM.

3.1 Cibles implicites pour les Objectifs de Développement du Millénaire en 2012

3.3 Le Gouvernement du Rwanda a exprimé son engagement à réaliser les Objectifs de développement du Millénaire. Il existe 8 ODM avec 18 cibles et 49 indicateurs proposés⁸. La plupart des cibles sont fixées pour 2015 contre les données de base recueillies en 1990.

3.4 Les ODM sont répartis en quatre groupes. Le premier groupe englobe les des cibles définies en tant que niveaux communs de performance à travers tous les pays d'ici 2015. Il s'agit ici de l'Objectif 2 qui se rapporte à l'achèvement universel du primaire pour les garçons et les filles, et de l'Objectif 3 qui se rapporte à l'élimination des disparités en genre dans l'éducation. Le deuxième groupe comprend les cibles définies comme réductions proportionnelles communes de la défavorisation entre 1990 et 2015 à travers tous les pays. Il s'agit entre autres de la réduction de moitié du ratio de dénombrement des effectifs consommation -pauvre (Objectif 1), de la réduction de deux tiers de taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (Objectif 4) et de l'amélioration de la santé maternelle (Objectif 5). Le troisième groupe englobe les cibles définies en tant que moyens de stopper et de renverser les tendances. La réalisation des cibles de l'Objectif 6 implique de stopper et renverser la propagation du VIH, de la malaria et de la tuberculose d'ici 2015. Le quatrième groupe comprend les cibles qualitatives qui se rapportent à l'Objectif 7. Techniquement parlant, il ne s'agit pas ici de

⁸ L'ODM 8 se rapporte aux obligations des donateurs et est ainsi omis de ce chapitre.

cibles étant donné qu'elles n'indiquent pas les valeurs particulières que les indicateurs devraient prendre à une date spécifique.

3.5 Les cibles du Rwanda pour les ODM en 2015 sont présentées dans le tableau 3.1 avec les cibles implicites pour 2012. Les projections pour les indicateurs des cibles des ODM en 2012 sont également présentées avec une couleur pour chaque indicateur codée selon la vraisemblance de la cible implicite pour 2012 étant atteinte.

Tableau 3.1 Progrès par rapport aux cibles de la Vision 2020 du Rwanda et aux Objectifs de développement du Millénaire

| ODM | Indicateurs de la Vision 2020 et des ODM | Référéncé 1990 | Référéncé 2000 | 2006/7 | Cibles de la Vision 2020 | | Progrès vers les cibles de la Vision 2020 | Cibles des ODM | | | Progrès vers les cibles des ODM |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------------------------------|
| | | | | | Cible 2010 | Cible 2020 | | Cible 2015a/ | Référence 2012 | Proj. 2012 | |
| ODM 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim | PIB par tête en USD | | 200 | 272 | 400 | 900 | Rouge | | | | |
| | Taux de croissance réel moyen du PIB (%) | | 8.1 | 6.5 | 8.0 | 8.0 | Jaune | | | | |
| | Taux de croissance réel moyen du Secteur agricole (%) | | 7.0 | 4.4 | 8.0 | 6.0 | Rouge | | | | |
| | Taux de croissance réel moyen du Secteur de l'industrie (%) | | 2.0 | 8.0 | 9.0 | 12.0 | Vert | | | | |
| | Taux de croissance réel moyen du Secteur des services (%) | | 11.0 | 7.4 | 9.0 | 11.0 | Vert | | | | |
| | Epargne nationale (% du PIB) | | 0.5 | -1.3 | 4 | 6 | Rouge | | | | |
| | Investissement national t (% du PIB) | | 13.6 | 15 | 23 | 30 | Vert | | | | |
| | Emplois non agricoles (milliers) | | 200 | 419 | 1,000 | 2,500 | Rouge | | | | |
| | Pauvreté (% en dessous du seuil national de pauvreté) | | 60.4 | 56.9 | 40 | 30 | | 30.2 | 34.7 | 52.3 | Rouge |
| | Malnutrition Infantile (% des enfants de moins de 5 ans rabougris) | 48 b/ | 43 | 45 | | | | 24.5 | 27.2 | 69.8 | Rouge |
| | Malnutrition Infantile (% des enfants de moins de 5 ans émaciés) | 4 b/ | 7 | 4 | | | | 2 | 2.5 | 0.4 | Vert |
| | Malnutrition Infantile | 29 b/ | 24 | 23 | 20 | 10 | | 14.5 | 16.3 | 14.0 | Vert |

| ODM | Indicateurs de la Vision 2020 et des ODM | Référénc e 1990 | Référénc e 2000 | 2006/7 | Cibles de la Vision 2020 | | Progrès vers les cibles de la Vision 2020 | Cibles des ODM | | | Progrès vers les cibles des ODM |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------------------------------|
| | | | | | Cible 2010 | Cible 2020 | | Cible 2015a/ | Référence 2012 | Proj. 2012 | |
| | (% des enfants de moins de 5 ans de poids insuffisant) | | | | | | | | | | |
| | Protéines par personne et par jour (% des besoins) | | 44 | | 55 | 65 | | 22 | | | Jaune |
| | Coefficient de Gini (Disparité de consommation) | | 0.47 | 0.51 | 0.40 | 0.35 | Rouge | | | | |
| | Réseau routier (km/km2) | | 0.54 | | 0.56 | 0.6 | Jaune | | | | |
| | Accès à l'énergie électrique (% de la population) | | 2.0 | 4.3 | 25 | 35 | Rouge | | | | |
| | Consommation annuelle d'électricité (KWh/habitants) | | 30 | | 60 | 100 | Jaune | | | | |
| | Population urbaine (% de la population totale) | | 10 | 17 | 20 | 30 | Vert | | | | |
| | Production agricole (kcal/personne/jour) | | | 1,878 | 2,000 | 2,200 | Jaune | | | | |
| | Population agricole (% de la population active) | | 90 | 80 | 75 | 50 | Green | | | | |
| | Utilisation des fertilisants (Kg/hectare/ an) | | 1.5 | | 8 | 15 | Jaune | | | | |
| | Utilisation d'engrais chimique ou organique (% des ménages) | | 6 | 16 | 20 | 50 | Vert | | | | |
| | Crédit financier au Secteur agricole (%) | | 1.0 | 1.9 | 15 | 20 | Rouge | | | | |
| ODM 2 Assurer l'éducation | Niveau d'alphabétisation (%) | | 71 | 74 | 80 | 100 | Vert | | | | |
| | Niveau d'alphabétisation | | 74 | 77 | | 100 | | | | | Jaune |

| ODM | Indicateurs de la Vision 2020 et des ODM | Référéncé 1990 | Référéncé 2000 | 2006/7 | Cibles de la Vision 2020 | | Progrès vers les cibles de la Vision 2020 | Cibles des ODM | | | Progrès vers les cibles des ODM |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------------------------------|
| | | | | | Cible 2010 | Cible 2020 | | Cible 2015a/ | Référence 2012 | Proj. 2012 | |
| primaire pour tous | (% de ceux qui sont âgés de 15 - 24 ans) | | | | | | | | | | |
| | Taux d'inscription nette à l'école primaire (%) | | 72 | 90 | 100 | 100 | | 100 | 94 | 100 | Vert |
| | Taux d'achèvement du primaire (%) | | 22 | 52 | 100 | 100 | | 100 | 74 | 100 | Vert |
| | Inscription brute à l'école secondaire (%) | | 4 | 18^{g/} | 40 | 60 | Rouge | | | | |
| | Taux de qualification des enseignants du secondaire (%) | | 43 | 52 | 100 | 100 | Rouge | | | | |
| | Centres de formation professionnelle (nombre) | | 7 | 54 | 50 | 106 | Vert | | | | |
| | Admission dans l'enseignement tertiaire (inscription brute) (%) | | | 3.2 | 4.0 | 6.0 | Jaune | | | | |
| ODM 3 Promouvoir l'égalité des sexes | Ecart de genre au niveau de l'alphabétisation (%) | | 10.0 | 0.2 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | Vert |
| | Ecart de genre au niveau de l'enseignement primaire (%) | | 0.0 | 0.0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | Vert |
| | Ecart de genre au niveau de l'enseignement secondaire (%) | | 2 | 12 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 22 | Vert |
| | Femmes dans l'enseignement tertiaire (%) | | 20 | 39 | 40 | 50 | Vert | | | | |
| | Femmes dans les postes de prise de décisions (%) | | 10 | 47.5 | 30 | 40 | Vert | | | | |
| | Sièges occupés par des femmes au Parlement (%) | | | 48.8 | | 50 | | 50 | 50 | 50 | Vert |

| ODM | Indicateurs de la Vision 2020 et des ODM | Référénc e 1990 | Référénc e 2000 | 2006/7 | Cibles de la Vision 2020 | | Progrès vers les cibles de la Vision 2020 | Cibles des ODM | | | Progrès vers les cibles des ODM |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------------------------------|
| | | | | | Cible 2010 | Cible 2020 | | Cible 2015a/ | Référence 2012 | Proj. 2012 | |
| | des sièges) | | | | | | | | | | |
| ODM 4 Réduire la mortalité infantile | Espérance de vie (années) | | 49 | 51 | 50 | 55 | Vert | | | | |
| | Enfants immunisés contre la rougeole (% des enfants âgés de 11-23 mois) | | | 85.6 e/ | | 100 | | | | | Vert |
| ODM 5 Améliorer la santé maternelle | Taux de mortalité chez les moins de 5 ans (pour 1.000 naissances) | 151 b/ | 196 | 152 e/ | 80 | 50 | | 50 | 66 | 106 | Rouge |
| | Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances) | 85 b/ | 107 | 86 e/ | 80 | 50 | | 28 | 37 | 63 | Rouge |
| ODM 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies | Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) | | 1,071 | 750 e/ | 600 | 200 | | 268 | 353 | 455 | Vert |
| | Naissances assistées par du personnel qualifié (% des naissances) | | | 39 e/ | | 100 | | | | | Jaune |
| | Population en bonnes conditions hygiéniques (%) | | 20 | | 40 | 60 | Jaune | | | | |
| | Prévalence du VIH (% de ceux qui sont âgés de 15 -49 ans) | | 13f/ | 3 | 11 | 5 | | | | | Vert |
| | Prévalence de la contraception moderne (% des femmes âgées de 15 -49 ans) | 13 | 4 | 10 | | | | | | | Jaune |
| | Mortalité cause par la malaria (%) | | 51 | 26 | 30 | 25 | | | | | Vert |

| ODM | Indicateurs de la Vision 2020 et des ODM | Référéncé 1990 | Référéncé 2000 | 2006/7 | Cibles de la Vision 2020 | | Progrès vers les cibles de la Vision 2020 | Cibles des ODM | | | Progrès vers les cibles des ODM |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------|--------------------------|------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|------------|---------------------------------|
| | | | | | Cible 2010 | Cible 2020 | | Cible 2015a/ | Référence 2012 | Proj. 2012 | |
| | Docteurs (pour 100.000 habitants) | | 1.5 | 3 | 5 | 10 | Vert | | | | |
| | Infirmières et infirmiers (pour 100.000 habitants) | | 16 | 22 | 18 | 20 | Vert | | | | |
| | Techniciens de laboratoire (pour 100.000 habitants) | | 2 | 9 | 5 | 5 | Vert | | | | |
| ODM 7 Assurer un environnement durable | Accès à l'eau salubre/claire (%) | | 64 | 64 | 80 | 100 | | 82 | | | Jaune |
| | Protection des terres contre l'érosion du sol (%) | | 20 | | 80 | 100 | Jaune | | | | |
| | Sécurité de la propriété foncière réalisée (% des parcelles de terrain avec des titres fonciers) | | | 1 | 10 | 60 | | 30 | | | Jaune |
| | Surface de la terre couverte par la forêt | | | 20 | | 30 | | | | | Jaune |
| | Part de l'énergie provenant du bois dans la consommation de l'énergie (%) | | 94 | | 50 | 50 | Jaune | | | | |
| | Population rwandaise (million) | | 7.7 | 9.1 | 10.0 | 13.0 | Rouge | | | | |
| | Taux de croissance démographique (%) | | 2.9 | 2.6 | 2.4 | 2.0 | Jaune | | | | |
| | Taux total de fécondité (enfants par femme) | | 5.8 | 6.1 | 5.5 | 3.9 | Rouge | | | | |
| | Population urbaine (% de la population totale) | | 10 | 17 | 20 | 30 | Vert | | | | |

Remarques:

- * L'année 2012 de référence des ODM montre les progrès requis afin d'être sur la bonne voie vers la réalisation des cibles des ODM en 2015
- ** Projections de 2012 sur base de l'extrapolation des progrès enregistrés entre 2000 et 2007 pour chaque indicateur.
- a/ Les cibles se servent des données de 2002 comme base à moins que les chiffres antérieurs existent. Les projections basées sur l'accroissement composé pour 2000-2005.
- b/ 1992
- c/ 1996
- d/ 2001
- e/ 2005
- f/ Ce chiffre représentait le taux de prévalence du VIH dans les hôpitaux de référence. Il a servi de taux national de prévalence en l'absence de données plus fiables issues d'une enquête nationale. L'enquête nationale réalisée en 2005 (EDS+) révèle un taux national de prévalence de 3%. Il faut faire preuve de prudence s'il s'agit de comparer les deux chiffres.
- g/ Les données issues des rapports administratifs du MINEDUC. Les résultats de l'enquête EICV révèlent une inscription nette de 10% à l'école secondaire en 2005/06.

Ombrages pour indicateurs:  = Indicateur de la Vision 2020 du Rwanda 2020 et des ODM  = Indicateur des ODM  = Indicateur de la Vision 2020

Couleurs pour progrès: le vert indique les progrès sur la bonne voie, le rouge signifie loin de la bonne voie, le jaune signifie qu'il est trop tôt pour se prononcer

3.6 Le tableau 3.1 montre que le Rwanda a déjà réalisé un certain nombre d'ODM, tel que l'égalité des sexes au niveau de l'inscription à l'école primaire et la réduction de la prévalence du VIH et qu'il se trouve sur la bonne voie vers la réalisation de bien d'autres cibles d'ODM telles que la prévention de la montée de l'incidence de la malaria. Néanmoins, il importe de souligner que les cibles liées à la réduction de la pauvreté de consommation, des taux de mortalité chez les moins de 5 ans et de rabougrissement dû à la malnutrition infantile semblent constituer un défi extrêmement important.

3.2 Cibles pour la Vision 2020 du Rwanda

3.7 Les progrès accomplis par le Rwanda vers les cibles de la Vision 2020 révèlent une situation complexe similaire à celle des ODM (voir Tableau 3.1). Le pays est sur la bonne voie vers plusieurs indicateurs. Il s'agit notamment du taux général d'investissement, de la croissance de l'industrie et des services, de la croissance démographique urbaine, de l'utilisation des engrais chimiques et organiques, de l'alphabétisation, de l'espérance de vie, de l'égalité des sexes dans l'enseignement tertiaire et dans la représentation au Parlement.

3.8 Néanmoins, la performance a été beaucoup plus faible dans quelques autres domaines. Le revenu par tête n'a pas été si rapide que prévu, et la cible fixée pour 2020 de 900 USD semble être de loin atteignable. Le taux d'épargne nationale est tombé depuis 2000 et le nombre d'emplois non agricoles est inférieur à la moitié de la cible fixée pour 2010. L'inégalité économique n'a pas diminué tandis que l'inscription à l'école secondaire s'est accrue et n'a atteint que 25% de la cible fixée pour 2010.

3.9 Compte tenu du rang de priorité élevée que la Vision 2020 du Rwanda a accordé au développement du Secteur des TIC, il y a lieu d'exprimer des inquiétudes fondées sur le fait qu'en 2006 non seulement il n'y avait plus de centres de formations professionnelles et techniques autres que ceux enregistrés en 2000, mais également la majorité des centres existants ne sont ni suffisamment équipés ni totalement opérationnels. Le taux d'admission dans l'enseignement tertiaire est également bien au-dessous de celui requis pour créer une base de connaissances nécessaires à l'accélération de la croissance d'un secteur des services à haute intensité de compétences. Pire encore, le fait que la croissance démographique devient plus élevée que prévu est tributaire de l'augmentation du taux total de fécondité.

3.3 Cibles pour l'EDPRS en 2012

3.10 La présente revue des ODM et des cibles de la Vision 2020 du Rwanda offre un contexte pour la présentation des cibles de l'EDPRS pour 2012. Elles ont été fixées à la suite des consultations élargies avec les secteurs et les groupes qui s'occupent des questions transversales. Un scénario des dépenses publiques a été identifié pour l'EDPRS et une série correspondante de cibles identifiées pour chaque secteur. Dans l'EDPRS, on

assume que des dépenses nominales totales de l'Etat sont supposées s'accroître à 9.0% par an entre 2008 et 2012. En outre, le modèle des dépenses publiques pourra changer en 2008 pour bénéficier aux secteurs et sous-secteurs qui sont intimement liés aux priorités de l'EDPRS visant l'accélération de la croissance axée sur les compétences et l'augmentation des emplois.

3.11 Au niveau sectoriel, les principaux domaines bénéficiaires sont aussi variés que l'éducation (19.8% du budget total), la santé (9.2%), le transport et les TIC (7.2%), l'agriculture (6.9%), l'énergie (6.1%) et l'eau et l'assainissement (4.3%). Une comparaison entre les parts des secteurs est présentée au Chapitre 6 (voir Tableau 6.2).

3.3.1 Accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté

3.12 Il est prévu que le taux de croissance annuel du PIB pourra s'accroître en passant de 6.5% à 8.1% d'ici 2012 (voir Tableau 3.2). Aussi la croissance des exportations est-elle envisagée de connaître une augmentation jusqu'à 15% par an par rapport à leur taux actuel de 10%. Une telle accélération de la croissance sera possible grâce à une augmentation considérable du taux d'investissement qui pourra connaître hausse en passant de 15% du PIB à 23% d'ici 2012. Les emplois non agricoles pourront s'accroître jusqu'à 30% d'ici 2012 (étant donné qu'au cours de l'enquête EICV2 20% de la population ont déclaré que leurs principales occupations sont des activités non agricoles). Cela exigera la création d'environ 600.000 nouveaux emplois non agricoles d'ici 2012 (sur un total d'environ 1.000.000 nouveaux emplois pour l'ensemble de l'économie) au cours de la période 2008-12. L'effet de ce coup de pouce consistera en la réduction de la part de la population croupissant dans la pauvreté qui devra passer de 57% à 46% alors que la proportion de ceux vivant dans la pauvreté extrême pourra tomber de 37% à 24%. La part des membres des ménages dirigés par les femmes vivant dans la pauvreté pourra connaître une diminution similaire en tombant de 60% à 48% d'ici 2012.

3.3.2 Elargissement et renforcement du Secteur financier

3.13 Pour accroître le taux d'investissement d'environ 60% sur cinq ans, il sera nécessaire d'élargir et de renforcer le Secteur financier au Rwanda. À cet effet, le crédit du Secteur privé (exception faite de l'UBPR et des institutions de micro -finance) est prévu de s'accroître en passant de 10% du PIB en 2007 à 15% en 2012. En même temps, la part de la réserve dans le PIB, qui permet de mesurer la capacité d'absorption financière, est prévue d'augmenter en passant de 20% à 22.5%.

3.3.3 Développement des compétences pour une société axée sur la connaissance

3.14 Pour réaliser le changement économique structurel impliqué par les cibles de la Vision 2020, le Rwanda se doit de développer une large série de compétences parmi la main-d'oeuvre dans un espace de temps relativement court. Le taux actuel d'alphabétisation des adultes s'élève à 65% de la population totale âgée de plus de 15 ans (72% pour les hommes contre 60% pour les femmes), tout en passant de 52%, taux enregistré en 2000/01. Le Gouvernement du Rwanda s'est engagé à augmenter le taux d'alphabétisation jusqu'à 85% chez les hommes et à 80% chez les femmes d'ici 2012. S'agissant de l'enseignement primaire, il est prévu de réduire le nombre moyen d'élèves par enseignant et par salle de classe de 70:1 à environ 50:1 entre 2006 et 2012. La réalisation de cet engagement permettra de réduire le taux de la double vacation. Aussi est-il prévu de réduire le rapport élève/ salle jusqu'à 50:1 d'ici 2012. Cela devrait ainsi permettre d'améliorer l'environnement d'apprentissage dans les écoles primaires qui, à leur tour, permettront de doubler le taux d'achèvement qui pourra passer de 52% en 2006 à 100% en 2012. L'amélioration des résultats scolaires au niveau primaire figure en tête des priorités et la cible est que la proportion des élèves réussissant à l'examen final (6ème année) avec une note de réussite supérieure à 50% pourra passer de 8.9% en 2006 à 20% en 2012.

3.15 Au niveau secondaire, le plan d'enseignement approuvé vise une approche plus progressive aux inscriptions brutes, avec une cible intérimaire (provisoire) pour 2012 fixée à 30% pour les garçons et les filles (et à 60% pour 2020), tout en s'assurant également qu'une proportion plus élevée de ceux qui se font inscrire terminent ce cycle d'enseignement. Le taux d'achèvement pour le Tronc commun est prévu de doubler en passant de 20% à 40%, alors que celui du cycle supérieur du secondaire est prévu de s'accroître en passant de 11% à 16%. De telles améliorations dans la couverture et la qualité de l'enseignement primaire et secondaire devraient permettre d'augmenter l'employabilité des jeunes qui font leur entrée au marché du travail sans toutefois avoir d'autres qualifications scolaires. La Politique de développement et de gestion des enseignants devra revêtir une importance capitale dans l'orientation des cibles en vue de disposer des enseignants qualifiés.

3.16 Le taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur est prévu de s'accroître en passant de 3.2% à 4.5% tout en améliorant la qualité de par l'augmentation de la proportion des enseignants suffisamment qualifiés dans l'enseignement supérieur qui pourra passer de moins de 20% à 30%.

3.17 L'élargissement de l'accès à la formation et à l'enseignement technique et professionnelle (FETP) et l'équipement suffisant des centres existants revêtent une importance stratégique si le Rwanda veut devenir une plaque tournante des TIC dans la région. La formation professionnelle devra être restructurée pour fournir permettre de disposer des instruments appropriés pour la réalisation de cet objectif. Etant établi à 8.250 aujourd'hui, le nombre total de lauréats des institutions de formation professionnelle pourra s'établir à 135.000 d'ici 2012. Pour ce faire, il faudra organiser des

formations de recyclage à l'intention des enseignants existants et des former de nouveaux enseignants de façon à accroître leur nombre jusqu'à 300. Il sera créé cinq centres régionaux de formation professionnelle en vue d'assurer la coordination des activités de formation dans leurs ressorts géographiques respectifs.

3.3.4 Promotion de la science, de la technologie et de l'innovation pour la croissance économique

3.18 Il sera difficile pour le Rwanda de réaliser ses objectifs de réduction de la pauvreté ou de création de richesses s'il ne s'engage pas dans un effort concerté visant à assurer le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Il est prévu que, d'ici 2012, 50% des écoliers primaires auront chacun accès à un ordinateur portable, 100% des écoles primaires seront équipés d'un coin des sciences qui favorisera des informations fondamentales sur la science alors que 70% des écoles secondaires seront dotées de laboratoires de la science pour dispenser un enseignement de haute qualité et pratique en matière de sciences et de technologie.

3.19 S'agissant de l'enseignement supérieur, il est prévu d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits dans les sciences en passant de 21% à 30%. La proportion des femmes inscrites est prévue d'augmenter jusqu'à 40% en 2012. Le nombre de ceux qui suivent le programmes de maîtrise en sciences pourra augmenter en passant de 80 par an à 200 en 2012, la formation post-doctorale à l'intention des détenteurs de doctorat pourra passer à 100 par an et un programme régional de bourse sera mis en place pour la formation au Rwanda de 500 étudiants en provenance des pays membres de la Confédération des Associations de football d'Afrique de l'Est et du Centre (CECAFA). Les unités de recherche au sein des institutions d'enseignement supérieur seront renforcées avec six centres d'excellence en Science et en Technologie mis en place dans les six institutions publiques. Généralement parlant, le nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de chercheurs pourra s'accroître jusqu'à 25 pour 10.000 personnes.

3.3.5 Augmentation de la productivité agricole et amélioration de la sécurité alimentaire

3.20 L'agriculture représente plus d'un tiers du PIB, mais son taux de croissance annuel moyen de 4.8% enregistré en 2001-2006 n'était que la moitié de celui enregistré en 1996-2000 (9.5%). Ainsi, il importe d'augmenter la productivité agricole afin que le Rwanda puisse atteindre sa cible de croissance. À cet effet, il est prévu que la superficie protégée contre l'érosion du sol pourra passer de 40% de la superficie agricole en 2006 à 100% en 2012. La superficie irriguée pourra augmenter en passant de 15.000 à 24.000 hectares, et de cette superficie, la superficie à flanc de coteau irrigué augmentera en passant de 130 hectares à 1.100 hectares. La superficie des marais aménagés augmentera en passant de 11.105 à 31.105 hectares. La promotion de l'intensification agricole sera assurée en ce qui concerne la production culturale et animale. Il est prévu que la proportion de ménages ruraux possédant le bétail montera de 71% à 85% alors que les

principales maladies épidémiques d'animaux seront éradiquées (fièvre aphteuse, *pelurpneumonie* bovine contagieuses et les maladies *et maladies de lampuskin*) ou combattues (blackquarter, tuberculose et brucellose). Dans le cadre du programme « une vache par famille », le nombre des ménages bénéficiant de ce programme pourra monter à 501.572 d'ici 2012 en passant de 3.500 en 2006. L'utilisation de l'engrais minéral inorganique pourra augmenter de 11% à 40% alors que celle des semences améliorées montera en passant de 24% à 37%.

3.21 La production des cultures vivrières de base est prévue de s'accroître de 15% au cours de la période de l'EDPRS alors que la consommation moyenne d'énergie augmentera en passant de 1.734 kcals à 2.100 kcals par personne/jour. Le nombre de ménages agricole par vulgarisateur est prévu de tomber de 3.000 à 2.550 et le nombre d'associations agricoles transformées en coopératives montera de 1.105 à 2.242. La recherche pour le développement pourra générer au moins 10 centres ruraux de technologies et d'innovation communautaires. Le nombre d'agriculteurs bénéficiant du crédit agricole par projet augmentera de 5.454 à 6.000 alors que le crédit agricole total augmentera de 3% à 7% de tout le crédit d'ici 2012.

3.22 L'adoption par le Rwanda d'une stratégie de croissance axée sur les exportations présente des implications pour le Secteur agricole qui devra se fixer pour objectif d'augmenter la valeur unitaire des exportations agricoles par l'amélioration de la qualité et la production de nouveaux produits exportables. La proportion du thé qualifié de thé haute qualité montera de 70% à 75% alors que la proportion de la production du café entièrement lavé augmentera de 10% à 100%. L'exportation des cuirs et peaux en bleu humide augmentera en passant de 3.183 tonnes (chiffre en 2005) à 4.200 tonnes en 2012. La fraction de la production horticole exportée pourra augmenter en passant de 0.15% à 1.6%, alors que la superficie sur laquelle est pratiquée la sériciculture passera de 15 hectares à 3.000 hectares. Le nombre d'agriculteurs et de coopératives des agriculteurs spécialisés dans des chaînes des produits prioritaires pourra tripler en passant de un à trois par district alors que l'infrastructure de conservation au niveau national pourra augmenter comme suit : marchés modernes (de 25 à 45), abattoirs modernes (de 1 à 2), capacité de stockage (de 100 à 670 unités), unités de transformation agricole (de 121 à 205) et unités d'entreposage à froid (de 1 à 7). Le nombre de centres de recherche établis augmentera de cinq à huit d'ici 2012. Le Conseil de recherche du Rwanda sera établi et le nombre de chercheurs et de techniciens augmentera respectivement de 102 à 150 et de 65 à 300 d'ici 2012. Le taux d'exécution du budget du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) montera de 90% à 96%.

3.3.6 Augmentation de la contribution de la fabrication et des services au développement économique pour une croissance soutenue

3.23 Les activités de fabrication existantes ont besoin d'être revitalisées de par le renforcement des moteurs de la productivité que sont l'efficacité managériale, les compétences des travailleurs et le niveau technologique des machines de production. Cet objectif pourra se réaliser par la promotion des services de développement des affaires.

3.24 L'exploitation minière reste une source de plus en plus importante de revenus d'exportation pour le Rwanda. Les cibles fixées dans le domaine de l'exploitation minière visent à augmenter les exportations minérales de 250% passant ainsi de 38 millions d'USD en 2005 à 106 millions d'USD en 2012 et à augmenter les emplois devant passer de 25.000 à 37.000 dont 20-30% devraient être des femmes. L'industrie des cuirs et des peaux du Rwanda est prévue de sextupler ses recettes d'exportations, atteignant ainsi 12.6 millions d'USD d'ici 2012. L'horticulture a été également identifiée comme une industrie d'exportation prioritaire, car le Rwanda a la chance de jouir des conditions climatiques naturelles favorables à l'horticulture. Les recettes cumulatives d'exportation sont prévues d'atteindre 25 millions d'USD d'ici 2010.

3.25 Le cas du tourisme offre un modèle pour le reste de l'économie. Partant d'une base de moins de 5 millions d'USD en 2002, le Secteur du tourisme du Rwanda est prévu de générer des revenus de 100 millions d'USD d'ici 2012, représentant un taux de croissance annuel composé de plus de 40%. Un nombre estimatif de 280.000 emplois cumulatifs seront créés au cours du processus.

3.3.7 Gestion de l'environnement utilisation optimale des ressources naturelles

3.26 L'EDPRS englobe plusieurs cibles environnementales. Cinq écosystèmes sévèrement dégradés seront identifiés, évalués et remis en état en passant du niveau actuel de 50% à 80% en 2012 et ce, dans le cadre du Projet de gestion intégrée des écosystèmes critiques (IMCE). Les écosystèmes remis en état contribueront à une augmentation de la production de l'énergie hydro-électrique tel que le cas de la station de Ntaruka qui fonctionne actuellement bien au-dessous de sa capacité suite à une baisse significative des niveaux d'eau dans le marais de Rugezi. Les marécages remis en état fourniront l'eau pour l'irrigation, et les deux marécages et les domaines forestiers protégés, tels que Nyungwe contribueront à la promotion de la génération des revenus du tourisme. En outre, un schéma directeur de gestion et d'utilisation des terres sera élaboré d'ici 2008.

3.27 Il est prévu d'augmenter la proportion des domaines protégés pour la conservation de la biodiversité de 8% à 10% en 2012. La couverture forestière et agro-forestière est prévue d'augmenter en passant de 20% à 23% de la superficie totale des terres et la consommation annuelle de bois doit être réduite de 30% par rapport au chiffre de 2002. L'érosion du sol et la baisse de la fertilité du sol seront réduits de 24% au cours de la période de l'EDPRS. S'agissant de l'exploitation minière, les cibles visent à augmenter les exportations minérales de 250% et à augmenter les emplois en passant de 25.000 à 37.000 dont 20-30% de ceux qui sont employés devraient être de sexe féminin.

3.3.8 Construction de l'infrastructure économique

3.28 L'infrastructure comprend cinq sous-secteurs : transport, énergie, habitat, TIC et météorologie. Dans le sous-secteur de transport, le Ministère des infrastructures (MININFRA) envisage de former 100 membres du personnel et d'avoir démarré au moins cinq grands projets d'ici 2012. La réhabilitation et la maintenance de la voirie classifiée seront assurées au cours de l'EDPRS, de sorte que 31% du réseau puisse être en bon état d'ici 2012 et 75% des routes des districts réhabilitées. Dans le cadre du sous-secteur de l'énergie, 200.000 ménages auront accès à l'électricité d'ici 2012 contrairement à 70.000 ménages enregistrés aujourd'hui, et il est prévu que 300 centres administratifs et points de prestation des services, 1000 écoles et 180 centres de santé seront alimentés en électricité. La capacité totale augmentera en passant de son niveau actuel de 45MW à 130MW d'ici 2012 principalement par la production de davantage de puissance hydroélectrique de 50MW, alors que les réserves en gaz méthane du Lac Kivu pourront être exploitées et ainsi produire 25MW d'énergie. La couverture électrique des établissements qui fournissent des services sociaux et administratifs devra monter de 50% à 80% (1.000 écoles primaires, 180 centres de santé, et 300 bureaux de secteurs). Le Gouvernement créera un environnement favorable susceptible d'appuyer les entreprises assurant la maintenance du Secteur de l'énergie et formera 300 professionnels pour s'assurer que la nouvelle puissance installée est suffisamment maintenue.

3.29 S'agissant du domaine de l'habitat et de la gestion des biens publics, un accent mérité sera porté sur la planification et le développement des installations humaines urbaines et rurales améliorées conformes aux programmes proposés d'utilisation des terres et de protection de l'environnement durables. Onze plans directeurs urbains pourront être élaborés. (étant treize au total) d'ici 2012. 5.700 sites d'habitat regroupé (*imidugudu*) seront construits s'ajoutant à 5.486 existants, et 10.000 hectares de terres seront équipés de services d'installation. Sept districts dans lesquels on observe les plus mauvaises conditions de vie seront restructurés et leurs habitants seront déménagés vers des maisons plus décentes équipées de services de base. Les établissements publics seront abrités dans des bâtiments confortables en conformité avec le besoin de prestation des services rapides et de haute qualité.

3.30 S'agissant du sous-secteur des TIC, il est prévu 300 télécentres à travers tout le pays et que les coûts d'accès aux télécommunications tomberont de 120 Frw à 60 Frw par minute. En conséquence, il est prévu que l'accès aux services de communications augmentera en passant de 4% à 12% d'ici 2012. Dans le domaine du sous-secteur de la météorologie, le nombre de stations météorologiques opérationnelles pourra augmenter en passant de 4 à 150, de sorte que d'ici 2012, les prévisions météorologiques fiables pourront être disponibles dans tout le pays. En outre, le renforcement des capacités des météorologues sera amélioré de façon à leur permettre de fournir des services météorologiques à l'appui du développement durable. À cet égard, le MININFRA envisage de se doter de 75 membres du personnel météorologiques bien formés.

3.3.9 Amélioration de l'état de santé et ralentissement de la croissance démographique

3.31 Un certain nombre de cibles du Secteur santé, telles que la réduction de la mortalité infantile et maternelle, sont comprises dans les ODM ou dans la Vision 2020 du Rwanda. Cette section brosse à grands traits une série récapitulative de cibles additionnelles de l'EDPRS tirées du cadre logique du Secteur santé qui ne sont pas comprises dans les Tableaux 3.1 ou 3.2. Entre 2008 et 2012 et ce, dans le cadre des résultats sanitaires, il est prévu de réduire le taux de fécondité total de 6.1 à 4.5 enfants par femme et de réduire l'incidence du VIH chez les hommes et les femmes âgés de 15-24 ans de 1% à 0.5%. L'incidence de la malnutrition chronique (rabougrissement) chez les enfants de moins de 5 ans est prévue de tomber de 45% à 35% alors que la prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15- 49 ans est prévu de tomber de 33% à 20%.

3.32 Il est prévu que le pourcentage de la population vivant à une distance d'une heure d'un centre de santé opérationnel montera de 58% à 70%, et la proportion des centres de santé et des hôpitaux équipés pour fournir un paquet complet de soins de santé préventifs et curatifs y compris la planification familiale, la nutrition et les maladies infectieuses augmentera de 45% à 70%. La proportion des enfants dormant sous une moustiquaire imprégnée est envisagée de monter de 16% à 90% alors que la proportion correspondante des femmes enceintes augmentera de 20% à 90%. La prise en charge des cas chez les femmes enceintes par chimioprophylaxie montera de 6% à 94%.

3.33 Le taux de détection des cas de TB devrait augmenter de 45% à 65% alors que le taux de ceux qui se font dépister au VIH devrait monter de 60% à plus de 95%. Le taux de succès pour le traitement des cas de TB par la stratégie de supervision par traitement directement observé (DOTS) devrait augmenter de 83% à 95%, alors que le taux de succès pour le traitement des cas de TB à germes multirésistants (MDR-TB) montera de 60% à 70%.

3.34 S'agissant du SIDA, le nombre de centres de santé offrant des services de VCT intégré et de prévention de la transmission du VIH mère -enfant (PTME) montera de 234 à 433 alors que la proportion des femmes ayant accès aux programmes de PTME devrait augmenter de 28% à 50%. Les cibles pour la couverture de la thérapie de combinaison anti-rétrovirale pour les personnes à un stade avancé de l'infection au VIH monteront de 55% à 80% pour les femmes, de 50% à 75% pour les hommes, et de 30% à 70% pour les enfants.

3.35 La santé infantile sera améliorée en augmentant la proportion des établissements de santé chargés de la mise en œuvre des programmes de prise en charge intégrée des maladies infantiles et néonatales (IMNCI) de 0 à 50% d'ici 2012. La couverture vaccinale complète chez les enfants augmentera de 61% à 85%.

3.36 La santé maternelle sera améliorée en augmentant la proportion des femmes enceintes qui passent au moins quatre visites prénatales de 13% à 50%, tout en s'assurant également que le pourcentage des naissances qui ont lieu dans les centres de santé passe

de 28% à 75%. La proportion des sages-femmes affectées au milieu rural augmentera de 17% à 55%. La cible principale en matière de planification familiale vise à augmenter la proportion des femmes dans une catégorie d'âge entre 15-49 ans qui utilisent les méthodes modernes de contraception; la cible vise l'augmentation de 10% à 70%.

3.37 S'agissant de la nutrition, la proportion des moins de cinq ans souffrant de l'anémie est prévu de tomber, passant de 56% à 35% tandis que la proportion correspondante pour ceux de poids insuffisant est prévu de baisser de 23% à 14%. Le pourcentage des femmes sous-alimentées selon l'indice de masse corporelle, c'est-à-dire IMC <18.5, devrait tomber de 20% à 13%. L'hygiène du milieu et domestique pourra s'améliorer par la réduction de la proportion des ménages sans accès à l'eau potable de 19,5% à 5%, et la proportion de ceux qui n'ont pas de latrines de 5% à 0%.

3.38 Pour atteindre ces cibles, il faudra assurer le renforcement des capacités institutionnelles et l'augmentation des niveaux de dotation en personnel à bien des niveaux. La proportion des établissements de santé répondant au minimum de normes en matière de personnel et d'équipement passera de 30% à 75%. Le nombre de médecins par habitant est prévu d'augmenter de 1 pour 50000 à 1 pour 20000 d'ici 2012. Toutes ces cibles supposent que la part des dépenses sanitaires et de celles liées à la santé dans les dépenses publiques totales devra passer de 12% à 15% conformément à la Déclaration d'Abuja alors que celle des dépenses publiques sanitaires par tête devra augmenter en passant de 11 USD à 20 USD en 2012.

3.3.10 Amélioration de la gestion des ressources en eau et accès à l'eau potable salubre et assainissement

3.39 L'EDPRS a pour grande priorité d'assurer la gestion durable et intégrée des ressources en eau et le développement pour l'utilisation polyvalente (production d'énergie, irrigation, navigabilité). À cet effet, l'objectif consistera à développer les capacités et renforcer institutions aux niveaux national et transfrontalier et à assurer la mise en place des comités pilotes de sous-bassins et des associations locales de gestion des eaux dans les bassins de Nyaborongo et de Muvumba tandis que les plans de gouvernance et d'investissement en matière de gestion durable et intégrée des ressources en eau et de développement seront mis en place pour l'ensemble du pays d'ici 2012. Les plans directeurs en matières d'eaux souterraines et de surface seront également mis en oeuvre.

3.40 Il faut rappeler que de par les données de l'enquête EICV2 figurant dans le chapitre 2, il a été démontré que, bien que le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable ait augmenté, aucun changement n'était survenu dans la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable entre 2000 et 2005 (64%), et aucune réduction de la distance moyenne qu'un ménage devait parcourir pour aller chercher de l'eau potable (0,5 km) n'a été enregistrée. Au cours de la période de l'EDPRS, le secteur vise à accroître la proportion de la population ayant accès à l'eau potable de 64% à 86% et la proportion des services d'assainissement de 38% à 65%. Il est également prévu d'augmenter de 64% à

85% la proportion de la population rurale vivant dans 500m d'une source d'eau améliorée et d'augmenter de 69% à 100% la proportion de la population urbaine résidant dans 200m d'une source d'eau améliorée. Le nombre de forages avec pompes à main qui seront construits ou réhabilités passera de 120 à 350. S'agissant de l'assainissement, le secteur prévoit que la proportion des écoles ayant des latrines répondant aux normes de santé passera de 10% à 80%, et que la proportion correspondante pour les ménages ruraux passera de 38% à 65%. Pour atteindre ces objectifs, le secteur estime que sa part dans les dépenses publiques devra passer de 5,4% à 7%.

3.3.11 Intégration et élargissement de la protection sociale

3.41 Le secteur envisage d'augmenter 12% à 20% la couverture des personnes vulnérables par des filets de sécurité sociale et de veiller à ce que 75% des intervenants perçoivent ces filets de sécurité comme un succès. Il est prévu que 38% des personnes vulnérables passant de la prise en charge par des programmes d'amélioration des moyens de subsistance pourront atteindre l'indépendance économique et que 80% des intervenants pourront considérer ces programmes comme réussis.

3.42 S'agissant de l'assurance sociale, il est prévu que l'ensemble du groupe cible parmi les employés et les travailleurs autonomes pourront être couverts par des mutuelles de santé alors que 15% de la population restante pourra adhérer à d'autres régimes d'assurance. La proportion des districts engagés dans le renforcement des capacités en matière de protection sociale devrait augmenter de 30% à 85% tandis que la proportion correspondante parmi les secteurs pourra augmenter de 20% à 85%.

3.43 La coordination parmi les différentes agences publiques et privées chargées de la mise en oeuvre des programmes de protection sociale sera renforcée en obligeant tous les districts d'intégrer la consultation et l'harmonisation entre les prestataires des services de protection sociale dans leurs Plans de développement du district (PDD) d'ici 2012. D'autres cibles consistent à faire en sorte que 55% des secteurs disposent au moins de deux programmes en faveur des groupes vulnérables gérés et financés par les organisations communautaires (OC), les organisations non gouvernementales (ONG) et le Secteur privé. La satisfaction des intervenants est incluse en exigeant qu'au moins 75% des intervenants déclarent que le plaidoyer a abouti à un renforcement des lois relatives à la protection des droits des groupes vulnérables.

3.44 S'agissant du suivi et de l'évaluation, il est prévu que les systèmes d'information de gestion (SIG) devraient être régulièrement utilisés en vue d'appuyer la prise de décisions et de la mise en oeuvre en matière de protection sociale pour 100% des départements du Ministère de l'Administration Locale, de la Bonne Gouvernance, du Développement Communautaire et des Affaires Sociales (MINALOC), des districts et des secteurs. En outre, 90% des organisations de la société civile devraient, à cette date, procéder à l'évaluation régulière de leurs propres activités de protection sociale et de celles du MINALOC.

3.3.12 Promotion de la décentralisation, de la participation et de l'autonomisation des citoyens, de la transparence et de la reddition des comptes

3.45 La mise en oeuvre de l'EDPRS se fera principalement au niveau local de sorte que les objectifs fixés en matière de décentralisation, de participation et d'autonomisation des citoyens, de transparence et de reddition des comptes revêtent une importance particulière. Contrairement à la majorité d'autres secteurs, un grand nombre de ces cibles sont définies en fonction des opinions des citoyens. Ainsi, il est prévu que d'ici 2012, 100% des répondants pourront comprendre la politique de décentralisation, exprimer la satisfaction et la confiance dans la gouvernance décentralisée et comprendre que le gouvernement est responsable et attentif quant aux besoins de la population. En outre, 95% des personnes interrogées devraient signaler que la corruption et les pratiques frauduleuses connaissent un niveau faible ou sont inexistantes, 90% devraient confirmer que les élections sont libres et justes, 80% devraient être satisfaits de leur participation à la prise de décisions, 75% devraient exprimer la confiance dans le gouvernement et 75% devraient croire que les médias sont libres et indépendants. Il est également prévu que la position du Rwanda dans les classements internationaux selon les indicateurs de gouvernance tels que ceux utilisés dans le rapport «Questions de gouvernance» de la Banque Mondiale et l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par *Transparency International (TI)* pourra s'être amélioré.

3.46 D'ici 2012, toutes les lois, les arrêtés et les règlements nationaux sont censés se conformer pleinement à la politique de décentralisation et aux principes de bonne gouvernance tandis que presque tout un chacun (95%) devraient être satisfaits de la prestation de services et du développement local. À ce jour, 80% des districts devraient être en cours de réalisation d'un minimum de 80% de leur cibles en matière de prestation de services et de développement durable au niveau local tandis que 75% des districts sont attendues de répondre aux critères définis pour l'intégration des questions transversales, telles que le SIDA, l'égalité des sexes, l'environnement et l'inclusion sociale dans leurs planification et budgétisation.

3.47 La mobilisation des ressources par le gouvernement local en vue de financer les projets d'investissement est encouragée par un certain nombre de cibles. Il est prévu que, d'ici 2012, 70% des districts pourront allouer au moins 30% de leurs dépenses au budget de développement tandis que 50% des districts devraient financer la moitié de leurs dépenses à partir de ressources mobilisées localement.

3.48 L'autonomie locale doit être préservée par la définition d'une cible pour 2012 selon laquelle tous les districts devraient être en mesure d'affirmer les niveaux faibles ou nuls d'ingérence du gouvernement central dans les Plans de développement des districts (DDP) précédemment convenus et dans le CDMT à moins qu'il existe des circonstances ou des opportunités exceptionnelles. A cette même date, la part des dépenses du ministère concerné dans le cadre de la prestation de services qui est décentralisée vers le gouvernement local devraient s'accroître en passant de 50% à 80% tandis que les

ressources allouées à partir de 2008 par le biais de CDF devraient connaître une hausse de 10% des recettes intérieures de l'année précédente.

3.49 La représentation des femmes au niveau des conseils du gouvernement local devrait augmenter en passant de 42% à 50%, tandis que le taux de participation des électeurs devrait passer de 89% à 95%. La participation aux activités communautaires de développement (*umuganda*) devrait s'accroître de 50% de même que les recettes générées par ces activités.

3.50 S'agissant de la gestion des finances publiques, il est prévu que, d'ici 2012, la proportion des districts et des secteurs dotés de mécanismes en place de publication d'informations sur les performances financières, aura augmenté de 30% à 75%, tandis que les chiffres correspondants pour ceux publiant des rapports sur la prestation de leurs services et les activités sectorielles passera de 60% à 100%. À cette date, la proportion des entités du gouvernement local répondant à un niveau de conformité avec les règles, les règlements et les pratiques de gestion financière standard auront doublé, passant de 50% à 100%.

3.51 La reddition des comptes pour augmenter d'ici 2012, 80% des districts seront en cours d'utilisation des contrats de performance, des cartes de rapport de citoyens et des cartes de pointage communautaires. En outre, la proportion des organisations de la société civile satisfaites du cadre légal et de leur environnement réglementaire est prévue d'augmenter, passant de 60% à 80%, tandis que les pourcentages correspondants des OSC satisfaits de leur niveau d'implication dans le développement socio-économique est prévu d'augmenter de 50% à 75%.

3.52 D'ici 2012, toutes les autorités de districts, de secteurs, de cellules et d'*umudugudu* auront été formés sur l'unité et la réconciliation et les auront intégrées dans leurs contrats de performance. À cette date, 10 fonctionnaires du MINALOC et 30 agents de districts auront été formés sur la collecte, l'analyse et la dissémination d'informations à partir d'une variété de sources locales. Les enquêtes socio-économiques seront effectuées tous les deux ans dans tous les districts en vue de faire le suivi des progrès vers la réalisation des cibles de performance et des contrats (*imihigo*).

3.3.13 Promotion des medias publics et privés dynamiques et professionnels en vue du renforcement de la voix des citoyens et de la diffusion des informations au public

3.53 L'émergence d'une presse et des medias indépendants sera encouragée par l'augmentation du nombre de journalistes obtenant des diplômes et des certificats chaque année passant de 75 à 150, l'augmentation du nombre de séminaires de formation des journalistes sur le code d'éthique de 4 à 20 par an, l'augmentation du nombre de stations de radio communautaires de 3 à 10, et l'augmentation du nombre de centres d'information régionaux de 13 à 30. La proportion des autorités locales en charge de l'information aux

niveaux de cellule et de village (*umudugudu*) devant être formés chaque année passera de 20% à 80%.

3.54 Le renforcement des institutions de médias par la mise en place d'un centre de média dans chaque district permettra de faciliter le libre accès à l'information sur les affaires publiques, les décisions et les opportunités, et de faciliter la campagne pour les modifications à la législation. L'équipement moderne de surveillance du travail journalistique et des médias sera acquis. En outre, l'utilisation des TIC au sein des entreprises des médias est prévue d'augmenter de 30% à 80% et le nombre de clubs de médias dans les écoles secondaires passera de 120 à 360.

3.3.14 Appui aux jeunes en vue de leur participation au développement économique et social

3.55 On assiste à l'absence de données de référence pour la fixation des cibles en ce qui concerne les jeunes, et il est probable que les cibles soient fixées sur base des attentes plutôt que des informations. Il n'existe non plus une idée claire sur le nombre de groupes de soutien et d'institutions pour le sport, la jeunesse et la culture ou sur l'efficacité de leur rôle. Une enquête de base s'avère nécessairement urgente pour établir les priorités des jeunes, l'éventail et l'efficacité des systèmes de soutien et le degré de participation des jeunes. Il sera crucial pour les processus à la fois de mise en œuvre et de suivi et évaluation de s'assurer que les ressources sont convenablement ciblées. En ce qui concerne le VIH / SIDA, le secteur focalisera son attention sur la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VIH en vue d'accroître le taux d'utilisation du préservatif chez les personnes âgées de 15-24 ans de 25% à 30% pour les femmes et de 39% à 45% pour les hommes.

Tableau 3.2 Cibles pour EDPRS en 2012

| Domaine prioritaire | Indicateur | Référence 2006 | Cible 2012 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------|
| Croissance et réduction de la pauvreté | Croissance réelle du PIB (% annuel) | 6.5 | 8.1 |
| | Croissance des exportations (% annuel) | 10 | 15 |
| | Investissement national (% du PIB) | 16,3 | 24,4 |
| | Part de la population confrontée à la pauvreté (%) | 57 | 46 |
| | Part de la population confrontée à la pauvreté extrême (%) | 37 | 24 |
| | Incidence de la pauvreté parmi les personnes vivant dans des ménages dirigés par des femmes (%) | 60 | 48 |
| | Emplois dans l'agriculture (% de ceux qui les considèrent comme leur occupation principale) | 80 | 70 |
| Elargissement et renforcement du Secteur financier | Crédit du Secteur privé (% du PIB) | 10 | 15 |
| | Capacités d'absorption financière (broad money/GDP) | 20 | 22,5 |
| Développement des compétences | Rapport écolier /enseignant dans les écoles primaires | 70:1 | 47:1 |
| | Ecoliers/salle de classe dans les écoles primaires | 70:1 | 52:1 |
| | Inscription brute à l'école secondaire | 10 | 30 |
| Augmentation de la productivité agricole et sécurité alimentaire | % des terres agricoles protégées contre l'érosion du sol | 40 | 100 |
| | Superficie irriguée (hectares) | 15.000 | 24.000 |
| | Utilisation des engrais minéraux (kgs/ha) | 11 | 40 |
| | Ménages ruraux pratiquant l'élevage du bétail (%) | 71 | 85 |
| Amélioration de la gestion environnementale | Couverture forestière (%) | 20 | 23,5 |
| | Réduction de la consommation annuelle de bois (en millions de mètres cubes) | 8,9 | 6,2 |
| | Ecosystèmes sévèrement dégradés identifiés, évalués et remis en état (%) | 50 | 80 |
| Construction des infrastructures | Ménages ayant accès à l'électricité (nombre de ménages) | 70.000 | 200.000 |
| | Production d'électricité (réseau électrique ouvert/ hors tension, MW) | 45 | 130 |
| | Réseau routier classifié en bon état (%) | 11 | 31 |

| Domaine prioritaire | Indicateur | Référence 2006 | Cible 2012 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | Couverture du réseau composite TIC (%) | 75 | 100 |
| Amélioration de l'état de santé et ralentissement de la croissance démographique | Mortalité infantile (décès pour 1.000 naissances vivantes) | 86 | 70 |
| | Mortalité maternelle (décès pour 1.000 naissances vivantes) | 750 | 600 |
| | Population couverte par les régimes d'assurance maladie (%) | 70 | 95 |
| | Femmes âgées de 15-45 ans utilisant techniques contraceptives modernes (%) | 10 | 70 |
| | Incidence du VIH chez les personnes âgées de 15-24 ans (%) | 1 | 0.5 |
| | Taux de fécondité total (enfants par femme) | 6,1 | 4,5 |
| Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement | Accès à l'eau potable salubre (% de la population) | 64 | 86 |
| Renforcement de la gouvernance, de la sécurité et de l'état de droit | Part de la population exprimant la satisfaction/confiance dans la gouvernance décentralisée (%) | 85 | 100 |

4 QUE FAIT LE RWANDA POUR Y ARRIVER?

4.1 Ce chapitre brosse à grands traits les trois programmes phares de l'EDPRS (c'est-à-dire la croissance des emplois et des exportations, Vision Umurenge 2020 et gouvernance) tout en montrant leurs liens avec les priorités sous-jacentes en matière de politiques. Ceci est suivi par une revue d'autres actions intersectorielles importantes et des programmes visant la réalisation des cibles de l'EDPRS. Toutes les questions transversales relatives à l'égalité des sexes, au VIH /SIDA, à l'environnement et à l'inclusion sociale ont été intégrées dans les revues sectorielles.

4.2 Les programmes phares servent de moyen d'hierarchisation des actions du Gouvernement du Rwanda en vue des progrès vers la réalisation des OMD et de la Vision 2020 du Rwanda, de faciliter la communication, de mobiliser des ressources pour le développement et d'améliorer la mise en œuvre des politiques par des interventions plus coordonnées dans tous les secteurs. Ils se focalisent sur les domaines d'intervention étroitement liés des Ministères concernés et de leurs agences qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux de développement économique et de réduction de la pauvreté au-delà de la portée limitée des secteurs spécifiques. Ainsi, ils offrent l'occasion de faire une différence par rapport à l'impact du PRSP qui a montré les limites des interventions isolées.

4.3 Dans l'ensemble, les programmes phares proposent un calendrier global de la croissance économique en faveur des pauvres et soutenue par une bonne gouvernance. Ils favorisent en outre les synergies entre les secteurs productifs et sociaux dans l'EDPRS. En effet, les activités productives ne peuvent guère se développer en l'absence d'une population instruite et saine qui implique les femmes et les jeunes et le soutien aux groupes les plus vulnérables.

4.4 Les programmes phares soulignent non seulement les aspects intersectoriels des dix-neuf secteurs de l'EDPRS, mais également les liens des phares eux-mêmes. Par exemple, la croissance favorable aux pauvres dans le Programme de la Vision 2020 *Umurenge* (VUP) prend en considération les obstacles à la croissance identifiés dans le phare de la croissance (c'est-à-dire le manque de compétences, d'infrastructures, de technologie et de finances) et offre des solutions axées sur le client adaptées à la situation des pauvres en milieu rural afin d'accélérer la réduction de la pauvreté. Comme la Vision 2020 *Umurenge* (VUP) se focalise sur des zones géographiques spécifiques (c'est-à-dire *imirenge* pilotes), à la fois sur les phares de la croissance et de gouvernance ainsi que sur d'autres actions et programmes intersectoriels importants (c'est-à-dire l'environnement, l'eau et l'assainissement, la santé et la population, la protection sociale, la jeunesse, et d'autres questions transversales), il va sans dire qu'elle couvre l'ensemble du pays. Le Programme de la Vision 2020 *Umurenge* (VUP) comprend des catalyseurs afin de permettre le passage ordonné à d'autres *imirenge* après la réussite de la phase de démarrage. Les phares de la croissance du Programme de la Vision *Umurenge* (VUP) consistent à favoriser l'amélioration de la productivité agricole ainsi que la fabrication et

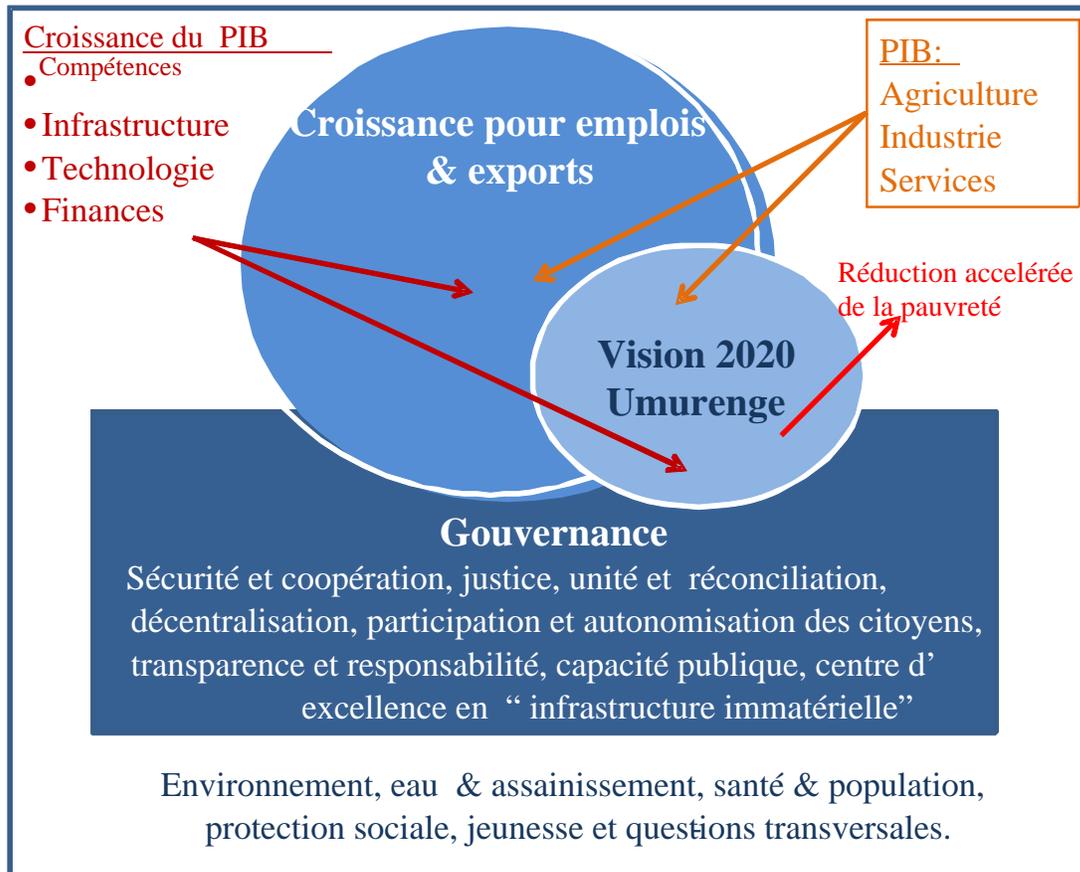
les activités de service de par la nécessité impérieuse d'assurer la promotion des opportunités d'emplois non agricoles. Alors que les phares de la croissance et de la Vision 2020 *Umurenge* de VUP sont censés réduire la pauvreté, le VUP met l'accent sur l'accélération de cette réduction. En fin de compte, le phare de la gouvernance fait figure de locomotive essentielle de croissance favorable aux pauvres. En effet, aucune des actions et des interventions de l'EDPRS ne peut être réussie en l'absence de bonne gouvernance continue et renforcée.

4.5 Le développement durable devra nécessiter une planification efficace pour la réduction de la pauvreté. Le processus de l'EDPRS a donc mis un accent particulier sur les questions transversales au nombre desquelles figurent l'inclusion sociale, le VIH/SIDA, l'environnement, l'égalité des sexes et la jeunesse, afin que tous les secteurs puissent de façon délibérée et active les inclure dans leur planification stratégique.

4.6 Les questions transversales de l'EDPRS ont été intégrées dans les programmes. Le genre est inclus parce que les hommes et les femmes connaissent différemment le processus de développement et l'impact des politiques. Ils peuvent également avoir des besoins et des priorités différents. Bien que la prévalence du SIDA soit moins élevée au Rwanda que dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, il constitue toujours une menace potentiellement grave et systémique à la croissance économique et au développement social. Compte tenu de la rareté des terres au Rwanda, la dépendance du pays sur l'exploitation des ressources naturelles et sa vulnérabilité aux changements climatiques mondiaux, l'évaluation de l'impact environnemental au niveau des étapes d'élaboration des politiques, de planification de la mise en œuvre, de suivi et d'évaluation sera une composante clef de l'EDPRS. Les bouleversements économiques et sociaux des deux dernières décennies ont aggravé les problèmes antérieurs de marginalisation et d'exclusion sociale. Cela étant, l'inclusion sociale est considérée comme une question transversale. Étant donné la forte proportion des jeunes dans la population et les défis auxquels ils ont fait face au cours des dernières décennies en raison de l'arrêt de leurs études et du traumatisme qui a jalonné leur enfance, la définition des politiques sectorielles accorde également une attention particulière aux défis et aux opportunités qui se présentent à ces jeunes.

4.7 Un système rigoureux de suivi et d'évaluation auquel s'ajoutent les indicateurs clairs et concrets de succès reste indispensable aux programmes phares. Le chapitre 7 comprend des précisions sur le système de suivi et d'évaluation qui sera mis en place pour évaluer les succès et identifier les faiblesses de façon continue. Ce chapitre comprend également les matrices détaillées d'indicateurs de succès et les politiques qui seront élaborées par les différents secteurs en vue d'appuyer les programmes phares.

Figure 4.1 Croissance pro-pauvre ancrée dans la bonne gouvernance



4.1 Croissance pour les programmes phares en matière d'emplois et d'exportations

4.8 Le premier programme phare vise à rendre le Rwanda un environnement des affaires la plus compétitive de la région, jetant ainsi les bases d'une forte croissance du secteur privé dans l'avenir.

4.9 Au cours de la première phase, les investissements publics sont ciblés pour assouplir les principaux obstacles à la croissance identifiés par le biais d'une analyse globale du diagnostic de la croissance et du climat d'investissement. Cela tourne autour d'une stratégie à trois volets: (a) réduction systématique des coûts opérationnels liés aux transactions (y compris les coûts liés à la main-d'œuvre qualifiée), compte tenu de leurs technologies existantes, (b) accroissement de la capacité du secteur privé à innover, et (c) élargissement et le renforcement du Secteur financier. Les investissements publics sont prévus d'induire des investissements privés substantiels et de favoriser la croissance de la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et des services de l'économie.

4.10 Dans la deuxième phase, ces investissements se traduiront en une capacité productive améliorée qui pourra augmenter la demande à la fois des travailleurs qualifiés et non qualifiés et créer les opportunités d'emploi plus élargies. La manière dont les investissements prévus au cours de la période de l'EDPRS pourront se traduire en la création d'emplois et réduire le sous-emploi sera clarifiée dès le début d'une analyse globale du marché du travail rwandais, qui n'est pas encore achevée.

4.11 Dans la troisième phase, étroitement lié aux deux phases précédentes, ainsi qu'aux progrès en cours dans le cadre de l'intégration globale régionale et économique, de la compétitivité des entreprises rwandaises permettra une expansion importante de la base d'exportation et la génération de suffisamment de recettes en devises pour assurer la durabilité des efforts de développement et éliminer par la suite la dépendance envers l'aide extérieure.

4.1.1 Diagnostic de la croissance et climat d'investissement

4.12 L'approche diagnostique de croissance a été utilisée pour identifier les obstacles à la croissance. Cette approche a été lancée par les membres du corps professoral de Harvard notamment Ricardo Hausmann, Dani Rodrik et Andres Velasco, qui se proposent d'identifier un ou deux principaux obstacles à la croissance et de se focaliser les interventions publiques sur leur élimination. Ils proposent en outre une manière systématique d'examiner les obstacles à la croissance économique. Le symptôme commun de la croissance insuffisante réside dans les niveaux faibles de l'investissement privé. Cela peut résulter soit d'un faible profit généré par l'activité économique ou du coût élevé de financement. Ces éléments peuvent à leur tour se réduire à plusieurs problèmes spécifiques de l'économie. Enfin, la réalisation d'une évaluation des contraintes incontournables fait partie d'une approche diagnostique de croissance. L'approche appliquée au Rwanda, et les résultats sont présentés dans le tableau 4.1.

4.13 Au Rwanda, le diagnostic de la croissance révèle qu'un faible profit généré par l'activité économique est à l'origine de la croissance insuffisante. Cela résulte principalement du faible niveau du capital humain, du manque de compétences et de la faiblesse des infrastructures. Ces défis sont donc considérés comme des obstacles majeurs à la croissance économique et il existe de nombreuses études et éléments de preuve à l'appui de cette évaluation. Ainsi, les politiques appropriées de croissance devraient tourner autour de la promotion du capital humain, du développement des compétences en affaires et l'amélioration des infrastructures.

4.14 Cela ne signifie pas que les problèmes de manque d'esprit d'entreprise et la situation précaire de la géographie ne sont pas importants. Il s'agit plutôt d'envisager d'alléger ces défis par le renforcement des compétences appropriées stimuler l'esprit d'entreprise et par la construction d'une infrastructure régionale de transformer la précarité de la géographie (l'enclavement du Rwanda) en une opportunité, c'est-à-dire un pôle régional. Autrement dit, les compétences et les infrastructures figurent en tête des priorités, même si d'autres défis seront cernés.

Tableau 4.1 The growth diagnostic approach applied to Rwanda

| Causes des niveaux faibles de l'investissement privé | | Défis spécifiques | Ampleur des obstacles à la croissance | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Faible profit de l'activité économique | Faible profit social | Faible capital humain et manque de compétences | Très élevée | |
| | | Géographie défavorable | Moyenne * | |
| | | Faible infrastructure | Très élevée | |
| | | Potentiel de science, de technologie et d'innovation | Elevée | |
| | Faible appropriabilité | Governance constraints | Micro risques: bureaucratie, règlements, concession de licences, détournement de biens, charge fiscale | Elevée |
| | | | Macro risques: instabilité financière, monétaire, fiscale | Basse |
| | | Market failures | Manque d'entrepreneuriat | Moyenne * |
| | | | Externalités de coordination | Basse |
| Coût élevé du financement | Finance locale non performante | Faible épargne intérieure | Elevée | |
| | | Intermédiation précaire | Moyenne | |
| | Finance mondiale non performante | Rentrées de fonds de capital insuffisants | Basse | |

Source: MINECOFIN based on Hausmann et al. (2004)

Remarque: * Obstacles d'envergure mais atténués une fois que l'on s'est attaqué aux obstacles très élevés.

4.15 Venant immédiatement à côté de ces priorités de premier ordre, les défis posés par le faible potentiel d'innovation ainsi que la faible épargne intérieure peuvent également être abordée au cours de la période de l'EDPRS. Il s'ensuit que les politiques appropriées de croissance devraient également englober les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ainsi que le développement du Secteur financier.

4.16 La dernière grande priorité repose sur les grands risques liés à la réalisation de transactions au Rwanda. Bien que le Rwanda jouisse d'un environnement réglementaire favorable (y compris le système fiscal) et de la faible incidence de la corruption, il souffre de mauvais résultats en matière réglementaire et fiscal, d'application, d'obstacles bureaucratiques excessifs et la mauvaise compréhension des exigences d'affaires aux échelons locaux de l'administration publique.

4.17 Le diagnostic de la croissance est fortement appuyé par la *Revue de la politique d'investissement du Rwanda* réalisée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que le *Guide de l'investissement au Rwanda* par CNUCED (2006) et la Chambre de commerce internationale (CCI). Ces analyses font l'objet de résumé dans la matrice des forces, des opportunités, des faiblesses et des menaces, c'est-à-dire l'analyse SWOT de l'économie rwandaise, comprise dans le Tableau 4.2.

Tableau 4.2 Climat d'investissement: Facteurs clefs pour les investisseurs étrangers

| Forces | Opportunités |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Paix et stabilité politique • Gouvernement favorable aux investisseurs engagé en faveur de l'économie de marché • Très faible incidence de la corruption • Accès préférentiel à plusieurs marchés des pays développés | <ul style="list-style-type: none"> • Exportations agricoles telles que le thé, le café et les produits horticoles • Eco-tourism • Développement d'un pôle de services pour la région • Fabrication pour le marché rwandais et régional |
| Faiblesses | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Situation d'enclavement avec des coûts élevés d'énergie, de transport et de TIC • Niveaux bas de compétences aggravés par les conséquences du génocide de 1994 • Infrastructure insuffisante | <ul style="list-style-type: none"> • Frontière instable avec la RDC |

Source: UNCTAD (2006).

4.18 La stratégie essentielle du programme phare de la croissance consiste donc à consolider les forces (c'est-à-dire principalement par le biais du programme phare de la gouvernance), transformer les faiblesses en forces (c'est-à-dire corroborer le diagnostic

de la croissance) et à saisir les opportunités offertes par l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services.

4.19 En résumé, le diagnostic de la croissance et les analyses du climat d'investissement proposent cinq séries d'interventions politiques pour le phare de la croissance: (i) développement des compétences et des capacités de création d'emplois productifs, (ii) amélioration des infrastructures en particulier l'énergie, le transport et les communications (iii) promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, et (iv) renforcement du Secteur financier. La dernière série d'interventions, c'est-à-dire, (v) l'amélioration de la gouvernance afin de relever les défis associés aux grands risques se rapporte au phare de la gouvernance.

4.20 Il existe des opportunités dans les trois secteurs de l'économie: l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services, y compris le tourisme et les services financiers. Par conséquent, tous les trois secteurs de l'économie pourront bénéficier de la stratégie à trois volets: (a) réduction systématique des coûts opérationnels liés aux affaires (y compris les coûts de la main-d'œuvre qualifiée), compte tenu de la technologie existante, (b) l'accroissement de la capacité d'innovation du secteur privé et (c) le renforcement du Secteur financier.

4.21 La réduction des coûts de transaction reste la priorité des priorités à moyen terme étant donné qu'à l'heure actuelle, le Rwanda enregistre les coûts les plus élevés de transport, d'énergie et de communications dans la région. La part des coûts de transport dans les prix à l'importation sont presque trois fois plus élevés au Rwanda qu'en Tanzanie ou au Kenya. Les coûts unitaires de la production d'électricité sont deux fois et demie supérieurs au Rwanda que dans les pays voisins, comme le montre le tableau 4.3. De lourds investissements dans l'infrastructure permettront de réduire les coûts des transactions de par l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'énergie fournie en milieu urbain et rural, l'amélioration du réseau de transport (routes reliant les marchés, les ponts, les aéroports et les chemins de fer régionaux), l'expansion des TIC (à la fois la fourniture et l'utilisation) et l'amélioration des infrastructures d'eau pour l'irrigation et les stations de lavage du café.

Tableau 4.3 Coûts d'infrastructures au Rwanda par rapports aux pays voisins

| Pays | Coûts de transport (% du prix des importations à la frontière, coût, assurance et fret(Cif) | Coûts d'énergie (USD/Kwh) |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Rwanda | 48 | 0.22 |
| Uganda | 35 | 0.08 - 0.10 |
| Burundi | 23 | |
| Kenya | 17 | |
| Tanzanie | 17 | |

4.22 Les coûts de transactions pourront également baisser grâce aux efforts du Gouvernement visant à renforcer la capacité d'innovation du Secteur privé. Primo, des mesures seront prises en vue de faciliter les entreprises à faire un choix plus efficient de

la technologie mondiale. Il existe déjà un certain nombre de techniques et de processus appropriés au Rwanda qui sont facilement disponibles. Quitte à chercher le personnel compétent pour savoir où et comment rechercher des informations appropriées.

4.23 Secundo, la capacité des entreprises à réaliser le transfert des technologies se doit d'être renforcée. Il existe différents moyens permettant d'assurer ce renforcement et qui vont de l'encouragement de l'investissement direct étranger et de la facilitation des concession de licence avec des entreprises étrangères à l'établissement des liens plus étroits entre les entreprises privées et les universités ou les centres de recherche au Rwanda.

4.24 Tertio, il est nécessaire d'appuyer le Secteur privé en vue de lui permettre de s'adapter à la technologie une fois transférée aux besoins locaux. Cela reste particulièrement important dans l'agriculture où les variations des caractéristiques du sol, de la topographie et du climat exigent souvent le changement des techniques importées spécifique à leur lieu d'utilisation. Quarto, une fois que le Secteur privé a accumulé l'expérience dans l'identification, le transfert et l'adaptation de la technologie étrangère, il appartient au Gouvernement de fournir un environnement favorable à la création de nouvelles technologies. Cela exige non seulement de mettre sans cesse à la disposition des entreprises des diplômés bien formés, mais également de mettre en place un système légal qui prône la reconnaissance et la protection des droits de propriété intellectuelle. Cela étant, les fardeaux en matière de législation, de réglementation, d'octroi de licences et de respect des obligations fiscales pesant sur les entreprises devraient être allégés et restructurés en vue d'encourager l'activité novatrice pour accroître la productivité au sein de l'ensemble du Secteur privé.

4.25 Pour accélérer le changement technologique au Rwanda, le Ministère de la Science, de Technologie et de la Recherche scientifique (MINISTR) a mis en place un programme de science, de technologie et d'innovation axée sur les résultats (STTR). Ce programme permettra de définir les structures institutionnelles et les relations nécessaires à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de STIR; Ces sera axée sur la demande et répondre aux besoins de développement. Un programme de transfert des connaissances à deux étapes est également en cours. La première étape a consisté à regrouper les équipes d'experts rwandais et internationaux pour préparer une série d'identifications de besoins en renforcement des capacités en matière de STI (Science, technologie et innovation) et de plans d'action dans des domaines prioritaires convenus. Il s'agit notamment de la productivité agricole, de l'énergie géothermique et des géosciences, de la technologie appropriée, de la transformation des aliments et de la technologie alimentaire, de l'eau potable et de l'assainissement et des biocarburants. La seconde étape impliquera le financement et la mise en œuvre des politiques et programmes spécifiques énoncés dans l'identification des besoins et les plans d'action. Il s'agit notamment des programmes visant à développer le café, la soie, l'horticulture (fleurs, légumes, fruits), l'aquaculture, les herbes aromatiques et des huiles essentielles.

4.26 Le coup de pouce important donné par un programme d'investissement public de haute qualité au cours de la période de l'EDPRS permettra de réduire les coûts

opérationnels liés à la conduite des affaires au Rwanda et de créer des incitations de grande envergure pour le Secteur privé de façon à mener celui-ci à augmenter son taux d'investissement pour les années ultérieures. Les infrastructures améliorées et l'accès à une main-d'œuvre plus qualifiée permettront au Rwanda d'être plus compétitif dans le contexte de l'intégration régionale.

4.27 S'il est nécessaire de réduire le coût des transactions (faire des affaires), il semble que la compétitivité groupée et le développement du secteur privé doivent être intégrés afin de déclencher une croissance nationale. L'accélération de la croissance du secteur privé national au Rwanda exige des Services de développement des affaires (BDS). Dans une enquête sur les PME rwandaises réalisée en 2002, 64% des répondants ont affirmé que leurs entreprises étaient confrontées soit "au danger" ou à "la lutte". En outre, une enquête réalisée en 2005 a révélé que 90% des entreprises estiment que les BDS sont soit important ou très important pour la santé de leurs entreprises. Néanmoins, une comparaison des besoins des PME et des prestataires des services de développement des affaires (BDS) au Rwanda suggère un décalage important ; ce qui indique la nécessité des interventions du Gouvernement et des donateurs partenaires en vue de la prestation des services de développement des affaires de haute qualité en faveur du secteur privé. Le Gouvernement du Rwanda devra élargir les services de développement des affaires (BDS) et s'assurer qu'ils sont bien axés sur la demande et bien diffusés afin qu'ils répondent aux besoins des PME et des coopératives rwandais, y compris en milieu rural, et apportent un appui à long terme afin de s'assurer de leur impact durable.

4.28 Le pays a très récemment réévalué sa position au sein de différents groupements économiques régionaux. En juin 2007, le Rwanda est devenu un membre à part entière de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et les négociations se poursuivent dans onze des sous-comités chargés d'adapter les politiques du pays à celles d'EAC dans des domaines allant du commerce, des finances et des investissements à l'éducation, l'agriculture et la santé. Le Rwanda restera également membre du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).⁹

4.29 L'adhésion effective à EAC devrait permettre au Rwanda d'exploiter son avantage comparatif sur les marchés régionaux ainsi que de bénéficier de la libéralisation actuelle du commerce mondial qui offre un accès amélioré aux marchés européens, américains et asiatiques. De par davantage d'ouverture au commerce international, les exportations devraient augmenter et les flux d'investissements directs étrangers seront encouragés, en réduisant ainsi la part des importations de biens d'équipement qui sont financés par des subventions et des prêts extérieurs. Ainsi, avec le temps, le principal moteur de la croissance économique au Rwanda devrait passer de l'investissement public orienté vers le secteur privé à l'accumulation axée sur les exportations par le secteur privé. Le Gouvernement du Rwanda a pu identifier les opportunités concrètes et les actions prioritaires dans quatre secteurs: café, exploitation minière, tourisme et thé (tableau 4.4). Le Gouvernement du Rwanda devra assurer le

⁹ Le Rwanda a signé un accord cadre bilatéral avec l'Afrique du Sud dans le cadre du commerce, des investissements et de certains autres domaines d'intérêt commun .

renforcement des capacités institutionnelles permettant la mise en œuvre de ces programmes.

Tableau 4.4 Actions prioritaires en matière d'exportations

| Secteurs | Programmes | Institution |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Café | Services de vulgarisation pour les caféiculteurs Programme de détermination des prix variable Augmentation de la capacité des stations de lavage Assistance technique aux stations de lavage Cupping labs Alliance pour la commercialisation du café Infrastructures spécifiques au café | MINAGRI & OCIR-Café OCIR-Café Secteur privé OCIR-Café & Partenaires Partenaires & Secteur privé Secteur privé MININFRA |
| Tourisme | Nyungwe investments-lodge and boats Centre de découverte du PNV Plans supplémentaires d'écotourisme Formation à court terme du Secteur privé Collège de tourisme Capacités de la Chambre de tourisme Programmes pour les prestataires locaux | ORTPN ORTPN RACE FSP & Chambre de tourisme MINEDUC FSP & Secteur privé Chambre de tourisme |
| Thé | Services de vulgarisation pour les caféiculteurs Mises à jour de la capacité des usines à thé Apport de valeur ajouté et ventes du thé conditionné Appui aux investisseurs privés dans le domaine du thé Investissements en énergie | MINAGRI & OCIR-Thé OCIR-Thé OCIR-Thé & Investisseurs privés RIEPA MININFRA |
| Mines | Mise en place de l'Office des Géologies et des Mines (OGMR) Investissement dans le Centre de minerais de Kigali Stations de traitement des minerais Programme de recherche géologique Collecte et dissémination de statistiques | Ministère des Terres et de la Protection de l'environnement (MINITERE) MINITERE & Secteur privé OGMR & BRD OGMR OGMR |

4.30 L'accroissement du taux de croissance du pays est essentiel à la création des opportunités d'emploi pour le grand nombre de jeunes qui s'introduiront sur le marché du travail au cours des cinq prochaines années. En 2005, deux tiers de la population étaient âgés de moins de 25 ans et on estime qu'entre 2007 et 2012, près d'un demi million de jeunes supplémentaires seront impliqués dans la demande d'emploi. EDPRS offre un cadre pour le Secteur privé à mettre en oeuvre un grand nombre de projets identifiés dans le Plan d'action national pour la promotion de l'emploi des jeunes (NAPPYE), qui comprennent la production à la fois des biens et services négociables et non négociables.

4.1.2 Interventions des politiques pour le phare de la croissance

4.1.2.1 Développement des compétences et des capacités pour l'emploi productif

4.31 Pour que le Rwanda puisse réussir la transition vers une économie et une société axées sur la connaissance, il importe d'améliorer l'accès à un enseignement de qualité, équitable et efficace. Le Secteur de l'éducation dispose d'un éventail de politiques mises en place pour atteindre cet objectif et veiller à ce que le pays réalise les Objectifs de développement du Millénaire (ODM), l'Education pour Tous et la Vision 2020 du Rwanda. Les documents de politiques et de planification qui ont été développés comprennent un Plan stratégique du secteur de l'éducation (ESSP 2007-2011), un plan d'éducation de dix ans et un Cadre de base sur la stratégie et le cadre financier à long terme (LTSFF 2007-2015). Ces programmes ont été approuvés par les partenaires au développement.

4.32 Le Secteur de l'éducation contribuera à la croissance économique en rendant l'enseignement plus pertinent pour le progrès social et économique. Cet objectif pourra se réaliser par la mise en place d'un programme d'enseignement qui donne des compétences de base dans les disciplines traditionnelles, tout en favorisant également la cohésion sociale et en établissant des liens plus étroits entre le contenu de l'enseignement et les besoins du marché du travail. Les domaines prioritaires pour le Secteur de l'éducation au Rwanda visent l'accroissement de la couverture et de la qualité de l'éducation de base de neuf ans, le renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. La contribution de l'éducation à la réduction de la pauvreté devra comprendre la promotion de l'accès égal pour les groupes les plus vulnérables dans la société par la suppression des frais de scolarité pour les neuf premières années de scolarité, un Système de gestion d'informations sur l'éducation sera mis en place tout en permettant d'assurer la désagrégation des indicateurs du genre pour asseoir la parité entre les sexes. Les plans et les stratégies des districts seront guidés par les politiques nationales du secteur de l'éducation alors que les districts bénéficient aujourd'hui d'une assistance technique et financière dans leur développement. Les districts seront encouragés à élaborer des plans d'éducation qui comprennent notamment les stratégies locales pour l'éducation de base

de neuf ans, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'éducation des filles, l'enseignement et la formation professionnels, la gestion scolaire, l'alphabétisation des adultes et de développement de la petite enfance.

4.33 Au niveau primaire, le Gouvernement s'est engagé à accroître de façon sensible les taux d'achèvement en réduisant les taux élevés d'abandon et de redoublement dans les écoles. Le Rwanda enregistre aujourd'hui l'un des ratios élèves / enseignant (71:1) les plus élevées de l'Afrique subsaharienne et la réduction de cette ratio sera vitale à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles primaires. L'accès et l'achèvement améliorés dans les écoles primaires devra requérir la hausse de la masse salariale de la fonction publique ainsi que l'accélération du nombre d'enseignants formés au sein des collèges de formation pédagogique des enseignants (TTC). La Commission du service des enseignants (TSC) a été mis en place pour élaborer des stratégies de motivation et de rétention des enseignants, y compris la mise en place de coopératives d'enseignants. Un nombre adéquat de salles de classe qui répondent à des normes de qualité minimales seront également construites dans le but de réduire la taille des classes. Dans les écoles primaires, la ratio élève/ livre sera ramenée à 1:1 dans les matières de base accompagnée de la formation des enseignants en cours d'emploi et de l'utilisation efficace des matériels d'apprentissage. Un programme en cours permettra de doter en toutes les 2.200 écoles primaires dans le pays d'un coin des sciences pour la promotion des informations fondamentales sur la science.

4.34 On pourra assister à une expansion majeure de l'enseignement secondaire plus particulièrement pour ce qui est de l'accès aux trois premières années de l'école secondaire (Tronc Commun). Cela est nécessaire étant donné que le Rwanda est l'un des pays de l'Afrique subsaharienne avec des taux de scolarisation les plus faibles dans le secondaire. La politique de neuf années d'éducation de base comprend les stratégies visant à accroître les investissements consacrés aux enseignants, aux programmes scolaires, aux manuels scolaires et aux salles de classe. La dispensation d'un enseignement de haute qualité en matière de sciences et de technologie au niveau secondaire dans des écoles équipées pour donner des leçons pratiques reste une priorité de premier ordre. Le programme devra faire l'objet de révision pour inclure de nouveaux sujets tels que le développement des compétences entrepreneuriales ; ce qui devrait améliorer l'employabilité des élèves à la fin de leur études et assurer la promotion d'attitudes positives à l'égard des questions telles que l'équité entre les sexes, l'environnement, la population et le VIH / SIDA. Les collèges d'enseignement ont été mis en place et devront être élargis en vue d'accroître le nombre d'enseignants pour le Tronc Commun.

4.35 Pour que le Rwanda puisse parvenir à la transformation socioéconomique impliquée par les cibles de la Vision 2020, le pays doit procéder à un développement rapide d'un large éventail de compétences de la main-d'oeuvre. Les efforts de doter les nouveaux arrivants sur le marché du travail de compétences nécessaires à l'exploitation et à la gestion d'un flux continu de nouvelles technologies exigent la prise de mesures permettant la mise à jour du système d'enseignement professionnel en vue d'assurer la compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux. Le gouvernement reconnaît le

rôle essentiel de l'enseignement et de la formation professionnels dans la future croissance économique du Rwanda. Le système d'enseignement et de formation professionnels vise à assurer l'adaptation des compétences aux besoins du marché du travail et de la société. Une initiative clef consiste en la mise en place d'un Conseil d'enseignement et de formation techniques et professionnels afin de coordonner tous les partenaires publics et privés afin d'assurer la dispensation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels axés sur les résultats ainsi que la coordination de la stratégie d'enseignement et de formation techniques et professionnels avec les stratégies économiques et de développement des districts. À cette fin, les Centres de formation technique et professionnelle seront mis en place avec une unité d'entreprise offrant aux étudiants des écoles les opportunités d'emploi. Cela comprendra également un programme d'attachement industriel à tous les niveaux de l'enseignement technique.

4.36 Il importe que les institutions d'enseignement et de formation technique et professionnels (EFTP) deviennent plus pertinentes et plus efficaces et que les programmes de l'EFTP répondent de façon plus étroite aux besoins des chômeurs, en particulier les jeunes. Les domaines prioritaires pour l'amélioration de l'EFTP comprennent la création d'une approche axée sur les mérites basée sur la reconnaissance et la récompenses pour un travail de qualité, la mise en place des mécanismes efficaces d'appui au suivi efficace, en fournissant des services de placement pour les stagiaires, la promotion de l'auto-emploi en tant que moyen productif de gagner leur vie et l'exigence pour les institutions et programmes d'enseignement visant à hiérarchiser les besoins en compétences du secteur informel et de ceux qui vivent dans la pauvreté. Dans tous ces domaines, les formateurs devraient être sensibles et répondre aux besoins spécifiques des femmes stagiaires et participants issus des groupes vulnérables tels que les ménages des orphelins et enfants vulnérables (OEV). Un plan directeur stratégique pour l'enseignement et la formation professionnelle sera mis en place pour traiter de ces questions.

4.37 Un cadre institutionnel approprié pour l'EFTP permettra d'assurer une formation continue qui répond à l'évolution des demandes du marché du travail et au flux de nouvelles technologies. Le Département du travail sera renforcé pour recueillir et analyser régulièrement les informations sur le marché du travail, guider les processus de gestion du travail et protéger la main-d'oeuvre nationale contre les risques professionnels et l'exploitation. L'Office rwandais de développement de la main d'œuvre (RWoDA), qui est une Institution en cours du processus de mise en place servira de guide pour le développement de la main d'œuvre grâce à la restructuration de la formation professionnelle ainsi que la création et l'opérationnalisation des Conseils de promotion des compétences et de formation de la main-d'oeuvre (MSTCs) pour s'assurer que les compétences générées par les institutions de formation répondent aux demandes industrielles. RWoDA aura pour rôle de guider, de coordonner et de réglementer la formation professionnelle dans le pays afin de fournir l'assurance de la qualité.

4.38 Pour que le Rwanda puisse s'engager dans une concurrence efficace dans l'économie mondiale, il doit avoir pour priorité l'accroissement de l'accès à l'enseignement supérieur. Toutefois, le besoin d'améliorer la qualité de la prestation

s'avère également important afin que les diplômés acquièrent les compétences transférables requises. La croissance du nombre d'étudiants impliquera l'expansion des programmes à temps plein et partiel avec l'utilisation des TIC qui facilitent les modes d'apprentissage à distance et ouverts. Il s'agira en outre de la l'étendue et de la diversité des programmes avec de nouvelles matières prioritaires identifiées pour répondre aux besoins d'EPDRS incluses dans le programme d'études. Il faudra veiller à ce que les compétences des diplômés répondent au demandes de main-d'oeuvre et que le personnel académique transforme son approche en vue de la rendre plus compatible avec une philosophie plus centrée sur l'étudiant et orientée davantage vers la pratique. Les institutions d'enseignement supérieur doivent focaliser leur attention sur l'attachement industriel et les travaux pratiques dans leurs cours.

4.39 Les objectifs spécifiques de l'enseignement supérieur visant la réalisation de ces priorités comprennent l'accroissement de la scolarisation et l'équité entre les sexes; la restructuration des unités académiques et administratives, l'assurance de la qualité et la pertinence des programmes de premier cycle, le renforcement des capacités des ressources d'apprentissage; le développement des études supérieures, le renforcement des capacités de recherche et de développement et l'innovation, le renforcement des capacités des services communautaires et l'éducation permanente; la réalisation de la viabilité financière et le renforcement des capacités TIC. Les principaux domaines des programmes d'enseignement pour la croissance sont prévus d'inclure les offres dans l'environnement et le développement durable; la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement; la science de l'alimentation, la transformation et la fabrication; le tourisme, les loisirs et la gestion de l'hospitalité; l'ingénierie et la conception. L'identification des principaux domaines de compétences exigés par l'économie sera informée par le Groupe de travail du Secteur privé et l'audit des compétences mené par HIDA.

4.40 Le Conseil national de l'enseignement supérieur (NCHE) est opérationnel et est chargé de l'accréditation des institutions publiques et privées. Ledit Conseil envisage de mettre en place des plans de suivi des études supérieures et de mener une analyse du marché du travail pour décrire la situation actuelle et les projections concernant les exigences du marché du travail pour l'avenir. Il s'agit également des initiatives visant la promotion de l'efficacité du secteur de l'enseignement supérieur public à travers l'optimisation de l'utilisation des ressources telles que les enseignants, des matériels pédagogiques et des laboratoires scientifiques.

4.41 Conformément à la nécessité d'élaborer les programmes de science et de technologie, les dépenses liées aux laboratoires scientifiques et à l'équipement reste une priorité dans le budget. Les prêts et les subventions de l'Agence rwandaise de financement des étudiants (SFAR) seront affectés aux domaines prioritaires du développement économique tels que la science et la technologie. Les stratégies envisagées pour améliorer l'équité par le biais du système d'enseignement supérieur comprend les moyens d'essais de prêts d'études et de subventions. Il est prévu qu'à partir de 2008, il sera procédé au recouvrement des prêts en vue de s'assurer que l'expansion des universités est financièrement viable. Il est nécessaire de jumeler l'expertise

rwandaise et internationale au sein des institutions d'enseignement supérieur, comme l'exige les plans internationaux en matière de science et de technologie. Toutefois, une réduction progressive appropriée des stratégies éventuelles de sortie pour les enseignants expatriés seront mis en place de façon à assurer le renforcement des capacités des ressortissants rwandais en matière de développement des cours, de dispensation des enseignements et de recherche à des niveaux élevés. Une stratégie complète sera élaborée au cours de la période de l'EDPRS. Le Secteur privé est appelé à jouer un rôle majeur dans l'expansion et la qualité de l'enseignement supérieur au Rwanda dans l'avenir. Les incitations à la croissance dans les institutions d'enseignement supérieur privées se feront par l'accès à l'Agence de financement des étudiants rwandais qui finance les étudiants qui envisagent de faire leurs études dans les institutions d'enseignement publiques ou privées.

4.42 Le Rwanda a pu accomplir les progrès impressionnants dans l'accroissement des taux d'alphabétisation des adultes. L'objectif ici vise à poursuivre cette tendance et à augmenter les taux d'alphabétisation des adultes conformément aux cibles du cadre logique du Secteur de l'éducation (voir Chapitre 3). En outre, le Secteur de l'éducation a lancé plusieurs initiatives qui portent sur des questions transversales ou qui appuient des activités rentrant dans les attributions d'autres secteurs. Il s'agit notamment des programmes visant à améliorer l'hygiène dans les écoles et à accroître la connaissance en matière de planification familiale et de dynamique de la vie.

4.43 S'agissant de l'égalité des sexes, le pays a déjà atteint l'Objectif de développement du Millénaire visant l'égalité d'accès à l'éducation primaire pour les filles et les garçons. Néanmoins, il est à rappeler que la performance scolaire des filles reste faible. La politique actuelle vise à accroître la proportion des filles dans le groupe d'âge concerné qui font et réussissent aux examens nationaux à tous les niveaux de l'enseignement. Il va sans dire que de façon plus particulière, les efforts seront déployés pour encourager les filles à suivre les programmes des sciences et de la technologie. Les programmes seront élaborés pour sensibiliser les enseignants, les parents et les gestionnaires de l'éducation sur la promotion de l'éducation des filles. La réalisation de cet objectif repose sur une action sur plusieurs fronts. Les infrastructures scolaires devraient être rendues plus sensibles au genre en fournissant des installations sanitaires séparées pour les garçons et les filles. Davantage de modèles de rôle s'avèrent nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de l'éducation, pour les élèves de sexe féminin. À cette fin, des mesures seront prises pour accroître le nombre de femmes occupant des postes supérieurs dans le système éducatif.

4.44 Le Secteur de l'éducation est mieux placé pour cibler les enfants à l'âge critique (12-18 ans) en vue de la réduction de la transmission du VIH. Les activités seront focalisées sur le développement et la mise en œuvre d'un programme national d'enseignement de lutte contre le SIDA et de santé reproductive adapté à chaque niveau d'enseignement, du niveau primaire au niveau universitaire ainsi que la mise en place des écoles de formation professionnelle. Les activités de prévention à l'extérieur de la classe seront organisées par le biais de l'éducation par les pairs et de l'engagement des parents à travers les clubs anti-Sida et la sensibilisation communautaire. Comme le nombre

d'enseignants reste déjà insuffisant, il importe que le personnel enseignant soit en bonne santé. Un programme de lutte contre le SIDA sur le lieu de travail sera mis en place pour tout le personnel enseignant et non enseignant du secteur de l'éducation.

4.45 En outre, le secteur pourra fournir un appui approprié aux enfants vulnérables afin de leur assurer un accès continu à l'éducation. S'agissant du domaine des besoins spéciaux, le but de l'enseignement est d'améliorer l'accès et la rétention des enfants vulnérables. Ces enfants comprennent les personnes les plus pauvres, les orphelins, les réfugiés, les rapatriés et les handicapés physiques et mentaux. Ici, il faut signaler qu'une politique est actuellement en cours d'élaboration et que les méthodes d'assistance ciblée telles que la détermination du profil des enfants, sont en cours de conception. Il faudra consentir des efforts pour accroître la participation des groupes vulnérables aux Associations de parents et d'enseignants (PTA) pour s'assurer que la gestion de l'école est inclusive et que la violence basée sur l'école est éliminée. Le programme scolaire sera révisé pour être plus sensible aux besoins des enfants handicapés. Cette stratégie permettra de jouer un rôle clef dans la réalisation d'un taux net de scolarisation de 100% au niveau primaire, et dans l'accroissement des opportunités d'éducation à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur.

4.1.2.2 Amélioration des infrastructures économiques

4.46 L'ensemble du secteur de l'infrastructure (qui se compose de cinq sous- secteurs: transports, énergie, habitat, TIC et météorologie) a pour objectif global de jouer un rôle intersectoriel, en partenariat avec le secteur privé en vue de favoriser la croissance et réduire l'incidence de la pauvreté de revenu grâce à la création des emplois. À cet effet, sept domaines clefs ont été identifiés pour être abordé pour faire l'objet de focalisation pour les cinq prochaines années : mise en œuvre d'un cadre institutionnel et légal approprié; renforcement des capacités y compris l'amélioration du suivi et de l'évaluation et la gestion des systèmes d'information, l'augmentation de la capacité des infrastructures, la réalisation de la prestation des services de qualité, la réduction des coûts; l'amélioration de l'accessibilité; l'assurance de l'entretien et de la durabilité des infrastructures et des équipements et l'amélioration de la sécurité. Les principales stratégies sectorielles à mettre en œuvre comprennent: une plus grande participation du secteur privé et des entités décentralisées dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, la participation des collectivités locales sur base d'un contrat communautaire en particulier dans l'entretien des infrastructures, la promotion des initiatives régionales conjointes dans le cadre de l'intégration régionale ainsi que le renforcement des capacités et des mécanismes de coordination sectoriels.

4.47 Le sous-secteur du transport a pour objectifs suivants: (i) améliorer les liaisons de transport intérieur et international; (ii) réduire et maîtriser les coûts de transport; (iii) améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des partenaires impliqués dans le secteur, (iv) améliorer la sécurité routière, (v) réaliser un financement durable de l'entretien des routes et (vi) assurer le maintien des routes réhabilitées ou construites. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la qualité du réseau routier goudronné du

Rwanda, le renforcement des capacités des institutions du secteur et la création des emplois en milieu rural à travers les travaux routiers. La priorité sera attachée au maintien et à la réhabilitation du réseau routier, y compris les routes de desserte en milieu rural par le biais de l'amélioration de la capacité financière des entités décentralisées pour l'entretien des routes. Aussi faut-il ajouter que d'autres modes de déplacement des personnes et des marchandises sont en cours de développement tels que l'extension de la voie ferrée d'Isaka en Tanzanie à Kigali, une mise à jour de l'aéroport de Kanombe, les études d'un nouvel aéroport à Bugesera et trois programmes de transport d'eau. Le MININFRA est aujourd'hui engagé dans le renforcement de son cadre du personnel professionnel au niveau des districts et des agences en vue d'aider ces projets à aller de l'avant¹⁰.

4.48 Le Sous-secteur de l'énergie joue un rôle vital avec le secteur privé afin de faciliter la croissance dans le secteur agricole afin de permettre l'apport de valeur ajoutée, dans le développement d'un sous-secteur des TIC fiable et dans la prestation de services dans le secteur public. L'objectif du Sous-secteur de l'énergie consiste à assurer la sécurité des approvisionnements en augmentant la production de l'énergie intérieure à partir de plusieurs sources (hydroélectricité, gaz méthane, énergie solaire, biomasse et produits pétroliers). Dans la perspective de la réalisation de cet objectif, ce sous-secteur vise à accroître l'accès à l'électricité pour les entreprises et les ménages, à améliorer la rentabilité et les tarifs raisonnables ainsi que l'efficacité opérationnelle du secteur, accroissement de la diversification énergétique et renforcement du cadre de gouvernance et des capacités institutionnelles du sous-secteur de l'énergie. Une attention particulière devrait être accordée à certaines questions spécifiques mais critiques relatives à l'adoption de la législation sur l'électricité et le gaz, la réglementation et la défiscalisation de l'énergie renouvelable et l'efficacité des importations en énergie. Des efforts seront entrepris pour améliorer la qualité et la continuité de l'approvisionnement en électricité par l'amélioration de l'entretien des équipements de production et de transmission à l'aide d'un personnel dûment formé.

4.49 D'ici 2020, il est prévu que 70% de la population pourront vivre dans les habitats ruraux regroupés (*imidugudu*) et que les 30% restants résideront en milieu urbain. Le Sous-secteur de l'habitat pourra élaborer une politique et une stratégie améliorées pour l'urbanisation alors que *imidugudu* seront revus dans une approche sectorielle qui comprendra tous les partenaires en vue de relancer le sous-secteur. L'utilisation des outils de planification pour la restructuration des modèles d'habitat rural et urbain du pays jouera un rôle essentiel. Les plans directeurs pour les habitats ruraux regroupés (*imidugudu*) et les zones résidentielles urbaines seront développés. Les sites et les zones sélectionnées seront étudiés, délimités et subdivisés en parcelles pour construction. Ces sites et zones seront équipés des services infrastructurels appropriés. Le processus impliquera le démantèlement et la modernisation des zones urbaines non planifiées. Les partenariats entre le Gouvernement et le Secteur privé joueront un rôle

¹⁰ Au nombre de ces projets figurent (i) la construction des quais d'accostage sur le Lac Kivu et d'autres lacs entre 2008-10; (ii) la construction d'un chantier naval sur le Lac Kivu d'ici 2010 et (iii) rendre la Rivière Akagera navigable d'ici 2015.

essentiel. Parallèlement, la réhabilitation et la construction des bâtiments publics de pointe seront entreprises. Un plan de gestion amélioré sera également développé.

4.50 L'objectif du Sous-secteur des TIC consiste à promouvoir l'investissement et la croissance de l'industrie des technologies de l'information et des communications. Les efforts seront déployés pour accroître l'accès aux TIC par la population et promouvoir les TIC pour e-Governance, l'éducation et le renforcement des capacités, et pour leur utilisation par le Secteur privé. À cette fin, le nombre de télécentres pourra connaître un accroissement substantiel et le coût de la connexion à un réseau de télécommunications pourra baisser de moitié d'ici 2011. Il est prévu que le nombre d'emplois supplémentaires créés chaque année dans le secteur des TIC passera de 7000 en 2008 à 20000 en 2012. Cet ambitieux programme sera supervisé par l'autorité de régulation dont les capacités institutionnelles nécessiteront d'être renforcées au cours de la période de l'EDPRS.

4.51 S'agissant du sous-secteur de la météorologie, l'objectif consiste à fournir une large gamme d'informations météorologiques et climatiques régulières et de haute qualité et les produits à l'appui du développement durable. Cet objectif nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie améliorées qui appuient une réhabilitation d'envergure des stations météorologiques terrestres existantes, la mise en place des systèmes efficaces de télécommunications, la modernisation des systèmes de traitement des données et de prévisions météorologiques, l'assurance de l'acquisition de données météorologiques et de télédétection en temps réel par le biais d'un investissement dans un système de radar longue portée appuyé par un personnel bien formé, et la mise en œuvre de l'installation d'un système de distribution de données par satellite (SADIS). Les dépenses supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la diffusion et l'application des prévisions météorologiques et d'autres informations météorologiques. Cela est particulièrement important entre autres pour l'agriculture, le développement de l'élevage, la sécurité alimentaire, les routes, le transport aérien et maritime, la santé et la sécurité publique, l'industrie de la construction, la gestion des catastrophes et la gestion des ressources en eau.

4.52 Enfin, le Secteur des infrastructures devra élaborer un plan d'action de lutte contre le SIDA axé sur les témoignages en vue de s'assurer qu'un ensemble de mesures appropriées sont en place de sorte que la fourniture des infrastructures et des services de transport contribuent à la réponse au VIH / SIDA au cours de la période 2008 - 2012. Il s'agira des mesures de prévention du VIH /SIDA sur les points d'arrêt le long des corridors de camions. En outre, tous les documents d'appel d'offres seront requis en vue de disposer des clauses de lutte contre le VIH /SIDA et doivent affecter au moins 0,5% du budget au VIH / SIDA, à l'égalité des sexes, aux jeunes et à la protection de l'environnement.

4.1.2.3 Promotion de la science, de la technologie et de l'innovation pour la croissance économique

4.53 Le Rwanda se doit de renforcer les capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation afin de promouvoir la réduction de la pauvreté et la création des richesses. L'engagement du Rwanda en faveur de cette vision a été réitéré à plusieurs reprises par Son Excellence le Président Paul Kagame. Lors du sommet de l'Union africaine tenu en janvier 2007, le Président Kagame a déclaré que le Rwanda doit «appliquer la science et la technologie de façon holistique: à tous les niveaux d'enseignement et de formation, dans la commercialisation des idées, dans le développement des affaires et l'accélération du rythme de création des richesses et d'emplois, dans la facilitation des gouvernements à fournir de meilleurs services et dans la fourniture des outils de base à la société dans son ensemble pour le mieux-être individuel et collectif.» Pour mettre en oeuvre cette vision au Rwanda, le Ministère de la science, de la technologie et de la recherche scientifique a été créé à la Présidence de la République en mars 2006.

4.54 La Politique nationale en matière de science, de technologie et d'innovation, approuvée par le Conseil des Ministres en juillet 2005, reconnaît qu'une approche efficace dans le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation doit inclure les politiques visant la promotion de l'acquisition de connaissances, la création de connaissances, le transfert de connaissances et une culture d'innovation.

4.55 L'acquisition et l'approfondissement des connaissances constituent une stratégie essentielle pour la réalisation des objectifs de développement humain énoncés dans la Vision 2020 du Rwanda et la politique nationale sur la science, la technologie et l'innovation. Au niveau des institutions d'enseignement supérieur, technique et professionnel, les principaux efforts consentis consisteront en la formation des enseignants, des professeurs et des techniciens professionnels de haut niveau tels que les ingénieurs, les architectes et les professionnels médicaux. La stratégie comprend l'établissement des liens internationaux avec les institutions techniques et professionnelles réputées «meilleures dans le domaine». Comme mentionné précédemment, les Centres de formation professionnelle et technique seront dotés des unités d'entreprise pour lier les étudiants aux employeurs et des programmes d'équipement industriel. Les compétences professionnelles de haut niveau pour la formation professionnelle continue seront développées, tels que les cours de certification de haut niveau dans le domaine des TIC.

4.56 Pour la réussite de la promotion de la création de connaissances, les capacités de recherche doivent être développées dans tous les secteurs prioritaires de l'économie. La stratégie comprend le renforcement des unités de recherche au sein des Institutions d'enseignement supérieur doublé de l'investissement dans la formation et le développement de partenariats internationaux dans la recherche de haute qualité pour répondre aux besoins de développement du Rwanda. Les interventions spécifiques comprennent la mise en place d'un Fonds de renforcement des capacités en science et en

technologie en vue d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités dans la recherche et l'établissement des Centres d'excellence en science et en technologie au sein des Institutions d'enseignement supérieur.

4.57 Afin de promouvoir le transfert de connaissances, les capacités scientifiques et technologiques doivent être renforcées dans tous les secteurs prioritaires de l'économie en vue de favoriser la diffusion des connaissances qui existent à l'extérieur du Rwanda, l'adoption des connaissances acquises à l'intérieur du Rwanda et de s'assurer que les travailleurs disposent des compétences requises pour l'utilisation de nouvelles technologies. Cela étant, ce secteur devra collaborer avec le secteur de l'éducation afin de mieux utiliser les ressources en connaissances et avec d'autres secteurs afin de déterminer leurs besoins en éducation, en formation et en renforcement des capacités en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation (STI).

4.58 Le Gouvernement du Rwanda s'est engagé dans un programme de renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) visant à trouver des solutions pratiques aux problèmes pratiques. Les «gains rapides» éventuels comprennent: l'apport de la valeur ajoutée aux produits d'exportation tels que pyrèthre, le thé et les textiles, la transformation des produits alimentaires pour la consommation locale (et éventuellement régionale) y compris la transformation du lait et du jus de fruits de la passion, la lutte contre le paludisme par l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides longue durée de fabrication locale, l'amélioration des cultures de base en utilisant, par exemple, de nouveaux hybrides de maïs et de cultures de tissus de bananes, les routes de desserte praticables de tous temps susceptibles d'être maintenues par les communautés locales à l'aide des sources identifiées de granulats et de micro centrales hydroélectriques développées à 200 - 300 sites desservant les communautés locales par le biais de réseaux en grilles locaux. Ces questions sont liées entre elles car par exemple, l'augmentation de la production d'énergie facilitera la transformation des produits alors que les routes de desserte faciliteront la commercialisation et la lutte contre le paludisme peut aider à ralentir la croissance démographique.

4.59 Pour promouvoir une culture d'innovation dans la science et la technologie à tous les niveaux, les capacités de traitement des innovations seront renforcées au niveau national alors que les Centres d'innovation des districts seront créés et le Fonds National de Recherche mis en place en vue de fournir des incitations financières en faveur des activités de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). Les compétences et les connaissances en ce qui concerne l'utilisation et l'application de la propriété intellectuelle seront également développées.

4.60 Un environnement légal, réglementaire et institutionnel favorable doit être créé pour encourager la science, la technologie et l'innovation (STI) au Rwanda. Le Programme du Gouvernement du Rwanda de la science, de la technologie et de l'innovation axée sur les résultats (STIR) permettra de définir les structures institutionnelles et les relations requises pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de STI afin de s'assurer qu'elles sont axées sur la demande et répondent aux

besoins du développement. Une Commission nationale pour la science, la technologie et l'innovation (NCSTI) sera mise en place étant une agence gouvernementale en tant qu'organe de coordination pour les STI.

4.1.2.4 Elargissement et renforcement du Secteur financier

4.61 Pour que le Rwanda puisse enregistrer une croissance économique accélérée induite par un niveau élevé de l'investissement, il importe que les marchés financiers du pays soient élargis et renforcés. Le Secteur financier du Rwanda reste toujours relativement faible et peu diversifié et se caractérise par des taux d'intérêt consentis pour un prêt relativement élevés. On assiste à une pénétration extrêmement faible de l'assurance et de la rareté de la dette à long terme, du financement hypothécaire et des capitaux propres. La réglementation et la supervision des régimes de retraite et d'assurance sont en cours de renforcement et le système de paiement développé. Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement du Rwanda a adopté des mesures visant le renforcement du secteur financier, qui ont été approuvées par le Conseil des Ministres en 2006 et dont la mise en œuvre a débuté en 2007 (MINECOFIN, 2007d).

4.62 La stratégie du secteur financier se focalise sur quatre domaines en vue du développement du système financier: (i) services bancaires et accès au crédit, (ii) financement à long terme et marchés des capitaux, (iii) réglementation de l'épargne contractuelle, et (iv) systèmes de paiement. S'agissant du premier domaine, l'accès aux services bancaires en dehors de Kigali et de grandes villes reste encore très limitée, car la population est principalement desservie par le réseau de l'Union des Banques Populaires du Rwanda (UBPR) et de quelques autres institutions de micro-finance qui offrent des services financiers très limités. Pour faciliter davantage de concurrence, un accès plus large aux services financiers et la réglementation plus stricte de cette institution clef, l'UBPR sera traitée comme une banque commerciale de fait. De par le respect effectif des principes de la gouvernance coopérative sur lesquels elle est fondée, près de quarante grandes unités coopératives de l'UBPR adhérentes aux systèmes Globus fourniront à leurs membres des services bancaires de paiement. Une fois que l'UBPR sera en mesure d'offrir à ses clients la plupart des services que peuvent offrir les banques commerciales, leur exigence de grande taille maximale inférieure de prêt permettra d'assurer qu'elles continueront d'accorder des prêts à un grand nombre de clients et de fournir un éventail de services bancaires plus large que celui leurs clients pourraient autrement rechercher auprès des banques commerciales.

4.63 Les institutions de micro finance (IMF) étant une partie importante du système financier, la modification et l'établissement du projet de loi sur la micro finance ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de micro finance restent une priorité. Une organisation faîtière de micro finance sera mise en place et appuyée par le Gouvernement du Rwanda et les donateurs en vue de donner des orientations à l'industrie. L'appui du Gouvernement du Rwanda dans la formation des institutions de micro finance et de leurs clients ainsi que le renforcement des capacités seront renforcés en vue d'améliorer et de professionnaliser l'industrie. Un Fonds d'investissement et de garantie sera créé pour

assurer le refinancement et l'accès au financement à long terme des institutions de micro finance. L'augmentation du besoin en capital pour les institutions de micro finance, notamment celles de dépôt, seront mises en œuvre. Les conditions d'agrément, la réglementation et les contrôles internes seront renforcés. Sous réserve des résultats d'une étude de faisabilité, un Fonds de stabilisation obligatoire sera mis en place pour les IMF agréées.

4.64 Alors que la plupart des banques commerciales au Rwanda accordent la plupart de leurs fonds disponibles sous forme de prêts, seulement environ 10% de leurs prêts sont affectés au logement et pratiquement aucun prêt hypothécaire n'est accordé pour plus de sept ans. Il n'y a guère d'autres prêts à long terme que le logement et, à l'exclusion de la Banque Rwandaise de Développement (BRD), seuls 1,5% des prêts bancaires sont consentis pour l'agriculture. La Banque de l'habitat du Rwanda (BHR) a été considérée comme le principal moteur pour le financement de nouvelles maisons, mais elle ne peut pas être un grand prêteur en raison de sa petite taille et sa structure bancaire commerciale actuelle est inappropriée. La BHR devra chercher les sources de financement à long terme pour assurer sa viabilité. Les banques commerciales seront appuyées dans l'établissement des comptes d'épargne hypothécaire pour atténuer le problème inhérent d'inadéquation entre les prêts hypothécaires à long terme et les dépôts à court terme.

4.65 S'agissant du deuxième domaine, la BRD reste la principale source de prêts à long terme et fournit également 55% de l'ensemble des prêts bancaires pour l'agriculture. Toutefois, elle est confrontée à un défi majeur dans la recherche des ressources suffisantes à long terme pour accorder des prêts, alors qu'elle est exposée à des risques de plus en plus croissants dans son portefeuille de prêts au fil et à mesure que le pourcentage des prêts à l'agriculture augmente. La BRD sera appuyée pour étendre son prêt de développement à travers l'accroissement de ses sources de financement provenant de nouveaux actionnaires, l'offre des garanties des prêts et la réalisation des accords de cofinancement avec les banques commerciales.

4.66 S'agissant du financement à long terme, le Rwanda ne dispose pas d'instruments de dette axés sur le marché des capitaux à long terme fondé sur les instruments de dette et ne dispose pas ainsi de courbe de rendement du taux d'intérêt, qui est un outil essentiel pour la valorisation des instruments de placement à long terme. En outre, l'environnement de la comptabilité et des rapports financiers basé sur les normes comptables internationales (IAS) et les normes IFRS, qui est un préalable à tout développement du marché des capitaux est encore largement sous-développé. Bien des mesures seront prises pour permettre l'émergence d'un environnement sain et favorable aux transactions de capitaux à long terme. Il s'agit notamment de l'élaboration des cadres légaux, réglementaires et opérationnels pour un marché des capitaux de gré à gré et éventuellement un marché d'actions de gré à gré. Les deux seront supervisés et réglementés par un Conseil consultatif des marchés des capitaux. Le marché de la dette à long terme sera utilisé pour créer une courbe de rendement, tandis que le Gouvernement du Rwanda devra accroître la concurrence entre les acheteurs de ces instruments financiers en permettant aux acheteurs étrangers et aux Rwandais de la diaspora de

participer à l'achat d'obligations. Le projet de loi régissant les comptables sera promulgué et mis en oeuvre, afin que toutes les institutions financières, les grandes entreprises et les entreprises «publiques» puissent se conformer aux normes comptables IAS et IFRS. La loi sur les sociétés qui prévoit déjà un environnement réglementaire approprié pour la dette négociée hors bourse (OTC et les marchés d'actions de gré à gré sera adoptée et mise en oeuvre.

4.67 S'agissant de la demande du marché des capitaux à long terme, la Banque centrale délivrera de nouveau une partie des bons du Trésor existants qui représentent le financement du déficit du Gouvernement du Rwanda dans un mélange des bons du Trésor de un à sept ans. Cela facilitera la création des opportunités de placements à long terme par les investisseurs institutionnels comme la CSR et les compagnies d'assurance vie ainsi que par des particuliers. La possibilité d'une garantie partielle aux investisseurs institutionnels nationaux issue des institutions financières internationales (IFC, la Banque africaine de développement, et la BEI) pour atténuer le risque de crédit sur un horizon à long terme seront également examinée. D'autres mesures visant à accroître la disponibilité des fonds à long terme comprennent l'introduction des comptes d'épargne des dépôts à domicile à plus long terme dans les banques, la facilitation de la création des fonds de pension privés et la modification des lois pour permettre aux fonds de pension et aux compagnies d'assurance d'investir dans une plus grande variété d'instruments financiers, y compris dans l'actif en dehors du Rwanda. Il sera veillé à ce que ces mesures répondent à des critères stricts.

4.68 S'agissant du troisième domaine, qui comprend la réglementation des institutions financières non bancaires, la Caisse sociale du Rwanda (CSR) et les compagnies d'assurance privées sont la source principale des fonds à long terme du pays et offrent un filet social de sécurité pour protéger la vie de ceux qui sont retraités et celle des familles dont un membre source de revenus trouve la mort. Toutefois, la réglementation et la supervision de la CSR et des compagnies d'assurance doivent être renforcés. La loi sur la Banque centrale adoptée permettra à la BNR de développer une réglementation consolidée et une fonction de supervision pour les institutions financières non bancaires (IFNB), y compris la CRS et d'autres fonds de pension éventuels, l'industrie de l'assurance, et, si et une fois créées, les sociétés de financement et de crédit-bail.

4.69 Enfin, s'agissant du quatrième domaine, un système de paiement efficace constitue une composante essentielle des infrastructures du Secteur financier. L'une des premières priorités consiste à élaborer une stratégie nationale de paiements englobant l'utilisation de tous les instruments des services de paiement tels que les chèques, les cartes de crédit et de débit, les guichets automatiques et les dépôts automatiques des salaires et des pensions. À cette fin, un Conseil national de paiements sera mis en place pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie nationale de paiements. Cette stratégie portera sur le développement des services de base de paiement destinés à la communauté dans son ensemble reposant essentiellement sur les transferts électroniques.

4.70 Le Gouvernement du Rwanda appuiera la réforme du système national de paiements de par i) l'introduction d'une législation exigeant que tous les paiements de salaires et de traitements effectués par les moyennes et grandes entreprises, c'est-à-dire, les entités employant cinq personnes ou plus, s'effectuent par voie électronique aux comptes des institutions financières; et ii) l'introduction d'une politique en vertu de laquelle tous les paiements du gouvernement national et régional s'effectuent ou sont reçus par voie des comptes des institutions financières dans la mesure du possible. Une fois que la Stratégie nationale de paiements est mise en place, une Chambre de compensation automatique sera établie et sa composition éventuelle pourra s'élargir au-delà des banques commerciales pour inclure d'autres entités qui satisfont à ses critères d'accès convenus.

4.1.3 Opportunités dans trois secteurs de l'économie

4.1.3.1 Augmentation de la productivité agricole et assurance de la sécurité alimentaire

4.71 L'objectif principal du Secteur de l'agriculture et des ressources animales consiste à contribuer, de manière durable, à l'augmentation et à la diversification des revenus des ménages tout en assurant la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population. L'objectif de ce secteur s'inscrit dans le cadre des priorités du Plan stratégique pour la transformation agricole (PSTA). Les programmes du PSTA forment le cadre opérationnel de mise en œuvre de la contribution de l'agriculture à l'EDPRS alors qu'ils sont également alignés à l'ensemble des cadres plus élargis de planification du Programme complet de développement agricole d'Afrique (CAADP) et à la Vision 2020 du Rwanda.

4.72 Le secteur a élaboré quatre programmes visant à réaliser son objectif principal. Le premier programme identifie une série d'actions visant à favoriser l'intensification et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et l'élevage. Au nombre de ces mesures figurent les mesures de conservation des sols telles que l'aménagement et la réhabilitation des terrasses ainsi que la promotion des technologies agro-forestières pour une utilisation durable des terres. S'agissant du bétail, le Programme « Girinka » : un ménage, une vache introduit en 2006 et d'autres initiatives de promotion des ressources animales (par exemple, caprins, volailles, porcs) visent à accroître la propriété des biens et à promouvoir l'élevage parmi les pauvres. Tous les bénéficiaires de ce programme sont sensés pratiquer le système de zéro pâturage. Comme le gros bétail tend à être possédé par des individus et non des ménages, il est importe pour les femmes de jouir du même accès à ce programme que les hommes. Une étude prévue pour 2007, fournira des données de base sur la dimension genre de ce programme.

4.73 L'amélioration du potentiel génétique du cheptel sera se réaliser avec l'importation des animaux de race améliorée et à travers une plus grande utilisation de

l'insémination artificielle. La lutte plus efficace contre les maladies animales et les services de vulgarisation améliorés y compris la livraison des vaccins et d'autres services vétérinaires devront grandement accroître la performance du bétail. L'élargissement de l'accès à une alimentation animale de haute qualité s'avère nécessaire pour accroître la productivité du bétail et à permettre une meilleure utilisation du système zéro pâturage. À cette fin, au moins 1,5 tonnes de semences améliorées de fourrage seront distribuées chaque année par le Service national des semences. La pêche et l'apiculture seront appuyées afin d'encourager la diversification des produits animaux.

4.74 Après une évaluation de l'impact environnemental, les marais seront aménagés pour la culture des plantes de haute valeur telles que le riz. L'irrigation sera élargie de par la construction de petits systèmes pour les collines et les plaines en utilisant l'irrigation de surface, les technologies de pompage et de gicleurs ainsi que l'introduction de systèmes de récolte des eaux de pluie et d'autres techniques de collecte d'eau. L'utilisation accrue de semences améliorées sera encouragée par l'appui aux efforts des distributeurs privés de semences et de formation des coopératives des agriculteurs sur la multiplication et l'utilisation des semences.

4.75 Cette activité s'accompagne par une stratégie visant à accroître l'utilisation informée des engrais organiques et inorganiques. Le dernier volet de ce premier programme du Secteur de l'agriculture consiste à assurer l'accès à la nourriture par les ménages ruraux les plus défavorisés et vulnérables. Cet objectif pourra se réaliser par l'augmentation de la production de principales cultures vivrières alliée à l'introduction des programmes spéciaux de sécurité alimentaire dans chaque district et à la réalisation d'enquêtes régulières sur la protection sociale et la sécurité alimentaire. Ces programmes devraient répondre aux besoins spécifiques des femmes, des personnes vivant avec le VIH (y compris le SIDA) (PVVIH), des orphelins et des ménages dirigés par les enfants.

4.76 En outre, les mesures de conservation du sol telles que le terrassement et l'agroforesterie devraient permettre l'augmenter les opportunités d'emplois agricoles pour les jeunes à court terme si elles sont réalisées à travers les programmes de travaux publics à haute intensité de main d'oeuvre (HIMO). En fin de compte, l'intensification agricole et l'aménagement des marais devraient créer des emplois supplémentaires permanents pour les fils et les filles de la génération actuelle d'agriculteurs.

4.77 Le deuxième programme du Secteur agricole se focalise sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs. Une série d'activités appuient la création et le renforcement des coopératives agricoles afin que celles-ci puissent planifier et mettre en oeuvre une production axée sur le marché de production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de base. Une autre initiative consiste à travailler avec le Secteur privé pour lancer un service de vulgarisation décentralisé pour tous les intervenants dans le Secteur agricole. Il s'agira de la mise en place de parcelles de démonstration au niveau des districts en collaboration avec les Centres d'innovation communautaire (CIC). L'accès aux possibilités d'éducation générale agricole doit être égal pour les hommes et les femmes tandis que les besoins spécifiques

des femmes en agriculture devraient être satisfaits par des cours spécialement conçus pour les entreprises et l'entrepreneuriat.

4.78 Les systèmes de recherche agricole seront renforcés en vue de produire et de disséminer de façon plus large et rapide les innovations technologiques en matière agricole et d'élevage. Cette recherche sera axée sur la demande et participative pour s'assurer que les résultats sont opportunes et pertinentes aux agriculteurs. Les instituts nationaux de recherche seront encouragés à collaborer plus étroitement tandis que leurs capacités en particulier celle de l'Institut des sciences agronomiques du Rwanda (ISAR) seront renforcées à travers l'établissement des liens plus étroits avec des institutions de recherche étrangères. Les mesures seront également prises pour développer les marchés financiers en milieu rural et augmenter l'octroi du crédit agricole à la fois aux hommes et aux femmes grâce aux sources publiques ou privées.

4.79 Le troisième programme du Secteur agricole vise à promouvoir les chaînes des produits et de soutenir le développement de l'agro-business. Le Gouvernement appuiera le Secteur privé en améliorant le climat de l'investissement de sorte que les exportations rwandaises sont compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. Cela exigera des améliorations significatives de la qualité des produits qui seront suivies et mises en œuvre par l'Office rwandais de normalisation (RBS). Une initiative y relative vise à accroître la quantité et la qualité de certains produits d'exportation. Il s'agit notamment de subventionner l'acquisition de principaux intrants agricoles par les coopératives agricoles et de faciliter l'accès aux marchés extérieurs.

4.80 Chaque district sera encouragé à développer des chaînes spécialisées qui font usage de ressources localement disponibles de par l'apport de la valeur ajoutée aux produits agricoles. Cela nécessitera l'amélioration des infrastructures rurales en vue de réduire les coûts d'accès aux marchés. À cette fin, les investissements publics seront orientés vers la construction et la réhabilitation des routes de desserte. Le Gouvernement du Rwanda aidera également le Secteur privé à mettre en place d'autres infrastructures nécessaires pour le stockage, le transport et la transformation des produits agricoles.

4.81 Le dernier programme dans l'agriculture vise à renforcer le cadre institutionnel du secteur au niveau central et de district. Le budget du Secteur agricole sera mis en œuvre en temps voulu et de manière efficace alors que davantage d'efforts seront consentis pour s'assurer que le MINAGRI et les agences semi-autonomes connexes sont dotées d'un personnel suffisant. Les capacités du Ministère en matière de planification, de budgétisation, de gestion financière et de suivi et d'évaluation seront renforcées au niveau central et de district. Les mesures seront également prises pour accroître le nombre de femmes appartenant à des groupes défavorisés qui sont activement impliquées dans des organisations paysannes et dans la prestation des services agricoles.

4.82 Les mécanismes et les capacités appropriés seront développés pour la fourniture régulière de données précises à travers tout le secteur en particulier en ce qui concerne les statistiques agricoles. Cela comprendra les données sur les prix ainsi que les informations

relatives à la sécurité alimentaire et le système d'alerte précoce (SAP) y relative. Le renforcement des capacités doit se réaliser à tous les niveaux dans le secteur pour s'assurer que la politique agricole du pays est mis en œuvre dans tous les districts et est pleinement intégrée dans les interventions mises en œuvre par d'autres secteurs.

4.83 Une étude sera réalisée afin d'évaluer l'impact du SIDA sur l'agriculture dans le but de concevoir et de mettre en œuvre des interventions dans les domaines clefs. En outre, le secteur devra examiner les modalités d'intégration des PVVIH dans le secteur et d'élaboration des programmes en faveur des PVVIH au niveau de district.

4.1.3.2 Accroissement de la contribution du secteur manufacturier au développement économique pour une croissance durable

4.84 Le Gouvernement du Rwanda considère le secteur de la fabrication comme moteur principal de la croissance et du développement durables. A long terme, la principale source de création d'emplois au Rwanda pourra passer du secteur primaire aux secteurs secondaire et tertiaire. Pour se préparer à cette transition, les mesures seront prises pour améliorer la production des produits de fabrication et de haute qualité destinés à la vente sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

4.85 La nouvelle politique industrielle se concentre sur cinq principaux objectifs stratégiques suivants: (i) l'amélioration de la performance du secteur manufacturier existant et le développement de parcs industriels et de zones franches d'exportation en vue de faciliter la création de nouvelles industries; (ii) le développement de nouvelles lignes de produits; (iii) les stratégies de promotion des exportations; (iv) les incitations pour l'investissement direct étranger (IDE); et (v) la promotion de l'industrie manufacturière axée sur les ressources. Premièrement, le Gouvernement devra améliorer la performance de l'actuel Secteur manufacturier y compris la faible degré de technicité de fabrication tels que les textiles et la transformation alimentaire par la promotion de la productivité du travail et de la qualité des produits. Il devra en outre encourager les entreprises et le démarrage des petites et moyennes entreprises (PME) en vue d'intégrer la chaîne de valeur des activités à valeur ajoutée plus élevée qui utilisent des intrants localement produits telle que la production des articles de la maroquinerie. Le Gouvernement du Rwanda consentira un effort majeur pour renforcer les capacités pour le commerce afin d'améliorer la productivité, la qualité des exportations et la capacité à faire face à la concurrence des importations sur le marché intérieur. Ceci est essentiel pour les entreprises rwandaises pour saisir de nouvelles opportunités offertes par COMESA et les associations commerciales d'EAC.

4.86 De deux, le Gouvernement du Rwanda devra en outre, de façon plus forte, assurer la promotion du développement de nouvelles lignes de produits par les entreprises, les coopératives, les PME et les entreprises étrangères existantes et les inciter à améliorer la qualité de la production de qualité et de la valeur des principaux produits d'exportation. Il a été déjà identifié un certain nombre d'opportunités dans le domaine de la transformation agricole et des mines. Le Gouvernement du Rwanda devra

promouvoir l'activité à forte valeur ajoutée en milieu rural dans les domaines aussi variés que la sériciculture, le thé, le lavage de café et l'artisanat pour l'industrie touristique.

4.87 De trois, les stratégies de promotion des exportations ont été conçues pour un certain nombre de produits. S'agissant du café, le Gouvernement du Rwanda vise à accroître la valeur ajoutée en encourageant et en soutenant les investissements dans les stations de lavage et la transformation, et à accroître les ventes par l'amélioration de la commercialisation. S'agissant du secteur du thé, le Gouvernement vise à accroître la production et à améliorer la commercialisation. La productivité des plantations existantes sera améliorée grâce aux intrants améliorés et à la supervision et au soutien accrus des plantations et grâce à l'expansion de la superficie des plantations théières. La valeur ajoutée sera améliorée par l'introduction de variétés de thé plus rentables et l'accroissement de la capacité des usines à thé pour la transformation de toutes les feuilles vertes. En ce qui concerne l'artisanat, le Gouvernement du Rwanda devra mettre en place des centres dans chaque province afin de former et d'appuyer les producteurs ruraux, d'identifier les marchés de niche pour le Rwanda, d'entreprendre la commercialisation de l'artisanat et de promouvoir des liens entre l'artisanat et d'autres secteurs d'exportation. Pour organiser la production et améliorer la commercialisation locale, le mouvement coopératif sera fortement encouragé et soutenu.

4.88 De quatre, les investissements directs étrangers peuvent conduire au transfert de capital, du savoir-faire et des compétences managériales ainsi que de la création d'emplois. Le Gouvernement du Rwanda devra ainsi prévoir les incitations pour les investissements directs étrangers et établir les zones de transformation des exportations et les parcs industriels afin d'encourager les sociétés étrangères à s'engager dans des activités technologiques moyennes, en partenariat avec les entreprises rwandaises dans la mesure du possible. Enfin, le Gouvernement du Rwanda rapidement mettre en place des structures modernes de gouvernance à travers l'intégration et la modernisation des organisations publiques.

4.89 Enfin, le Gouvernement focalisera ses efforts sur la promotion de l'industrie manufacturière axée sur les ressources (aliments transformés, les produits de bois, les boissons comme le café et le thé) et les produits fabriqués par une technologie à petite échelle (articles de maroquinerie y compris la fabrication des chaussures, les textiles et les produits métalliques simples). Il s'agit là des secteurs qui ont été identifiés en fonction de leur capacité à accroître les revenus notamment les revenus ruraux pour l'allègement de la pauvreté et qui créent le plus d'emplois et contribuent aux recettes publiques. Quant à la production de la technologie à moyenne et à grande échelle tels que les usines d'assemblage de machines, les produits chimiques, les TIC avancées et les appareils électriques et des produits pharmaceutiques, les efforts seront consentis pour mobiliser les investisseurs étrangers et locaux, notamment par le biais des coentreprises.

4.1.3.3 *Accroissement des opportunités dans le Secteur des services*

4.90 Le Secteur des services de l'économie est diversifiée mais fondamental pour la réussite d'une transition vers une société axée sur la connaissance. De nombreuses activités axées sur la connaissance sont liées à la prestation de services. Le Gouvernement du Rwanda envisage d'exploiter les avantages comparatifs potentiels du pays dans les services financiers, les TIC, le tourisme, le transport et les services logistiques, les services de santé et les services d'éducation qui ont déjà contribué de manière significative à la croissance économique au cours de la dernière décennie. La fourniture des services privés non négociables pour le marché intérieur constitue aussi une opportunité susceptible d'être exploitée.

4.91 L'accent mis sur l'élargissement et le renforcement du Secteur des services financiers au Rwanda s'avère important étant donné que le secteur a été donné favori pour être une source potentielle forte de l'avantage comparatif dans la région. Cela nécessitera la poursuite de l'ouverture de ce secteur aux capitaux étrangers, à la gestion moderne et dynamique et aux technologies. Cette ouverture envisagée apportera les compétences requises pour le Secteur financier dont le développement dépend davantage de l'existence d'une forte «infrastructure immatérielle», de la bonne gouvernance réglementaire et de la stabilité macro-économique. Tous ces aspects sont des domaines dans lesquels le Rwanda se compare favorablement dans la région.

4.92 Le tourisme est un autre secteur important à la fois pour l'emploi et les recettes en devises. Le Secteur du tourisme n'a cessé de croître pour devenir la deuxième source d'exportations (derrière le café, mais devant le thé et les mines). Le Rwanda jouit d'un avantage substantiel dans le Secteur du tourisme qui offre de nombreuses opportunités d'investissement. Compte tenu des avantages et des limites du Rwanda, le Gouvernement du Rwanda a élaboré une stratégie mettant l'accent sur un grand complexe haut de gamme de tourisme écologique et invite les investissements à s'impliquer dans le développement du secteur. La stratégie se focalise sur le produit primate (proposition de vente unique du Rwanda) et la diversification avec des produits « supplémentaires » qui peuvent être vendus à la croisée des touristes. L'élément important pour ce type de tourisme est la conservation de l'environnement naturel du Rwanda et en particulier de ses parcs nationaux. Le Gouvernement du Rwanda devra ainsi promouvoir et développer le tourisme qui est respectueux de l'environnement et écologiquement viable. Il contribuera à l'amélioration de la planification pour la conservation de la faune et des parcs nationaux, à la promotion de la recherche et au suivi de la faune sauvage y compris le repeuplement des parcs nationaux avec les espèces sauvages appropriés. Elle devra également impliquer et engager les communautés locales et assurer l'acheminement de revenus du tourisme vers la protection de la base de ressources naturelles. En outre, le Gouvernement du Rwanda devra développer et promouvoir les opportunités touristiques en améliorant les infrastructures et les services touristiques, en créant davantage d'attractions et d'installations touristiques dans toutes les provinces (y compris les sites de tourisme écologique), en améliorant la commercialisation du tourisme et en établissant des liens régionaux et internationaux.

4.93 Un souci primordial est lié à l'élargissement du leadership dans le Secteur du tourisme. L'ORTPN a énormément contribué au succès du secteur mais les entreprises du secteur privé et la Chambre de tourisme seront encouragées à accroître leur participation à la mise en œuvre de la stratégie. Le Gouvernement du Rwanda encouragera également les investissements du secteur privé dans les domaines clefs tels que le développement de produits (hôtels, le Centre de découverte du Parc national des Volcans (PNV), les bateaux sur le lac Kivu), la commercialisation conjointe, et dans les domaines transversaux tels que la formation, l'accès au financement et le renforcement des liens avec les communautés locales et mettre des profits à la disposition de celles-ci.

4.94 Comme le Rwanda est en cours d'intégration d'EAC, il offre une plate-forme idéale ou une plaque tournante entre l'Afrique de l'Est et les pays de la CEPGL et crée une excellente opportunité pour les services de transport et de logistique. Un groupe cible des investisseurs potentiels existe parmi les entreprises d'expédition de fret, de transport et de logistique. Par exemple, Danzas a décidé d'établir une plaque tournante de transport à Kigali alors que Maersk a mis en place un dépôt de conteneur intérieur à Kigali pour couvrir les marchés de la CEPGL. Comme l'infrastructure économique se développe au Rwanda, et si la construction d'un couloir est possible pour assurer le succès du Rwanda comme une plaque tournante régionale, le secteur de l'expédition de fret, du transport et de la logistique pourra certes s'accroître considérablement à moyen et à long terme.

4.95 Parallèlement, le besoin dans les secteurs de l'éducation et de la santé pourrait offrir d'importantes opportunités d'investissement, si le Gouvernement du Rwanda s'engageait à supprimer les autres obstacles réglementaires et d'octroi de licences afin de réduire les petits risques des investissements privés dans ces secteurs. Cela pourrait permettre l'expansion fort nécessaire des services sanitaires, des services d'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels financés par des fonds privés et prestés par des acteurs privés.

4.96 Au-delà de ces grandes opportunités dans le Secteur des services, il existe également de nombreuses lacunes en termes de la prestation des services non négociables du Secteur privé pour le marché intérieur. Il s'agit ici des activités professionnelles dans les centres urbains (c'est-à-dire, les services de professionnels, les gestionnaires, les employés de bureau, le personnel commercial et de vente et d'autres services qualifiés et non qualifiés) et de l'emploi non agricole en milieu rural. La création de tels emplois et les opportunités d'emplois non agricoles constituent des priorités importantes du Gouvernement du Rwanda.

4.1.4 Exposé synoptique du phare de la croissance pour les emplois et les exportations

4.97 Le phare de la croissance pour les emplois et les exportations est une série continue de politiques et de programmes dans tous les secteurs qui requièrent l'augmentation des investissements publics et privés et davantage d'améliorations sur plusieurs phases. Dans la première phase, il y a un besoin urgent de lever les obstacles à

la croissance économique identifiés dans le diagnostic de la croissance notamment le manque de compétences, d'infrastructure, de technologie et de finances. Les actions et programmes détaillés sont essentiels pour l'identification et l'amélioration des chaînes par lesquelles les investissements publics incitent les investissements privés et les investissements directs étrangers.

4.98 La prochaine phase consistera à s'assurer que les investissements contribuent à la création des emplois requis pour absorber la prochaine expansion de la main-d'œuvre. L'élaboration d'une stratégie en matière d'emploi viendra compléter le phare de la croissance, une fois terminée l'analyse globale du marché du travail rwandais. Enfin, une croissance et un emploi plus forts dans les principaux secteurs agricoles identifiés (c'est-à-dire le café, le thé, l'horticulture), l'industrie manufacturière (c'est-à-dire l'exploitation minière, la transformation des aliments et des boissons, la construction) et les services (c'est-à-dire le tourisme, le transport et la logistique et d'autres services financiers et non financiers) contribueront à l'expansion de la base des exportations qui est nécessaire pour générer des recettes en devises pour davantage d'expansion. Les exportations seront en outre facilitées par les processus d'intégration régionale et internationale en cours.

Tableau 4.5 Résumé du phare de la croissance

| <u>Interventions en matière de politiques</u> | <u>Stratégie</u> | <u>Ministères responsables</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Développement des compétences et des capacités pour un emploi productif | Réduction systématique des coûts opérationnels liés à la conduite des affaires (y compris les coûts de la main d'oeuvre qualifiée) compte tenu de leurs technologie existante | MINEDUC, MIFOTRA, MINAGRI, MINICOM |
| Amélioration des infrastructures en particulier l'énergie, le transport et les communications | | MININFRA, MINITERE, MINAGRI, MINICOM |
| Promotion de la science, de la technologie et de l'innovation | Renforcement des capacités d'innovation du Secteur privé | MINISTR, MINICOM, MINAGRI |
| Elargissement et renforcement du Secteur financier | Elargissement et renforcement du Secteur financier | MINECOFIN, MINICOM |
| Promotion des opportunités dans les trios secteurs de l'économie | Orientation de l'appui vers les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services | MINAGRI, MINICOM |
| Amélioration de la gouvernance en vue de s'attaquer aux défis liés aux micro risques | Ancrée dans le phare de la gouvernance → tous les ministères | |

4.2 Programme phare de la Vision 2020 Umurenge

4.99 Le deuxième programme phare, le Programme de la Vision 2020 *Umurenge* (VUP) vise à éradiquer la pauvreté extrême d'ici 2020. Ce programme a comporté des similitudes principales avec le premier programme phare avec sa focalisation sur la croissance, la création d'emplois et la génération des exportations. Néanmoins, VUP commence comme une phase pilote couvrant l'un des plus pauvres *Imirenge* dans chaque district tout en opérant que dans des zones rurales spécifiques. Comme VUP a pour objectif principal d'accroître les capacités productives des pauvres et des personnes qui sont extrêmement pauvres qui représentent respectivement 56% et 37% de la population, il peut être considéré comme étant une croissance pro-pauvre pour le programme d'emploi et d'exportations.

4.100 Le VUP s'appuie sur des expériences passées qui montrent que les interventions «isolées» par les ministères sectoriels, les donateurs ou les ONG ne suffisent pas pour sortir les gens de la pauvreté extrême dans un moyen rentable et durable. L'autre extrême qu'est le développement «intégré» a également montré ses limites dans de nombreuses circonstances. L'une des principales restrictions des approches à la fois isolées et intégrées a été l'incapacité de répondre à deux des plus importantes orientations de l'économie: (i) «les ressources sont rares» et (ii) « les gens réagissent aux incitations».

4.101 Les ressources étant limitées par rapport aux besoins de la population, il importe de faire des choix. Une fois les choix faits pour les gens, par exemple, par le biais de la planification centralisée, il y a risque de ne pas satisfaire leurs besoins ou d'altérer des incitations locales; ce qui conduit généralement à un gaspillage de ressources. Lorsque les choix sont faits par des gens, par exemple, par des mécanismes participatifs, ces risques sont atténués, mais les incitations pourraient ne pas être compatibles avec l'objectif déclaré d'élimination de la pauvreté extrême.

4.102 Afin d'intégrer ces idées, le VUP établit l'équilibre entre les orientations centrales pour la transformation socio-économique (c'est-à-dire la croissance économique, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté extrême) et les mécanismes participatifs locaux. Cela permet d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources limitées (rares) tout en fournissant les incitations locales appropriées pour un progrès durable.

4.2.1 Accroissement des capacités productives

4.103 Le VUP est conçu pour être mis en œuvre à travers trois composantes. Premièrement, VUP assure la redynamisation des travaux publics mais exige qu'ils soient planifiés et axés sur des approches communautaires participatives (ex : *ubudehe*) en vue de consolider les biens communautaires et de créer des infrastructures d'emplois non agricoles. Ces biens communautaires pourraient être les infrastructures agricoles ou d'élevage ou destinés à la promotion de l'industrie manufacturière non agricole ou des

activités de service. La notion de «travaux publics» se fonde sur l'expérience de des projets à « haute intensité de main- d'œuvre» (HIMO) sur l'ensemble du pays et VUP vise à définir les orientations afin d'éviter les faiblesses et les abus qui par le passé, ont entravé les projets HIMO. Étant donné que la propriété foncière privée est généralisée au Rwanda, les travaux publics peuvent se réaliser sur des terres tant publiques que privées (ex. terrassement). Certes, une fois ces avantages rendus évidents, la communauté sera incitée à assurer la maintenance de ces biens communautaires tout en assurant ainsi la durabilité.

4.104 Les exemples de résultats souhaitables et de projets agricoles et non agricoles correspondants sont (i) l'amélioration de la productivité des terres (ex : aménagement des bassins versants, terrasses sur les collines, mécanismes d'irrigation); (ii) l'amélioration des services financiers / commerciaux au niveau communautaire (ex. la construction des infrastructures connexes); (iii) l'amélioration des infrastructures pour les emplois non agricoles (ex. ateliers de construction, centres de formation, chaîne d'approvisionnement des centres de transformation, entrepôts); (iv) l'amélioration des infrastructures formelles du marché (ex. construction de routes, de ponts, de barrages, sources d'énergie); (v) l'amélioration de l'habitat regroupé en villages (construction des infrastructures modèles *umudugudu*); (vi) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et d'irrigation (ex. creusement de sources, de puits, récolte des eaux de pluie, l'eau des étangs); (vii) l'amélioration de l'accès aux écoles (ex. réparation et construction de salles de classe et de crèches) et (viii) l'amélioration de l'accès aux établissements de santé (ex. réhabilitation et construction des établissements de santé).

4.105 Deuxièmement, le VUP innove en matière de développement des coopératives et de petites et moyennes entreprises et de paquets de crédit en vue de lutter contre la pauvreté extrême et de promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et d'emplois non agricoles; Ces paquets sont conçus pour tirer le meilleur parti possible des maigres ressources publiques, impliquer le secteur financier privé (en particulier les institutions de micro finance avec une présence locale dans *imirenge* pilotes) et fournir des incitations aux gens et leur doter des capacités organisationnelles en vue d'améliorer leurs propres capacités productives et commerciales. Les paquets de crédit vont au-delà des ressources naturelles afin de couvrir les ressources humaines (c'est-à-dire les compétences), l'entrepreneuriat et les emplois non agricoles. Un paquet de crédit est un contrat formel qui définit l'utilisation du crédit dans des activités préalablement déterminées. Ce contrat est conclu avec la communauté et approuvée par la communauté et l'Equipe de gestion de VUP. Il permet au bénéficiaire de bénéficier du régime d'assurance de VUP (VUPIS) qui facilitera l'approbation du crédit par les institutions de micro finance.

4.106 Les exemples de résultats souhaitables et de paquets de crédit correspondants sont (i) l'amélioration de la productivité des terres (ex. par l'agriculture, l'élevage et les paquets de crédit pour les semences, les engrais, les pesticides, la formation des agriculteurs ou l'adoption de la technologie); (ii) l'amélioration de la mobilisation de l'épargne (ex. via l'élevage, les compétences et la gestion des paquets de crédit); (iii) l'amélioration des opportunités d'emplois non agricoles (ex. par le biais des compétences, de la gestion, des activités non agricoles, de l'énergie, du transport, des

compétences, de la gestion des chaînes d'approvisionnement et les enveloppes de crédit à l'exportation); (iv) l'amélioration des compétences techniques et professionnelles (ex. à travers les paquets de crédit pour les compétences); (v) une meilleure participation au marché formel (à travers les paquets de crédit non agricoles, pour l'énergie, le transport, la compétence, la gestion des chaînes d'approvisionnement et les paquets de crédit à l'exportation); (vi) l'amélioration de la densité du village (ex. par l'intermédiaire des paquets de crédit pour les matériaux de construction et l'emprunt- logement); (vii) l'amélioration des conditions sanitaires (ex. paquets de crédit pour la santé); et (viii) l'amélioration des capacités productives.

4.107 Troisièmement, VUP englobe un appui direct visant à améliorer l'accès aux services sociaux ou aider les ménages sans terre dont aucun de leurs membres n'est éligible pour les travaux publics ou les paquets de crédit; cet appui inconditionnel vise à élargir l'accès aux soins de santé et à l'éducation ainsi qu'à encourager le développement des compétences, de l'artisanat ou des activités de services sociaux «appropriés». L'appui direct pour même objectif d'accroître les capacités productives des individus. C'est à travers ce modèle que le ciblage amélioré devient possible, une fois que les propriétaires fonciers ou les organes capables ont été repérés et orientés vers les travaux publics ou les enveloppes de crédit. Les ménages dépourvus de main d'œuvre à participer dans les emplois agricoles et non agricoles (c'est-à-dire les projets de travaux publics) peuvent nécessiter l'appui direct pour sortir de la pauvreté extrême. Les activités d'appui direct sont destinées à fournir des subventions aux membres les plus démunis et aux communautés les plus vulnérables. Cet appui est inconditionnel, mais les bénéficiaires devront s'engager dans des activités d'acquisition des compétences appropriées, d'artisanat et des services sociaux. Un tel appui direct est destiné à ceux qui sont incapables de participer aux travaux publics et ceux qui sont dépourvus de capacités productives pour être éligibles aux enveloppes de crédit. Il s'agit de ceux qui ne disposent pas de soutien suffisant et fiable de leur fils / fille ou ne bénéficient pas d'envois de fonds de la part des leurs proches parents qui sont loin du village.

4.108 Étant donné que les activités sont destinées aux ménages travailleurs pauvres, ils doivent requérir une légère demande en main-d'œuvre, mais être utiles à la fois pour les individus et la collectivité. Les exemples de ces activités sont: (i) les centres communautaires de prise en charge des enfants (sur les sites de travaux publics); (ii) les classes d'hygiène communautaire, de santé et de planification familiale; (iii) la participation dans les classes de nutrition des enfants et de promotion de la croissance; (iv) la participation dans les classes d'alphabétisation des adultes ou de notions de calcul; et (v) la participation aux activités artisanales et à l'artisanat.

4.109 La sélection des projets de travaux publics ou des projets de demande de paquets de crédit sera axée sur un processus de planification participatif en vue de promouvoir l'identification et la hiérarchisation des besoins de la communauté (dans le cas de travaux publics) et l'agribusiness ainsi que les opportunités d'emplois et d'affaires non agricoles (dans le cas des paquets de crédit). Ainsi, la planification commence avec l'identification par *umudugudu* de principaux résultats qu'il souhaite atteindre et ensuite dresser une liste de projets ou de paquets qui permettront d'atteindre ces résultats. Le

Comité d'*umudugudu* émet des recommandations sur la prestation des travaux publics ou l'adoption des paquets de crédit. Ces recommandations seront examinées par le conseil d'*umudugudu*. L'approbation éventuelle des travaux publics sera l'œuvre des Conseils d'*umurenge* et / ou de district en fonction de la nature des travaux publics. La décision finale sera prise par l'Equipe de gestion de VUP. De même, le Comité d'*umudugudu* émet des recommandations sur la fourniture d'un soutien direct aux ménages individuels et suit un processus similaire d'approbation, la décision finale étant prise par l'Equipe de gestion de VUP.

4.110 Ces trois composantes du programme ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives, par exemple les travaux publics peuvent être complétés par les paquets de crédit. En outre, il est fait une distinction entre un ménage et des membres du ménage. Cela est tout aussi important de pourvoir aux besoins des femmes et des jeunes qui représentent une fraction importante des capacités de production mais qui ne peuvent être chefs de famille. Ainsi, les conditions d'éligibilité à ces programmes visent à répondre aux préoccupations des femmes et des jeunes. Les composantes du programme et les projets seront mises en œuvre à travers une série de projets qui seront conçus et coordonnés au niveau d'*umurenge* et mis en œuvre au niveau d'*umudugudu*. Les deux composantes du programme et les projets sont liés à des spécialistes techniques dans des ministères sectoriels qui offrent également l'orientation et les priorités stratégiques.

4.2.2 Promotion des progrès durables

4.111 Le ciblage des capacités productives des individus et la promotion de leur potentiel productif sont censés avoir au moins trois importants avantages supplémentaires.

4.112 Premièrement, le VUP permettra d'encourager la création des opportunités d'emplois non agricoles tout en facilitant ainsi la transition vers une société moderne basée sur la connaissance selon la Vision 2020 du Rwanda. Quoique la promotion des activités non agricoles dans l'agro-industrie et des activités de l'industrie manufacturière et du secteur des services soit une priorité au niveau national, le VUP offrira une occasion unique supplémentaire d'identifier les mécanismes d'incitation qui fonctionnent le mieux dans la promotion d'une telle transition au niveau local. La nécessité pour les activités non agricoles est on ne peut plus importante suite à la pression démographique et au manque de terres au Rwanda, pays ayant la densité la plus élevée de l'Afrique.

4.113 Deuxièmement, le VUP permettra d'accélérer le processus de monétisation et de formalisation de l'économie, assurant ainsi la viabilité à long terme. La part non monétisée et informelle de l'économie est près de 66%. Peu de changements ont survécu dans ce domaine au cours des dernières années tout en indiquant la présence d'obstacles à la formalisation. VUP offrira une opportunité unique d'identifier la façon dont les fardeaux des exigences en matière de législation, de réglementation, de licence et de fiscalité constituent une entrave au processus de formalisation au Rwanda. Il va sans dire

que l'une des principales causes de l'absence de formalisation réside dans le coût élevé en termes de temps requis pour comprendre et respecter toutes les règles formelles. Alors que la monétisation devrait augmenter dans les *imirenge* pilotes étant donné que les travaux publics, les enveloppes de crédit et l'appui direct acheminent directement l'argent dans la poche des personnes pauvres et de celles qui sont très pauvres, la question de la formalisation sera plus difficile à résoudre en l'absence d'amélioration de l'efficacité des gouvernements locaux.

4.114 Troisièmement, le VUP facilitera la réorientation de la protection sociale vers les personnes les plus démunies sans terre et incapables de travailler tout en rationalisant et en améliorant ainsi l'efficacité des programmes de protection sociale. VUP étant focalisé (au moins initialement) sur les *imirenge* pilotes il ne peut se substituer aux programmes nationaux de protection sociale. (Ces programmes sont élaborés dans la section 4.4.). Néanmoins, ce projet pilote offre l'opportunité d'évaluer la possibilité d'aider les individus ou les ménages socialement protégés de faire des progrès vers les activités productives appropriées. Raison pour laquelle on s'accorde à maintenir que VUP pourrait aider à rationaliser et à améliorer l'efficacité de la protection sociale. Par conséquent, VUP utilise une stratégie de protection sociale qui offre un autre mécanisme de mise en œuvre grâce à l'appui inconditionnel direct destiné à accroître les capacités productives des personnes les plus vulnérables.

4.2.3 Initiation et mise en œuvre de la gestion du changement

4.115 Etant un programme phare, le VUP vise à aboutir aux changements dans l'efficacité des politiques de la réduction de la pauvreté. Pour éviter toute confusion, il faut distinguer l'efficacité de la réduction de la pauvreté de l'efficacité de la prestation des services qui relève du phare de la gouvernance. L'efficacité dans la réduction de la pauvreté vise à faire en sorte que la croissance économique rapide se traduit par la réduction de la pauvreté, et se mesure par l'élasticité de la réduction de la pauvreté à l'égard de la croissance de la consommation réelle par habitant. L'amélioration d'une telle efficacité dans la réduction de la pauvreté devra requérir la gestion des changements dans trois domaines connexes.

4.116 Premièrement, les gouvernements locaux devront être assistés pour coordonner la mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles et ministérielles. Il faudra pour cela tirer parti du Cadre stratégique de décentralisation au Rwanda (RDSF) et de son outil de mise en œuvre, le Programme de mise en œuvre de la décentralisation (DIP).

4.117 Deuxièmement, la notion de connexité entre les services à travers les ministères responsables devra être expliquée pour être comprise. Cet objectif pourra se réaliser grâce à un certain nombre de mécanismes y compris un Mécanisme de réaction rapide liant le personnel des communautés des gouvernements locaux à l'Equipe de gestion de VUP au MINALOC ainsi qu'aux points focaux dans chaque ministère.

4.118 Troisièmement, il faudra changer les attitudes par des interventions proactives de tous les secteurs et ministères nationaux en vue d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté au Rwanda. La première étape vers l'évolution des perceptions et des attitudes réside dans l'existence même de VUP en tant que programme phare. En tant que tel, il se focalise sur la nécessité d'une réponse coordonnée au problème de pauvreté extrême.

4.119 Le VUP étant un programme pilote, un système de suivi et d'évaluation minutieux, rigoureux et approprié sera mis en place pour évaluer les succès et identifier les faiblesses de façon continue. Le chapitre 7 brosse à grands traits les principes généraux et les indicateurs spécifiques qui serviront à l'évaluation de l'EDPRS.

4.120 A l'aide d'une assistance appropriée, la connectivité entre les attitudes et les programmes tels que VUP qui permettent d'acheminer l'argent dans les poches des pauvres et de promouvoir les mécanismes du marché formel pourra gagner la faveur de tous et, en effet, parvenir à une accélération de la réduction de la pauvreté.

4.2.4 Résumé du Programme phare de la Vision 2020 Umurenge

4.121 Le tableau 4.4 offre le résumé des composantes du programme, des avantages supplémentaires et des domaines de la gestion du changement requis pour VUP.

Tableau 4.6 Résumé du phare du VUP

| Composantes du Programme («cible») | Avantages supplémentaires («externalités») | Domaines dans lesquels le changement doit être initié et mis en oeuvre de façon systématique («gestion du changement») |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travaux publics | Création des opportunités d'emplois non agricoles | Aider les gouvernements locaux à coordonner la mise en oeuvre des stratégies nationales sectorielles et ministérielles. |
| Enveloppes de crédit | Monétisation / formalisation de l'économie | Expliquer la notion d'inter connectivité des services à travers les secteurs et les ministères nationaux |
| Appuis directs | Efficacité de la protection sociale | Changement d'attitudes à travers les interventions proactives de tous les ministères en vue d'accélérer le rythme de la réduction de la pauvreté au Rwanda |

4.3 Programme phare de la Gouvernance

4.122 Le troisième programme phare est un complément essentiel aux deux autres programmes phares qui ne peuvent être réussis en l'absence de bonne gouvernance. Le programme de gouvernance vise à améliorer la gouvernance dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment de maintenir la paix et la sécurité par le biais de la défense contre les menaces extérieures et la participation à des missions de maintien de la paix, la préservation et le renforcement de bonnes relations avec tous les pays, la poursuite de la promotion de l'unité et de la réconciliation entre les Rwandais, la poursuite des réformes du système judiciaire pour défendre les droits de l'homme et promouvoir un état de droit et l'autonomisation des citoyens afin qu'ils puissent participer à leur propre développement social, politique et économique et en assurer l'appropriation dans le respect des droits et des libertés civiles.

4.123 Ce programme couvre également un large éventail de réformes du Secteur public qui comprend l'élargissement de la décentralisation et le renforcement de la reddition des comptes à tous les niveaux du gouvernement, le renforcement des capacités du Secteur public, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration des procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la budgétisation axée sur la performance et l'accroissement de la transparence et la prévisibilité de l'élaboration des politiques. En outre, le programme se focalise sur l'appui au développement des infrastructures immatérielles pour le de par la mise en œuvre de la justice commerciale, des affaires et du programme d'enregistrement des terres, l'amélioration des libertés économiques, de l'environnement réglementaire et d'octroi de licences de réalisation des affaires et la promotion des principes de la gouvernance d'entreprise moderne.

4.124 Un accent particulier sera mis sur l'amélioration du système politique actuel. Il s'agit des réformes visant à améliorer le degré de compétition dans les élections législatives et de l'Exécutif, des contrôle et des équilibres afin d'éliminer les abus et garantir la séparation des pouvoirs, de la politique inclusive pour permettre la libre participation de tous les citoyens dans la consolidation de la paix et dans la représentation politique ainsi que du rôle de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation et de l'utilisation des initiatives d'*ingando* en vue de la réalisation de la stabilité politique, de la réconciliation, et de la sécurité durable.

4.125 La reddition des comptes politiques, administratifs et financiers pourra s'améliorer par la focalisation des efforts sur les programmes suivants: le renforcement des capacités de la législature à initier, à contrôler et à modifier les lois; le contrôle de l'exécutif et de l'exiger de rendre des comptes et les procédures rigoureuses pour contrôler la fiscalité et l'approbation des dépenses publiques. Il est nécessaire d'améliorer l'accès des citoyens aux informations du gouvernement pour ce qui est d'un processus de passation des marchés publics, l'efficacité du système de passation des marchés publics, la transparence fiscale et le maintien de la discipline budgétaire, entre autres.

4.126 Les efforts seront également déployés en vue de promouvoir les droits de la personne et les libertés civiles. Il faudra modifier les lois régissant la création des organisations de la société civile, leur liberté d'action, leur capacité de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et leur capacité à entreprendre des actions pour compléter les interventions du gouvernement. Ces modifications s'étendront également aux lois et aux règlements touchant la liberté de la presse, la liberté de croyance et la liberté d'expression des individus, dans le respect des droits de la personne, de l'égalité des sexes et de la non-discrimination.

4.127 Il est nécessaire de renforcer les institutions, les lois, les règlements et les pratiques existants en vue de promouvoir l'intégrité et la lutte contre la corruption. Ces réformes comprennent entre autres l'Office de l'Ombudsman, l'Office de l'Auditeur général, le *National Tender Board* et ses branches décentralisées, la Police et d'autres mécanismes d'application des lois.

4.128 Pour renforcer l'état de droit, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités dans l'administration efficace de la justice en vue d'assurer un accès rapide et universel à la justice et le respect des droits de la personne. Une attention particulière sera accordée à la clôture des activités des juridictions *gacaca*, à la résorber l'arriéré judiciaire dans les juridictions ordinaires et au renforcement du mécanisme des conciliateurs, *abunzi*. L'incidence de la criminalité sera réduite grâce à des mesures de prévention du crime et des initiatives de police communautaire. Les conditions de détention seront améliorées grâce à des projets générateurs de revenus et des programmes de réadaptation des détenus.

4.129 L'efficacité du gouvernement pourra s'améliorer par le renforcement du rôle des contrats de performance, *imihigo*, l'augmentation de l'autonomie des gouvernements locaux tout en s'assurant que les autorités locales sont responsables envers les citoyens; ce qui, de façon plus particulière, pourra se réaliser grâce à l'expansion du cadre décentralisé de reddition des comptes.

4.130 Les institutions et le cadre des lois ainsi que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise existants seront évalués et améliorés. Les principes modernes de la gouvernance d'entreprise seront encouragés dans tous les secteurs public, privé et de la société civile.

4.131 La révision des lois et des politiques favorables à l'enregistrement et au fonctionnement du Forum des partis politiques, de la Plateforme de la société civile, du Haut Conseil de la presse et du Cadre commune de gouvernance est en cours et sera achevée au cours de l'EDPRS.

4.132 En outre, le renforcement des capacités afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des groupes de réflexion et des institutions indépendants en vue de procéder à des évaluations régulières sur la gouvernance tels que le Conseil consultatif sur la gouvernance au Rwanda et l'Institut d'analyse des politiques stratégiques pourra se réaliser au cours de l'EDPRS.

4.133 Les partenariats entre les secteurs public, privé et civil tels que le Forum pour le développement de l'action commune et le Cadre commun de gouvernance seront renforcés. Le jumelage des institutions du Rwanda avec les institutions d'autres pays sera également renforcé au cours de l'EDPRS.

4.3.1 Sécurité et coopération

4.134 La réalisation des objectifs de l'EDPRS dépendra en partie de la paix et de la sécurité qui prévalent au Rwanda et dans la région et des contributions extérieures sous forme d'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs. Par conséquent, le Rwanda s'efforcera de créer un climat de paix, de sécurité et de stabilité dans la région et au-delà de par le développant, le maintien et le renforcement de bonnes relations avec tous les pays et la coopération avec les autres membres de la communauté internationale dans l'élaboration et le maintien du droit international. Rwanda se présentera lui-même en tant que pays pacifique et sûr où la prospérité démocratique et les politiques économiques sont stables et prévisibles. Il s'agit d'un Etat qui respecte les droits de la personne, l'état de droit et ses obligations internationales.

4.135 Le secteur de la sécurité et de la coopération contribuera à l'objectif global de l'EDPRS en assurant un environnement sûr et sécurisé pour tous les Rwandais et les étrangers. Pour atteindre cet objectif, le secteur a mis en place des stratégies fondées sur le cadre logique de sécurité et de coopération de l'EDPRS. Le Ministère de la Défense coordonne le secteur de la sécurité et de la coopération et, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MINAFFET) et le Service national de sécurité (NSS), sont là les principales agences de mise en œuvre et de partage des coûts, tandis que le Ministère de l'Intérieur (MININTER), le MINALOC et le Ministère de la Justice (MINIJUST) devront agir en tant que partenaires clefs.

4.136 Au cours de la période de l'EDPRS (2008-2012), le secteur de la sécurité et la coopération sera guidé par cinq objectifs. Premièrement, le secteur devra élaborer et mettre en œuvre une politique globale de sécurité nationale. Cela impliquera des consultations avec les différents partenaires, l'élaboration de la politique de sécurité, la recherche de l'approbation légale et constitutionnelle nationale, la mise en place des plans d'action et des budgets périodiques ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

4.137 Deuxièmement, le secteur s'efforcera de renforcer les capacités de ses institutions à travers une formation efficace, la fourniture d'équipements et d'infrastructures adéquats ainsi que le recrutement de personnel. Une identification des besoins en formation du Secteur de la sécurité sera effectuée et une stratégie de formation ainsi qu'une stratégie de recrutement et de rétention seront élaborées. Les Centres de formation spécialisés pour les différentes catégories de personnel seront également créés. Le recrutement et le taux de rétention du personnel seront utilisés comme l'une des mesures pour les progrès et l'efficacité du Secteur de la sécurité.

4.138 Troisièmement, le Secteur de la sécurité et de la coopération s'efforcera de gagner davantage de confiance et d'appui de la population locale et des partenaires internationaux. Ce faisant, l'image du secteur sera améliorée. Cela contribuera à son tour à la création d'une atmosphère favorable à un nombre croissant de touristes, d'investisseurs et d'entreprises au Rwanda. Ces indicateurs seront mesurés par rapport aux niveaux d'évaluation de sécurité des Nations Unies. Davantage de confiance encouragera les membres de la communauté internationale de déployer davantage de personnel de sécurité rwandais dans les opérations régionales et onusiennes de maintien de la paix.

4.139 Quatrièmement, ce secteur s'efforcera de renforcer la coopération régionale et internationale. Il s'agit là d'un moyen fiable de combattre et de résoudre le problème des groupes armés et des criminels recherchés à l'étranger. Cet objectif sera appuyé par l'encouragement au rapatriement volontaire des réfugiés rwandais, l'arrestation et le rapatriement des criminels les plus recherchés, la lutte contre la criminalité internationale organisée, notamment le blanchiment de capitaux, le terrorisme, la cybercriminalité, le trafic d'êtres humains et d'enfants, le trafic de drogues ainsi que l'éradication des violations territoriales et lutte contre l'idéologie du génocide.

4.140 Les autres indicateurs pour mesurer les succès comprennent l'ouverture d'ambassades étrangères et de missions au Rwanda, l'ouverture d'ambassades, de missions, de bureau de liaison de sécurité et d'attachements militaires à l'étranger par le Gouvernement du Rwanda et la poursuite de la participation du Gouvernement du Rwanda dans les opérations régionales et internationales de maintien de la paix.

4.141 Cinquièmement, le Secteur de la sécurité et de la coopération mettra en place un Système solide de gestion et d'informations. Cela permettra de disposer des données de qualité et régulières pour informer les décideurs. Les données seront collectées à travers des enquêtes et des cartes de pointage des citoyens, qui comprendront des informations importantes relatives à la sécurité.

4.142 La réalisation des objectifs précédents devra reposer sur la planification nationale de soutien et l'allocation budgétaire à différents secteurs afin de faciliter la mise en œuvre effective de l'EDPRS. Une coordination efficace avec d'autres secteurs sera également essentielle pour s'assurer que les objectifs fixés sont régulièrement atteints avec un niveau considérable de flexibilité de complémentarité.

4.143 Le Gouvernement du Rwanda attache une importance vitale au Secteur de la sécurité et de la coopération en tant que dépositaire de la sécurité et du développement nationaux. Le groupe de travail actuel en matière de sécurité a formulé et élaboré un cadre logique du Secteur de la sécurité, réalisé une étude de base, mis en place un plan d'action et établi un budget pour les activités prévues. Il a également formulé des recommandations sur les perspectives d'avenir du secteur. Tous les chevauchements ou toutes les questions transversales connexes au cours de la phase de mise en œuvre seront suivis et résolus à l'aide du mécanisme de suivi et d'évaluation.

4.144 En outre, pour parvenir à un environnement sûr et sécurisé, il est supposé qu'il n'y aura pas d'instabilité régionale et internationale inattendue; il y aura un engagement approprié de la part des donateurs ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour exécuter le budget alloué et les programmes prévus. Il est également supposé que qu'il y aura des infrastructures adéquates en place ainsi qu'une politique étrangère internationale et régionale favorable au Rwanda et que d'autres secteurs au Rwanda pourront apporter leur contribution à un environnement sûr et sécurisé.

4.145 Pour assurer le succès, il importe pour le MINECOFIN de coordonner et d'harmoniser l'ensemble des processus de planification et de veiller à ce que des ressources soient disponibles à temps pour appuyer les priorités précédemment énoncées en matière de sécurité. Cela permettra au Secteur de la sécurité de contribuer efficacement à l'objectif global de l'EDPRS et d'atteindre l'objectif du Secteur de la sécurité dans le délai fixé.

4.3.2 Justice, Réconciliation, Loi et Ordre

4.146 L'objectif du Secteur de la justice, de la réconciliation, de la loi et de l'ordre (JRLO) consiste à renforcer l'état de droit en vue de promouvoir la bonne gouvernance et une culture de paix. Cet objectif pourra se réaliser grâce aux interventions des sous-secteurs de la justice, de la loi et de l'ordre ainsi que de l'unité et de la réconciliation.

4.3.2.1 Justice, Loi et Ordre

4.147 Il existe quatre séries d'interventions du sous-secteur de la Justice qui contribuent à l'objectif déclaré du secteur.

4.148 La première série vise à assurer un accès universel à la justice au Rwanda. Le secteur aspire à disposer d'un système efficace et efficient abordable et accessible à tous les citoyens y compris les groupes vulnérables. Une étude sectorielle permettra d'évaluer les capacités disponibles dans le secteur et de fixer des repères pour un plan sectoriel en vue de renforcer davantage les capacités humaines et institutionnelles. Le secteur focalisera ses efforts sur l'élaboration d'un cadre juridique et d'une politique nationale et l'efficacité du système judiciaire pourra s'améliorer grâce à la rationalisation des procédures judiciaires, la réduction du temps moyen de poursuivre et de statuer sur une affaire au tribunal, et par la réduction de l'arriéré. L'exécution des jugements sera également améliorée et les capacités de la Commission de réforme du droit renforcées.

4.149 Pour éviter d'autres surcharges, le Secteur de la justice devra poursuivre l'élaboration d'autres mécanismes de justice, y compris les *abunzi*. Le secteur devra également sensibiliser tous les citoyens sur les nouvelles lois, les rôles institutionnels et l'accès à la justice, les droits et les responsabilités. Afin d'assurer le suivi de la prestation

de services et de leur impact, le Secteur devra élaborer un Système d'information de gestion (SIG) opérationnel et une enquête régulière sera organisée afin de mesurer la perception du public sur la qualité de la justice.

4.150 La promulgation d'une loi portant répression de la violence basée sur le genre reste un préalable à l'amélioration de l'accès à la justice par de nombreuses femmes. Une fois promulguée, une grande campagne de sensibilisation populaire sera organisée en vue de propager la reconnaissance selon laquelle la violence à domicile, le viol et le harcèlement sexuel sont des infractions pénales. L'application de ces lois devra exiger la formation du personnel judiciaire, des agents de police et du personnel pénitentiaire sur les droits de l'homme, la violence basée sur le genre et sur la gestion des cas impliquant les groupes vulnérables et défavorisés. Davantage de professionnels juridiques seront formés sur la justice des mineurs et il sera nécessaire de doter des conciliateurs de davantage de compétences leur permettant de reconnaître et de traiter les cas d'abus contre les enfants.

4.151 La deuxième série d'interventions se focalise sur l'éradication de l'idéologie du génocide et de l'édification d'une culture favorable à l'état de droit. Le Secteur s'efforce de consolider la mémoire du génocide et de sensibiliser tous les citoyens sur l'état de droit et les droits de la personne afin d'avoir un Rwanda libre d'incitations à la haine, à la violence et à la discrimination. Le traitement des cas du génocide de 1994 et des crimes connexes sera accéléré et les travaux d'intérêt général seront rendus pleinement opérationnels. Le Secteur contribuera à consolider la mémoire du génocide et à renforcer les mesures d'assistance aux rescapés survivants du génocide. Une attention particulière sera accordée au suivi et à la protection des droits de la personne en général et ceux des femmes, des enfants, des PVVIH et des groupes vulnérables en particulier. Un système efficace pour l'indemnisation des victimes sera mis en place en 2010, tandis que ceux qui sont reconnus coupables de crimes seront aidés à réintégrer la société après avoir purgé leur peine.

4.152 La troisième série d'interventions vise à promouvoir la transparence et la reddition des comptes. Des mesures seront prises pour réduire la corruption en renforçant le cadre juridique qui soutient les mécanismes de suivi de la lutte contre la corruption et en appuyant les activités des organisations de la société civile visant à accroître la transparence et la reddition des comptes. Ces interventions seront coordonnées avec les interventions suivant les objectifs similaires et menées par le MINALOC.

4.153 Une quatrième série d'interventions vise à s'assurer du maintien et du renforcement de la loi et de l'ordre. Le secteur devra continuer à assurer la sécurité du peuple rwandais et de leurs biens par la mise en oeuvre des mesures de prévention du crime et la police communautaire. Le secteur contribuera à l'amélioration des conditions carcérales et au renforcement des ses projets générateurs de revenus et des programmes de réadaptation des détenus.

4.154 Les Secteurs de la justice, de la réconciliation, de la loi et de l'ordre et de la sécurité ont un rôle important à jouer à la fois dans la prévention du VIH et dans la

réduction de son impact. Les mesures de prévention sont des facteurs clés dans ces secteurs car ils comprennent des populations à haut risque, y compris ceux qui sont dans le système pénitentiaire. Les programmes de réadaptation seront organisés en faveur des détenus et devront comprendre des programmes d'éducation sur le SIDA et les services de conseil et dépistage volontaire (VCT). Afin d'atténuer l'impact du SIDA, le secteur devra passer en revue les lois afin de s'assurer qu'elles respectent le droits de la personne, de dispenser une formation pour le personnel du secteur sur les principales questions relatives aux droits de la personne en rapport avec les thèmes tels que le VIH et le SIDA. Les programmes d'assistance juridique seront mis en place pour améliorer l'accès des personnes vulnérables, y compris ceux qui sont infectés et affectés par le VIH et le SIDA, aux services juridiques. Le secteur de la sécurité devra procéder à une évaluation sectorielle des besoins d'ici mi – 2008 et cela comprendra le SIDA. En outre, le secteur devra augmenter le nombre de membres du personnel de sécurité ayant accès aux services de VCT grâce aux programmes de sensibilisation et s'assurer que, d'ici 2020, une plus grande proportion des organisations de sécurité organisent des campagnes de sensibilisation contre le SIDA.

4.3.2.2 Unité et Réconciliation

4.155 Un certain nombre de mesures seront prises pour renforcer les mécanismes de conciliation, d'unité et de réconciliation dans la société. Il s'agit notamment de l'amélioration des arrangements institutionnels formels et informelles soutenant la résolution des litiges et la gestion des conflits et de la mise en place d'un système d'alerte précoce pour la prévention et la gestion des conflits. Le défi majeur est de la prévalence de l'idéologie du génocide dans le pays et dans la région. La Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (NURC) devra mettre en œuvre une approche multisectorielle pour atteindre ses objectifs. Elle travaillera en collaboration avec le Secteur de la justice pour la promulgation d'une loi sur l'idéologie du génocide. L'environnement juridique de la conciliation et de l'arbitrage communautaire sera également renforcé. Les programmes d'éducation civique soulignant la valeur de vivre dans la paix, l'unité et la réconciliation seront appuyés et soutenus et élargis au niveau national et local. Le programme d'enseignement et le curriculum seront révisés afin d'inclure l'unité, la réconciliation, la conciliation et la gestion des conflits. S'agissant du domaine de la santé, les centres de traumatisme de conseil seront, d'ici 2009, actifs dans tous les districts et les principaux hôpitaux alors que les rescapés en particulier les victimes du SIDA et les groupes vulnérables pourront bénéficier des services médicaux gratuits ou subventionnés.

4.156 La Commission nationale pour l'unité et la réconciliation ce cessera de poursuivre ses efforts de dissémination de la politique sur l'unité et la réconciliation et de renforcer les capacités des organisations des secteurs public, privé et de la société civile pour s'assurer qu'elles pratiquent l'intégration systématique de l'unité et de la réconciliation dans leurs programmes. La Commission mettra en place des indicateurs permettant de faire le suivi des progrès réalisés. La résolution est également particulièrement importante dans le cas de litiges fonciers qui sont très répandus et sont

extrêmement difficiles à résoudre de manière à ne pas accumuler des problèmes pour l'avenir.

4.157 Au niveau du gouvernement local, la question clé reste liée au renforcement de la confiance et de la tolérance entre les individus, à la réalisation d'une autonomisation et d'une participation plus importantes des citoyens qui se relèvent d'un héritage d'une participation partielle ou nulle au processus décisionnel et d'un accès limité aux services. Les activités proposées comprennent la sensibilisation et la formation de toutes les autorités au niveau des districts, des secteurs, des cellules et des *umudugudu* sur l'unité et la réconciliation, l'autonomisation des districts en vue de leur permettre de mettre en place des lignes directrices claires et de principes pour l'emploi, le recrutement et l'accès aux services; la mise en place des clubs d'unité dans tous les districts; la facilitation de l'utilisation de l'*Umuganda* pour discuter des progrès et des obstacles à la réalisation de l'unité et de la réconciliation; l'encouragement d'une forte participation dans les juridictions *gacaca* et de la réconciliation des citoyens et fourniture de l'appui matériel et financier en fournissant du matériel en faveur des initiatives locales et communautaires contribuant à la promotion de la culture de paix et de réconciliation à travers la réalisation de niveaux de vie plus élevés.

4.158 Au niveau régional et international, la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation envisage d'élargir et d'utiliser les infrastructures du Centre rwandais de paix et de leadership et de rehausser son profil grâce à la formation sur la paix et l'éducation civique, la résolution des conflits, la médiation, l'unité et la réconciliation; la recherche et de documentation sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance; le développement du programme d'enseignement ; les stages et les programmes régionaux et internationaux d'échange.

4.3.3 Décentralisation, participation et autonomisation des citoyens, transparence et reddition des comptes

4.159 La mission du Secteur de la décentralisation, de la participation et de l'autonomisation des citoyens, de la transparence et de reddition des comptes (DCPETA) consiste à prêter des services équitables, efficaces et efficaces en faveur des pauvres, tout en favorisant le développement local dans un environnement de bonne gouvernance. Le secteur a identifié quatre grands domaines d'intervention.

4.160 Premièrement, pour que le Rwanda puisse parvenir à une décentralisation axée sur les résultats, cinq axes stratégiques ont été identifiés pour guider le processus de mise en oeuvre de la politique de décentralisation. Il s'agit : (i) de la gestion et de la mise en oeuvre de la politique de décentralisation; (ii) de la participation des citoyens, de la transparence et de la reddition des comptes; (iii) de l'efficacité et de l'efficacité des gouvernements dans le développement économique local, dans la réduction de la pauvreté et la prestation de services; (iv) de la décentralisation fiscale et financières et (v) du le suivi, de l'évaluation et de la gestion des systèmes d'information.

4.161 Le MINALOC et ses partenaires ont pu élaborer le Cadre stratégique de décentralisation au Rwanda (RDSF) et sont sur le point de finaliser le Programme de mise en œuvre de la décentralisation (DIP). Ces deux documents constitueront un cadre d'orientation harmonisé et coordonné pour toutes les interventions actuelles et futures vers la décentralisation axée sur les résultats au Rwanda.

4.162 Deuxièmement, dans le domaine de la participation et de l'autonomisation des citoyens, les mécanismes et les capacités pour la participation inclusive des citoyens à la prise de décisions au niveau local et les processus de gouvernance seront renforcés à différents niveaux. Un accent particulier sera mis sur les efforts visant à assurer une voix pour les citoyens en tant que clients du gouvernement local ainsi que pour les femmes, les jeunes, les enfants et les groupes défavorisés. L'égalité entre les sexes sera intégrée dans les systèmes et les programmes de formation seront mis en œuvre. Les campagnes de sensibilisation sur l'éducation civique seront organisées pour informer la population sur les processus électoraux, la liberté d'expression, les droits politiques, les libertés civiles, les devoirs et les responsabilités. L'environnement réglementaire de la société civile sera également amélioré afin d'encourager le développement, les partenariats avec le Secteur public et son implication dans la gouvernance et le développement socio-économique.

4.163 Troisièmement, afin de renforcer la culture et le cadre démocratiques et organisationnels, les capacités seront développées au sein de chacune des institutions publiques ainsi que des médias publics et privés pour renforcer la transparence et la reddition des comptes. La professionnalisation des médias sera renforcée afin de promouvoir la voix des citoyens, l'unité et la réconciliation, la liberté d'expression et la diffusion des informations publiques.

4.164 La promotion de la libre compétition politique ainsi qu'une société civile et des médias engagés et indépendants seront facilités par la création du Forum des Partis politiques, de la Plateforme de la société civile, du Haut Conseil de la presse, des Associations des médias et du Cadre commun de gouvernance. Pour renforcer la transparence et faciliter l'enregistrement et le fonctionnement de ces institutions importantes, il est nécessaire de réviser les lois et les politiques; ces révisions sont en cours et seront achevés au cours de l'EDPRS.

4.165 Quatrièmement, un système solide de suivi et d'évaluation qui pourra permettre de faire un suivi et une évaluation efficaces des programmes de bonne gouvernance, de la mise en œuvre de la décentralisation et du bien-être sociale sera mis en place pour informer la prise de décisions. Ce système sera lié aux systèmes d'information de gestion (SIG) mis en place aux niveaux central et local du gouvernement. Les manuels des utilisateurs Le de suivi et d'évaluation et l'équipement des TIC seront fournis aux gouvernements locaux alors que les Systèmes d'information géographique (SIG) devront fournir les données de base. Les capacités de collecte de données (ex : Cartes de rapport de citoyens et Cartes de pointage communautaires), d'analyse de données et de gestion de bases de données seront développées.

4.166 Lors de la planification et de la mise en œuvre de ses interventions, le DCPETA devra tenir compte des questions transversales. Une Commission nationale sur les enfants sera mise en place à côté des fora d'enfants qui devront tenir des réunions régulières au cours de l'année. Les mesures communautaires seront prises pour protéger les enfants vulnérables et les victimes d'actes de violence et d'abus. L'égalité entre les sexes sera intégrée dans les systèmes et les programmes de formation seront mis en oeuvre. Le système de suivi du secteur assurera la de données désagrégées relatives aux besoins et aux préoccupations des groupes vulnérables en vue de fournir une base pour la conception des interventions publiques plus efficaces pour parer à l'absence d'inclusion sociale.

4.167 S'agissant de l'égalité des sexes, il importe que les hommes et les femmes jouissent d'un accès égal aux informations exactes, régulières et pertinentes. Cela leur permettra de participer pleinement à la prise de décisions démocratiques telles que le vote et de contribuer au processus de planification et de leur fournir une base pour évaluer les performances du gouvernement au niveau local et national. Les mesures seront prises pour encourager les femmes à briguer les postes élus et désignés. Un plan d'action national sera élaboré et mis en œuvre pour renforcer les capacités des femmes élues ou nommées aux postes décisionnels.

4.168 Enfin, le DCPETA est résolu à s'assurer que les gouvernements locaux respectent les références pour les indicateurs de lutte contre le VIH/SIDA et les activités comprises dans les plans de développement, les plans annuels, et les cadrages des dépenses à moyen terme des districts. Le secteur travaillera également au renforcement de la société civile dans la gestion des programmes globaux de prévention du VIH / SIDA, de prise en charge et d'appui.

4.3.4 Renforcement des capacités du Secteur public et promotion de l'emploi

4.169 Le Secteur du renforcement des capacités et de la promotion de l'emploi (CBEPS) vise à renforcer les capacités du Secteur public afin de lui permettre de prester des services efficaces et ainsi qu'à lancer les initiatives menant à l'augmentation des niveaux de l'emploi décent et économiquement productif. Le Secteur envisage des activités dans quatre domaines.

4.170 Premièrement, les politiques et la législation seront mises en place pour les lieux de travail privés et publics qui garantissent un environnement de travail sain, sûr et équitable tout en introduisant les mesures visant à assurer la conformité. Ces politiques devront définir les droits et les responsabilités des employés et des employeurs dans les Codes du travail et la Politique de la fonction publique qui, à leur tour, serviront de guide pour une série d'autres documents de réglementation et de procédure.

4.171 Le secteur envisage d'assurer les révisions de qualité de la loi sur le travail et d'autres documents réglementaires connexes et, à cette fin, une assistance technique et le

renforcement des capacités du personnel clef du Ministère de la Fonction publique, du Développement des Compétences, de formation professionnelle et du Travail (MIFOTRA) seront requis. L'assistance technique pour l'élaboration d'une Politique de la fonction publique et des documents réglementaires connexes, y compris le Statut de la fonction publique, sera également nécessaire. Il sera nécessaire de mettre en place une Commission de la fonction publique chargée de faire le suivi et d'appuyer le respect de ces politiques et lois. Il sera également important de renforcer les capacités des inspecteurs du travail par l'intermédiaire des intrants clefs qui comprennent l'augmentation du nombre d'inspecteurs devant passer de trente à soixante; la fourniture du transport pour faciliter les visites sur les lieux de travail en milieu rural ; la fourniture de quinze jours de formation par an pour trente inspecteurs pour obtenir des Certificat en administration du travail au sein de l'Institut rwandais d'administration et de management (RIAM) et la fourniture d'un ordinateur avec une base de données standardisée pour chaque bureau du travail du district.

4.172 Deuxièmement, la clef à la prestation des services efficaces et efficients est le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles des institutions de la fonction publique. Le secteur devra travailler en partenariat avec tous les secteurs impliqués dans le renforcement des capacités et la promotion de l'emploi, en particulier le MINALOC, le MINEDUC et le Ministère de la Santé (MINSANTE) pour s'assurer que le renforcement des capacités répond aux besoins à tous les niveaux de la gouvernance. Le secteur contribuera également au renforcement des capacités des établissements de formation locaux afin d'assurer le perfectionnement professionnel rentable et efficace du personnel de la fonction publique. À cette fin, une Cellule nationale de coordination des réformes sera mise en place.

4.173 Un Audit national des compétences pour identifier les besoins et assurer le perfectionnement professionnel dans des domaines clefs sera mené et les résultats serviront à élaborer une politique de développement des compétences et un plan stratégique. Tous les établissements publics seront appuyés pour procéder à une évaluation des besoins en formation dont les résultats seront utilisés pour élaborer des plans de formation institutionnels sur base des priorités identifiées. Ceux-ci seront utilisés par le secteur CBEP en vue d'élaborer un plan directeur national de formation de la fonction publique basé sur les besoins prioritaires. Toute la formation du Secteur public sera financée par le biais d'un Fonds pour l'amélioration des compétences centralisé qui sera créé et géré par le MIFOTRA. Un équipement approprié sera fourni en vue d'appuyer les activités principales du secteur CBEP et les installations seront améliorées pour s'assurer de la conformité avec les politiques et la législation révisées pour la santé, la sécurité et l'équité. Les institutions de formation locales (BPT) seront également renforcées pour leur permettre de mener à bien la formation du personnel du secteur public à tous les niveaux. Cela nécessitera une assistance technique pour le renforcement des capacités de formation, le développement des programmes appropriés et l'amélioration de leurs installations. Deux projets à savoir le Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA) et le Programme de Transfert des Connaissances par le biais d'Expatriés Nationaux (TOKTEN) (TOKTEN), appuieront la participation de la diaspora rwandaise dans le renforcement des capacités pour les

secteurs public et privé à l'intérieur du Rwanda. Cela permettra à la diaspora rwandaise de développer des relations harmonieuses avec la mère patrie et de contribuer à la bonne image du Rwanda au sein de la communauté internationale.

4.174 Troisièmement, afin de faire face aux niveaux élevés du sous-emploi et d'assurer les niveaux élevés de l'emploi économiquement productif, le Secteur devra mettre en oeuvre les initiatives complémentaires. La première initiative consiste en la création d'une Agence nationale pour l'emploi ayant des branches au niveau des districts qui aideront à fournir des informations et des conseils aux demandeurs d'emploi et à faciliter des contacts avec des employeurs potentiels. La deuxième initiative donnera accès à la formation professionnelle prioritaire de haute qualité par l'intermédiaire de l'Office rwandais de développement de la main d'œuvre et de ses centres de province et de district. Il importe d'élaborer les plans pour cette formation en collaboration avec le secteur de l'éducation et le secteur privé dans le souci d'un maximum d'efficacité et d'efficience notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources. Cette initiative vise à accroître le nombre d'emplois non agricoles au Rwanda. La priorité sera accordée à l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées et à l'élimination du travail des enfants. Une enquête sur le travail des enfants sera réalisée et la politique sur le travail des enfants qui s'ensuit élaborée et mise en oeuvre.

4.175 Les nouvelles interventions de promotion de l'emploi exigeront des coûts en capital considérables en ce qui concerne la création de l'Agence nationale pour l'emploi et de trente branches de district, de l'Office e rwandais de développement de la main d'œuvre avec cinq Centres provinciaux de main d'œuvre et de la mise à jour des centres de formation professionnelle du Centre de formation des Jeunes (CFJ) pour les transformer en centres de district de développement de la main d'œuvre ciblant tous les Rwandais pour l'emploi. Cela nécessitera la construction et la réhabilitation des bâtiments, la fourniture de tous les équipements ainsi qu'un complément de personnel complet qui seront formés de façon appropriée. Un plan stratégique définissant l'orientation, les objectifs de plus haut niveau et les programmes de ces organisations sera élaboré.

4.176 Outre la formation et à la mise en place des institutions d'emploi établissant un lien entre la demande et l'offre sur le marché du travail, d'autres travaux seront entrepris pour élaborer une stratégie en matière d'emploi qui permettra d'identifier les sources potentielles de création d'emplois du côté de la demande, y compris dans le Secteur informel qui emploie la majorité de la main-d'œuvre. La stratégie comprendra les composantes relatives à la gestion macroéconomique, les politiques commerciales, la création d'emplois directs à travers HIMO et celles relatives à l'assistance en faveur de la création d'emplois au sein du Secteur privé (micro-crédit, assistance technique et promotion des exportations, la réduction du fardeau réglementaire et la promotion des investissements étrangers directs) auxquelles s'ajoutent les mesures en matière d'offre, y compris la formation. Une attention particulière sera accordée à la promotion des opportunités d'emplois rémunérés pour des groupes spécifiques, y compris les jeunes et les femmes.

4.177 Quatrièmement, le CBEPS s'efforcera d'améliorer la coordination des activités et la collaboration avec les partenaires de l'ensemble des secteurs public et privé et de mettre en place les processus efficaces de collecte des données et l'établissement de rapports en vue d'appuyer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis. Cela impliquera la mise en place d'un certain nombre d'équipes pour répondre aux priorités en matière de renforcement des capacités et de promotion de l'emploi qui pourraient inclure des mesures visant à promouvoir les jeunes entrepreneurs et augmenter le nombre d'apprenants. Cela nécessitera la fourniture des équipements de communication adéquats y compris l'amélioration de la connectivité sans fil pour tous les fonctionnaires. Un Système de gestion d'informations efficace devra exiger la conception de bases de données intégrées lié à la base de données nationale proposée devant être gérée par l'Institut national des statistiques du Rwanda (NISR). Il est prévu d'organiser la formation du personnel de CBEP sur le maintien des sections spécifiques de la base de données relatives à leurs interventions sous- sectorielles. Le nouvel équipement comprendra des ordinateurs mis à niveau pour le personnel clé et les serveurs dédiés. La création de nouveaux postes d'agents professionnels dans les domaines de suivi et d'évaluation et de statistiques sera requise.

4.178 Le secteur devra faire le suivi de la composition de l'emploi par sexe dans différents secteurs et emplois dans les différentes catégories de compétences. Des mesures seront prises pour élargir les choix professionnels des femmes et pour éliminer la discrimination salariale basée sur le genre. CBEPS est également déterminé à s'engager dans la lutte contre le SIDA sur le lieu de travail. Le secteur devra s'assurer que les programmes de sensibilisation sur le VIH et le SIDA et les mesures de prévention sont mis en œuvre au sein entreprises tant publiques que privées, avec au moins 60% des entreprises fournissant ce genre de services d'ici 2012. En outre, le secteur veillera à ce que les politiques et les lois sur l'emploi relatives au SIDA sont élaborées et mises en œuvre.

4.3.5 Centre d'excellence en infrastructure immatérielle

4.179 L'amélioration de la gouvernance sous-tend le succès des deux autres programmes phares. Par exemple, l'un des objectifs de la Vision 2020 *Umurenge* consiste à accroître l'efficacité de la réduction de la pauvreté; ce qui exige le renforcement des capacités du gouvernement local et de la reddition des comptes. Aussi, la croissance économique pour l'emploi et les exportations du pays exige-t-il de favoriser les investissements privés et d'attirer des niveaux plus élevés de l'investissement direct étranger, qui ne pourra se concrétiser dans l'avenir que si l'environnement des entreprises est rendue encore plus attrayante. Le niveau faible du pays en matière d' «infrastructures matérielles» (transports, énergie, communications) constitue un défi qui doit figurer en tête des priorités.

4.180 En même temps, le Rwanda est mieux placé pour développer et exploiter un potentiel d'un avantage comparatif en matière d' «infrastructure immatérielle», c'est-à-dire les aspects de la gouvernance tels que les droits à la propriété bien définis, la

réglementation favorable aux affaires, l'administration efficiente publique pour limiter la bureaucratie et les petits risques, et la prévisibilité dans les politiques qui sont les plus préoccupants pour les investisseurs privés. Ceux-ci ont trait à la gouvernance d'entreprise et à la gestion des finances publiques. Si le Rwanda veut devenir un centre d'excellence dans le domaine des infrastructures immatérielles et de la gouvernance en Afrique, il doit maintenir sa réputation en tant que pays où l'incidence de la corruption est faible et doté d'une politique de tolérance zéro pour la corruption. En outre, il doit développer une culture de services dans l'administration publique où le succès est mesuré par les résultats et par la satisfaction des citoyens.

4.3.5.1 Gouvernance d'entreprise

4.181 La gouvernance d'entreprise a trait aux principes, aux valeurs et aux pratiques éthiques qui facilitent la tenue de l'équilibre entre les objectifs économiques et sociaux et entre les différents objectifs individuels et communautaires. L'objectif consiste à aligner les intérêts des individus, des sociétés et de la société dans un cadre du bien commun et de la bonne gouvernance.

4.182 Les résultats de la mission de revue du pays (2005) inscrite dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) révèlent que, même si un cadre réglementaire permettant la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise existe au Rwanda, accompagné d'un bon cadre légal pour la promotion du secteur des entreprises, il reste encore beaucoup à faire pour établir et respecter ces obligations et devoirs législatifs ainsi que pour les mettre à jour et les développer. Les campagnes de sensibilisation sur la gouvernance d'entreprise, qui sont en cours, à la fois dans le cadre des initiatives publiques et privées seront améliorées.

4.183 Pour promouvoir un environnement favorable et un cadre réglementaire efficace pour les activités économiques, le Gouvernement du Rwanda a engagé un vaste processus de réformes dans les domaines juridique et judiciaire en vue d'adapter ses lois et règlements aux normes internationales et régionales étant donné que le pays s'efforce de faire du secteur privé le moteur de sa croissance économique. Un certain nombre de projets de lois sont en cours d'élaboration ou déjà examinées par les parlementaires, y compris dans les domaines tels que le Code des investissements, la loi sur la propriété intellectuelle, la loi sur les micro- finance et les banques, la loi sur l'environnement et le blanchiment de capitaux. Il est prévu un certain nombre de projets de lois dans bien des domaines, notamment la loi sur les entreprises, l'insolvabilité et la faillite, le règlement de litiges commerciaux, la concurrence et la protection des consommateurs.

4.184 Le Gouvernement du Rwanda devra mettre en place une Équipe spéciale interministérielle pour examiner l'état de mise en œuvre de normes et de codes, promouvoir et soutenir les efforts déployés pour sensibiliser sur les questions de gouvernance d'entreprise dans les sphères publique et privée. Il devra s'assurer que les organes de réglementation et d'application sont actives pour faire respecter les lois, y compris l'Office rwandais des recettes (RRA), l'Office rwandais de gestion de

l'environnement (REMA), l'Office rwandais de normalisation et le *National Tender Board*.

4.185 La loi régissant le commerce au Rwanda définit clairement le rôle et les responsabilités des conseils d'administration et des directions des entreprises. Toutefois, des sessions de formation spécifiques pour les administrateurs et les gestionnaires seront conçus avec le concours de l'Agence nationale de renforcement des capacités humaines et institutionnelles (HIDA), l'Université nationale du Rwanda, l'École des finances et des banques et d'autres entités du secteur privé. Un régime de concurrence, qui porte sur les défis particuliers posés par un petit marché intérieur sera élaboré et mis en oeuvre pour permettre aux consommateurs rwandais de bénéficier de l'intégration régionale et internationale.

4.3.5.2 *Gestion des finances publiques*

4.186 L'objectif central de la Stratégie de réforme consiste à moderniser les infrastructures de la gestion des finances publiques du Rwanda (PFM), le cadre réglementaire, les politiques et les systèmes aux niveaux du gouvernement central et local. L'objectif final consiste à s'assurer que le Gouvernement du Rwanda développe sa capacité globale à gérer et à faire des rapports réguliers sur les ressources de son propre budget ainsi qu'à utiliser, faire la reddition des comptes et des rapports sur l'aide et l'assistance fournie par les partenaires au développement sous diverses formes. Ceci est en conformité avec les principes de l'appui direct au budget axés sur le renforcement des systèmes, des processus et des procédures institutionnels existants.

4.187 La stratégie de réforme découle d'une période de revue et d'analyse du diagnostic et de larges consultations avec les partenaires. Les améliorations au sein des institutions, des infrastructures, des systèmes et des processus de gestion des finances publiques (PFM) sont en cours en vue de renforcer le cadre légal et institutionnel et d'intégrer les activités de gestion des finances publiques dans le programme de réformes économiques. La première évaluation des Dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) est en cours et servira à identifier les déficits, les défis et les contraintes et puis les cerner dans la stratégie. Les réformes en matière de gestion des dépenses publiques (PFM) sont énoncées dans le plan d'action de réforme de la gestion des finances publiques (PFM) de juin 2006 et mises en oeuvre par le biais d'un fonds de dépôt de plusieurs donateurs (Trust fund) géré par l'Agence nationale de renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles (HIDA).

4.188 Les réformes spécifiques à la politique budgétaire et à la gestion des dépenses visent la redéfinition des priorités en matière de politiques, l'intégration des CDMT, la focalisation sur les objectifs de développement tels que la réduction de la pauvreté et l'appui à la transition vers une économie de marché. Les réformes en matière de comptabilité comprennent la modernisation de la fonction comptable par la mise en oeuvre de la nouvelle LOLB, la professionnalisation de la comptabilité, l'organisation des formations sur la loi et les règlements, et l'apurement des arriérés de réconciliations.

Les relations fiscales intergouvernementales, une unité indépendante, a été créée pour faciliter une meilleure prise de décisions au niveau du gouvernement local. Les activités d'audit interne comprennent l'établissement d'une fonction d'audit interne distincte au sein du MINECOFIN ayant pour attributions de diriger l'amélioration et la modernisation de l'audit interne. Le contrôle parlementaire assisté par une Institution suprême d'audit est un préalable à un système efficace de contrôle et d'équilibre soumis à la règle de droit. La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités institutionnelles permettra de renforcer la capacité de l'Office de l'Auditeur général à accomplir sa mission plus élargie.

4.3.6 Résumé du programme phare de la gouvernance

4.189 Comme indiqué précédemment, la gouvernance fonctionne par le biais de plusieurs canaux et couvre un large éventail de lois et de politiques conçues par un certain nombre de ministères concernés (y compris le MINADEF, le MININTER, le MINAFFET, le MINALOC, le MINIJUST, le MININFOR, le MINECOFIN, le MIFOTRA, le MINEDUC, le MINISANTE et le MINICOM), et mis en œuvre par le biais de divers programmes par de nombreuses agences et les gouvernements locaux. Avec une telle complexité, il y a risque de perdre de vue l'importance des interventions spécifiques en ce qui concerne l'objectif global de promotion de la bonne gouvernance.

4.190 Par conséquent, le programme phare de la gouvernance vise à cerner l'ensemble de ces flux de travail afin de favoriser une plus grande coordination entre les ministères responsables, les agences et les gouvernements locaux. Il est prévu qu'une meilleure compréhension des contributions des interventions spécifiques en ce qui concerne l'objectif global de la bonne gouvernance favorisera une plus grande coordination sur l'ensemble du pays. Et la coordination elle-même deviendra une importante contribution dans le cadre de favoriser les améliorations en matière de bonne gouvernance au Rwanda.

Tableau 4.7 Résumé du phare de la gouvernance

| | Domaines de gouvernance | Améliorations attendues | Ministère responsable |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Sécurité et coopération | Maintien de la paix et de la sécurité grâce à la défense contre les menaces extérieures et participation dans des missions de maintien de la paix | Paix, sécurité, lutte contre la violence et la criminalité | MINADEF, MININTER |
| | Préservation et renforcement de bonnes relations avec tous les pays | Coopération, stabilité politique extérieure | MINAFFET |
| Justice | Poursuite des réformes du système de justice en vue de la promotion des droits de la personne et de l'état de droit | Intégrité, lutte contre la corruption, libertés civiles, droits de la personne, état de droit | MINIJUST |
| Unité et réconciliation | Poursuite de la promotion de l'unité et de la réconciliation entre les Rwandais | Internal political stability, unity and reconciliation, community spirit | MINIJUST, MINALOC |
| Décentralisation, participation et autonomisation des citoyens, transparence et reddition des comptes | Autonomisation des citoyens et leur appropriation en matière de leur développement social, politique et économique | Voix et reddition des comptes, efficacité du gouvernement, droits politiques, libertés civiles | MINALOC |
| | Renforcement de la décentralisation et promotion des médias | Voix et reddition des comptes, efficacité du gouvernement | MINALOC, MININFOR |
| | Renforcement de la reddition des comptes à tous les niveaux du gouvernement | Voix et reddition des comptes, efficacité du gouvernement | MINALOC |
| Capacité du Secteur public en matière humain, fiscal et de prise de décisions | Capacités humaines du Secteur public | Efficacité du gouvernement | MIFOTRA, MINALOC, MINEDUC, MINISANTE |
| | Renforcement de la gestion des finances publiques et amélioration des procédures de passation de marchés | Efficacité du gouvernement, lutte contre la corruption | MINECOFIN |
| | Institutionnalisation de la budgétisation axée sur la performance | Efficacité du gouvernement, transparence | MINECOFIN, MIFOTRA |

| | Domaines de gouvernance | Améliorations attendues | Ministère responsable |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| | Accroissement de la transparence et prévisibilité dans la prise de décisions | Voix et reddition des comptes, efficacité du gouvernement, transparence | Tous les ministères, agences et gouvernements locaux |
| Centre d'excellence en infrastructure immatérielle | Mise en oeuvre de la justice commerciale et des programmes d'affaires et d'enregistrement des terres | Etat de droit, libertés économiques | MINIJUST, MINICOM |
| | Promotion des libertés économiques et de l'environnement réglementaire et d'octroi de licence pour la réalisation des transactions | Etat de droit, libertés économiques, bureaucratie et formalités administratives minimales | MINICOM, MINIJUST |
| | Promotion des principes de la gouvernance d'entreprise moderne | Libertés économiques autoréglementation et éthique | MINICOM |

4.4 Interventions sectorielles complémentaires pour la réalisation des cibles de l'EDPRS

4.4.1 Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles

4.191 L'économie rwandaise est essentiellement tributaire des ressources naturelles. Plus de 87% de la population dépendent de l'agriculture de subsistance pour sa survie et plus de 94% utilisent du bois comme source d'énergie primaire pour l'usage domestique et industriel. L'augmentation de la pression démographique sur les terres et les ressources forestières expose la diversité biologique sous la menace avec des effets potentiellement négatifs sur les recettes d'exportation provenant du tourisme.

4.192 Dans des conditions de pauvreté extrême, les avantages à l'avenir tendent à ne pas être très appréciés dans le présent. S'ajoutant à une absence de droits de propriété clairement définis à la terre et à l'augmentation de la densité de population a conduit à la surexploitation des terres et de l'empiètement sur les zones fragiles y compris les marais. Cette situation est potentiellement lourde de conséquences pour la sécurité alimentaire nationale ainsi que pour l'approvisionnement en énergie, en raison de la baisse des niveaux d'eau dans les marais. L'interruption du rôle joué par le marais de Rugezi en tant que source de puissance hydroélectrique a déjà conduit à des pénuries d'électricité au Rwanda. Dans ce cas, le coût du carburant nécessaire pour faire fonctionner les groupes électrogènes pour fournir l'électricité de remplacement au réseau national est d'environ 65000 USD dollars par jour.

4.193 Le développement d'un cadre adéquat légal, réglementaire et politique pour la gestion de l'environnement reste important. Toutefois, à moins que cela aille de pair avec la volonté politique et les ressources suffisantes pour renforcer et développer les capacités de ces institutions chargées de mettre en œuvre la politique de l'environnement, il y aura peu d'impact sur la situation actuelle.

4.194 Les principales interventions dans l'EDPRS comprennent la remise en état des marais dégradés et d'autres zones protégées pour assurer la préservation de la diversité biologique. Un cadre incitatif sera mis en place pour mettre en œuvre le du Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA) et mettre en place un Mécanisme de développement propre alors que des lignes directrices seront élaborées et diffusées sur la conduite des évaluations environnementales stratégiques (EES) et des évaluations de l'impact environnemental (EIE).

4.195 Les priorités dans le domaine de la gestion des terres comprennent la mise en place des institutions des terres, les mécanismes d'enregistrement des terres et l'aménagement du territoire, par le biais d'un plan directeur d'utilisation et de gestion des terres. Une feuille de route stratégique évaluée en coûts pour la réforme agraire sera prête en octobre 2007. Les procédures seront élaborées et documentées pour gérer les dossiers

fonciers existants et la base de données foncières qui devront faciliter la mise en œuvre nationale de la régularisation de la propriété foncière. Les droits des femmes à la terre et à d'autres biens seront reconnus et renforcés, indépendamment de leur état civil, c'est-à-dire s'ils sont célibataires, mariés, divorcés ou veuves.

4.196 Le Secteur forestier nécessitera des interventions qui comprennent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de reboisement de diverses espèces, ainsi que la prise d'un inventaire et de la cartographie des ressources forestières nationales en vue de fournir la base d'un plan forestier national de dix ans. Une stratégie conjointe avec le MINAGRI sera élaborée pour promouvoir agroforesterie pour l'usage non ligneux, c'est-à-dire pour les plantes médicinales, la production de miel, les aliments sauvages, et la production de l'artisanat.

4.197 Dans le secteur minier, les mesures seront prises pour promouvoir la participation du Secteur privé dans l'exploration, l'exploitation minière et le traitement, et promouvoir la valeur ajoutée des produits de carrière afin de réduire l'importation de matériaux de construction. Toutes les zones potentielles d'importants gisements de minéraux devraient être cartographiés d'ici 2012. Les nouveaux programmes de levés géologiques menés par l'OGMR aideront à atteindre cet objectif ; ce qui fournira des informations précieuses pour les investisseurs. L'assistance aux coopératives de petits exploitants pour l'acquisition des connaissances et des compétences et l'accès aux technologies appropriées permettront d'intégrer un volet en faveur des pauvres dans la stratégie d'extraction minière. Les programmes seront élaborés pour former les femmes dans les compétences requises par l'industrie minière, ainsi que dans les compétences plus étendues pertinentes pour la gestion de l'environnement.

4.198 L'environnement étant une question transversale, les politiques de l'environnement sont en cours d'élaboration en étroite collaboration avec d'autres secteurs. Les questions liées à la gestion et à l'utilisation des terres seront traitées avec le Secteur de l'agriculture en vue de mettre au point les interventions visant à réduire la dégradation des terres, l'érosion des sols et les pertes de fertilité des sols. Le Secteur forestier s'est engagé avec les secteurs de l'environnement et de l'énergie afin de limiter le déboisement. Le secteur s'attaque aujourd'hui au problème de la dégradation potentielle de l'environnement suite aux activités de carrière.

4.4.2 Amélioration de la gestion des ressources en eau et de l'accès à l'eau potable

4.199 L'objectif du Secteur de l'eau et de l'assainissement (WATSAN) consiste à assurer le développement durable et la gestion intégrée des ressources en eau et le développement (GIRE & D) pour l'utilisation polyvalente, y compris l'amélioration de l'accès pour tous à l'eau potable et aux services d'assainissement. Le secteur a planifié des activités dans six domaines à réaliser dans le cadre de ses cibles énoncées dans l'EDPRS. Tout d'abord, un ensemble de tâches a été identifié et inspire la préparation d'un plan directeur pour la gestion des ressources nationales en eau qui sera approuvé en 2009. Il

s'agit notamment de l'arpentage et de l'évaluation de toutes les ressources en eau de surface ou souterraines et de la mise en place d'un système national de suivi de la quantité et de la qualité d'eau. Les comités de gestion des bassins -versants seront mis en place à travers le pays et les rivières de la *Nyabarongo* et de *Muvumba* auront chacun dix kilomètres de leurs frontières fluviales protégées.

4.200 Deuxièmement, les mesures seront prises pour accroître l'accès à l'eau à des fins économiques. Il s'agit notamment de revoir la législation existante afin d'améliorer le cadre réglementaire pour l'utilisation de l'eau et la promotion de l'accès à l'eau pour l'agriculture. Les possibilités d'expansion de la navigation sur le cours d'eau du pays seront également étudiées. Troisièmement, une série de mesures sont prévues pour améliorer l'accès à l'eau potable à usage domestique. Il s'agit notamment de l'élaboration de lignes directrices pour la planification en matière d'eau et d'assainissement ainsi que de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien pour les organes publics et privés. Les initiatives seront prises afin de fournir, d'approvisionner et de réhabiliter les infrastructures telles que des forages à pompes manuelles.

4.201 Quatrièmement, il est prévu d'améliorer l'accès aux services d'assainissement qui répondent à des normes d'hygiène. Les mesures seront prises pour accroître la proportion des écoles, des centres de santé et des ménages ruraux ayant des latrines. La collecte et le traitement des déchets solides seront étendus à un plus grand nombre de ménages et d'institutions. Cinquièmement, les capacités en ressources humaines et institutionnelles dans le secteur de l'eau et de l'assainissement seront renforcées. À cette fin, une évaluation des besoins sera réalisée et un plan de renforcement des capacités approuvé en 2008. Enfin, le cadre institutionnel pour l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre dans ce secteur sera renforcé par l'élaboration d'un plan directeur national en matière d'eau et d'assainissement (mentionné précédemment) et par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats.

4.202 Lors de la planification de ses interventions dans ces six domaines, le secteur devra prendre compte des questions transversales. Les femmes étant les premières à faire la corvée d'eau, il importe de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'approvisionnement en eau dans les zones rurales qui répond à leurs besoins. Par exemple, le secteur s'efforcera de réduire la distance moyenne à la source la plus proche d'eau potable afin de protéger les femmes et de réduire leur vulnérabilité au viol. Le WATSAN devra également jouer un rôle dans la prévention du VIH en fournissant des programmes de sensibilisation et des préservatifs pour ses travailleurs et en prenant des mesures pour réduire le nombre de jours pour lesquels ses travailleurs sont loin de chez eux. Les activités de sensibilisation seront menées pour sensibiliser la population sur les liens entre le SIDA et l'accès à l'eau et aux services d'assainissement.

4.4.3 Renforcement des programmes de santé et ralentissement du taux de la croissance démographique

4.203 L'amélioration de la santé est un objectif important en soi et, en tant que composante de l'accumulation de capital humain, contribue également à l'élévation des revenus. La pauvreté et la mauvaise santé sont souvent liés dans un cercle vicieux. La pauvreté expose les ménages aux risques plus élevés résultant de la malnutrition, l'accès limité ou nul à l'eau potable et à l'assainissement de base, la surpopulation, l'analphabétisme, et l'incapacité d'accéder ou d'utiliser les ressources de soins de santé. La mauvaise santé réduit l'épargne des ménages, pèse sur la capacité d'apprentissage, abaisse la productivité et conduit à une faible qualité de la vie.

4.204 Le secteur de la santé a prévu des interventions dans sept domaines pour permettre aux Rwandais de sortir de ce cercle vicieux de la pauvreté et de la mauvaise santé. Le premier objectif vise à renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux. Cet objectif sera réalisé par l'allocation et la gestion des ressources financières de ce secteur de manière plus efficace et en assurant la coordination entre les programmes verticaux de lutte contre les maladies et en intégrant la santé dans la prestation de services de façon rentable. L'implication du secteur privé dans la prestation des soins de santé sera encouragée et le Système d'information intégré de gestion de la santé sera renforcé afin de permettre un suivi, une supervision et une évaluation améliorés. Cela devrait permettre de s'assurer que les comptes nationaux de la santé, la revue des dépenses publiques et le Cadrage des dépenses à moyen terme sont institutionnalisés et mis à jour chaque année. La présence des systèmes de gestion plus solides devrait permettre d'améliorer les partenariats entre le Secteur public, le Secteur privé et le Secteur informel intégrant la communauté et les guérisseurs traditionnels.

4.205 Le deuxième objectif consiste à accroître la quantité et la qualité du personnel du secteur de la santé. Les efforts seront consentis pour améliorer la disponibilité des professionnels de santé qualifiés sur l'ensemble du pays plus particulièrement en milieu rural. Cela devra se faire par l'augmentation du nombre de postes permanents au sein des établissements de santé en milieu rural et les jeunes diplômés seront appelés à travailler pendant une période minimale de deux ans dans les établissements de soins de santé en milieu rural. Pour améliorer les performances des professionnels de santé, le gouvernement devra développer et renforcer le système de financement axé sur les performances (PBF) par lequel les primes de salaires sont versées aux travailleurs sanitaires sur base de la performance des établissements.

4.206 Le troisième objectif consiste à s'assurer que les soins de santé sont accessibles à l'ensemble de la population, indépendamment de leur capacité de paiement. En vue d'assurer l'accès et l'utilisation des services de santé, le secteur est en train de mettre en place des solutions durables pour assister les personnes très pauvres et les membres des groupes vulnérables. Cela se fait par l'intermédiaire du système des mutuelles de santé au sein duquel l'adhésion des personnes très pauvres et des groupes vulnérables est subventionnée par le biais du fonds de solidarité. Les efforts sont également en cours

pour s'assurer que tout un chacun est couvert par l'assurance maladie, un accent particulier étant mis sur le renforcement du régime communautaire d'assurance maladie. S'agissant de l'offre, il est prévu l'augmentation du nombre de médecins qui devront être dotés des équipements médicaux appropriés.

4.207 Le quatrième objectif consiste en l'accroissement de l'accessibilité géographique aux services de soins de santé de qualité. D'ici 2012, la proportion des ménages vivant à une distance d'une heure d'un établissement de soins de santé entièrement équipé et opérationnel pourra s'accroître. En vue d'atteindre cet objectif, le secteur se doit d'augmenter la prestation des services de santé dans les zones les plus reculées et mal desservies du pays. Dans ces régions, les capacités des centres de santé et des hôpitaux dans la fourniture d'un paquet global de prévention et de soins en matière de santé reproductive, de planification familiale, de nutrition, de SIDA, de tuberculose, de paludisme et de gestion intégrée des maladies infantiles et néonatale (IMNCI) seront renforcées. Le secteur de la santé aura également besoin de construire et de réhabiliter certains établissements de santé.

4.208 Le cinquième objectif vise à accroître la disponibilité et l'accessibilité des médicaments, des produits contraceptifs, des vaccins et d'autres consommables. Comme l'utilisation des établissements de soins de santé augmente, les données montrent que le problème épineux reste celui de la disponibilité des médicaments. La fourniture des médicaments, des diagnostics et d'autres produits de base sûrs et efficaces en faveur des patients restent essentiels pour l'amélioration de la qualité des soins de santé. Une telle politique a des économies de coûts, qui est la raison d'être de tenter de réduire le nombre de jours de rupture de stock pour les médicaments essentiels à tous les établissements de santé publics.

4.209 Le sixième objectif concerne l'amélioration de la qualité des services et l'augmentation de la demande de ces mêmes services dans le cadre de la lutte contre les maladies et la réduction des taux de morbidité et de mortalité. S'appuyant sur les données disponibles relatives à l'efficacité et l'abordabilité des principales interventions en matière de santé, les mesures seront prises pour faire face aux principales maladies et aux risques qui contribuent à la lourde charge de morbidité, de mortalité et de baisse de la productivité au Rwanda. Il existe six principales mesures expliquées ci-dessous.

4.210 *Renforcement des services de santé reproductive et de planification familiale afin de réduire la mortalité maternelle et infantile, de réduire la fécondité et, en définitive, de ralentir la croissance démographique:* en vue d'atteindre les cibles ambitieuses dans ce domaine, les politiques se focalisent sur les aspects aussi variés que la promotion de la planification familiale, en particulier la santé reproductives pour les jeunes, l'implication des hommes dans la planification familiale, l'appui aux couples et aux individus qui décident librement et de manière responsable le nombre et l'espacement de leurs enfants et l'accès libre aux services d'information, d'éducation et de contraception. Les activités plus élargies comprennent l'amélioration de la santé maternelle à travers la promotion des activités de soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la sensibilisation de la communauté sur la nature des signes de danger pendant

la grossesse, l'augmentation de l'accès aux soins prénatals, néonataux et postnatals et la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En outre, par la mobilisation communautaire, la communication pour le changement de comportement (CCC) et l'autonomisation des femmes, le taux de fécondité total sera réduit.

4.211 *Réduction de l'incidence des maladies transmissibles, par l'amélioration de la prévention, des soins et le traitement du paludisme, de la tuberculose et du SIDA:* le Gouvernement du Rwanda vise, au cours de la période de l'EDPRS, à réduire considérablement le taux de mortalité du paludisme par l'amélioration de la gestion des cas de paludisme au niveau des communautés, la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide et l'encouragement de leur utilisation par les femmes enceintes et les enfants, la pulvérisation intérieure, l'application de la larvicide biologique et l'amélioration de l'assainissement général. Les mesures seront également prises pour assurer la reconnaissance précoce des cas suivie de la réaction appropriée et du transfert. La chimioprophylaxie chez les femmes enceintes sera également encouragée.

4.212 La gestion des cas de tuberculose sera également renforcée par la reconnaissance précoce des cas et la réaction appropriée et le transfert, combinée avec un meilleur accès aux services. La stratégie DOTS (Traitement directement observé court-terme) et les stratégies de Stop TB – seront étendues à un plus grand nombre de personnes; les liens plus étroits seront tissés entre les programmes de lutte contre la tuberculose et le SIDA tandis que le problème de la tuberculose à germes multirésistants (MDR-TB) sera abordé.

4.213 S'agissant du SIDA, le Secteur de la santé devra s'assurer que le conseil sur le VIH et les mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sont de routine au cours des visites prénatales et postnatales et la circoncision des jeunes gens sera encouragée afin de réduire la transmission. Le criblage et les tests de dépistage chez les enfants seront élargis. S'appuyant sur les progrès déjà accomplis par le Centre de Traitement et de Recherche sur le SIDA (TRAC) qui est devenu célèbre par le Prix TIGA qui lui a été décerné par le projet *Technology in Government Africa (TIGA - Technologie dans l'administration en Afrique)*, le traitement, la prise en charge et l'assistance en faveur des personnes séropositives et des personnes affectées seront améliorés. Les mesures de prévention fondées sur des données probantes seront prises pour combattre l'ignorance et disséminer les connaissances sur les causes du VIH et les moyens de sa prévention par la promotion de l'Éducation, l'Abstinence, la Fidélité et l'utilisation ohérente et correcte du préservatif (EABC). En particulier, les programmes de sensibilisation devront prendre compte des vecteurs de l'épidémie, y compris les normes culturelles, la pauvreté et l'inégalité entre les sexes, un accent particulier étant mis sur les populations cibles à risque élevé d'exposition telles que les forces armées et les groupes très mobiles parmi la population.

4.214 Les personnes vivant avec le VIH et les jeunes seront au centre de la réponse au VIH. Ils ont un rôle important à jouer dans la promotion des mesures préventives et des changements des comportements sexuels, en particulier à travers l'éducation par les pairs. Les voix des PVVIH peuvent fournir des témoignages de première main pour persuader

les gens à modifier leurs comportements et à adopter les stratégies sécuritaires de la prévention du VIH. Les programmes de sensibilisation offriront les opportunités d'emplois permettant l'autonomisation des PVVIH et des jeunes qui sont susceptibles de jouer un rôle efficace dans la communication des messages de santé dans ce domaine. Un soutien sera également fourni aux veufs, aux veuves et à d'autres groupes tels que les orphelins et les enfants vulnérables (OEV) et les PVVIH qui doivent faire face à l'impact socio-économique du VIH et du SIDA.

4.215 *Réduction de la prévalence des maladies de l'enfance par le biais de la prise en charge intégrée des maladies néonatales et infantiles (IMNCI):* les mesures de renforcement de la mise en œuvre de ladite gestion sont déjà mises en place. Il faudra consentir des efforts importants en vue de renforcer les programmes de santé communautaires accordant la priorité à la prévention et au traitement de la diarrhée, du paludisme et de la pneumonie et hiérarchiser la surveillance nutritionnelle et la supplémentation. Les efforts seront déployés pour élargir la couverture des enfants qui reçoivent des vaccins complets et une campagne d'envergure sera lancée pour sensibiliser le public sur les maladies telles que la diarrhée et promouvoir les bonnes pratiques d'assainissement.

4.216 *Réduction du taux de la malnutrition chronique et la malnutrition aiguë au niveau des macronutriments et de la prévalence des carences en micronutriments:* les politiques visant à atteindre cet objectif comprennent la promotion des pratiques optimales de nutrition, y compris celles des mères et des nourrissons et l'élargissement des programmes de nutrition communautaire. Les services d'alimentation thérapeutique et complémentaire en faveur des enfants souffrant de malnutrition seront renforcés tandis que l'éducation nutritionnelle, la prise en charge et l'appui seront réalisés en faveur des PVVIH et d'autres groupes vulnérables au sein des établissements de santé et au niveau communautaire. Les suppléments de micronutriments et le traitement vermifuge seront fournis aux populations les plus vulnérables y compris les enfants de moins de cinq ans, les élèves de l'école primaire, les femmes enceintes et allaitantes, et les personnes sous traitement antirétroviral (TAR). Un système de surveillance nutritionnelle sera mis en place dans le cadre d'un système de sécurité alimentaire et d'alerte précoce.

4.217 *Amélioration de l'hygiène du milieu et des conditions d'hygiène de la population:* cet objectif pourra se réaliser par l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour éviter les maladies à transmission hydrique et par les améliorations de l'assainissement de l'environnement. La communication massive pour le changement des comportements (CCC) et les campagnes de sensibilisation seront lancées pour promouvoir les normes plus élevées de l'hygiène personnelle. Les méthodes sûres d'évacuation des déchets seront promues au niveau de la communauté et des établissements de santé.

4.218 *Élaboration et mise en œuvre d'un programme national de santé mentale:* l'un des principaux legs du génocide est le grand nombre de personnes souffrant du traumatisme et d'autres effets d'avoir subi des lésions corporelles ou d'avoir assisté à ceux qui étaient en train d'être assassinés ou mutilés. Le nombre de conseillers en

traumatisme sera accru et les programmes ciblés seront lancés pour répondre aux besoins de différents groupes, en particulier les enfants.

4.219 Le septième objectif du Secteur de la santé consiste à développer les établissements nationaux de formation accessible, de recherche et de référence accessibles et de haute qualité dotés des services spécialisés de soins de santé et de l'équipement de dernier cri. Le secteur de la Santé devra coordonner ses plans en collaboration avec le Secteur de l'éducation et avec les STI afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources et éviter la duplication des efforts. Ces établissements de haute qualité permettront d'encourager les personnes ayant des ressources financières qui, généralement, effectuent des voyages à l'étranger à utiliser les services de santé dans le pays. Cet objectif exige que la base des compétences de base du pays soit renforcée davantage en formant davantage de personnel médical spécialisé. Une stratégie sera élaborée pour développer de nouveaux domaines de spécialisation au Rwanda et un cadre de politique générale sera établi pour promouvoir la recherche clinique sur les maladies responsables de la morbidité et de la mortalité élevées.

4.4.4 Intégration et élargissement de la protection sociale

4.220 L'objectif du Secteur de la protection sociale consiste à assurer une protection sociale efficace et viable pour les pauvres et les groupes vulnérables afin de réduire les risques auxquels sont assujettis les ménages en vue d'atténuer les conséquences potentielles de ces risques et d'aider les familles qui y sont confrontées à faire face à ces conséquences. Dans l'enquête EICV2 (2005), ce groupe est défini comme toutes les personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté. À cette fin, une seule stratégie cohérente est destinée à remplacer l'actuelle pléthore de petits programmes dans ce domaine. La stratégie comportera des détails sur les groupes cibles et leur proportion par rapport à toute la population, les détails sur les formes que devra prendre l'assistance sociale et une analyse des risques en ce qui concerne en particulier ceux qui peuvent être exclus du ciblage proposé ainsi qu'une analyse des changements survenus au niveau des moyens d'existence à plus long terme. Une analyse des moyens les plus efficaces et efficaces pour promouvoir à long terme la sortie progressive de la pauvreté sera également réalisée. La stratégie est entièrement alignée sur les ODM et de la Vision 2020 au niveau national tout en s'intégrant dans Vision 2020 *Umurenge* au niveau local. Elle sera mise en oeuvre par l'établissement de lignes budgétaires pour les différents groupes vulnérables et les mécanismes seront mis en place pour coordonner les activités à travers des programmes de protection sociale et renforcer le travail de plaidoyer. Plus précisément, un organe central de coordination sera mis en place au niveau national tandis que les équipes de coordination seront également rassemblées au niveau du district et du secteur (*umurenge*).

4.221 La mise en place d'un vaste programme de protection sociale y compris l'assistance sociale devra requérir une étude de faisabilité pour déterminer les critères de vulnérabilité, établir le nombre de personnes vulnérables qui seraient éligibles, évaluer les différences en besoins selon le sexe et élaborer les mécanismes efficaces de

prestation. Après cet exercice, le secteur devra examiner et renforcer le cadre institutionnel de protection sociale, mettre en place un cadre bien coordonné pour le dialogue sur la protection sociale entre le Gouvernement du Rwanda les partenaires au développement et établir une approche sectorielle ou des arrangements de financement conjoint pour une approche plus coordonnée et axée sur l'impact.

4.222 Le secteur devra revoir le cadre légal et politique pour l'harmonisation, la simplification et l'amélioration des mécanismes formels d'assurance sociale y compris les efforts visant à s'assurer que les hommes et les femmes sont traités de manière équitable. Un programme d'éducation civique sera lancé pour diffuser des informations sur l'assurance sociale aux travailleurs dans les secteurs formel et informel.

4.223 Le secteur apportera un appui aux personnes qui sont aptes pour les aider à sortir de la vulnérabilité et de la pauvreté extrêmes afin qu'ils puissent disposer de moyens plus durables d'auto-assistance grâce au programme « argent-contre-travail », au micro-crédit, aux activités génératrices de revenus et au développement des compétences professionnelles / entrepreneuriales. Cela devrait aboutir à un nombre limité de personnes ayant besoin d'assistance sociale et à un nombre élevé de personnes économiquement actives et, éventuellement capables de participer aux mécanismes de micro finance, d'assurance sociale (santé, chômage et retraite) et de contribuer à des recettes publiques.

4.224 La réussite des efforts visant à aider les gens à sortir de la pauvreté et de vulnérabilité extrêmes permettra de libérer des ressources publiques pour aider ceux qui ne sont pas en mesure de s'aider eux-mêmes et qui devront bénéficier d'une assistance sociale à long terme, ou au moins pour un minimum de temps. Les gens ayant besoin d'assistance sociale à long terme comprennent: les personnes âgées qui ne sont pas pris en charge, les personnes handicapées et les personnes devenues incapables à cause du SIDA. D'autres groupes peuvent n'avoir besoin que d'aide sociale pour une courte période de temps. Il s'agit entre autres des orphelins et des enfants vulnérables, des ménages dirigés par des enfants et des personnes historiquement marginalisées. Les rescapés du génocide se retrouvent dans ces deux catégories.

4.225 Pour permettre aux ménages confrontés à l'insécurité alimentaire de réaliser une auto assistance durable, le Secteur mettra devra mettre en place un éventail d'autres emplois pour cette catégorie de personnes vulnérables et s'assurer que les questions d'équité entre les sexes et de handicap sont prises en compte. Certaines personnes seront employées dans les travaux publics (HIMO) et encouragés de faire l'épargne de façon à pouvoir accéder au micro-crédit. D'autres intégrés dans les programmes de micro-crédit pourront bénéficier de l'aide pour démarrer les activités génératrices de revenus (AGR).

4.226 S'agissant du VIH et du SIDA, l'appui comprendra l'offre effective d'un paquet minimum de services aux groupes vulnérables y compris les OEV et les PVVIH un accent particulier étant mis sur l'accroissement du nombre d'OEV ayant accès à l'école. Le secteur devra également identifier les problèmes qui produisent des conséquences néfastes sur les groupes vulnérables et préconiser des changements dans les

domaines pertinents pour ceux qui sont infectés et affectés par le VIH et le SIDA. Ces domaines comprennent les droits fonciers, le régime foncier, la participation dans la gouvernance, l'accès à l'éducation, la santé et les infrastructures prioritaires telles que le logement, l'eau et l'assainissement. D'autres campagnes publiques auront pour but de réduire le stigma et la discrimination à l'égard des groupes vulnérables.

4.227 Afin de renforcer les capacités, programmes de formation en cascade seront élaborés en vue d'aider les agents chargés des affaires sociales et la société civile à fournir et surveiller l'assistance sociale et d'autres programmes de protection sociale tels que HIMO et *Ubudehe*. Le renforcement des capacités comprend la mise à la disposition des prestataires des services de protection sociale les équipements et d'autres installations en vue d'améliorer leurs conditions de travail. Ce processus permettra également de sensibiliser les autorités et les prestataires de services de protection sociale à tous les niveaux sur le sens de l'unité et de réconciliation afin de montrer comment ces deux aspects de rapporte à leurs activités et pratiques quotidiennes.

4.228 Le secteur, en collaboration avec d'autres partenaires, devra également procéder à l'élaboration des plans stratégiques pour la préparation aux catastrophes. Une analyse des risques sera effectuée sur l'impact et la probabilité d'une série de scénarios de catastrophes telles que les inondations, les éruptions volcaniques et l'afflux massif de réfugiés ou de rapatriés. Les mesures palliatives seront mises en œuvre pour des cas dans lesquels une probabilité ou un impact élevés sont identifiés. La réussite de tous ces résultats ne peut se réaliser en l'absence d'un programme efficace de renforcement des capacités institutionnelles et des Systèmes d'information efficace de gestion et de suivi et évaluation. Les deux derniers font l'objet de d'examen détaillé dans le Chapitre 7.

4.4.5 Appui aux jeunes en vue de leur participation au développement économique et social

4.229 Le rôle des jeunes dans l'EDPRS en tant que décideurs et cibles de la politique, revêt une importance particulière pour deux raisons. Premièrement, étant donné que deux tiers de la population sont âgés de moins de 25 ans, l'échec ou la réussite de l'EDPRS dépend de la façon dont elle répond aux défis auxquels sont confrontés les jeunes du Rwanda. Deuxièmement, en raison de l'ampleur des bouleversements économiques, sociaux et politiques que le pays a connu, en particulier pendant le génocide de 1994, de nombreux jeunes citoyens rwandais ont été endommagés par les migrations forcées, les expériences traumatisantes durant l'enfance et la perte ou l'interruption de la scolarité et de l'éducation parentale.

4.230 Dans ce document, le terme «jeunes» est défini comme désignant les personnes âgées d'entre 14 et 35 ans¹¹, tandis que les termes «l'emploi des jeunes» se réfèrent aux travaux entrepris par les personnes âgées d'entre 16 et 35 ans. En 2007, près de 3,5 millions de personnes étaient âgés de 16 à 35 ans et représentaient 40% de la population.

¹¹ L'âge minimum légal pour l'emploi est 16.

4.231 La première étape dans l'élaboration d'une stratégie de développement des jeunes consiste à reconnaître que les problèmes et les défis rencontrés par différents groupes de jeunes varient considérablement. Par conséquent, toute stratégie globale visant à favoriser la participation des jeunes au développement économique et social du pays devra consister d'un portefeuille de politiques et de programmes dont chacun cible des groupes particuliers de jeunes. Le tableau figurant à l'annexe 2 fournit un profil sommaire de la jeunesse rwandaise désagrégée par groupe d'âge. Plusieurs groupes cibles sont identifiés et certaines des réponses politiques sont suggérées simplement à titre d'illustration. Une analyse plus détaillée des politiques destinées à répondre aux besoins de différents groupes de jeunes peuvent être trouvées dans le Plan d'action national de promotion de l'emploi des jeunes (NAPPYE MIFOTRA) (2005).

4.232 Le reste de cette section donne un aperçu de la stratégie du Secteur de la jeunesse, des sports et de la culture (JESPOC) afin de renforcer la participation des jeunes au développement social, économique et civique du Rwanda. Le secteur a pour but de renforcer une large série de groupes sectoriels et d'agences des secteur privé, public et de la société civile en vue d'appuyer la participation des jeunes aux programmes de sport, de culture, de génération de revenus et de formation en dynamique de la vie. Il devra appuyer ces programmes pour s'assurer que les jeunes font partie du processus de prise de décisions et de mise en oeuvre. Cette volonté permettra de développer leurs compétences tout en renforçant leur estime de soi et la confiance en soi et de les protéger contre les maladies sexuellement transmissibles, le VIH et les grossesses non désirées.

4.233 Les Centre des jeunes (CAJ) serviront de point focal au niveau du district pour la fourniture d'informations, de conseils, de conseil et d'orientation pour soutenir les jeunes à accéder à un large éventail de services et d'opportunités disponibles. Les programmes de formation à petite échelle seront également développés. Les Centre d'amitié pour jeunes (CAJ) ont pour objectif de de s'étendre aux jeunes au niveau de secteur et de cellule par l'intermédiaire de la structure du Conseil national de la jeunesse (NYC) et par la mise en place de liens productifs avec les groupes de soutien et les agences locaux, régionaux et nationaux. Les programmes se focaliseront sur les principaux domaines des sports, de la culture, de la promotion de l'emploi, du SIDA et de la santé reproductive, de la dynamique de la vie et de la gestion de l'environnement. Les opportunités d'apprentissage intergénérationnel seront encouragées.

4.234 Ce système JESPOC devra collaborer avec les jeunes pour déterminer la façon dont les principaux services peuvent être développés et mieux protégés. Il devra également développer les services de district, régional et national qui serviront à promouvoir la culture rwandaise et les sports. Il sera important d'assurer une coordination un plaidoyer efficaces au sein du secteur JESPOC et à travers les secteurs clefs du renforcement des capacités et de la promotion de l'emploi, de l'éducation, de la santé et du Secteur privé ainsi qu'avec les agences des donateurs et les ONG. La collecte efficace de données permettra la prise de décisions axée sur l'information et l'appui au processus de suivi et d'évaluation.

4.235 Dans le cadre du renforcement du système d'appui afin de permettre la mise en œuvre efficace des stratégies et des programmes de la jeunesse, des sports et de la culture, il sera nécessaire de bénéficier d'un appui technique pour gérer l'identification initiale de tous les systèmes d'appui (y compris le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, MIJESPOC), élaborer le processus et les outils d'analyse des besoins en formation, réaliser l'analyse des besoins en formation et élaborer un plan de renforcement des capacités. Cela devra concerner non seulement les capacités en ressources humaines, mais également l'efficacité institutionnelle et organisationnelle des institutions d'appui et les partenaires. Il est prévu que les fonds seront disponibles par le biais du Fonds pour l'amélioration des compétences pour le renforcement des capacités des services du secteur public. Le plan de renforcement des capacités servira à la mobilisation des fonds pour les institutions en dehors du Secteur public.

4.236 Le personnel sera recruté pour les Centres des jeunes (YFC) afin de permettre la prestation des services pour les jeunes. Dans la mesure du possible, la structure actuelle du Conseil national de la jeunesse servira à atteindre les jeunes au niveau de secteurs et de cellules, la mission assignée aux membres élus au sein des comités des jeunes étant spécifiquement d'assurer l'élaboration des programmes. Le renforcement des capacités du personnel des Centres de jeunes (YFC) et des membres du Conseil national de la jeunesse (NYC) et d'autres partenaires du JESPOC seront un facteur important dans la réussite de ces programmes.

4.237 Une série de services ont été identifiés comme essentielles à l'appui à une participation accrue des jeunes. Les grands travaux de construction au cours de cette période de l'EDPRS devront couvrir les sites et les cimetières mémoriaux, les stades, les musées, les sites culturels, les bibliothèques et les archives à l'aide des études de faisabilité; le financement sera requis en fonction des endroits prioritaires. Cette construction sera étroitement liée aux programmes HIMO où les demandeurs d'emploi rwandais sont employés et formés en cours de travail et permettront de créer des emplois et de développer les compétences essentielles. Il est prévu la participation des jeunes à ces programmes.

4.238 Initialement, les locaux des Centres de jeunes (YFC) seront situés dans des bâtiments actuellement vacants jusqu'à ce que les locaux permanents soient identifiés. Les études de faisabilité permettront d'identifier où le plus grand besoin de ces centres se fait sentir. De nombreuses installations sportives et culturelles ne nécessiteront de constructions supplémentaires et devront par contre se servir des structures existants sous-utilisés et des lieux à ciel ouvert. Les bureaux locaux de développement de district se chargeront de l'aménagement des installations sportives à ciel ouvert et publics au niveau de secteur, par exemple, des terrains de football, les terrains de basket et de volley ball à l'aide également des programmes HIMO. Le JESPOC se chargera de fournir quelques prix d'incitation pour encourager la compétition dans la mise en place de ces installations. Il est prévu que le processus d'élaboration des programmes sera une approche participative avec l'implication des jeunes à la fois dans l'élaboration du programme et dans la production des matériaux. Cela nécessitera la fourniture du matériel de communication adéquat y compris des ordinateurs pour les Conseils

nationaux de la jeunesse (FYC) et la connectivité sans fil. L'assistance technique sera nécessaire pour appuyer l'élaboration de ces programmes et des fonds connexes seront sollicités auprès du gouvernement, des donateurs et des ONG. Les équipes de coordination seront mises en place aux niveaux national, de district et de secteur pour assurer une gestion et une mise en oeuvre efficaces des activités.

4.239 Les bases de données intégrées au sein de tous les Conseils nationaux de la jeunesse (NYCs) permettront l'échange facile d'informations entre les CNJ et d'appuyer les processus de collecte de données pour le JESPOC. L'assistance technique sera nécessaire pour la conception d'une base de données et la formation du personnel du CNJ pour leur gestion efficace. Les CNJ seront responsable de la majorité des collectes de données pour le suivi et l'évaluation du JESPOC. Le MIJESPOC nécessitera la création de nouveaux postes d'agents de suivi et d'évaluation chargés de gérer le processus de collecte de données, de procéder à l'analyse de données en collaboration avec le personnel à tous les niveaux et de produire des rapports annuels fiables sur base des indicateurs du cadre logique. Une assistance technique sera également nécessaire pour l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation et la formation de tout le personnel du MIJESPOC.

4.240 Pour soutenir et mettre en oeuvre les initiatives du JESPOC, les agences ci-après seront mises en place: la Commission nationale de lutte contre le génocide, l'Académie nationale de la culture et des langues, la Chancellerie des héros et des ordres nationaux, la Bibliothèque et les archives nationales et la Commission nationale du cinéma.

5 QUE FAIT LE RWANDA POUR REUSSIR?

5.1 De par les leçons tirées du PRSP, il a été montré que quoique les décideurs politiques sachent ce qu'il fallait faire entre 2002 et 2005, on a assisté aux faiblesses de mise en œuvre. Les problèmes de mise en œuvre ont survenu pour plusieurs raisons. Les capacités institutionnelles ont été limitées dans de nombreux domaines. Il y avait un nombre limité d'objectifs et de cibles axés sur les résultats combinées avec un faible système de suivi et d'évaluation. Les contributions des différents secteurs pour réduire la pauvreté, accélérer la croissance et la réalisation des ODM n'étaient pas clairement définies. En conséquence, la coordination entre les secteurs était insuffisante et les liens entre les lignes budgétaires et les objectifs en matière de politiques limités.

5.2 Partant de cette expérience, les risques d'échec dans la mise en œuvre de l'EDPRS seront réduits par l'amélioration des incitations à la mise en œuvre des politiques et l'assouplissement des contraintes qui entravent la réalisation des politiques. Ce chapitre décrit une série de politiques visant à améliorer les incitations au Rwanda. La première série de politiques, faisant l'objet de débats dans les sections 5.1 à 5.6, comprend une variété de réformes de l'administration publique visant à promouvoir la reddition des comptes. Ces réformes vont de la décentralisation et du lancement de d'un programme multisectoriel de développement rural (*Vision 2020 Umurenge*) à des mesures visant la réalisation d'un alignement plus étroit entre les donateurs et les priorités de l'EDPRS.

5.3 La deuxième série de politiques, section 5.7, attribue un rôle plus important aux marchés et au Secteur privé dans la mise en œuvre des politiques. Dans ce cas, le défi est lié aux efforts visant à s'assurer que les politiques publiques, tant au niveau macroéconomique que microéconomique est compatible avec le comportement attendu du Secteur privé. La section 5.8 passe en revue les défis à la mise en oeuvre identifiés par les Secteurs et les groupes chargés des questions transversales et explique comment ces défis seront relevés.

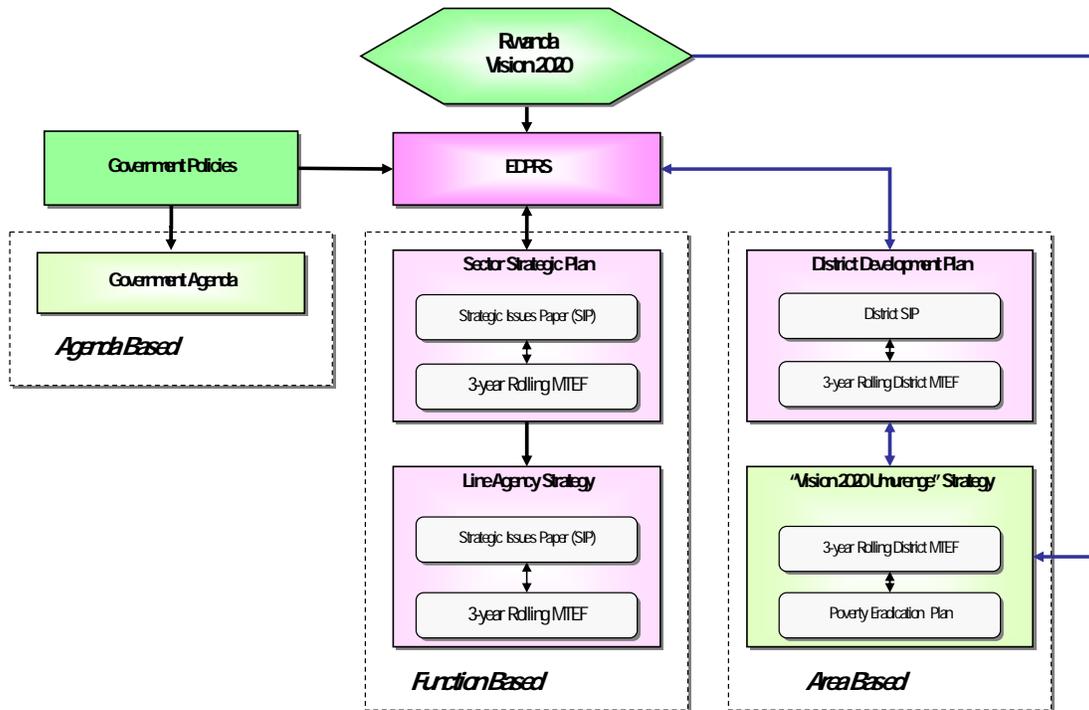
5.4 La mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation «faciles à utiliser» au niveau sectoriel et de districts sera essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace de l'EDPRS. Cela étant, il sera nécessaire de mettre en place les systèmes d'informations de gestion (SIG) dans certains secteurs et de procéder à la simplification ou à l'amélioration des Systemes d'information de gestion (SIG) dans d'autres. Étant donné l'importance du suivi et de l'évaluation quant à la réussite de la mise en œuvre de l'EDPRS, l'examen détaillé de ces activités se trouve au chapitre 7.

5.1 Cadre de mise en oeuvre de l'EDPRS

5.5 Les liens entre l'EDPRS et d'autres éléments du système de planification sont illustrés à la Figure 5.1. Les politiques publiques sont formulées et mises en oeuvre en trois dimensions simultanées afin de faire avancer des programmes essentiels, fournir des services publics, et à renforcer les avantages compétitifs spécifiques aux domaines. Les priorités de l'EDPRS, qui sont fixés pour une période de cinq ans, reflètent à la fois les objectifs à long terme de la Vision 2020 du Rwanda et les politiques du Gouvernement provenant de son propre calendrier. La mise en oeuvre de l'EDPRS revêt une dimension axée sur la fonction via les plans stratégiques sectoriels et les Stratégies des agences concernées et une dimension axée sur le domaine via les Plans de développement du district et la Vision 2020 *Umurenge*. Les deux plans stratégiques sectoriels et les plans de développement de district ont un horizon temporel de cinq ans.

Figure 5.1 EDPRS et liens de planification

EDPRS in the planning system



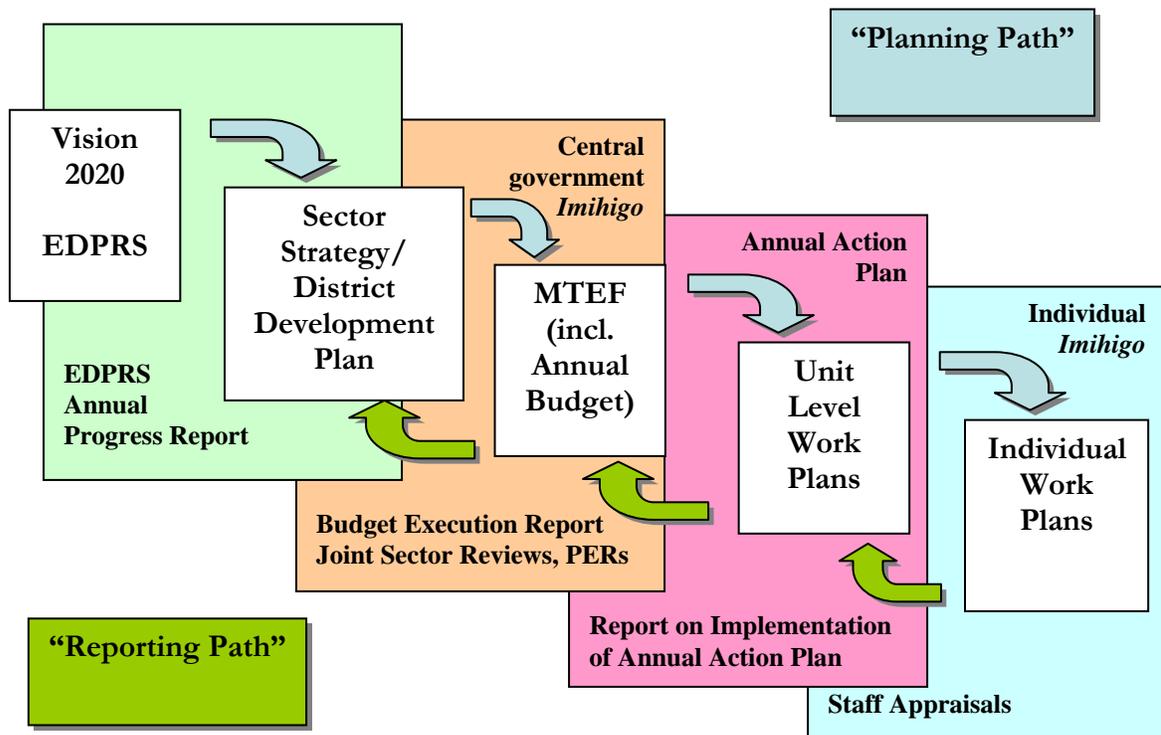
5.6 Les Plans stratégiques sectoriels présentent les objectifs et les stratégies de l'EDPRS de façon plus détaillée. De même, les Plans de développement de district s'inspirent de l'EDPRS et des stratégies sectorielles afin d'équilibrer ces priorités nationales avec les besoins locaux identifiés au niveau des districts. Le CDMT montre les modalités d'utilisation des fonds dans les trois années à venir pour générer les résultats requis. Le budget annuel remplit une fonction similaire au cours d'une période d'un an. La

réalisation d'un CDMT et d'un budget annuel réalistes exige une forte planification en matière de passation de marchés.

5.2 *Alignement des mesures incitatives individuelles aux priorités de planification*

5.7 Le CDMT et les budgets annuels constituent une base à partir de laquelle les ministères, les districts et d'autres agences qui effectuent des dépenses tirent les plans de travail annuels; D'abord pour chaque unité, et ensuite pour chaque membre du personnel employé au sein de cette unité. En vue de l'efficacité de la planification, il faut procéder à l'élaboration des rapports réguliers afin d'évaluer si les efforts consentis donnent des résultats souhaités. Les différents outils de planification visent à atteindre la compatibilité ex ante des mesures incitatives entre différents niveaux de la hiérarchie administrative. Cela résulte en ce que les agents de l'Etat sont motivés pour atteindre les objectifs qui sont compatibles avec les priorités de planification de haut niveau. Ces outils de planification sont comparés à une voie d'élaboration de rapports qui exige la reddition des comptes ex post, dans le sens inverse (voir Figure 5.2). En outre, il est également important de renforcer les capacités des planificateurs et de mettre en place des mesures incitatives pour retenir le personnel qualifié.

Figure 5.2 *Outils de planification et de production de rapports pour la mise en oeuvre de l'EDPRS*



Source: MINECOFIN (2007c).

5.8 Au sein d'une agence du Secteur public, un membre du personnel fait rapport à un Directeur d'unité, les Directeurs d'unité font rapport au Secrétaire général, et le Secrétaire général fait rapport au Ministre. Le Ministre est responsable devant un public plus large de la l'exécution du budget et des progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées dans le Plan stratégique sectoriel et dans l'EDPRS. La soumission efficace de rapports exige un système de suivi et d'évaluation opportuns à chaque niveau. Cette question est examinée au chapitre 7.

5.3 *Elargissement et consolidation du processus de décentralisation*

5.9 La décentralisation permettra d'améliorer la mise en œuvre des politiques de deux manières. Tout d'abord, en attribuant la responsabilité de grands domaines de la prestation des services au gouvernement local, la structure des dépenses publiques devrait, de façon plus étroite, aux priorités des citoyens. Une fois cette correspondance plus étroite réalisée, les électeurs ont une incitation plus forte pour exiger la mise en oeuvre de la politique. Deuxièmement, en réaffectant les fonctions de l'État du gouvernement central aux districts, la reddition des comptes est accrue au niveau local.

5.10 En 2005, la structure administrative du pays a changé. Le pays compte actuellement quatre provinces à savoir la Ville de Kigali et trente districts. En dessous des districts, il existe trois autres niveaux d'administration: les secteurs (*imirenge*) (416), les cellules (*utugari*) (2150) et des villages (*imidugudu*) (14975). À ce jour, le processus de décentralisation s'est focalisé sur le transfert des responsabilités au niveau de district. Toutefois, l'un des programmes phares de l'EDPRS - Vision 2020 *Umurenge* – étend ce processus vers le bas aux niveaux de secteurs et de villages.

5.11 Plus de 90% des recettes du gouvernement du district proviennent des transferts du gouvernement central. La seule exception est la ville de Kigali qui tire environ un tiers de ses recettes des taxes et des frais municipaux. Certains transferts du gouvernement central ne sont pas affectés à des dépenses particulières. Le Fonds de développement communautaire (CDF) affecte 10% des recettes du gouvernement central au financement des projets d'investissement sélectionnés par les districts. Les ressources de CDF ont récemment été décaissées pour aider les districts à identifier les projets appropriés aux comités de CDF. Une autre source de fonds non affectés est le Fonds de dotations aux gouvernements locaux (LABSF), qui affecte 5% des recettes du gouvernement central aux districts. En pratique, la plupart des ressources du LABSF sont utilisées pour payer le personnel local.

5.12 Tous les autres transferts du gouvernement central sont affectés à certains types de dépenses au niveau local. Ces fonds affectés représentaient environ 87% des transferts du gouvernement central aux districts en 2007. Certains de ces fonds sont versés de manière à encourager les prestataires locaux à améliorer la prestation des services. Par exemple, le Ministère de l'éducation finance l'enseignement primaire par le biais de

subventions sous forme de subvention par capitation. Ainsi, si les taux de scolarisation augmentent, il en va de même des recettes de l'école.

5.13 L'introduction des contrats de performance annuels des gouvernements locaux est la plus récente initiative visant à accroître la reddition des comptes des gouvernements locaux devant le gouvernement central. Le contrat de performance du gouvernement local est un dispositif de mise en œuvre du Plan de développement du district (DDP) qui comprend un ensemble de priorités nationales et locales. Chaque contrat est signé par un maire de district et le Président du Rwanda.

5.14 Les ministères responsables offrent aux districts un choix des indicateurs de performance pour leur inclusion dans les contrats de performance des districts (*imihigo*) pour permettre aux districts de fixer leurs propres objectifs. Dans la pratique, de nombreux districts choisissent les indicateurs qui ne sont pas sur la liste, et ne sont donc pas étroitement liés aux allocations des dépenses affectées. Le travail est actuellement en cours pour parvenir à un alignement plus étroit des indicateurs des Plans de développement du district (DDP) à la structure des dépenses locales de manière à améliorer le suivi de l'EDPRS.

5.15 La faiblesse des systèmes de contrôle financier au niveau local constitue un obstacle majeur à la délégation de davantage de pouvoirs aux districts. L'un des principaux défis auxquels est confronté le Gouvernement du Rwanda est lié à la capacité limitée des agences budgétaires à produire des rapports financiers et fiscaux réguliers sur les recettes, les dépenses, les emprunts et l'utilisation des ressources fiscales intergouvernementales sur une base régulière. L'EDPRS comprend des mesures visant à renforcer ces systèmes et à mettre en place un cadre de reddition des comptes plus robuste qui intègre le suivi à la fois des résultats physiques et des indicateurs financiers.

5.4 Les programmes phares contribueront au renforcement de la coordination intersectorielle

5.16 Une condition nécessaire à la réalisation d'un bon nombre de cibles de l'EDPRS par les ministères responsable individuels ou les secteurs consiste en ce que d'autres agences publiques et privées doivent entreprendre certaines actions complémentaires avec des dates particulières. La Figure 5.3 donne un exemple de la manière dont cela peut se produire. L'amélioration de la coordination horizontale au sein du Secteur public reste une priorité stratégique de tous les programmes phares de l'EDPRS. La croissance pour le programme phare de l'emploi et des exportations souligne l'interdépendance des actions en matière de politiques dans différents secteurs en vue d'accélérer la croissance économique au niveau national de manière à bénéficier aux groupes à faibles revenus. De même, la mise en œuvre effective de la Vision 2020 *Umurenge* devra exiger un niveau élevé de coordination intersectorielle au niveau de districts et de sous-districts pour assurer un maximum d'impact sur les communautés les plus pauvres. Au moment où les secteurs élaborent davantage leurs stratégies et plans, les liens et l'appui intersectoriels seront élaborés.

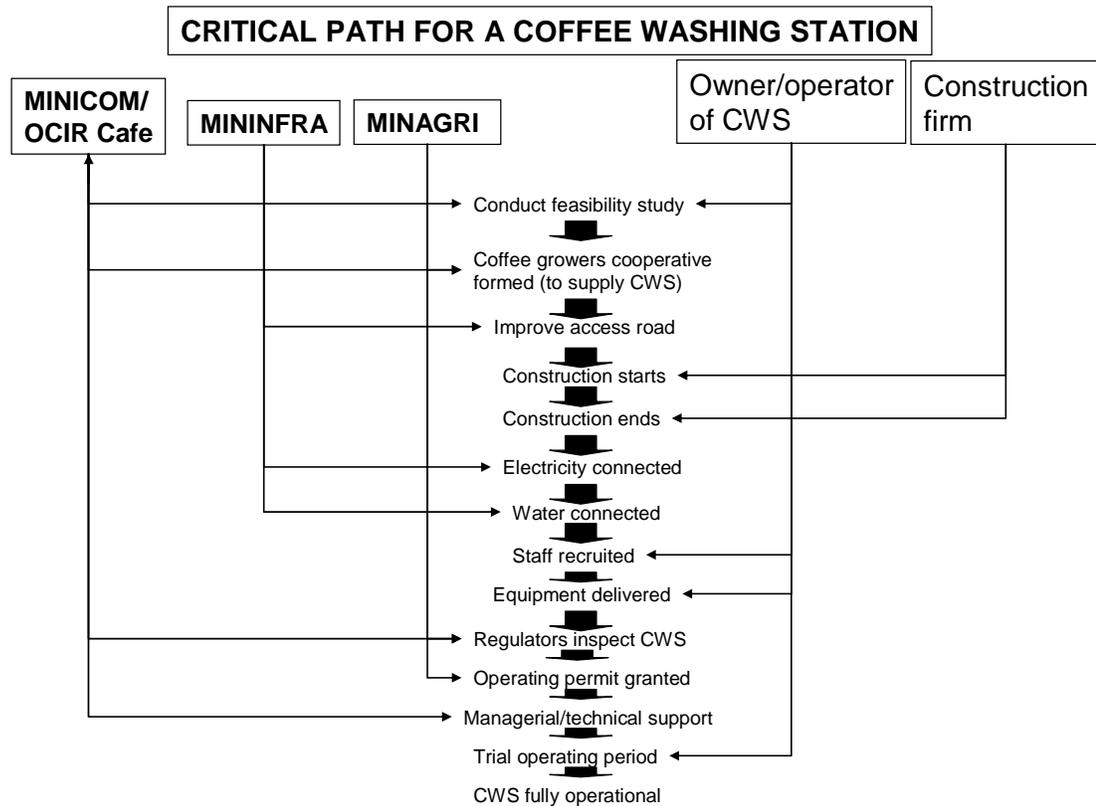
5.17 Cette section met l'accent sur trois domaines qui seront abordés par l'EDPRS en vue de renforcer la coordination intersectorielle: (i) échange d'informations; (ii) renforcement de la confiance, et (iii) renforcement de la reddition des comptes. Cette section se focalise principalement sur le renforcement de la coordination entre différentes agences du Secteur public, tandis que la tâche tout aussi important d'améliorer la coordination entre les secteurs public et privé est abordée dans la section 5.7.

5.18 Les efforts visant à s'assurer tous les partenaires engagés dans la mise en oeuvre d'un projet, d'un programme ou d'une politique particuliers, et s'accordent sur qui fait quoi, quand et comment, est la première étape vers une coordination réussie. Plusieurs mécanismes sont en place pour promouvoir l'échange effectif d'informations entre ceux qui sont chargés de la mise en oeuvre de l'EDPRS. Il s'agit notamment des Groupes de travail sectoriels et des Groupes chargés des questions transversales. Le Forum national de planification composé des directeurs de planification provenant de tous les ministères responsables se réunit deux fois par an afin d'harmoniser les actions pour le budget et de faire la revue des plans de développement du district. Lorsque l'établissement du calendrier d'une intervention par une organisation quelconque s'avère particulièrement crucial pour d'autres agences, les agences pourraient calculer les coûts conjoints quotidiens qu'elles encourent suite à l'agence clef qui ne réussit pas à mettre en oeuvre les actions convenues à la date fixée. Cette information sur les coûts devrait être mise à la disposition de l'agence clef avant le début de la mise en oeuvre et être plus largement médiatisé.

5.19 Toutefois, l'échange d'informations pour le compte individuel a peu de chances de garantir une bonne coordination. Elle doit être complétée par le renforcement de la confiance entre les différents contributeurs compte tenu de ce qu'est une entreprise conjointe. La confiance est essentielle car un ministère responsable se doit souvent d'affecter des ressources à la mise en oeuvre d'une activité à une date donnée avant de savoir si des mesures préalables nécessaires seront prises par les agences partenaires. Plus le niveau de confiance dans une agence de réaliser des actions à temps est élevé, plus d'autres agences manifesteront la volonté d'affecter leurs propres ressources en temps opportun. L'EDPRS devrait tirer pleinement parti des moyens existants pour créer un climat de confiance entre les ministères responsables et les agences sectorielles en d'améliorer la mise en oeuvre.

Figure 5.3 Stations de lavage de café – une analyse critique du processus

L'une des cibles de l'EDPRS dans le cadre du Secteur de l'agriculture et des ressources animales consiste à disposer de 240 stations de lavage de café entièrement opérationnelles d'ici 2012. Pour réaliser cet objectif, il sera nécessaire de coordonner les activités de plusieurs agences publiques et de lier ces activités aux actions entreprises par le Secteur privé. Le chemin critique illustré ci-dessous indique la séquence chronologique des activités choisies qui doivent être réalisées par trois ministères concernés (MINAGRI, MININFRA, MINICOM/OCIR Café) en collaboration avec deux entreprises privées (une entreprise de construction et de propriétaire ou l'opérateur des stations de lavage de café) en vue d'installer une station de lavage de café pleinement opérationnelle.



A ce jour, l'inspection d'avant démarrage est menée en vue de s'assurer que chaque station de lavage de café dispose d'un minimum de capacité de transformation de cinquante tonnes pour la saison allant de mars à juin. Aucune licence d'exploitation formelle n'est octroyée à ce jour mais cela pourra se faire dans un plus proche avenir.

Vu le nombre de différentes organisations impliquées dans ce projet, les risques potentiels d'échec de coordination sont élevés. Les mécanismes institutionnels de réduction de ces risques sont présentés dans la section sur le triangle de la reddition des comptes (voir Figure 5.4).

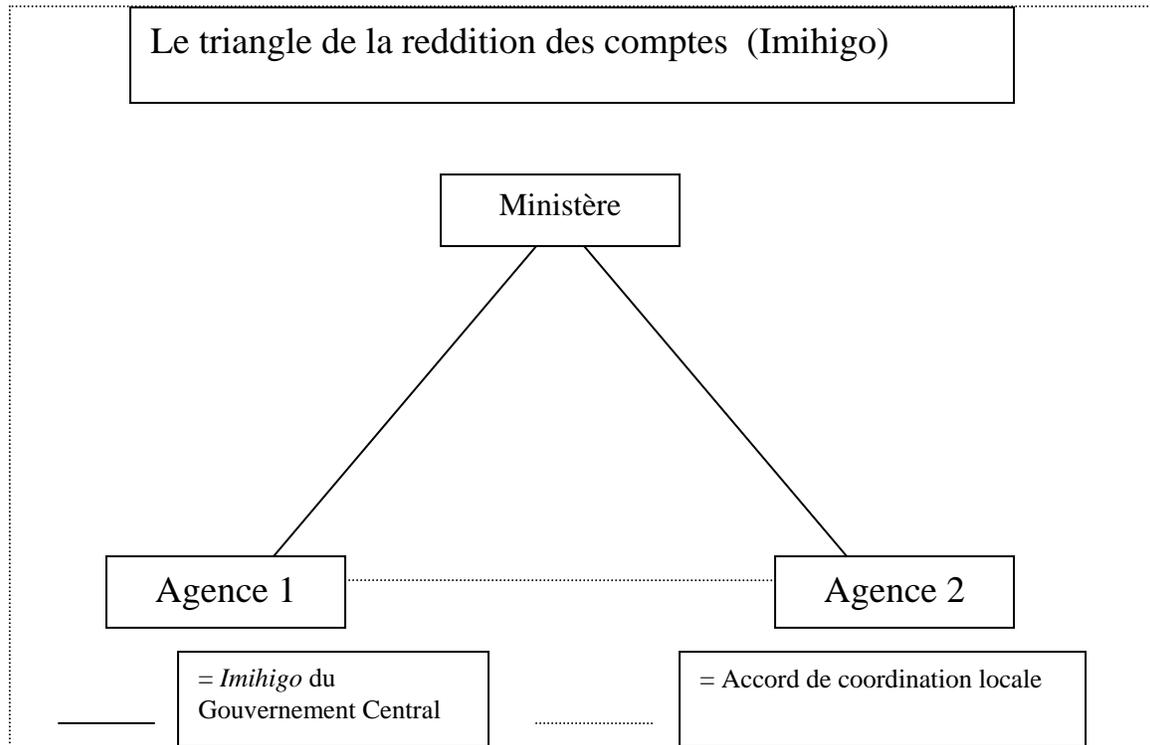
5.20 Le renforcement de la reddition des comptes est le dernier et le plus important aspect nécessaire à l'amélioration de la coordination intersectorielle de l'EDPRS. Cette étape pourra se réaliser deux façons complémentaires. Premièrement, tous les ministères responsables et les agences publiques seront tenus de signer des accords formels de service public (gouvernement central *imihigo*) sur base des priorités sectorielles de l'EDPRS qui présentent les résultats assortis d'un calendrier qui seront réalisés en échange de leur dotation budgétaire. Les progrès vers la réalisation de ces cibles feront l'objet de suivi annuel comme le montre le Chapitre 7.

5.21 Quoique *imihigo* aient été lancés en 2006 comme étant un contrat entre les maires de district et le Président de la République, l'idée est de les généraliser dans un contrat entre le public et le gouvernement ; ce qui lie l'allocation des dépenses publiques aux cibles publiées avec pour objectif de prester des services publics modernes et adaptés. Ainsi, les cibles d'*imihigo* sont fixées pour les services ou les résultats qui sont les principales priorités nationales pour le Gouvernement. Ils expriment les résultats recherchés par le Gouvernement tout en définissant les objectifs clairs à long terme visant à servir de force motrice du pays vers la réalisation de la Vision 2020.

5.22 Les *imihigo* du gouvernement central permettront d'accroître la reddition de comptes des ministères responsables exactement de la même manière dont les contrats de performance des districts contribuent à accroître la reddition des comptes des gouvernements locaux devant le gouvernement central. Ils visent à fournir un mécanisme par lequel les ministères responsables sont dotés d'une mesure incitative les poussant à penser et à agir tant latéralement que verticalement. Par conséquent, leur introduction devrait renforcer la coordination au sein et entre les secteurs. En outre, il contribuera à l'application de la LOLB, qui exige des gestionnaires de budget de justifier l'exécution du budget à la lumière des résultats qui ont été réalisés.

5.23 Deuxièmement, dans les cas où la coordination intersectorielle est particulièrement cruciale pour assurer le succès, les ministères de tutelle et d'autres agences publiques impliquées seront encouragés à signer un accord de coordination locale (LCA). Ledit accord devrait définir les obligations réciproques de tous les participants, établir un calendrier de prestation et éventuellement inclure les coûts estimatifs de l'échec de mise en œuvre par une agence principal (comme l'explique le paragraphe 5.16 précédent). Les accords de coordination locale pourraient servir d'outil de mise en œuvre de la Vision 2020 *Umurenge*. Le suivi devrait être réalisé par le Secrétaire exécutif, qui ferait rapport régulièrement au district ou au Forum pour le développement d'action conjointe (JADF). Ces accords n'auraient aucune force légale, mais devraient néanmoins prévoir un mécanisme informel de reddition des comptes horizontal au niveau local qui servirait de base pour le «triangle de la reddition des comptes» (Figure 5.4).

Figure 5.4 Imihigo du Gouvernement central



5.5 Amélioration de la gestion des finances publiques

5.24 La gestion efficace des finances publiques reste importante pour deux raisons: (i) s'assurer que les ressources approuvées dans le budget sont alloués à temps aux agences de mise en oeuvre pour la mise en œuvre de leurs programmes, et (ii) fournir un cadre pour la reddition des comptes financiers *ex post* qui permet aux autorités et aux politiques élus d'établir où et comment les fonds publics sont dépensés. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Vision 2020 et les ODM exigent de remédier aux faiblesses dans la gestion des finances publiques dans les domaines tels que la santé, l'éducation, les infrastructures, l'eau et l'assainissement, et l'agriculture. Une meilleure gestion des finances publiques sous-tend les objectifs de l'EDPRS en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de prestation de services améliorés à travers une gestion budgétaire améliorée axée sur les politiques et l'allocation des ressources, la reddition des comptes pour les résultats et les audits indépendants. Elle sous-tend également la bonne gouvernance à travers l'amélioration de la transparence, de la reddition des comptes et de l'efficacité des contrôles. Le renforcement du système de gestion des finances publiques au Rwanda est donc une condition préalable à la mise en oeuvre de certains aspects de l'EDPRS.

5.25 Les réformes de la gestion des finances publiques se basent sur un certain nombre de principes notamment: un processus dirigé par le MINECOFIN, mais avec un

niveau élevé d'appropriation et de consensus du ministère responsable pour réduire la résistance à la réforme; un contrôle renforcé des institutions suprêmes d'audit et du Parlement; l'adaptation aux circonstances spécifiques du Rwanda; l'appui des partenaires au développement qui s'accordent sur des objectifs, des priorités et des activités clairs; la focalisation sur les résultats spécifiques financiers plutôt que sur un département ou une fonction; la création préalable des procédures et des structures favorables (ex : l'application de la LOLB et Règlements sur les finances); le choix des concepts clefs au lieu de reproduire l'ensemble du système; la formation et l'utilisation stratégique en vue d'appuyer les changements institutionnels et organisationnels.

5.26 La structure de la gouvernance pour les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) est dirigée par un Comité national de pilotage appuyé par un secrétariat technique. Le Fonds d'affectation spéciale pour la gestion des finances publiques, un Fonds d'affectation spéciale de plusieurs donateurs coordonné par le HIDA, a été mis en place pour appuyer le Comité national de pilotage. Les principaux engagements du Fonds visent le renforcement des capacités durables pour la comptabilité publique et des audits internes dans le cadre du Programme d'expertise du Rwanda, et l'appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation des réformes en matière de gestion des finances publiques y compris le financement du Secrétariat des réformes de la gestion des finances publiques et du Comité national de pilotage. Le secrétariat fournit une assistance technique aux processus de revue des dépenses publiques annuelles de chaque secteur et mène une évaluation annuelle de la gestion des finances publiques sur base du Cadre d'évaluation des performances des Dépenses publiques et de la responsabilité financière. Au nombre d'autres activités appuyées par le Fonds d'affectation spéciale de la GFP figurent le renforcement des capacités pour la réforme du système de passation des marchés et pour l'Office de l'Auditeur général des finances de l'Etat.

5.6 Promotion d'une harmonisation et d'un alignement plus avancés des donateurs sur les priorités de l'EDPRS

5.27 La mise en œuvre réussie de l'EDPRS dépendra, dans une large mesure, sur l'appui continu des partenaires au développement du Rwanda. Au cours des dernières années, les donateurs ont financé plus de la moitié du budget du Gouvernement, et les investissements prévus dans l'EDPRS exigeront une augmentation de l'aide à moyen terme.

5.28 L'importance de partenariats solides entre le Gouvernement du Rwanda et ses partenaires au développement, y compris les officiels, les ONG locales et internationales, la société civile et le secteur privé, ne saurait être sous-estimée. Le Gouvernement reconnaît le rôle clef joué par le dialogue avec ses différents partenaires, et, à cette fin, il continue de soutenir et de renforcer un certain nombre de groupes et de forums visant à améliorer la qualité du dialogue, la coordination des activités de développement et d'harmonisation de l'assistance des donateurs.

5.29 Le Groupe de coordination des partenaires au développement (GCPD) est le forum de haut niveau composé de représentants du Gouvernement du Rwanda et des organisations des partenaires au développement. Créé en 2002, le groupe se réunit actuellement tous les deux mois, tout en offrant au GR une occasion de présenter les progrès accomplis dans la planification et la mise en œuvre de son programme de développement et en offrant également la possibilité de dialogue avec et entre les partenaires sur la coordination de leur aide. Le GCPD a été impliqué entre autres dans le travail du GR sur l'élaboration de l'EDPRS et de la politique d'aide.

5.30 Le Groupe d'harmonisation d'appui au budget (BSHG) est le forum unique au sein duquel les questions d'appui au budget sont discutées et négociées et cette approche harmonisée aboutit à la réduction des coûts de transaction pour les donateurs et le Gouvernement. La composition de la BSHG sert de base pour les partenariats solides entre les donateurs qui appuient le budget du Rwanda. Les donateurs qui appuient le budget s'accordent sur les modalités de décaissement et le calendrier y relatif. Ils procèdent à deux revues par an tout en examinant la performance du Gouvernement vis-à-vis des cibles de l'EDPRS, l'exécution du budget, les progrès vers le renforcement des systèmes de GDP et la stabilité macro-économique.

5.31 Les clusters et les groupes de travail sectoriels sont des forums destinés à faciliter un dialogue approfondi entre le Gouvernement et ses partenaires au développement au niveau de sectoriel et de sous sectoriel en vue d'assurer une planification conjointe, une coordination de l'aide, et un moyen de suivi et d'évaluation conjoints. Les clusters qui comprennent des représentants de plusieurs groupes de travail sectoriels mènent une revue sectorielle conjointe annuelle qui permet d'évaluer la performance du secteur par rapport aux matrices de l'EDPRS (expliqué au Chapitre 7) dont les résultats sont intégrés dans le rapport annuel sur les progrès accomplis dans le cadre de l'EDPRS.

5.32 En conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le GR reconnaît l'importance de la responsabilité mutuelle dans ses relations avec les donateurs et prendra des mesures pour renforcer ces obligations réciproques grâce à l'utilisation de nouveaux systèmes et ceux existants. Une attention accrue sera accordée à l'aide et son efficacité dans le cadre des revues sectorielles conjointes en vue de s'assurer que l'aide extérieure est coordonnée de manière efficace au niveau sectoriel.

5.33 La politique d'aide du Rwanda définit un certain nombre de domaines dans lesquels le gouvernement s'efforcera de réaliser des progrès, tant au niveau des politiques, des pratiques et des attitudes des donateurs qu'en ce qui concerne la nécessité des améliorations de la part du gouvernement dans la gestion et la mise en œuvre des programmes et des projets de développement. Les principaux domaines abordés par la politique comprennent: (i) une déclaration sur les préférences du GR en termes de modalités de l'aide, la préférence étant accordée à l'appui au budget général et à l'appui au budget sectoriel par rapport aux projets; (ii) l'exigence que toutes les aides se doivent de d'être déclarées dans le budget du GR et qu'un alignement clair avec les plans stratégiques soit identifié; (iii) la volonté de la part du GR de voir les donateurs appliquer

de plus en plus ses systèmes de GFP, qui à leur tour, se doivent être renforcés; (iv) la nécessité d'encourager la mise en commun des fonds et l'utilisation accrue des formes de coopération déléguée entre les donateurs; (v) l'invitation aux donateurs de faire l'utilisation accrue de leur avantage comparatif dans l'allocation de leur aide aux secteurs et aux sous-secteurs, le rôle du GR étant d'orienter les donateurs; (vi) la volonté du gouvernement d'assurer une répartition plus claire des responsabilités entre les ministères et les agences dans la négociation et la gestion de l'aide.

5.34 Par le passé, beaucoup d'aide des donateurs a été mal alignée avec les priorités du gouvernement limitant ainsi l'impact de l'aide sur la réduction de la pauvreté et le développement économique. La Politique de l'aide fait spécifiquement référence à l'EDPRS tout en exigeant que toute l'aide soit alignée sur les priorités énoncées dans le document. Dans la formulation des propositions relatives à l'aide, les bailleurs de fonds sont appelés à définir la façon dont leur aide se rapporte aux domaines prioritaires énoncés dans l'EDPRS et doivent montrer que cette aide correspond aux interventions et aux activités décrites dans les Plans stratégiques sectoriels ou les Plans de développement du district. Tant que l'EDPRS est le cadre d'orientation au sein duquel les allocations budgétaires sont déterminées, le Gouvernement estime que l'aide accordée sous forme d'appui au budget permettra de mieux assurer l'alignement tout en réduisant les coûts de transaction associés à l'aide axée aux projets. Les déclencheurs d'appui au budget sont tirés de la matrice de l'EDPRS afin d'assurer un alignement complet des dépenses sur les priorités de l'EDPRS.

5.35 Outre les efforts en cours accomplis par certains donateurs dans le cadre d'harmonisation de leur aide, il est prévu que l'utilisation de l'approche sectorielle sera élargie. À l'heure actuelle, seul le Secteur de l'éducation fait pleinement usage d'une telle approche. L'approche sectorielle est caractérisée par (i) le leadership par les institutions gouvernementales bénéficiaires; (ii) un cadre global unique de programme et budgétaire; (iii) un processus formalisé pour la coordination des donateurs et l'harmonisation des procédures des donateurs pour l'établissement de rapports, la budgétisation, la gestion financière et la passation de marchés, et (iv) les efforts visant à accroître l'utilisation des systèmes locaux pour la conception et la mise en oeuvre des programmes, la gestion financière, le suivi et l'évaluation.

5.36 Il est également prévu que tous les donateurs s'engageront à harmoniser leurs missions et leur travail analytique en vue de réduire davantage les coûts de transaction supportés par le gouvernement et dans le souci de favoriser une compréhension commune des questions de développement et des approches. Le GR envisage de faire en sorte que tous les secteurs adoptent une approche sectorielle en matière de planification et de gestion des fonds des donateurs et du gouvernement.

5.37 Alors que les avantages véritables de l'efficacité de l'aide améliorée ne peuvent qu'être observés indirectement, par l'intermédiaire de la performance dans la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement économique, le GR a pu, en collaboration avec ses bailleurs de fonds, fixer des cibles pour un certain nombre d'indicateurs de l'efficacité de l'aide. Ceux-ci sont fondés sur les cibles convenues d'un

commun accord énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et sont formulés sur base de données obtenues auprès du GR et des donateurs dans la réalisation de l'Enquête de base sur l'efficacité de l'aide menée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

5.38 Lors de la Réunion annuelle entre le Rwanda et les Partenaires au développement tenue en 2006, les donateurs du Rwanda ont approuvé les résultats de l'enquête et les cibles qui en sont dérivées. Les donateurs ont convenu d'adopter les cibles globales comme cibles minimales pour la performance au niveau des agences des donateurs, les donateurs ayant déjà fait preuve de bons résultats cherchant à améliorer davantage leur performance par rapport à ces indicateurs. Le GR reconnaît que la réalisation de ces cibles est également subordonnée à ses propres efforts et, à cette fin, il est déterminé à travailler avec ses donateurs pour s'assurer que les sont atteintes, voire même dépassées. Les enquêtes de suivi seront réalisées en 2008 et 2010 en vue de pouvoir faire le suivi des progrès réalisés par rapport à ces indicateurs au fil du temps.

5.7 Attribution d'un rôle plus important de mise en oeuvre des politiques aux marchés et au Secteur privé

5.39 La réalisation de nombreuses cibles de l'EDPRS telles que celles relatives aux niveaux de la production végétale et de l'utilisation des intrants dans l'agriculture, dépendra en grande partie du secteur privé. Le Gouvernement fournira un environnement propice aux affaires par le respect des droits de propriété, la réduction des coûts d'infrastructures et de transaction, la correction des défaillances du marché et la transparence dans la prise et l'application de décisions, mais à la fin, ce seront les décisions de millions de producteurs décentralisés qui détermineront si plusieurs cibles de l'EDPRS sont atteintes.

5.40 En conséquence, il est essentiel que les actions des secteurs public et privé soient bien coordonnées pour assurer la mise en œuvre effective de l'EDPRS. Comme il en est le cas pour la promotion d'une meilleure coordination au sein du Secteur public, cet engagement exige les deux séries de décideurs de faire l'échange d'informations et faire preuve de confiance mutuelle. Le Conseil économique et social du Rwanda, une institution qui a été créée pour fournir une plate-forme pour les entreprises et les partenaires du Gouvernement, par le biais de consultations régulières, apporte sa contribution au processus d'élaboration des politiques, de mise en œuvre et de revue.

5.41 Contrairement au Secteur public, le Gouvernement ne peut pas s'appuyer sur les mécanismes administratifs tels que les Contrats de la fonction publique ou les Contrats de performance des districts pour assurer la reddition des comptes avec le Secteur privé. Les entreprises sont principalement responsables devant leurs actionnaires par le biais de leur succès sur le marché qui est un système efficace de suivi et d'évaluation aussi longtemps que la concurrence est assurée. Cela signifie que les agents de l'Etat dans certains secteurs doivent développer une bonne compréhension du

fonctionnement des marchés spécifiques. En particulier, ils doivent surveiller de près les prix, apprécier la manière dont ils sont déterminés, et améliorer leur connaissance de la façon dont les producteurs et les consommateurs réagissent aux changements de prix. Ce n'est que de cette façon que les décideurs politiques peuvent formuler des projections crédibles de savoir si le Secteur privé se comporte (ou est susceptible de se comporter) d'une manière compatible avec la réalisation des cibles de l'EDPRS.

5.42 Les efforts visant à s'assurer que le Secteur public comprend les marchés est non seulement important pour la conception et la mise en œuvre des cadres réglementaires au Rwanda pour promouvoir l'efficacité économique, mais également crucial pour l'évaluation de l'impact distributif des changements de prix et pour la formulation, si nécessaire, une réponse bien informée du public appropriée en matière de politiques. Au Chapitre 2, il a été démontré que ouvriers agricoles rémunérés sans terre apparaissent comme l'un des groupes les plus pauvres dans le pays. Cela signifie que le salaire agricole réel (défini comme l'argent salaire divisé par un indice des prix de détail à la consommation) sera étroitement surveillé comme un indicateur majeur, ou un signal d'alerte rapide, du bien-être parmi les personnes extrêmement pauvres.

5.43 Etant donné que l'EDPRS aura pour force motrice une croissance axée sur une orientation de plus en plus croissante des exportations, le Gouvernement doit s'assurer que sa politique macroéconomique ne force pas les taux d'intérêt réels (éviction des investissements privés) et que les grands flux de l'aide internationale au développement ne conduisent pas à une appréciation du franc rwandais (ce qui réduit la rentabilité de l'investissement des entreprises dans de nouvelles exportations).

5.8 *Questions de mise en oeuvre au niveau sectoriel*

5.44 Cette section passe en revue les défis à la mise en œuvre de l'EDPRS identifiés par les secteurs particuliers et indique la manière dont ces défis seront relevés. Dans le secteur de l'éducation, les écoles, les centres de formation et d'autres institutions d'enseignement supérieur devront accroître leur efficacité dans la prestation d'une éducation de qualité par le biais d'un vaste programme de renforcement des capacités. Initialement, l'accent est mis sur la gestion du changement et la prise de mesures pour améliorer la performance. Les domaines prioritaires sont le renforcement de la gestion des écoles, l'amélioration de l'administration locale de services d'éducation et le développement des capacités du ministère central à surveiller et à évaluer les progrès réalisés, et des modifications apportées à la prestation des services d'éducation.

5.45 Le rôle des écoles et des districts sera la clef pour l'amélioration de la prestation des services. Les fonds qui sont actuellement transférés aux districts couvrent les salaires des enseignants, l'alimentation scolaire, la construction et la dotation par tête. L'objectif consiste à décentraliser davantage de fonds aussi longtemps que la capacité de mise en œuvre des districts ainsi que leurs capacités de suivi et d'évaluation sont renforcées. En 2007, les écoles primaires ont reçu 2.500 Frw par enfant dans le cadre de la dotation par tête pour répondre aux coûts opérationnels des écoles, et un montant supplémentaire de

1.800 Frw par enfant pour payer les enseignants contractuels et les indemnités des enseignants. D'ici 2012, le défi à relever consiste à s'assurer que le Plan stratégique du secteur de l'éducation est entièrement financé, de sorte que la proportion de la composante fonctionnement de l'école dans la dotation par tête augmente à une cible de 6.000 Frw. La composante enseignant dans la dotation par tête s'ajoute à cela et contribuera à réduire la ratio élève/enseignant.

5.46 S'agissant de l'enseignement supérieur, les plans stratégiques des institutions d'enseignement supérieur seront consolidés pour produire un plan unique cohérent. L'harmonisation de l'accréditation sera facilitée par le Conseil national de l'enseignement supérieur. Les institutions pourront augmenter leur efficacité dans la prestation d'une éducation de qualité par le biais d'un vaste programme de renforcement des capacités. S'agissant de la capacité, l'un des principaux défis consistera à passer d'institutions qui se sont toujours focalisées sur la transmission des connaissances à celles axées sur la création des connaissances y compris non seulement l'absorption et la diffusion des connaissances existantes mais aussi les efforts visant à s'assurer que les élèves et les enseignants restent dans le vent dans leurs disciplines et avancés grâce à de nouvelles recherches et contribuent à l'innovation comme résultat de la recherche. La mise en œuvre comprendra également les efforts visant à s'assurer que les obstacles à l'égalité entre les sexes sont identifiés et surmontés.

5.47 La réussite dans le Secteur de l'éducation dépendra de la stabilité régionale et de la poursuite de l'appui de tous les partenaires au développement. L'augmentation de l'appui bilatéral au budget sectoriel ainsi que l'initiative accélérée de fonds servent aujourd'hui à aider à combler un déficit de financement identifié. Toutefois, il semble que les engagements ne seront pas soutenus pour l'ensemble de la période de l'EDPRS (2008-2012) et le déficit de financement pourra augmenter de manière spectaculaire en 2009. Les partenaires au développement sont encouragés à accroître leurs niveaux d'appui au budget en vue de financer l'approche sectorielle adoptée par le Ministère de l'éducation. Le succès dans le développement des compétences dont le Rwanda a besoin sera également subordonné à la façon dont le Secteur de l'éducation s'attaque au défi de coordination avec tous les autres secteurs qui envisagent de s'engager dans les initiatives de formation et de renforcement des capacités.

5.48 La mise en œuvre réussie des projets du Secteur des infrastructures repose sur une étroite coordination entre plusieurs partenaires. Le MINECOFIN et les bailleurs de fonds partagent la responsabilité de mobilisation des ressources pour le financement d'une stratégie sectorielle qui sera élaborée en 2008 en tant qu'approche sectorielle. Le MININFRA est la principale agence de mise en œuvre pour le secteur et a la responsabilité de coordonner les activités des autres ministères impliqués et les agences publiques.

5.49 La décentralisation et le transfert des ressources et des responsabilités du MININFRA aux districts devront se faire en deux étapes. En 2008, un mécanisme mis en œuvre par l'intermédiaire des agences du MININFRA sera mis en place pour fournir une assistance technique et un conseil financier aux districts en matière de transferts de

ressources. Puis, un an plus tard, ce mécanisme sera remplacé par un système de transferts directs aux districts sans aucune intervention du MININFRA. Toutefois, le ministère sera toujours prêt à répondre aux demandes ponctuelles d'appui technique des districts après cette date.

5.50 Le Secteur privé devra financer et mettre en œuvre les projets d'infrastructure, en particulier en matière d'énergie, de promotion immobilière, de TIC et d'habitat. Cela pourra se faire à travers une variété de mécanismes institutionnels qui vont de l'investissement étranger direct à différents types de partenariats public -privé qui peuvent inclure les programmes Construction-Exploitation-Transfert (Build-Operate-Transfer/BOT).

5.51 En vue d'améliorer la coopération et la coordination entre le Gouvernement et le Secteur privé, il est indispensable d'établir des partenariats public - privé solides dans l'élaboration de politiques et de plans et dans le cadre des activités parrainé conjointement comme le dialogue et l'établissement du consensus dans l'élaboration des politiques. Il est crucial que le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion de l'Investissement, du Tourisme et des Coopératives (MINICOM) collabore avec le MININFRA et les prestataires du Secteur privé pour développer l'infrastructure appropriée pour le développement du Secteur privé, engage les institutions du Secteur privé dans l'élaboration de la stratégie de diversification des exportations, et travaille avec le MINEDUC et les institutions d'enseignement pour assurer le développement des compétences nécessaires.

5.52 Pour s'assurer que les interventions dans le Secteur agricole sont mises en œuvre correctement, il est impératif que ces interventions soient présentées comme un « paquet » et orientées vers la facilitation des marchés et le Secteur privé. Il s'agit notamment des mesures incitatives pour acquérir les intrants nécessaires, de la vulgarisation et de l'entreposage, et de la création des organisations des groupes d'agriculteurs. L'amélioration de l'accès aux engrais et aux semences améliorés et leur distribution par le biais du Secteur privé constituent la première étape vers l'accroissement de la productivité. L'éducation des producteurs et des groupes de producteurs est également nécessaire pour créer une demande pour les intrants améliorés. Afin d'atteindre cet objectif, le MINAGRI devra renforcer les services de vulgarisation par la promotion d'une prestation de services de vulgarisation plus décentralisée et privatisée où le rôle du Gouvernement consistera à former les formateurs. Le MINAGRI envisage également que les interventions pilotes et de démonstration seront reproduites dans l'ensemble du secteur.

5.53 La stratégie du Secteur agricole dépend grandement de la participation du Secteur privé. Toutefois, le Secteur privé est confronté à un certain nombre d'obstacles notamment le peu de crédit dont elle dispose. Le GR devra appuyer le développement de nouveaux produits et établir des mesures incitatives à l'investissement agricole en vue d'assurer l'autonomisation du Secteur financier et, par conséquent, le Secteur privé. Le MINAGRI travaillera également avec le MININFRA pour réduire les coûts de transport pour les exportateurs de produits agricoles.

5.54 La réussite de la mise en œuvre de la stratégie du Secteur de la justice dépendra de la capacité du secteur à gérer les cas de génocide et à mieux mettre en œuvre les mesures de réconciliation et d'unité, à assurer l'administration efficace et régulière de la justice, la création de cadres juridiques solides, le financement adéquat et l'adoption d'une approche sectorielle. Il devra également y avoir l'engagement des partenaires au développement. Un secrétariat composé d'organisations de la Société civile a déjà été mis en place afin de coordonner l'élaboration de l'approche sectorielle. Le succès de cette initiative dépendra de l'engagement de tous les intervenants y compris les partenaires au développement.

5.55 La première étape dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Secteur de la décentralisation, de la participation citoyenne, de l'autonomisation, de la transparence et de la reddition des comptes consistera en la réalisation d'une analyse des partenaires en vue de promouvoir les partenariats efficaces et d'aider à identifier les champions de la bonne gouvernance. Le MINALOC est le ministère responsable pour ce secteur et a pour attribution d'assurer la liaison avec d'autres secteurs et les agences publiques au cours du processus de décentralisation. La mise en œuvre du calendrier de la gouvernance nécessite également la participation d'autres acteurs tels que les organisations de la société civile, les médias, les partis politiques et le Secteur privé qui complètent le rôle du gouvernement dans la prestation de services ou servent à promouvoir la sensibilisation du public en rendant le gouvernement responsable.

5.56 Dans le cadre du renforcement des capacités, le MIFOTRA est confronté à plusieurs difficultés dans la mise en œuvre de sa stratégie. Il est confronté à des problèmes liés à la mise en œuvre de l'EDPRS avec sa main d'œuvre actuelle tout en transformant en même temps son style de gestion en l'une des responsabilités déléguées et la reddition des comptes axée sur les résultats. Le ministère devra maintenir une communication efficace au sein du secteur et dans tous les secteurs tout en réalisant également un système de gestion d'informations à grande échelle.

5.57 Le premier défi sera de gérer le processus de réformes publiques, de mettre en œuvre toute une gamme de programmes de promotion de l'emploi et de coordonner le renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur public avec la main d'œuvre permanente qui n'est pas à la hauteur de son effectif complet. À court terme, la nomination d'un expert de suivi et d'évaluation et d'un statisticien reste indispensable. Le recrutement du personnel supplémentaire avec des responsabilités clairement définies permettra de réduire la charge de travail et de faciliter la mise en œuvre et la coordination efficaces des programmes par le MIFOTRA.

5.58 Le deuxième défi pour le Ministère consiste à améliorer sa planification fonctionnelle et financière et l'hiérarchisation. La Direction doit mettre l'accent sur une approche proactive axée sur les résultats. Cela permettra aux agents et aux agences d'œuvrer en faveur des cibles spécifiques du secteur, et de les rendre responsables pour la prestation de la production et de la réalisation des résultats escomptés. Les contrats de performance seront mis en place à cet effet.

5.59 Le troisième défi a trait à l'efficacité de la communication. Il y a peu de communication horizontale, ce qui est essentiel à la fois pour la Direction supérieure et pour la direction en vue d'assurer la compréhension effective des interventions en cours et les progrès des résultats. La reddition des comptes verticale doit également être interdépartementale. Les partenariats intersectoriels sont mal coordonnés et devront être renforcés à la fois au niveau de la direction et au niveau opérationnel afin de permettre l'échange efficace d'informations, l'action conjointe et la réduction de la duplication des efforts.

5.60 Le quatrième défi auquel le MIFOTRA est confronté est lié à la mise en oeuvre deux projets de système de gestion d'information (SGI) de grande envergure: le Système Intégré de gestion des données sur le personnel de l'Etat et de la fiche de paie (IPPIS) et le Programme national de transformation des opportunités d'emploi et de traitement (NEJPRO). Ces systèmes sont essentiels pour soutenir la prise de décisions informée au sein du MIFOTRA et d'autres secteurs. La mise en œuvre de tels systèmes nécessite des compétences solides en gestion de projet, une compréhension claire des implications organisationnelles d'opter pour l'IPPIS et un département restructuré des TIC.

5.61 La mise en œuvre effective de la Stratégie en matière de santé exigera la collaboration de tous les partenaires comme il est précisé ci-dessous. À cette fin, il a été assigné à chaque partenaire des tâches spécifiques qui contribueront à la réalisation des objectifs du secteur de la santé. La plupart des principales interventions seront mises en œuvre au niveau du district bien que certaines initiatives de renforcement des capacités seront menées centralement.

5.62 Les rôles de différents partenaires dans la mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé comprise dans l'EDPRS sont les suivants : le Ministère de la santé assure la direction du secteur de la santé au niveau national. Il est chargé de formuler des politiques, des lois et des décrets, en collaboration avec d'autres partenaires, et d'édicter les lignes directrices en matière de santé. Il assure la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités au niveau des districts. Le ministère central est également responsable de la gestion du système national d'information sanitaire et du renforcement des processus de suivi et d'évaluation.

5.63 Le gouvernement local est chargé de s'assurer que la Stratégie en matière de santé dans l'EDPRS est mise en œuvre de manière effective. Cela pourra se faire à l'aide d'outils de planification et de budgétisation tels que le cadre logique du Secteur de la santé, les plans de développement de district, le CDMT et les plans opérationnels. Le district devra faire en sorte que les obstacles liés à l'accès financier et géographique aux soins de santé de qualité soient abordés. Un accent particulier sera mis sur l'augmentation de la couverture de la population couverte par l'assurance de santé communautaire (mutuelles), la construction, la réhabilitation, la modernisation et l'équipement adéquat des établissements de santé de dans les districts. Les districts ont une responsabilité majeure de mettre en œuvre le programme de planification familiale et de mettre en place un bon système de suivi et d'évaluation au niveau local. Ils sont également chargés

de la formation des prestataires de soins de santé, la nomination et la supervision des organes de gestion et la mobilisation des ressources au niveau local.

5.64 L'approche sectorielle servira de cadre de renforcement de la collaboration entre le Secteur de la santé et les partenaires au développement qui participeront à la planification conjointe et à la revue du Secteur de la santé. Ils devront aligner leur appui financier et technique afin de mettre en œuvre la stratégie de l'EDPRS. Les organisations de la société civile travailleront en collaboration avec le Secteur de la santé dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de santé. À cette fin, ces organisations devront adopter, et s'engager à améliorer les approches d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC) et de communication pour le changement des comportements (CCC). Le Secteur privé jouera également un rôle clef dans la prestation de services de soins de santé, en particulier dans la prévention et la guérison de maladies graves telles que le paludisme, les infections respiratoires aiguës (ARIs) et le SIDA.

5.65 S'agissant du Secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement central s'occupe des questions stratégiques au niveau national tandis que les districts sont chargés de mettre en œuvre la plupart des activités. La réalisation d'une coordination efficace avec d'autres agences publiques et privées est particulièrement importante pour ce secteur, étant donné que l'eau et l'assainissement touchent de vastes domaines de la vie économique et sociale. Il s'agit notamment de la santé (à la maison, aux cliniques et aux hôpitaux), de l'éducation (équipement scolaire sanitaire), des infrastructures (énergie et transports), et de l'agriculture et de l'élevage (pour l'irrigation et l'appui à l'élevage). Le réseau dense de liens interdépendants entre l'eau et l'assainissement et d'autres secteurs sera coordonné de manière plus efficace au cours de la mise en œuvre de l'EDPRS.

5.66 Une revue des dépenses publiques réalisée en 2006 a révélé un manque délicat de coordination entre les interventions du Secteur de la protection sociale. En guise de réponse, le secteur devra créer un organe de coordination au niveau central et mettre en place des équipes de coordination au niveau de district et de secteur (*umurenge*). Ces équipes de coordination pourront, en collaboration avec les organisations communautaires (OC) et le Secteur privé, appuyer la planification intersectorielle et la mise en œuvre des programmes de protection sociale. Ces équipes devront également identifier les problèmes produisant un impact négatif sur les groupes vulnérables et ainsi plaider pour le changement. Ils travailleront en étroite collaboration avec le Programme de la Vision 2020 *Umurenge* pour assurer une mise en œuvre cohérente.

5.67 Le Secteur des jeunes, des sports et de la culture est confronté à bien des défis de mise en œuvre de leurs plans. Suite à la réforme du secteur public, le MIJESPOC fonctionne avec un nombre réduit de main d'œuvre alors que leur mission n'a pas été réduite. Les jeunes constituent une priorité pour le développement économique du Rwanda et leur participation dans ce processus est cruciale. Le secteur a pu identifier une série de programmes dont la mise en œuvre reste un défi. Néanmoins, les programmes peuvent être réalisés grâce à des partenariats efficaces avec les groupes d'appui.

5.68 Le chômage des jeunes est un problème majeur et le défi sera de développer la confiance et les attitudes des jeunes afin qu'ils soient proactifs dans le processus de création d'emplois jusqu'à ce que de nouvelles initiatives telles que l'Office rwandais de développement de la main d'œuvre et l'Agence nationale pour l'emploi soient mises en œuvre.

5.69 Le secteur devra mettre en place un système de gestion d'information et nommer un agent de suivi et d'évaluation pour appuyer le processus de gestion des données. Un plan détaillé de suivi et d'évaluation de toutes les cibles du JESPOC sera élaboré. Cela permettra d'identifier la méthodologie et la fréquence de la collecte de données ainsi que la détermination des responsabilités spécifiques. Les centres des jeunes permettront de recueillir des données sur les activités au niveau de district, de secteur et cellule par le biais de rapports et de réunions régulières avec les représentants du Conseil national de la jeunesse chargés de la sensibilisation au niveau de secteur et de cellule afin de faire le suivi du niveau de la participation des jeunes dans les programmes de sensibilisation du JESPOC ainsi que dans d'autres Programmes initiés par les groupes d'appui au niveau local ou national.

5.70 L'environnement est à la fois un secteur et l'une des questions transversales dans l'EDPRS. Cela implique que la mise en œuvre de la politique doit se focaliser sur la mise en œuvre des actions conjointes avec tous les secteurs, en particulier l'agriculture, les infrastructures et le secteur privé, sur des questions et les activités qui ont un impact potentiel sur l'environnement. À cette fin, tous les projets et programmes feront l'objet d'une évaluation de l'impact de l'environnement. Les questions d'utilisation et de gestion des terres seront traitées de par l'élaboration d'une stratégie conjointe avec le Secteur de l'agriculture en vue d'initier et de mettre en œuvre les interventions visant à réduire la dégradation des terres, l'érosion des sols et les pertes de la fertilité des sols et de promouvoir l'utilisation rationnelle des engrais minéraux et des pesticides. Le Secteur forestier collabore pleinement avec les secteurs de l'environnement et de l'énergie afin de limiter la déforestation et de promouvoir le reboisement. Le secteur minier collabore avec les sous-secteurs de l'environnement en s'attaquant à la dégradation potentielle de l'environnement causée par les activités de carrière et avec le Secteur privé pour assurer la valeur ajoutée aux ressources minérales d'une manière écologiquement durable.

5.71 Ces stratégies intersectorielles conjointes présentent des opportunités intéressantes pour l'allocation des ressources socialement efficaces et, grâce à elle, il est plus probable que les priorités sont abordées de façon globale en utilisant une approche sectorielle. Ainsi, les efforts visant à s'assurer que les allocations budgétaires sont affectés à l'appui des stratégies conjointes pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans tous les ministères permettront de s'assurer que les priorités de l'EDPRS contribuent au développement national durable.

5.72 Le gouvernement central, par le biais de la Commission nationale de la lutte contre le SIDA (CNLS) continuera d'assurer la supervision de la politique de lutte contre le SIDA et de fournir une direction stratégique et l'assistance technique tout en assurant la coordination d'une réponse nationale multisectorielle. Chaque secteur sera responsable

de l'exécution des interventions de lutte contre le SIDA définies dans leurs stratégies sectorielles au niveau national pour atteindre les cibles fixées. Étant donné la nature décentralisée du gouvernement, la plupart des activités seront mises en oeuvre par les districts qui devront les indicateurs et les activités de l'EDPRS dans leurs Plans de développement de district et leurs Plans annuels. Les districts sont chargés de faire le plaidoyer des personnes infectées et affectées par le VIH et le SIDA, tout en s'assurant que tout appui fourni atteint en premier lieu leurs citoyens les plus vulnérables.

5.73 La poursuite du renforcement des capacités sera nécessaire en vue de s'assurer que les secteurs (*imirenge*) et les districts disposent de moyens de mise en oeuvre des interventions de lutte contre le SIDA. La CNLS devra, en collaboration avec ses partenaires, continuer de renforcer le personnel des Commissions de district de lutte contre le SIDA (CDLS) personnel et fournir une assistance technique aux secteurs (*imirenge*). Les organisations de coordination de la Société civile, du secteur public et privé devront être renforcées en vue de jouer le rôle clef de coordination, de suivi et d'évaluation et d'apporter une assistance technique à la réponse au VIH dans leurs domaines respectifs. La CNLS devra également aider les secteurs (*imirenge*) et les districts afin d'identifier les sources de financement des interventions de lutte contre le SIDA afin de s'assurer de la disponibilité de l'appui nécessaire à la réalisation des cibles de l'EDPRS. Étant donné le grand nombre de PVVIH mises sous traitement antirétroviral et les groupes à risque élevé de contracter le VIH y compris les orphelins et les enfants vulnérables, une réduction du financement risque de stopper les progrès importants accomplis en vue de renverser et d'arrêter le taux de prévalence du VIH au Rwanda. Par conséquent, il est on ne peut plus nécessaire d'assurer la poursuite de l'appui à la réponse au VIH alors que le gouvernement et des donateurs devront suivre de près la situation afin d'assurer un financement suffisant pour la mise en oeuvre des interventions de lutte contre le VIH énoncées dans l'EDPRS au cours de l'ensemble du cycle de l'EDPRS. (2008-2012).

5.74 La mise en oeuvre d'une EDPRS sensible aux questions de genre dépend de plusieurs facteurs. Le plus important est de veiller à ce que les questions de genre soient budgétisées et pleinement intégrées dans les plans des secteurs (*imirenge*) et des districts dès le début. Le suivi des données désagrégées par sexe par le biais du système de suivi permettra aux décideurs d'identifier l'impact différentiel des politiques et de prestation de services sur les hommes et les femmes. A la suite d'une évaluation complète des besoins, les capacités doivent être renforcées pour permettre aux ministères line de s'acquitter des responsabilités qui leur sont assignées pour la mise en oeuvre des actions de l'EDPRS relatives à toutes les questions transversales.

5.9 Une mise en oeuvre efficace repose sur une bonne communication

5.75 L'EDPRS ne sera efficace que si ses messages sont bien compris, acceptés et appuyés par tous les intervenants en partant des citoyens ordinaires au Conseil des ministres et aux partenaires internationaux. Il sera tout aussi important de communiquer tout au long de la mise en oeuvre de l'EDPRS comme il en a été le cas lors de l'élaboration de la stratégie. Le volume et l'efficacité des communications doivent être

pris en compte. La communication de la stratégie est et doit être considérée comme une responsabilité partagée entre de nombreux intervenants, mais la stratégie globale exige le suivi pour s'assurer que les bonnes mesures incitatives sont en place, que les meilleures pratiques sont respectées et que la communication est réussie.

5.76 La stratégie de communication de l'EDPRS sera élaborée au cours de la dernière période de 2007. Les méthodes pour communiquer l'EDPRS comprendront la dissémination du document lui-même (y compris une courte, la version populaire en kinyarwanda), la tenue d'ateliers et l'usage des médias (radio, journaux et télévision) et en particulier par le biais du MININFOR et de l'ORINFOR. La responsabilité de communication sera partagée entre le MINECOFIN, le Parlement, les ministères responsables et la représentation étrangère dans les ambassades à l'étranger. Le MINECOFIN aura la responsabilité générale de veiller à ce que la communication soit efficace. Un appui sera fourni pour s'assurer que tous les acteurs disposent de l'expertise et des ressources nécessaires pour jouer leurs rôles.

6 QUEL SERA LE COUT ET QUELLES SONT LES IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES?

6.1 Le cadre macroéconomique vise à renforcer et à consolider les résultats obtenus dans le cadre de la stabilité macroéconomique et des réformes socio-économiques ainsi qu'à appuyer le rééquilibrage des dépenses publiques entre les secteurs sociaux et productifs. Pour atteindre les cibles énoncées au Chapitre 3, les programmes phares et les actions intersectorielles détaillés au Chapitre 4 et leur mise en œuvre décrite au Chapitre 5, l'EDPRS devra être soutenue par des politiques macroéconomiques et des programmes de dépenses publiques cohérents.

6.2 Ce chapitre se focalise sur les dépenses publiques et privées requises pour atteindre les cibles de l'EDPRS en tenant compte des différentes contraintes auxquelles l'économie rwandaise est exposée. Il vise à assurer la cohérence globale entre les dépenses programmées et les ressources disponibles, engagées et attendues. En dernière analyse, il identifie les efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour appuyer l'EDPRS de façon adéquate tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

6.3 Dans le cadre de l'EDPRS, les dépenses publiques seront organisées pour maintenir l'élan dans les secteurs sociaux tout en ciblant les secteurs productifs afin d'atteindre les ODM et la Vision 2020 du Rwanda. Les dépenses productives seront particulièrement ciblées pour (i) s'attaquer à la menace de pénuries de compétences; (ii) éliminer les retards en matière d'infrastructures (y compris l'énergie, l'eau, les transports et les TIC) afin de réduire les coûts opérationnels de la conduite des affaires au Rwanda; (iii) créer les conditions dans lesquelles la science et la technologie ouvrent la voie vers les services axés sur la connaissance pour devenir une source dynamique de la croissance économique, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. En outre, des efforts seront déployés pour (iv) élargir et renforcer le Secteur financier et (v) améliorer la gouvernance, qui sert de point d'ancrage pour le calendrier de la croissance nationale et d'initiative d'accélération de la croissance pro-pauvre de la Vision 2020 *Umurenge* financé dans le cadre du Fonds de développement communautaire.

6.4 Les dépenses publiques qui affectées à la suppression des obstacles à une croissance plus forte devrait bénéficier à toutes les trois secteurs de l'économie: l'agriculture, la fabrication et les services. Toutefois, étant donné la part de l'emploi qu'il représente et les défis auxquels il est confronté, le Secteur agricole sera ciblé pour encourager et appuyer sa modernisation et s'assurer qu'elle devient une source plus fiable de recettes d'exportation.

6.1 Coût de l'EDPRS

6.5 La mise en œuvre de l'EDPRS devra requérir 5,151 milliards de Frw au cours des cinq années 2008-2012. Ce montant comprend les dépenses récurrentes publiques, les dépenses en capital et les investissements privés. La composante publique s'élève à 3,434 milliards de Frw et représente 67% du coût total de l'EDPRS. Le tableau ci-dessous montre la composition annuelle de ces composantes.

Tableau 6.1 Coûts de l'EDPRS, en milliards de Frw

| | 2008 Proj. | 2009 Proj. | 2010 Proj. | 2011 Proj. | 2012 Proj. | Total 2008-12 |
|----------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Coûts de l'EDPRS (en milliards de Frw) | 760 | 859 | 1,010 | 1,172 | 1,350 | 5,151 |
| Dépenses publiques | 550 | 612 | 677 | 756 | 839 | 3,434 |
| Dépenses récurrentes publiques | 341 | 365 | 408 | 450 | 497 | 2,060 |
| Dépenses en capital | 209 | 246 | 270 | 306 | 342 | 1,374 |
| Investissement privé | 209 | 247 | 332 | 416 | 511 | 1,717 |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.6 L'évaluation des besoins financiers de l'EDPRS souligne l'importance des investissements pour atteindre 140 USD par habitant (voir Rapport du PNUD sur le développement humain: Rwanda, 2007) alors que les besoins en investissement public axé sur les ODM exigent 72 USD par habitant. Quoique l'EDPRS définisse les politiques et les programmes ambitieux, les coûts totaux demeurent bien en deçà de ces évaluations et, par conséquent, certains des ODM ne seront pas atteints. Le tableau 6.2 convertit les coûts de l'EDPRS en USD par habitant pour les comparaisons directes. Il montre des investissements de 114 USD par habitant en moyenne et montre que seule la cible de 140 USD par habitant qui pourra être atteinte en 2012. Ainsi, le cadre macroéconomique propose une phase progressive plutôt que de prôner downright big push. Si les engagements pris lors du Sommet du G8 à Gleneagles avaient été réalisées en 2005, ces montants plus élevés auraient pu être incluses dans le cadre macroéconomique.

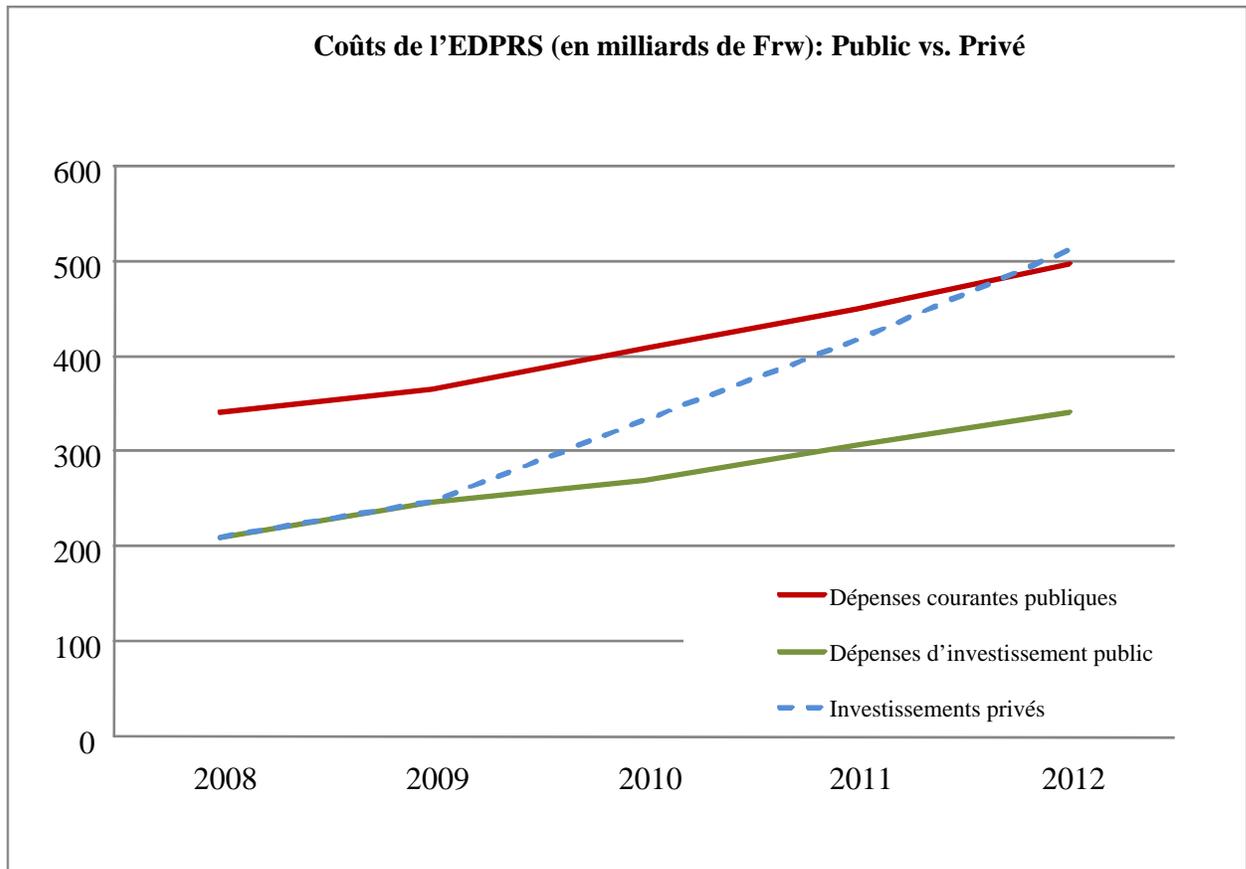
Tableau 6.2 Coûts de l'EDPRS, en USD par habitant

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Moyenne |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | 2008-12 |
| Coûts de l'EDPRS (en USD par habitant) | 146 | 162 | 187 | 213 | 242 | 190 |
| Dépenses récurrentes publiques | 65 | 69 | 75 | 82 | 89 | 76 |
| Investissement | 80 | 93 | 111 | 132 | 153 | 114 |
| Public | 40 | 46 | 50 | 56 | 61 | 51 |
| Privé | 40 | 47 | 62 | 76 | 92 | 63 |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.7 La principale préoccupation du cadre a consisté à proposer une augmentation de l'investissement public, la prise en compte des dépenses récurrentes connexes et la nécessité absolue d'inciter l'investissement privé (voir Figure 6.1). Ce dernier est prévu de se réaliser grâce à des choix judicieux de l'investissement public de qualité qui permettra de (a) réduire systématiquement les coûts opérationnels de la conduite des affaires (y compris les coûts de la main-d'œuvre qualifiée) et (b) accroître la capacité du secteur privé à innover. Il s'agit là des deux premiers piliers de la stratégie décrite dans le phare de la croissance.

Figure 6.1 Dépenses publiques pour inciter l'investissement privé



Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.8 Il est prévu que l'augmentation de l'investissement public pourra permettre d'augmenter le niveau moyen des investissements publics de 7,5% du PIB entre 2002 et 2006 à 10% au cours de la période de l'EDPRS, 2008-2012. Cela conduira à une augmentation des investissements publics de 35 USD par habitant en 2007 à 61 USD par habitant en 2012. Comme il a été déjà indiqué, cela est bien en deçà de la cible de 72 USD par habitant recommandée dans l'ODM et il est par là difficile d'envisager tout montant inférieur sans toutefois compromettre la logique de l'EDPRS et les exigences des ODM et de la Vision 2020 du Rwanda.

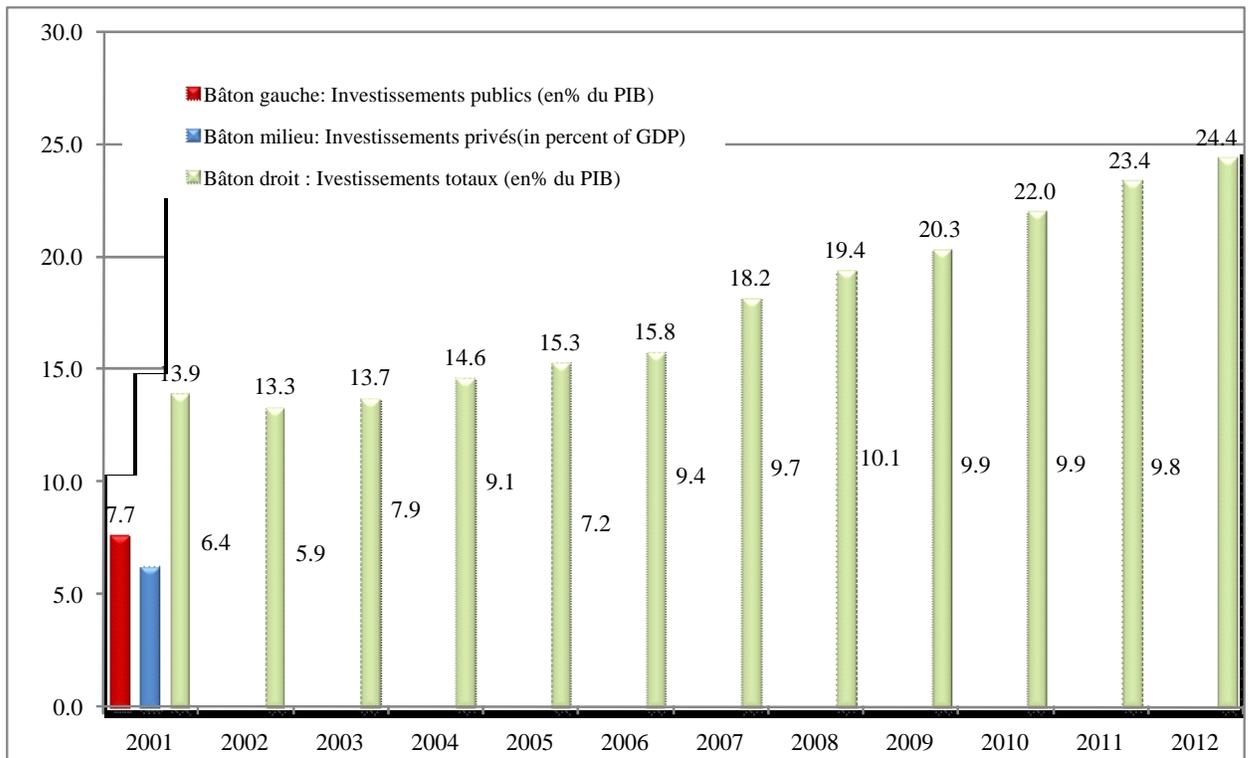
6.9 Si un autre scénario devait être envisagé, il nécessiterait une augmentation des investissements publics à environ 13% du PIB pour atteindre la cible de l'ODM ci-dessus, selon le scénario moyen dans l'exercice d'établissement des coûts de l'EDPRS. Ceci devrait ainsi se traduire par la croissance réelle du PIB plus élevée allant jusqu'à 9% au lieu de la moyenne envisagée de 7,6% entre 2008 et 2012 et de 8,1% en 2012, mais aussi davantage d'exigences de financement (766 millions d'USD supplémentaires).

6.10 En revanche, le cadre considère une impulsion à l'investissement privé induite par les deux piliers décrits ci-dessus et facilités par le troisième pilier de la stratégie décrite dans le phare de la croissance, c'est-à-dire l'élargissement et le renforcement du

Secteur financier au Rwanda. Il est prévu que cela permettra d'augmenter l'épargne nationale, de maintenir l'augmentation actuelle de l'intermédiation financière, et de maintenir la croissance du crédit intérieur au secteur privé légèrement supérieure à la croissance du PIB nominal. Il est également prévu que le phare de la gouvernance pourra, par sa focalisation sur l'atténuation des petits risques dans la conduite des affaires, l'amélioration de l'efficacité du gouvernement aux niveaux central et local, le Rwanda et le renforcement de l'avantage comparatif du Rwanda dans les « infrastructures immatérielles » dans les régions d'EAC et de la CEPGL, induire les investissements privés nationaux et étrangers. Enfin, le phare de Vision 2020 *Umurenge* permettra d'augmenter l'absorption et la qualité des investissements en milieu rural.

6.11 En résumé, la focalisation importante de l'investissement public est de servir de moteur pour l'investissement privé. Si les investissements publics suivent la stratégie à trois volets figurant dans le phare de la croissance, l'investissement public pourra entraîner un investissement privé solide.

Figure 6.2 Investissement public et privé pour la réalisation des cibles de l'EDPRS



Source: MINECOFIN staff estimates and projections.

6.2 Répartition sectorielle des coûts de l'EDPRS

6.12 La répartition des dépenses publiques entre les secteurs est présentée dans le Tableau 6.3. Elle montre l'objectif de l'EDPRS consistant à assurer l'équilibre entre les secteurs sociaux et productifs.

Tableau 6.3 Parts proposées des dépenses publiques pour la période de l'EDPRS 2008-2012 (en milliards de Frw, sauf indication contraire)

| | Dépenses récurrentes | | Dépenses en capital | | Total | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
| | en milliards de Frw | Part | en milliards de Frw | Part (%) | en milliards de Frw | Part (%) |
| Développement humain & Secteurs sociaux | | 42.2% | | 22.3% | | 34.2% |
| Education 1/ | 553 | 26.8% | 128 | 9.3% | 681 | 19.8% |
| Santé et Population 2/ | 188 | 9.1% | 127 | 9.3% | 315 | 9.2% |
| Protection sociale | 103 | 5.0% | 5 | 0.4% | 108 | 3.1% |
| Emploi et Renforcement des capacités | 15 | 0.7% | 38 | 2.8% | 53 | 1.5% |
| Jeunes, Sport & Culture | 11 | 0.5% | 8 | 0.6% | 19 | 0.6% |
| Investissements en biens de production & Secteurs directement productifs | | 11.6% | | 73.8% | | 36.4% |
| Infrastructure | | 5.2% | | 41.6% | | 19.7% |
| Transport & TIC | 12 | 0.6% | 235 | 17.1% | 247 | 7.2% |
| Habitat | 12 | 0.6% | 63 | 4.6% | 75 | 2.2% |
| Energie | 13 | 0.6% | 195 | 14.2% | 208 | 6.1% |
| Météorologie | 0 | 0.0% | 2 | 0.1% | 2 | 0.1% |
| Eau et assainissement | 70 | 3.4% | 76 | 5.5% | 146 | 4.2% |
| Capacités productives | | 6.4% | | 32.1% | | 16.7% |
| Agriculture | 84 | 4.1% | 158 | 11.5% | 242 | 7.0% |
| Fôrets, Terres & Environnement | 10 | 0.5% | 52 | 3.8% | 62 | 1.8% |
| Industrie manufacturière, services et industrie non agricole 3/ | 17 | 0.8% | 50 | 3.6% | 67 | 1.9% |
| Science, Technologie et Innovation | 18 | 0.9% | 30 | 2.2% | 48 | 1.4% |
| Fonds de développement communautaire (CDF) | 3 | 0.1% | 151 | 11.0% | 154 | 4.5% |
| Gouvernance et Souveraineté | | 46.3% | | 3.9% | | 29.4% |
| Défense & Coopération | 288 | 14.0% | 3 | 0.2% | 291 | 8.5% |
| Justice, Réconciliation, Loi & Ordre | 142 | 6.9% | 29 | 2.1% | 171 | 5.0% |
| Administration publique | 478 | 23.2% | 20 | 1.5% | 498 | 14.5% |
| Décentralisation | 47 | 2.3% | 2 | 0.1% | 49 | 1.4% |
| TOTAL | 2,060 | 100.0% | 1,374 | 100.0% | 3,434 | 100.0 |

1/ CDMT de l'Education

2/ Transferts hors budget, privés, indirects non compris

3/ Pour la plupart dirigé par le Secteur privé

Sources: Estimations et projections de MINECOFIN

6.13 La composante développement humain et Secteur social absorbe 34% du total des dépenses (soit 42% du total des dépenses récurrentes et 22% du total des dépenses en capital). La composante Investissements en biens de production & Secteurs directement productifs représente 36% des dépenses totales (respectivement 12% du montant total des dépenses et 74% du total des dépenses en capital). Enfin, les composantes du secteur social et productif sont pris en charge par les dépenses sur la gouvernance et la souveraineté (y compris le service de la dette publique) qui représentent 29% du total des dépenses (soit 46% du total des dépenses récurrentes et 4% du total des dépenses en capital).

6.14 Les dépenses publiques devraient être alloués entre différents secteurs, politiques et programmes en se servant de ces proportions, en moyenne, au cours de la période de l'EDPRS. Cela offre une orientation générale pour l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) par les ministères et agences mais ne se substitue ni ne prétend se substituer à eux. Les faits et les circonstances actuelles devront informer le CDMT et les politiques et les choix tactiques dans le cadre général et les priorités fixées dans l'EDPRS pourront se réaliser par le biais des budgets annuels et être révisées en conséquence.

6.15 En cas de lacunes dans le financement des besoins attendus, les dépenses publiques seront corrigés et tous les secteurs seront touchés au prorata de leur répartition prévue dans le Tableau 6.3.

6.16 Parmi les dépenses publiques en capital, il est prévu que 67% des investissements publics seront effectuées au niveau central tandis que près de 33% seront effectuées aux niveaux locaux du gouvernement. Au niveau central du gouvernement, les investissements publics peuvent encore être répartis entre les projets en cours et les nouveaux projets. Les projets en cours représentent presque 47% du total des investissements publics ou 649 milliards de Frw pour la période 2008-2012 et reflètent surtout les engagements pris avant l'EDPRS et continuent au cours de la période de l'EDPRS. Les nouveaux projets représentent 20% du total des investissements publics ou 275 milliards de Frw et sont spécifiquement orientés vers le financement de la réalisation des cibles de l'EDPRS détaillées au Chapitre 3 (tableau 3.2). Au niveau local du gouvernement, tous les investissements publics sont nouveaux. Le total des dépenses en capital pour tous les districts devrait atteindre 450 milliards de Frw, soit une moyenne de 3 milliards de Frw district et par an. Le montant permettra de financer les Plans de développement des districts (DDP) et sera progressivement affecté au fil du renforcement des capacités aux niveaux locaux du gouvernement. Ces investissements contribueront également à aux cibles de l'EDPRS.

6.3 Exigences de financement de l'EDPRS

6.17 Les dépenses publiques seront financées par une combinaison de la taxe intérieure et les recettes non fiscales, des subventions budgétaires (c'est-à-dire appui budgétaire), des subventions et des prêts au projet (c'est-à-dire l'appui au projet), et des

emprunts extérieurs nets. Les ressources nationales représentent 50% du total des ressources nécessaires pour l'EDPRS. Les emprunts internes nets ne serviront pas au financement de l'EDPRS mais serviront d'outil de (i) volatilité en douceur des ressources extérieures et (ii) de stérilisation de tous les effets défavorables des rentrées de capitaux.

Tableau 6.4 Financement public de l'EDPRS

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Total |
|--------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | 2008-12 |
| Part publique des coûts de l'EDPRS en milliards de Frw | 550 | 612 | 677 | 756 | 839 | 3,434 |
| Financement en milliards de Frw | | | | | | |
| Recettes intérieures (fiscales et non fiscales) | 262 | 297 | 338 | 385 | 439 | 1,721 |
| Subventions budgétaires extérieures | 143 | 156 | 159 | 158 | 156 | 772 |
| BAD | 11 | 14 | 13 | 13 | 13 | |
| Belgique | 12 | 4 | 4 | 3 | 3 | |
| DFID-R-U | 36 | 32 | 32 | 32 | 32 | |
| EFA-FTI | 25 | 30 | 32 | 32 | 32 | |
| UE | 13 | 19 | 22 | 21 | 21 | |
| Allemagne | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | |
| Suède | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | |
| Banque mondiale | 27 | 38 | 37 | 37 | 37 | |
| Subventions et prêts extérieurs aux projets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| Financement supplémentaire requis en millions d'USD | | | | | | |
| Appui budgétaire | 118 | 129 | 150 | 181 | 208 | 786 |
| Appui aux projets | 27 | 29 | 30 | 33 | 36 | 156 |
| Financement requis en % du PIB | 6.7% | 6.5% | 6.6% | 6.9% | 7.0% | |
| Financement supplémentaire requis en millions d'USD | | | | | | |
| Appui budgétaire | \$ 266 | \$ 294 | \$ 338 | \$ 403 | \$ 464 | \$ 1,765 |
| Appui aux projets | \$ 50 | \$ 54 | \$ 57 | \$ 62 | \$ 68 | \$ 291 |

Source: MINECOFIN staff estimates and projections.

6.18 Premièrement, s'agissant de l'appui budgétaire, un montant de 968 milliards de Frw est requis pour la période de l'EDPRS 2008-2012. Les subventions budgétaires extérieures engagées sont estimées à 772 milliards de Frw. La plupart des partenaires au développement fournissent des données sur leurs engagements de deux à trois années à venir. Par conséquent, les montants indiqués dans le tableau pour 2010-2012 sont extrapolés à partir des engagements précédents, dans l'hypothèse d'un appui continu, mais sans aucune augmentation. Ces engagements sont en deçà des besoins ; ce qui conduit à une exigence de financement de 196 milliards de Frw (équivalent à 369 millions d'USD).

6.19 Deuxièmement, en ce qui concerne l'appui au projet, un montant de 746 milliards de Frw est requis pour la période 2008-2012. Compte tenu de l'enveloppe des ressources des donateurs aux projets et du portefeuille actuel de projets, un montant de 590 milliards de Frw peut raisonnablement être mobilisé. Cela conduit à l'exigence d'un financement de 156 milliards de Frw (équivalent à 291 millions d'USD).

6.20 Dans l'ensemble, l'exigence totale du financement supplémentaire s'élève à 352 milliards de Frw (équivalent de 661 millions d'USD) pour la période de l'EDPRS, soit une moyenne de **132 millions d'USD** par an, au-dessus des engagements fixés.

6.4 Résumé des coûts et des flux financiers

6.21 Les tableaux ci-après fournissent des résumés de la même information, mais sont exprimés soit en pourcentage du PIB (tableau 6.5) ou en USD par habitant (tableau 6.6).

Tableau 6.5 Coûts et financement de l'EDPRS, en pourcentage du PIB

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Total |
|-------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | 2008-12 |
| Coûts de l'EDPRS (en % du PIB) | 35 | 35 | 37 | 38 | 39 | 37 |
| Dépenses publiques | 25 | 25 | 25 | 24 | 24 | 25 |
| Dépenses courantes publiques | 16 | 15 | 15 | 15 | 14 | 15 |
| Dépenses d'investissement public | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Investissement privé | 10 | 10 | 12 | 13 | 15 | 12 |
| Financement public de l'EDPRS (en% du PIB) | 25 | 25 | 25 | 24 | 24 | 25 |
| Sources intérieures | 12 | 12 | 12 | 12 | 13 | 12 |
| Recettes intérieures (fiscales et non fiscales) | 12 | 12 | 12 | 12 | 13 | 12 |
| Emprunt intérieur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sources extérieures de financement | 13 | 13 | 12 | 12 | 11 | 12 |
| Subventions budgétaires extérieures engagées | 7 | 6 | 6 | 5 | 4 | 6 |
| Subventions et prêts extérieurs aux projets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déficit de financement (pour les sources extérieures) | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Appui au budget | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 | 6 |
| Appui aux projets | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN

Tableau 6.6 Coûts et financement de l'EDPRS, en USD par habitant

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Total |
|-------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | 2008-12 |
| Coûts de l'EDPRS (en USD par habitant) | 146 | 162 | 187 | 213 | 242 | 949 |
| Dépenses publiques | 106 | 115 | 125 | 138 | 150 | 634 |
| Dépenses récurrentes publiques | 65 | 69 | 75 | 82 | 89 | 380 |
| Dépenses d'investissement public | 40 | 46 | 50 | 56 | 61 | 253 |
| Investissement privé | 40 | 47 | 62 | 76 | 92 | 316 |
| Financement public de l'EDPRS (en USD par habitant) | 106 | 115 | 125 | 138 | 150 | 634 |
| Sources intérieures | 50 | 56 | 63 | 70 | 78 | 317 |
| Recettes intérieures (fiscales et non fiscales) | 50 | 56 | 63 | 70 | 78 | 317 |
| Emprunt intérieur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sources extérieures | 55 | 59 | 63 | 68 | 72 | 316 |
| Subventions budgétaires extérieures engagées | 27 | 29 | 29 | 29 | 28 | 143 |
| Subventions et prêts extérieurs aux projets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déficit de financement (pour les sources extérieures) | 28 | 30 | 33 | 39 | 44 | 174 |
| Appui au budget | 23 | 24 | 28 | 33 | 37 | 145 |
| Appui aux projets | 5 | 5 | 6 | 6 | 6 | 29 |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.5 Méthodes de financement possibles

6.22 Le cadre macroéconomique considère trois méthodes de financement: (A) avec 100% des subventions selon l'engagement du G8, (B) un extrême avec 0% des subventions ; ce qui nécessiterait le recours à l'emprunt extérieur pour la totalité du financement requis, et (C) un intermédiaire avec 50% des subventions et 50% des emprunts extérieurs afin de couvrir les besoins financiers. Le recours à l'emprunt extérieur est susceptible de nécessiter la mobilisation de nouveaux bailleurs de fonds ; ce qui pourrait éventuellement entraîner une concessionnalité inférieure à 50% ; Les mécanismes d'emprunt assument une concessionnalité de 35% ; ce qui nécessiterait une décharge des arrangements internationaux actuels.

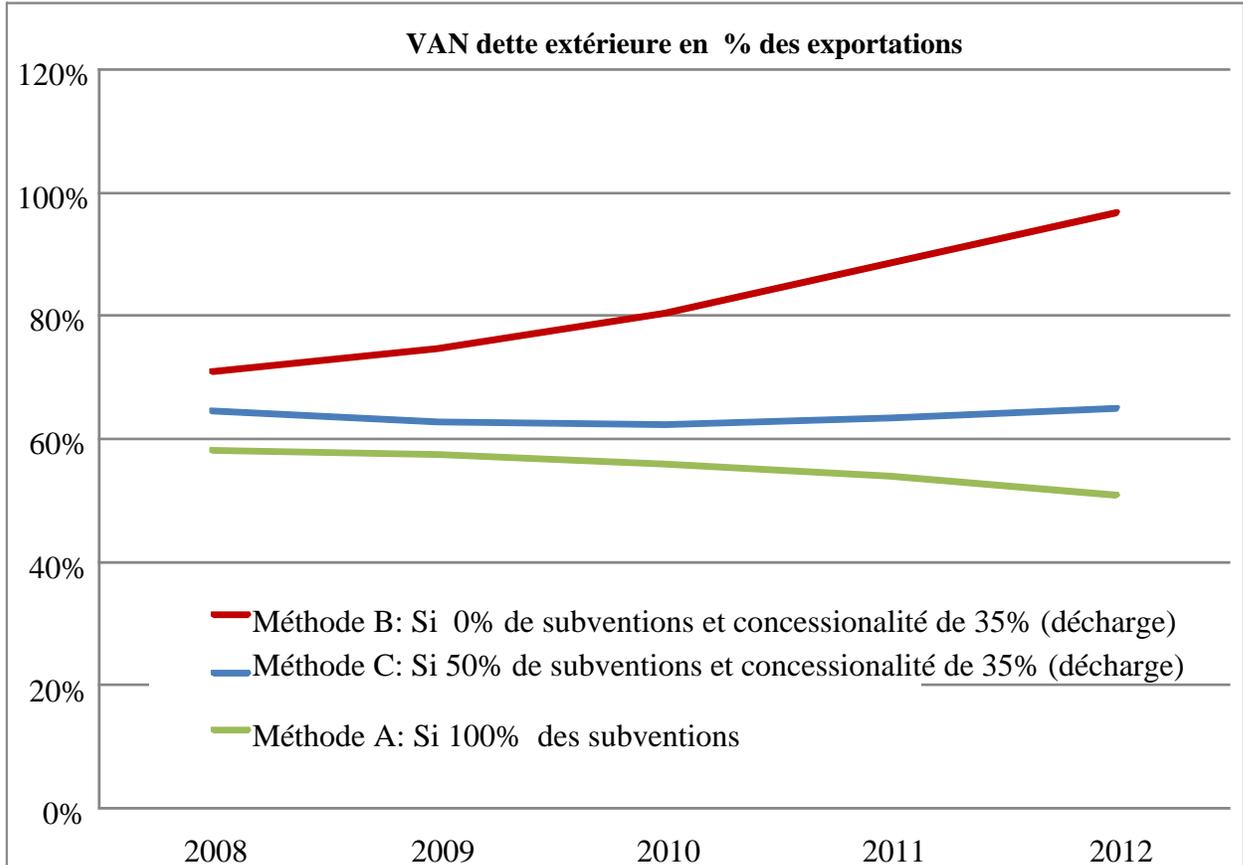
Tableau 6.7 Méthodes de financement possibles

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| Méthode A: Si 100% des subventions | | | | | |
| Dettes extérieures (en millions d'USD) | 546 | 606 | 661 | 737 | 824 |
| Dettes extérieures (en% du PIB) | 14% | 13% | 13% | 13% | 12% |
| VAN dettes extérieures (en millions d'USD) | 224 | 255 | 285 | 317 | 343 |
| VAN dettes extérieures (en % des exportations) | 58% | 57% | 56% | 54% | 51% |
| Méthode B: Si 0% des subventions et concessionnalité de 35% | | | | | |
| Dettes extérieures (en millions d'USD) | 813 | 1166 | 1559 | 2038 | 2589 |
| Dettes extérieures (en% du PIB) | 21% | 26% | 30% | 35% | 39% |
| VAN dettes extérieures (en millions d'USD) | 397 | 588 | 808 | 1070 | 1372 |
| VAN dettes extérieures (en% des exportations) | 103% | 132% | 158% | 182% | 203% |
| Méthode C: Si 50% des subventions et 35% de concessionnalité | | | | | |
| Dettes extérieures (en millions d'USD) | 680 | 886 | 1110 | 1388 | 1706 |
| Dettes extérieures (en% du PIB) | 17% | 20% | 22% | 24% | 26% |
| VAN dettes extérieures (en millions d'USD) | 311 | 406 | 516 | 647 | 798 |
| VAN dettes extérieures (en% des exportations) | 80% | 91% | 101% | 110% | 118% |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.23 Dans ces trois méthodes, l'indicateur de la viabilité choisi est la moins favorable pour l'économie rwandaise qui se caractérise par une base d'exportation relativement faible comparé à d'autres pays. L'indicateur est calculé comme la valeur actualisée nette (VAN) de la dette extérieure divisée par les exportations de biens et de services. Sur base de cet indicateur, la méthode B affiche une évolution viable vers le seuil de 150% internationalement accepté. Par conséquent, la méthode B ne devrait pas être prise en considération. La méthode C, d'autre part, est une possibilité acceptable au même titre que la méthode A, la plus favorisée. Cela est illustré à la figure 6.3.

Figure 6.3 Viabilité de la dette



Source: Estimations et projections de MINECOFIN

6.6 Implications macroéconomiques

6.24 L'EDPRS a été structuré de manière à assurer la cohérence et la faisabilité de ses fondements macroéconomiques. Le cadre macroéconomique assure un équilibre entre la stabilité macroéconomique et la croissance économique pour l'emploi et les exportations. En outre, le programme fiscal ne repose pas sur les emprunts tout en laissant de la marge pour une augmentation du crédit au Secteur privé. En d'autres termes, on a pris soin d'éviter l'éviction du secteur privé, qui est un élément essentiel contribuant au succès de l'EDPRS.

6.25 L'inflation a été une préoccupation constante. En conséquence, la politique monétaire a été déterminée de façon relativement étroite avec l'augmentation de la réserve de 14% par an en moyenne, comparativement à la croissance du PIB nominal de 13%. Le taux d'inflation à deux chiffres pourra revenir à un seul chiffre dans les années à venir. Cela résultera à la fois de la politique monétaire et des investissements publics destinés à éliminer les goulets d'étranglement des infrastructures et des compétences. En effet, ce dernier permettra de réduire les coûts des services publics et les coûts opérationnels de la conduite des affaires au Rwanda et pourra entraîner un

assouplissement des contraintes structurelles qui ont alimenté l'inflation au cours des dernières années.

6.26 La base des exportations a toujours été relativement étroite. L'investissement public permettra d'augmenter les importations de machines et d'équipement de 15% par an en moyenne et contribuera à une légère détérioration du compte courant. Au fil du temps, toutefois, l'amélioration de la capacité de production permettra de réduire les importations de matériaux de construction et de stimuler la croissance des exportations à 15% par an en moyenne. Cela permettra d'alléger la pression sur le compte courant. Les exportations de biens et de services sont prévues d'atteindre 10% du PIB en moyenne tandis que les importations de biens et de services sont trois fois plus grandes à environ 30% du PIB. Le déficit du compte courant, y compris les subventions, est estimé à 6,0% du PIB par an en moyenne (contre 6,7% au cours de 2002-2006) et le déficit du compte courant, hors subventions, est estimé à 13,3% du PIB par an en moyenne (contre 12,6% au cours de 2002-2006).

6.27 Le taux de change nominal est susceptible de continuer à connaître une légère appréciation si les flux de capitaux extérieurs se matérialisent comme prévu. Cette appréciation nominale modérée combinée avec le différentiel d'inflation est susceptible d'induire une appréciation réelle plus marquée qui pourrait théoriquement entraver les efforts de promotion des exportations. Toutefois, le taux de change effectif réel devrait se stabiliser. En outre, étant donné que les exportations sont toujours dominées par le café, le thé, l'exploitation minière et le tourisme, la sensibilité du taux de change effectif réel est plutôt limité.

6.28 La qualité des investissements a été limitée au fil du temps. Les investissements publics seront soumis à un examen plus approfondi pour s'assurer que les nouveaux investissements vise principalement à alléger les contraintes structurelles qui pénalisent le développement du secteur privé. Tous les trois secteurs d'activité (agriculture, industrie et services) sont susceptibles de bénéficier de l'amélioration de la qualité de l'infrastructure publique. Ce type d'investissement est essentiel à l'appui à un programme de croissance pro-pauvre plus solide et équilibrée.

6.29 Une conséquence de la promotion de l'investissement privé est la nécessité de mobiliser l'épargne nationale au niveau de 2007 de 12,4% à 18,4% en 2012. Ceci constitue un défi important, mais il n'est pas excessivement optimiste compte tenu du fait que l'épargne nationale n'était que 3,6% du PIB en 2002 et en 2003. Les efforts de mobilisation ne sont pas non seulement limités à l'épargne intérieure mais également les contributions importantes de la diaspora rwandaise et des Rwandais riches qui reviennent au pays ou le considèrent comme un emplacement principal pour leurs investissements.

6.30 Les cadres macroéconomiques peuvent être résumées par certains indicateurs économiques et financiers choisis (voir Tableau 6.8) découlant du cadre macroéconomique à moyen terme correspondant à la période de l'EDPRS 2008-2012, avec une référence à l'année de base 2007. Voir Tableau 6.8 pour ce résumé.

Tableau 6.8 Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2007-2012

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (Variations du pourcentage annuel, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Production et prix | | | | | | |
| Croissance réelle du PIB | 6.9 | 7.1 | 7.3 | 7.5 | 7.8 | 8.1 |
| Déflateur du PIB (moyenne de la période) | 7.7 | 7.3 | 4.8 | 4.8 | 4.8 | 4.6 |
| Prix à la consommation (moyenne de la période) | 8.0 | 7.5 | 6.0 | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Exportation de biens et services, f.o.b (en USD) | 15.7 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 | 15.0 |
| Importation de biens et services, f.o.b (en USD) | 20.2 | 17.2 | 15.8 | 14.7 | 14.2 | 13.3 |
| Finances du gouvernement | | | | | | |
| Recettes et subventions | 22.3 | 17.6 | 10.6 | 10.0 | 11.0 | 11.2 |
| Recettes | 9.4 | 15.8 | 13.4 | 13.6 | 13.8 | 14.0 |
| Dépenses totales et montant net des prêts | 31.4 | 10.5 | 11.1 | 10.8 | 11.6 | 10.9 |
| Dépenses courantes | 23.9 | 6.9 | 7.6 | 11.9 | 10.5 | 10.8 |
| Dépenses d'investissement | 49.1 | 19.1 | 17.6 | 9.5 | 13.5 | 11.5 |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Avoirs intérieurs nets 1/ | 6.3 | 9.3 | 11.6 | 12.0 | 13.8 | 12.6 |
| Crédit intérieur 1/ | 16.7 | 14.9 | 15.2 | 15.7 | 16.3 | 15.8 |
| Gouvernement 1/ | 3.2 | 0.8 | 1.0 | 1.4 | 1.7 | 0.6 |
| Economie 1/ | 13.4 | 14.1 | 14.2 | 14.3 | 14.6 | 15.2 |
| Réserves (M2) | 13.4 | 15.6 | 15.2 | 14.5 | 16.5 | 14.8 |
| Fonds de réserve | 16.0 | 16.0 | 13.3 | 13.4 | 13.9 | 13.5 |
| Vélocité (PIB/M2; fin de période) | 5.8 | 5.8 | 5.7 | 5.6 | 5.4 | 5.3 |
| (En % du PIB) | | | | | | |
| Comptes nationaux des revenus | | | | | | |
| Epargne nationale | 12.4 | 13.6 | 14.3 | 16.0 | 17.4 | 18.4 |
| <i>dont</i> : publique | 3.2 | 4.6 | 5.2 | 5.1 | 5.3 | 5.4 |
| Investissement brut | 18.2 | 19.4 | 20.3 | 22.0 | 23.4 | 24.4 |
| <i>dont</i> : publique | 9.4 | 9.7 | 10.1 | 9.9 | 9.9 | 9.8 |
| Déficit épargne-Investissement 4/ | -5.8 | -5.8 | -6.0 | -6.0 | -6.0 | -6.0 |
| Epargne nette du Gouvernement (- déficit) | -6.2 | -5.1 | -5.0 | -4.7 | -4.7 | -4.4 |
| Suite à la page suivante... | | | | | | |
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. |
| (En % du PIB) | | | | | | |
| Finances du Gouvernement | | | | | | |
| Total de recettes et de subventions | 24.5 | 25.0 | 24.6 | 24.0 | 23.6 | 23.2 |
| Total de recettes (subventions exclues) | 12.1 | 12.1 | 12.2 | 12.3 | 12.4 | 12.5 |
| Total de dépenses et montant net des prêts | 26.5 | 25.5 | 25.2 | 24.8 | 24.5 | 24.0 |
| Equilibre primaire du budget 2/ | -4.3 | -4.2 | -5.1 | -5.2 | -5.2 | -5.0 |

| | | | | | | |
|---------------------------------------------------|---------|---------|---------------------|---------|---------|---------|
| Equilibre budgétaire domestique 3/ | -7.8 | -6.9 | -6.8 | -6.8 | -6.6 | -6.2 |
| Balance générale (ordre de paiement) | | | | | | |
| Après subventions | -2.1 | -0.5 | -0.6 | -0.7 | -0.8 | -0.8 |
| Avant subventions | -14.4 | -13.3 | -12.9 | -12.4 | -12.0 | -11.4 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Exportations de B&S, f.o.b (en USD) | 9.8 | 9.7 | 9.9 | 10.0 | 10.1 | 10.1 |
| Importations de B&S, f.o.b (en USD) | -28.4 | -28.9 | -29.5 | -29.7 | -29.8 | -29.5 |
| Balance des transactions extérieures courantes | | | | | | |
| Transferts officiels inclus | -5.8 | -5.8 | -6.0 | -6.0 | -6.0 | -6.0 |
| Transferts officiels exclus | -13.5 | -13.6 | -13.7 | -13.5 | -13.1 | -12.8 |
| Dette extérieure (fin de la période) | 13.3 | 12.7 | 12.1 | 11.5 | 10.9 | 10.0 |
| VAN de la dette extérieure | 5.7 | 5.7 | 5.7 | 5.6 | 5.4 | 5.2 |
| (en % des exportations de B&S) | 57.8 | 58.1 | 57.3 | 55.9 | 53.9 | 50.8 |
| Réserves brutes (pdt les moins des imp. de B&S) | 4.8 | 4.4 | 4.0 | 3.6 | 3.2 | 4.0 |
| | | | (en millions d'USD) | | | |
| Balance générale des paiements | 32.7 | 27.2 | 15.1 | 11.2 | 10.5 | 10.1 |
| Arriérés extérieurs | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Déficit de financement extérieur | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dette extérieure (fin de la période) | 456.5 | 501.8 | 546.1 | 589.5 | 633.6 | 666.1 |
| Réserves officiels brutes | 456.8 | 491.5 | 504.7 | 516.9 | 527.9 | 539.9 |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| PIB nominal (en milliards de Frw) | 1,879.4 | 2,159.5 | 2,428.4 | 2,736.3 | 3,089.5 | 3,495.5 |
| Croissance du PIB nominal (en %) | 15.2 | 14.9 | 12.5 | 12.7 | 12.9 | 13.1 |
| Dette intérieure (fin de la période; en % du PIB) | 13.3 | 12.7 | 12.1 | 11.5 | 10.9 | 10.0 |

Source: Estimations et projections de MINECOFIN.

1/ En % du début de la période de réserves.

2/ Recet. moins les subv.; moins dépenses cour. excepté les intér. échus et dép. exception.; moins les dép. en cap. financées

3/ Recet moins les subv.; moins les dep. Cour. (intérêt ext. exclus), moins dép. en capit. Financ. intér. et .mont. net des prêts

4/ Epargne nationale brute moins l'investissement brut, en % du PIB.

7 COMMENT LE RWANDA POURRA-T-IL SAVOIR S'IL EST SUR LA BONNE VOIE?

7.1 Afin de savoir si les objectifs de l'EDPRS sont en train d'être réalisés, les décideurs politiques doivent être en mesure de suivre les progrès accomplis et d'évaluer l'impact des actions publiques clefs. Le suivi comporte trois étapes: (i) observer comment un ensemble d'indicateurs changent au fil du temps; (ii) analyser et tirer des conclusions à partir de ces observations et (iii) réintégrer ces conclusions dans le processus de politiques. Un suivi efficace reste essentiel pour améliorer la gestion du secteur public, assurer la transparence dans le processus décisionnel et mener les décideurs à faire la reddition des comptes.

7.1 Le Cadre institutionnel de suivi

7.2 La première étape de l'assemblage d'un système de suivi efficace consiste en la mise en place du cadre institutionnel. Cela nécessitera une période de débats car il existe une variété de «modèles» parmi lesquels il faut faire un choix. Il est important de concevoir un système qui soit approprié aux besoins du Rwanda car il sert de passage à une très forte décentralisation du Secteur public. Dans l'intervalle, le suivi de la mise en oeuvre sera assuré par les institutions impliquées dans l'élaboration de l'EDPRS y compris le Comité national de pilotage, le Comité de pilotage technique et les groupes de travail sectoriels.

7.3 Un petit groupe de techniciens sera requis au niveau du gouvernement central pour faire le suivi de l'EDPRS et évaluer l'impact des interventions essentielles. Chaque secteur devra également s'assurer qu'il dispose d'un spécialiste de suivi et d'évaluation de l'EDPRS. Le travail comprendra l'assemblage et la collecte d'informations sur les indicateurs de l'EDPRS, l'analyse des changements des indicateurs, l'intégration des commentaires sur cette analyse dans l'élaboration des politiques et la proposition des mesures aux intervenants pour améliorer le système de suivi au fil du temps.

7.4 Sur le plan politique, le suivi et l'évaluation sera effectuée par le biais d'un cadre unique de revue de l'EDPRS (une Matrice commune des politiques et de suivi des performances, décrites ci-dessous) qui souligne à la fois la reddition de comptes interne et la reddition de comptes pour les partenaires au développement. Au niveau national, les progrès de l'EDPRS feront l'objet de revue chaque année par les comités nationaux et techniques de pilotage par l'intermédiaire du mécanisme de Rapports sur les progrès annuels qui devra s'inspirer des revues sectorielles conjointes et des évaluations des contrats de performance des districts (*imihigo*) et par la suite soumis au Conseil des ministres et au Parlement. Les revues sectorielles conjointes seront appuyées par les Revues des dépenses publiques régulières, les Cartes de rapport des citoyens et les Cartes de pointage des citoyens. De même, tous les intervenants pourront faire la revue des progrès réalisés chaque année par l'intermédiaire du cadre de suivi et d'évaluation

présenté dans ce chapitre. Le système devra donc servir de base à l'harmonisation des donateurs.

7.2 *Le Système d'indicateurs de l'EDPRS*

7.5 Le Rwanda a pu mettre en place plusieurs systèmes de suivi aux niveaux national, sous-régional, national et sectoriel. Chacun de ces systèmes est le produit de différentes initiatives lancées à différents moments. Le résultat en est que les décideurs politiques, au niveau national, sont confrontés à un trop grand nombre d'indicateurs permettant de faire le suivi du développement du pays. Par conséquent, il est urgent de donner la priorité à la sélection d'indicateurs et d'améliorer la coordination et la connectivité entre les systèmes d'information distincts.

7.6 Cette section décrit la structure proposée du système d'indicateurs de l'EDPRS. Le cadre présenté ici est préliminaire. Le cadre final sera établi en consultation avec tous les intervenants et publié en annexe de l'EDPRS. Les indicateurs intermédiaires et les Matrices des politiques sommaires seront par la suite déterminés chaque année au cours de la revue conjointe de l'appui au budget.

7.2.1 *Lier les intrants aux outputs et résultats*

7.7 Au niveau national, un ensemble unique de quatre matrices d'indicateurs sera utilisé pour faire le suivi de l'EDPRS tout en servant de Matrice globale d'évaluation des performances (PAM) ou de Cadre d'évaluation des performances (PAF). Cette initiative vise à s'assurer que les perspectives des décideurs politiques rwandais et des donateurs sont alignées. Le but de ces quatre matrices est de permettre la construction de simples chaînes de causalité reliant les dépenses publiques dans le budget aux outputs et aux résultats désirés de l'EDPRS (voir Encadré 7.1).

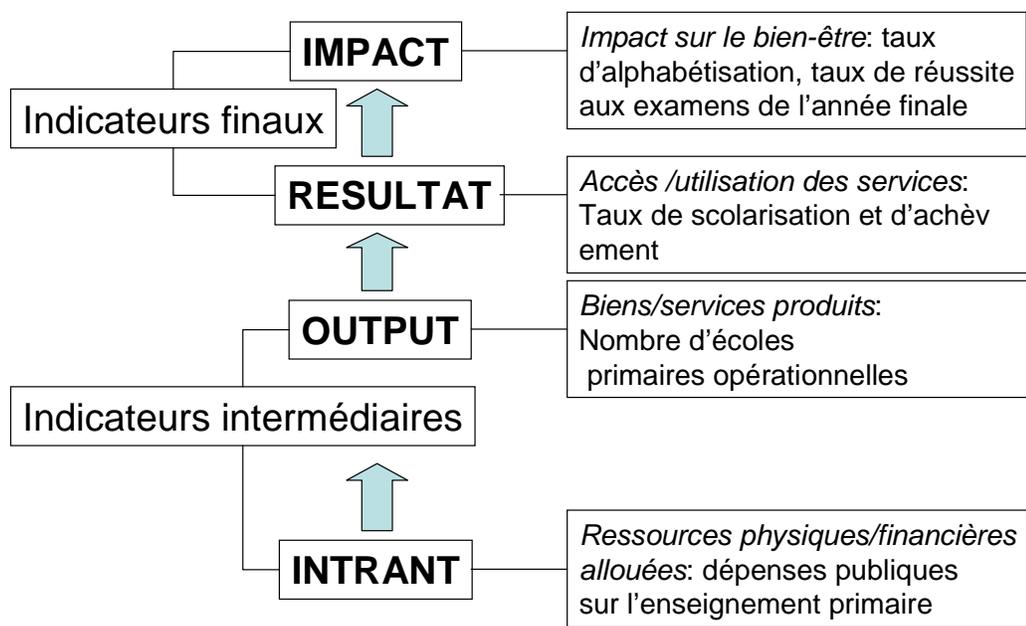
7.8 L'objectif de la matrice ne consiste pas à fournir un ensemble complet de détails sur les indicateurs et les politiques à adopter dans chaque secteur- de tels détails seront fournis dans la stratégie de chaque secteur, soutenus par des cadres logiques plus détaillés. Les indicateurs figurant dans la Matrice de suivi des performances et des politiques de l'EDPRS ne sont, par conséquent, qu'un seul sous-ensemble d'indicateurs figurant dans l'ensemble des cadres logiques sectoriels. Afin de fournir un cadre maniable de suivi des performances, l'établissement de rapports au niveau national est limité à quelques indicateurs clefs, mais la présentation de rapports supplémentaires aura lieu à l'intérieur de chaque secteur et discutés lors des revues sectorielles conjointes annuelles.

Figure 7.1 Indicateurs forment une chaîne de causalité

Dans le cadre du suivi de l'EDPRS, il est nécessaire de distinguer quatre types d'indicateurs: intrant, outputs, résultats et impact. L'engagement de l'intrant par le Gouvernement à travers le budget annuel génère certains outputs. Ces intrants offrent des opportunités aux individus pour consommer et/ou investir dans des biens et services fournis par le gouvernement tels que l'enseignement et les soins de santé. Ces individus qui profitent de ces opportunités, étant donné qu'il s'agit là de leur intérêt, génèrent des valeurs pour les indicateurs de résultats. Ainsi, grâce à la consommation et/ou l'investissement dans ces biens et services, le bien-être des individus s'améliore.

Une application de ce lien de causalité à l'éducation primaire est présentée ci-après:

OBJECTIF: améliorer la couverture et la qualité de l'éducation primaire



7.9 Le cadre proposé comprend les éléments suivants:

- Une matrice qui ne comporte pas plus de vingt indicateurs stratégiques de résultat et d'impact qui offrent une brève vue d'ensemble des progrès accomplis dans le développement et la réduction de la pauvreté (Tableau 7.1). La plupart de ces indicateurs partagent trois caractéristiques. Premièrement, ils mesurent aussi étroitement et aussi directement que possible, un certain nombre de dimensions du bien-être humain dans une société. Il s'agit notamment de se libérer de la pauvreté de consommation et de la mauvaise gouvernance et jouir de la liberté de vivre une vie longue et saine, de réaliser son potentiel éducatif et de jouir d'un environnement sécuritaire, propre et biodiversifié. Deuxièmement, ils sont tirés des données qui ne sont pas disponibles sur une base annuelle. Par exemple, le ratio de pauvreté par tête est calculé en utilisant les données de consommation collectées tous les trois à cinq ans dans une enquête d'évaluation des niveaux de vie ou une enquête sur le budget des ménages. Troisièmement, de nombreux indicateurs de résultats sont au-delà du contrôle direct du gouvernement quoiqu'ils puissent être influencés indirectement par les actions du gouvernement (protection sociale). Pour ces raisons, les indicateurs de résultats dans la première matrice ne peuvent pas et ne doivent pas être utilisés pour l'annonce annuelle de l'appui au budget. Ces indicateurs seront utilisés pour évaluer la stratégie à la fin de la période de l'EDPRS. En outre, afin de disposer d'un suivi intérimaire de l'EDPRS sur les pauvres et les plus vulnérables et de permettre des changements dans les politiques et stratégies, les enquêtes nationales seront menées à mi-parcours (mini-EDS et mini-EICV).

- Une matrice qui ne comporte pas plus de trente indicateurs intermédiaires qui sont plus ou moins directement liés aux actions du gouvernement ne sont pas affectés par des événements aléatoires, et pour lesquels les données relativement bonnes produites annuellement (Tableau 7.2). Ces indicateurs portent sur l'extrant et / ou l'intrant qui permettent de mesurer les interventions publiques qui sont causalement liées aux résultats de la première matrice. Par exemple, un indicateur mesurant la proportion de la population vulnérable couverte par des mesures de protection sociale est un déterminant de l'incidence de la pauvreté alors qu'il s'agit d'un aspect sur lequel le gouvernement exerce un certain contrôle direct. Certains ou la totalité des indicateurs intermédiaires dans la deuxième matrice pourraient être liés à des opérations d'appui au budget par les donateurs.

- Une matrice qui ne comporte pas plus de trente actions en matière de politiques par an dans les domaines clefs de la réforme qui sont considérés comme hautement prioritaires pour le développement et la réduction de la pauvreté (Tableau 7.3). Ces actions devraient servir de locomotive de décaissement de fonds d'appui budgétaire.

- Une matrice de la deuxième génération d'indicateurs qui sont supérieurs à certains de ceux qui sont actuellement en usage, mais pour lesquels des données adéquates ne sont pas encore disponibles (Tableau 7.4). Il s'agit notamment des indicateurs qui pourraient être incorporés dans le système de suivi de l'EDPRS dans l'avenir. La quatrième matrice dans ce cas, montrera l'institution responsable de chaque indicateur, son état actuel et la date à laquelle les données sont susceptibles d'être disponibles.

Tableau 7.1 Indicateurs de résultats stratégiques de l'EDPRS

| Indicateurs | Base 2005-06 | Cible 2012 | Source de données | Fréquence |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Taux de croissance du PIB (% par an) | 6.5 | 8.1 | Comptes nationaux; Projections macroéconomiques de l'EDPRS | Annuelle |
| Emploi dans l'agriculture (% de ceux qui le considèrent comme leur occupation principale) | 80 | 70 | EICV | Tous les cinq ans |
| Proportion de la population vivant dans la pauvreté (%) | 56.9 | 46.0 | EICV | Tous les cinq ans |
| Proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême (%) | 36.9 | 24.0 | EICV | Tous les cinq ans |
| Incidence de la pauvreté parmi les personnes vivant dans des ménages dirigés par une femme | 60.0 | 48.8 | EICV | Tous les cinq ans |
| Inégalités économiques (coefficient de Gini de la consommation) | 0.51 | 0.40 | EICV | Tous les cinq ans |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes) | 86 | 70 | EDS | Tous les cinq ans |
| Taux de mortalité infantile pour le quintile du bas | 114 | 99 | EDS | Tous les cinq ans |
| Incidence du retard de croissance (rapport taille pour l'âge) (%) | 45.0 | 27.2 | EDS | Tous les cinq ans |
| Taux de mortalité maternelle | 750 | 600 | EDS | Tous les cinq ans |
| Taux de mortalité maternelle | 6.1 | 4.5 | EDS | Tous les cinq ans |
| % des ménages ayant accès à l'eau potable | 64 | 86 | EICV | Tous les cinq ans |
| Prévalence du paludisme (% des adultes dans la Province de l'Est) | 35 | 28 | Enquête métrique sur le Paludisme; Enquête sur la prévalence du paludisme dans des ménages | Annuelle |
| Incidence du VIH (% des adultes âgés de 15-24 ans) | 1.0 | 0.5 | EDS | Tous les cinq ans |
| Pourcentage des élèves aux examens nationaux passant les examens nationaux en 6 ^{ème} année primaire qui ont obtenu une note moyenne d'au moins 50/100 (% des candidats) | 8.9 | 20 | Conseil national des examens | Annuelle |
| Proportion de la population exprimant la satisfaction / confiance dans la gouvernance décentralisée (%) | 85 | 100 | Sélectionner la source | |
| Proportion des cas de corruption impliquant des fonds publics dans le dossier qui ont été résolus grâce aux poursuites ou autrement (%) | 70 | 95 | | Annuelle |
| Couverture des forêts (%) | 20 | 23.5 | | Annuelle |

Remarque: A affiner lors des consultations

Tableau 7.2 Indicateurs intermédiaires de l'EDPRS

| Indicateurs | Base 2005-06 | Cible 2012 | Source de données | Fréquence |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|------------------------------------------------------------------|-----------|
| Investissement brut de capital fixe (en% du PIB) | 16.3 | 24.4 | MINECOFIN | Annuelle |
| Crédit du Secteur privé (en% du PIB) | 10 | 15 | MINECOFIN, BNR | Annuelle |
| % des terres agricoles protégées contre l'érosion des sols | 40 | 100 | Rapports annuels du MINAGRI et du MINITERE | |
| Zone sous irrigation (has) | 15,000 | 24,000 | Rapports annuels de RADA/REMA/MINAGRI | |
| % des ménages agricoles utilisant | | | Rapports annuels de RADA/ISAR/MINAGRI | Annuelle |
| •1 engrais minéraux inorganiques | 10.8 | 40.0 | | |
| •2 engrais organiques | 6.8 | 25.0 | | |
| •3 semences améliorées | 3.0 | 20.0 | | |
| •4 insecticides | 23.9 | 45.0 | | |
| % de l'élevage dans les systèmes intensifs | 16 | 60 | | |
| Nombre de ménages agricoles par vulgarisateur | 1:3,000 | 1:1,500 | | |
| % du réseau routier classé en bon état | 11 | 31 | MININFRA | |
| Nombre de ménages ayant accès à l'électricité | 70,000 | 200,000 | Electrogaz, MININFRA, NEDA | |
| Couverture du réseau composite TIC (%) | 75 | 100 | RITA | |
| Taux d'achèvement au primaire | 52 | 125 | EMIS | |
| Ratio élèves / enseignant dans les écoles primaires | 70:1 | 47:1 | | |
| Scolarisation brute à l'école secondaire | 10 | 30 | | |
| Ratio élèves / enseignant dans les écoles secondaires | 30:1 | 32:1 | | |
| % des étudiants en EFTP absorbés dans l'industrie | 25 | 75 | | |
| % des femmes âgées de 15-49 ans utilisant les techniques modernes de contraception | 10 | 70 | DHS; HMIS | |
| % des femmes qui accouchent dans les centres de santé | 28.2 | 75 | | |
| % des ménages ruraux vivant dans 500 mètres d'une source d'eau améliorée | 61 | 86 | Rapport sur le développement de la stratégie du Secteur de l'eau | Annuelle |
| % des ménages urbains vivant à moins de 200 mètres d'une source d'eau améliorée | 69 | 100 | | |
| % de la population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé opérationnel | 58 | 70 | HMIS | Annuelle |
| Nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées annuellement | | | Population Service I (PSI) MINISANTE | |
| % de la population couverte par l'assurance maladie | 70 | 95 | HMIS, MOH et organes d'assurance privés | |
| Nombre moyen de jours pour traiter le dossier de demande de licence | 130 | 70 | Rapports « Doing Business » de la Banque Mondiale | |

Remarque: A affiner lors des consultations

Tableau 7.3 Matrice succincte des politiques de l'EDPRS

| Secteur | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les stratégies nationales d'intrants agricoles et élaborer une stratégie de sécurité alimentaire - Élaborer une politique sur l'amélioration génétique des animaux, la nutrition animale et la lutte contre les maladies animales | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les stratégies nationales d'intrants agricoles et élaborer une stratégie de sécurité alimentaire - Mettre en oeuvre les stratégies d'amélioration génétique des animaux, de nutrition animale et de lutte contre les maladies animales | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre les stratégies nationales d'intrants agricoles et élaborer une stratégie de sécurité alimentaire - Mettre en oeuvre les stratégies d'amélioration génétique des animaux, de nutrition animale et de lutte contre les maladies animales | Faire une revue et une évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie en matière d'intrants | Evaluation des différentes stratégies |
| Infrastructure: Transport | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une stratégie d'entretien des routes - Establishment of Rwanda Transport Infrastructure Agency (ARIT) Création de l'Agence rwandaise des infrastructures de transport (ARIT) | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un plan directeur de transport pour le Rwanda. - Mise en place d'un programme de maîtrise en transports | - Politique en matière de sécurité de transport adopté et mise en oeuvre. | Stratégie de développement du chemin de fer adoptée | Mise en oeuvre de la politique de transport de l'EDPRS évaluée |
| Infrastructure: Energie | <ul style="list-style-type: none"> - Politique/Stratégie en matière d'énergie mise à jour et adoptée - Plan directeur en matière d'électricité finalisé | <ul style="list-style-type: none"> - Projet de note de politique pour la réforme des taxes locales et les subventions sur l'électricité - Règlements pour le secteur de l'électricité et du gaz adoptés | <ul style="list-style-type: none"> - Privatisation de la gestion des centrales électriques rurales - Etude globale sur la privatisation de RECO en place (processus de dégroupage) | Privatisation des centrales électriques géré par <i>National Power Utility</i> (processus de dégroupage) | - Accords commerciaux transfrontaliers en matière d'électricité en place |
| Infrastructure: TIC | Élaboration d'un cadre réglementaire pour les TIC | Mise en oeuvre d'un cadre réglementaire pour les TIC | NICI- II évalué et NICI - III formulé | NICI-III adopté et début de mise en oeuvre | Poursuite de la mise en oeuvre de NICI-III |
| Infrastructure: Habitat & urbanisation | Politique nationale et un plan directeur d'urbanisation pour appuyer la mise en oeuvre du programme d'habitat regroupé (<i>imidugudu</i>) | Poursuite de l'adoption des plans directeurs de villes et de la mise en oeuvre du programme d'habitat regroupé (<i>imidugudu</i>) | Poursuite de l'adoption des plans directeurs de villes et de la mise en oeuvre du programme d'habitat regroupé (<i>imidugudu</i>) | Poursuite de l'adoption des plans directeurs de villes et de la mise en oeuvre du programme d'habitat regroupé (<i>imidugudu</i>). | Poursuite de l'adoption des plans directeurs de villes et de la mise en oeuvre du programme d'habitat regroupé (<i>imidugudu</i>). |
| Infrastructure: Météorologie | Adoption d'une politique et d'un plan stratégique météorologiques | Mise en oeuvre de la politique et du plan stratégique météorologiques | | Création d'un observatoire de la haute atmosphère | Atlas des précipitations, de la température et de l'humidité et la distribution spatiale et temporelle sur le Rwanda. |

| | | | | | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Terres | Plans directeurs d'utilisation des sols élaborés et opérationnels pour orienter les décisions sur la gestion de l'utilisation des terres au niveau national. | Plans directeurs d'utilisation des sols élaborés et opérationnels pour orienter les décisions sur la gestion de l'utilisation des terres au niveau décentralisé. | Droits fonciers garantis existants par le biais de régularisation foncière pour la gestion et l'utilisation efficaces des terres | Gestion des terres simplifiée pour protéger les droits fonciers et favoriser les investissements en terres | Cadre institutionnel mis en place et opérationnel |
| Environnement & Foresterie | <ul style="list-style-type: none"> - Début de la distribution des listes de contrôle d'inspection de l'environnement au niveau des cellules dans tous les districts - Adoption d'un Plan forestier national et de la législation forestière; Opérationnalisation et renforcement des capacités de l'Office national des forêts | <ul style="list-style-type: none"> - Base de données de toutes les substances réglementées mise à jour chaque année et accessible au public - Elaboration et mise en œuvre des programmes nationaux de reboisement, de gestion forestière et d'utilisation du bois | <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 des 16 règlements et directives relatifs à l'environnement au niveau des institutions centrales et décentralisées pour faciliter les investissements - Elaboration d'une stratégie pour la participation du secteur privé et l'amélioration des produits forestiers; Elaboration des stratégies de diversification des ressources forestières | Cinq écosystèmes dégradés (Mukura, Ruhengeri, Kamiranzovu, réseau de l'Akagera, y compris Gikondo) cartographiés, évalués et remis à l'état | <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de projets conformes aux normes nationales en matière d'environnement à 95% répondant aux conditions du certificat d'approbation de la constitution de l'EIE - Evaluation globale de l'impact des stratégies et des programmes forestiers |
| Education | <ul style="list-style-type: none"> - Politique de développement et de gestion des enseignants finalisée - Politique en matière d'EFTP finalisée et publiée - Science, technologie et TIC mises à jour dans les politiques éducatives en place - Politique d'alphabétisation des adultes publiée | Plan stratégique publié en matière d'éducation des filles publié | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre des normes de qualité minimales en place - Plan stratégique d'éducation pour ceux qui ont des besoins particuliers finalisé | <ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices pour les associations parents-enseignants et les conseils scolaires délivrées - Lignes directrices sur l'évaluation des moyens de SFAR en place | <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des écoles liée au SIG et à la planification de la construction, Révision des lignes directrices sur construction d'écoles |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> - Publication de la politique de tarification des médicaments - Signature d'un Mémoire d'entente sur l'approche sectorielle - Publication d'une politique de financement de la santé | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une base de données sur le financement de la santé - Définition des postes fixes pour le personnel de santé en milieu rural | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport préliminaire de l'enquête démographique et de santé (EDS) - Evaluation globale de la performance du secteur de la santé | <ul style="list-style-type: none"> - Publication du rapport final de l'EDS - Evaluation globale de la performance du secteur de la santé | Evaluation globale de la performance du secteur de la santé |

| | | | | | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection sociale | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de protection sociale approuvée - Organe de coordination nationale mis en place et opérationnel - Cadre légal approprié en place pour la protection sociale | Un Programme global de protection sociale en place | Rapport préliminaire sur les interventions en matière de protection sociale | Publication d'un rapport final sur les interventions et les impacts en matière de protection sociale | Evaluation de la performance en matière de protection sociale |
| Eau et assainissement | <ul style="list-style-type: none"> - Système de planification axée sur les résultats, de suivi et d'évaluation opérationnel - Lois et normes régissant la gestion des ressources en eau adoptées - Plan de gouvernance et d'investissement en matière de gestion intégrée des ressources en eau et développement (GIRE & D) en place | <ul style="list-style-type: none"> - Plan directeur national WATSAN élaboré, approuvé et opérationnel - Plans directeurs en matière d'eau pour tous les districts disponibles - Cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la loi et des normes sur l'eau et des stratégies de gestion des ressources en eau disponibles | Stratégie pour la décentralisation efficace de la gestion des ressources en eau vers les gouvernements locaux | | Evaluation globale de la performance du Secteur de l'eau et de l'assainissement |
| Renforcement des capacités | Politique de gestion de la fonction publique, Politique et stratégie de développement des compétences et Stratégie de la création d'emplois opérationnelles | Code du travail adopté par le Parlement, Politique et stratégie de santé et de sécurité adoptées par le Conseil des Ministres | Politique de rémunération élaborée | | |
| Justice | <ul style="list-style-type: none"> - Conception et développement d'un SIG et d'un système de suivi et d'évaluation pour le secteur - Elaboration d'une approche sectorielle (SWAP) pour JLOS - Création d'une Commission de réforme du droit - Elaboration d'un cadre et d'un système nationaux d'assistance juridique | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du SIG et des systèmes de suivi et d'évaluation - SWAP opérationnelle pour JLOS - Stratégie de réhabilitation des détenus en place | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur l'évaluation de la corruption en place - Revue du fonctionnement de l'assistance juridique | Revue de la Stratégie de réhabilitation des détenus | Evaluation de la performance de JLOS |
| Secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> - Réforme des lois fiscales et commerciales - Publication d'une politique de concurrence | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une politique sur les petites et moyennes entreprises et des programmes du développement coopératif. | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une politique de gouvernance d'entreprise. - Mise en place des tribunaux de commerce et formation des | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une loi et d'une politique sur le partenariat public et privé - Mise en œuvre des réformes | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre d'une politique de concurrence |

| | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | - Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de production et de diversification des exportations | - Mise en place d'une zone de libre-échange - Mise en œuvre des normes de qualité pour l'exportation de tous les produits d'exportation | juges en droit commercial. - Mise en place des parcs industriels régionaux et restructuration du parc industriel de Kigali | en matière d'investissements et fiscal | |
| Décentralisation | Evaluation globale des besoins en renforcement quinquennal des capacités du gouvernement local réalisée et acceptée par tous les intervenants | Plans globaux quinquennaux de renforcement des capacités du gouvernement local mis en oeuvre | Stratégie de décentralisation, plans d'action et interventions sensibles sont développés à l'aide des données de suivi et d'évaluation | Stratégie pour accompagner la troisième phase du processus de décentralisation mise en oeuvre | SIG efficace au niveau central et local |
| Science et Technologie | Le Fonds de diffusion des technologies est créé pour promouvoir le transfert de technologies appropriées en milieu rural et périurbain | Commission nationale de la science, de la technologie et de l'innovation mise en place | Centres d'excellence en sciences et en technologies mis en place dans six institutions publiques d'enseignement supérieur | Fonds de renforcement des capacités créé pour le financement des infrastructures humaines et physiques de recherche dans le secteur public et privé | Un centre ou un fonds créé pour appuyer la formation et la recherche sur les activités de développement au sein des entreprises à haute valeur ajoutée |
| Genre et inclusion sociale | Méthodologie d'audit social adoptée par tous les districts et les secteurs | Rapport annuel sur la situation du genre institutionnalisé avec l'année 2007 comme référence | | | |
| SIDA | Revue des dépenses publiques dans le domaine du VIH/SIDA | Mise en oeuvre de la politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA sur les lieux de travail par les employeurs (publics et privés). | Intégration des variables du VIH/SIDA dans de nouveaux travaux de recherche et dans l'analyse de données | | |

Remarque: A affiner lors des consultations

Tableau 7.4 Indicateurs de deuxième génération de l'EDPRS

| Indicateurs | Disponibles dans | | Source de données | Fréquence |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------|------------------------------------------|-----------|
| Mesure de surpeuplement | | | | |
| Expérience / perception de la corruption parmi les pauvres | | | Module DIAL d'enquête auprès des ménages | |
| Incidence du paludisme | | | | |
| Taux d'emploi pour les diplômés en 'EFTP (% de ceux qui sont employés travaillent dans les 6 mois de leur collation de grade) | | | | |
| Nombre d'enseignants du secondaire formés en science | | | | |
| % des écoles secondaires connectées à l'Internet | | | | |
| Pourcentage des élèves passant les examens nationaux au cycle de 3 ans du Tronc Commun obtenant une note moyenne d'au moins 50/100, résultats désagrégés par sexe (% des candidats) | | | | |
| Pourcentage des élèves passant les examens nationaux de la sixième année secondaire obtenant une note moyenne d'au moins 50/100, résultats désagrégés par sexe (% des candidats) | | | | |
| % des routes de districts classées réhabilitées | | 75 | MININFRA | |
| Superficie équipée de services pour l'habitat (hectares) | | 10,000 | MININFRA | |

Remarque: A affiner lors des consultations

7.2.2 Utilisation du système d'indicateurs de l'EDPRS pour fournir une base évidente pour les politiques: quelques exemples

7.10 Un système de suivi est de peu de valeur si ses indicateurs ne sont pas utilisés dans l'élaboration des politiques. Cette section décrit la façon dont le cadre de suivi de l'EDPRS peut être appliqué en utilisant les indicateurs pour poser et répondre à une série de questions liées à la politique. Dans le traçage de cette séquence de questions et de réponses, la relation entre le cadre de suivi de l'EDPRS, les cadres logiques sectoriels et d'autres sources d'information devient apparente.

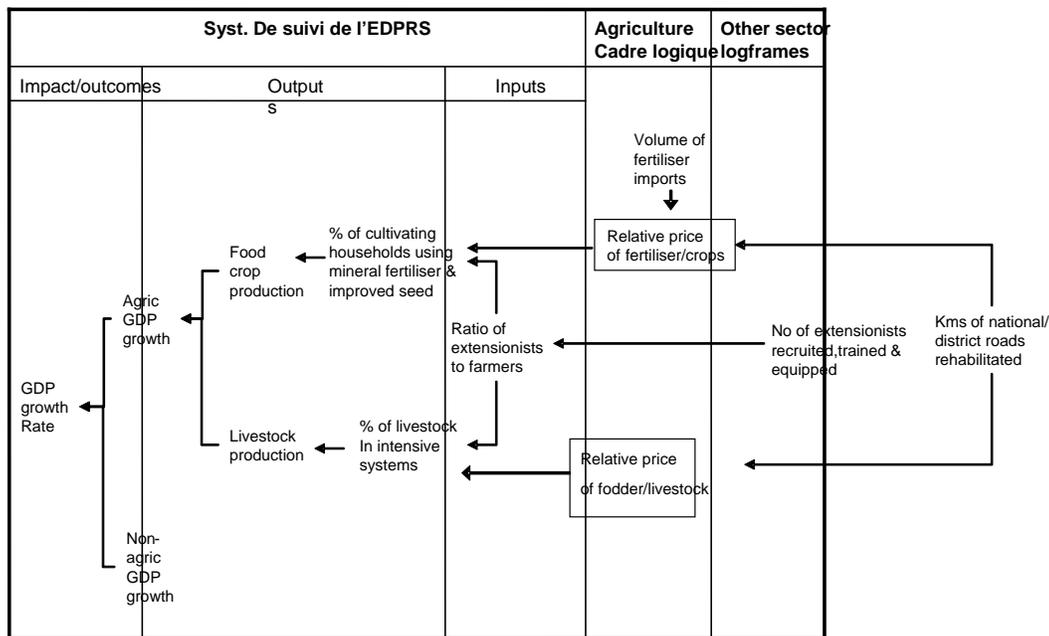
7.11 Supposons que le taux de croissance du PIB (un indicateur de résultat dans le tableau 7.1) se situe à un niveau inférieur au taux prévu pour le scénario de l'EDPRS de 7,6% en 2009. En cherchant à découvrir la raison pour laquelle cela a eu lieu, il est utile d'examiner d'abord l'ensemble des taux d'investissement (un indicateur d'extrant dans le tableau 7.2). Si cela a également diminué, alors la réponse à la question de savoir pourquoi la croissance a ralenti est susceptible d'être associée à la plus faible taux d'investissement. Dans ce cas, les personnes chargées du suivi de l'EDPRS devraient examiner si les taux d'investissement public et privé ont baissé. Si le taux d'investissement public a augmenté alors que le taux d'investissement privé a baissé, il faudrait se préoccuper de savoir si le problème se pose au niveau de la demande ou de l'offre de l'investissement privé. Les facteurs qui freinent la demande pour les investissements comprennent les taux d'intérêt réels plus élevés, l'appréciation du franc rwandais (pour les exportateurs) ou une incapacité à prendre une action politique qui réduit les coûts de transaction des entreprises ou crée un climat plus favorable aux entreprises (voir les indicateurs intermédiaires Tableau 7.2). Du côté de l'offre, les investissements privés ont chuté en raison de la réévaluation du risque pour les emprunteurs par les banques.

7.12 Toutefois, si le taux d'investissement global n'a pas baissé, les raisons du ralentissement de la croissance peuvent se situer au niveau sectoriel. Dans ce cas, il est utile de commencer par comparer les performances de l'agriculture avec des produits non agricoles (Figure 7.2). Si la croissance agricole a diminué, les personnes chargées du suivi de l'EDPRS devraient examiner si la production des cultures et de l'élevage a également été touchée. Supposons que la production animale a continué à s'accroître rapidement mais que la production agricole ne s'est pas accrue comme prévu. L'attention devrait se focaliser sur le fait de savoir si les agriculteurs utilisent les engrais et des semences améliorées (un indicateur d'extrant dans le Tableau 7.2). S'il n'y a pas de preuves de l'amélioration de l'intensification agricole, la raison peut être les prix des engrais relativement élevés (un indicateur d'information sur le marché dans la Figure 7.2), qui est due en partie à la lenteur des progrès dans la remise en état des routes nationales et des districts (Un indicateur d'extrant dans le cadre logique des infrastructures illustré à la Figure 7.2), ou un échec à augmenter le nombre de vulgarisateurs par agriculteur (un indicateur d'extrant du cadre logique du secteur agricole dans la Figure 7.2).

7.13 Ces exemples montrent comment les indicateurs de résultats, d'extrants et d'intrants dans les Tableaux 7.1 et 7.2 ainsi que les actions politiques énumérées dans le Tableau 7.3 peuvent être utilisées pour identifier une séquence de causalité d'actions (et inactions) dans le Secteur public et entre les secteurs public et privé. Une fois identifiée, cette séquence peut apporter une importante base de preuves pour l'évaluation et l'amélioration de la politique actuelle.

Figure 7.2 Indicateurs et cadres logiques sectoriels de l'EDPRS

Liens entre les indicateurs d'EDPRS, cadres logiques sect



7.2.3 Rapport sur le cadre de suivi

7.14 Pour faire le suivi de la mise en œuvre de l'EDPRS au niveau sectoriel, les différents ministères préparent un rapport annuel décrivant le niveau de leur performances par rapport aux objectifs déclarés dans la Matrice de suivi des performances et des politiques de l'EDPRS. Ces rapports annuels devront énumérer tous les objectifs déclarés, et procéder à une évaluation au cas par cas pour voir si les progrès sont en bonne voie vers la réalisation de chacune des cibles et des politiques énoncées dans les chapitres sectoriels dans le présent document de l'EDPRS. Avec l'évolution du système, les secteurs peuvent décider de modifier leurs indicateurs (utiliser plus facilement ou fréquemment les données disponibles ou les indicateurs qui reflètent mieux

les objectifs de la politique), mais cela pourra se faire dans le cadre des revues sectorielles conjointes.

7.15 Les informations peuvent ne pas être disponibles pour chaque indicateur sur une base annuelle. Toutefois, un ministère devrait toujours être en mesure de fournir un jugement pour révéler si, sur base de toutes les actions qu'il a entreprises, les progrès sont en cours.

7.16 La Figure 7.3 fournit un exemple d'un format adapté pour la présentation des rapports sectoriels. L'idée est que, pour chaque indicateur de performance clef, le secteur devra fournir une description des progrès réalisés à ce jour avec une explication sur la raison pour laquelle la performance a été limitée ou les progrès ont été lents si tel est le cas. Les feux de signalisation dans cette figure visualisent les informations de manière très accessible et facile. La couleur du feu de signalisation représente le code des niveaux de de progrès: le vert indique « sur la bonne voie », l'ambre signifie « trop tôt pour se prononcer » et le rouge indique « hors piste ». Il s'agit essentiellement d'une carte de rapport qui résume les progrès réalisés dans le secteur d'une manière accessible aux non techniciens.

Figure 7.3 Rapports par feux de signalisation pour le suivi des progrès vers les objectifs sectoriels de l'EDPRS

| Indicateur (Exemples) | Progrès (Description et évaluation des progrès) | Indicateurs de progrès par «feux de signalisation» |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Scolarisation nette à l'école primaire | Le taux net de scolarisation primaire est passé de 72% en 2000 à 90% en 2006 et est en bonne voie pour atteindre la cible de 100% pour 2010. Le défi consiste à maintenir le taux à ce niveau et à améliorer la qualité de l'éducation. | <i>En bonne voie biragenda neza</i> |
| Coefficient de Gini d'inégalité de revenus | Le coefficient de Gini est passé à 0,50 en 2006, contre 0,47 en 2000. Même avec des efforts concertés, il est peu probable que la cible de 2010 de 0,40 soit atteinte. | <i>Hors piste ntibigenda neza</i> |
| Taux de croissance démographique | Le taux de croissance démographique est tombé de 2,9% en 2000 à 2,6% en 2006. Bien que la cible de de 2010 de 2,4% est à portée de main, les niveaux réels de la population sont loin de la cible et une réduction plus rapide de la croissance démographique serait souhaitable. | <i>Trop tôt pour se prononcer bikeneye gukurikiranwa</i> |

7.17 La distinction entre les secteurs, les ministères et les districts mérite quelques éclaircissements. Dans le contexte du processus de décentralisation en cours, le rôle des ministères est réduit à l'élaboration des politiques et au suivi de la prestation des services tandis que la prestation réelle des services est de la responsabilité du gouvernement local. Les rapports par feux de signalisation sont basés sur la réalisation des objectifs sectoriels

et la production de ces rapports est de la responsabilité du ministère responsable dans le secteur. Alors que la responsabilité pour des actions spécifiques peut relever soit du ministère, du gouvernement local, ou même d'un autre ministère ou agence, le ministère de tutelle est chargé de veiller à ce que chaque agence remplisse sa part. Le ministère de tutelle est le gardien de ce secteur et donc porte la responsabilité globale de s'assurer de la réalisation des objectifs sectoriels.

7.18 Le rapport par feux de signalisation doit être produit à temps au début de l'année pour être examiné lors de la retraite du Gouvernement dans l'Akagera. Le rapport sera compilé par le MINECOFIN et par la suite publié sur le site web du MINECOFIN ainsi que dans les journaux nationaux. Il est prévu que le rapport devra également abordé lors de la Journée de la reddition des comptes publics.

7.2.4 Revues sectorielles conjointes

7.19 Le PRSP1 a introduit un processus de revues sectorielles conjointes (JSR) qui ont été intégrées dans la production du rapport sur les progrès annuels du PRSP. La portée et la profondeur des revues sectorielles conjointes se sont généralement élargis au cours de la mise en œuvre du PRSP et ont abouti à une évaluation participative et très large par chaque secteur en 2006.

7.20 Les revues sectorielles conjointes seront encore ancrées dans le calendrier annuel d'activités de tous les secteurs, avec un accent particulier sur l'analyse des informations sur l'exécution du budget. Afin de maximiser l'utilité pour le processus budgétaire annuel, les revues sectorielles conjointes devront se pencher sur la performance de chaque programme budgétaire plus particulièrement sur le niveau auquel la contribution attendue aux différents objectifs du secteur est en cours de réalisation. De cette manière, l'EDPRS a mis en place la fondation pour l'exécution du budget, même si d'autres travaux seront nécessaires pour cartographier clairement les indicateurs les plus utiles des cadres logiques aux différents programmes budgétaires.

7.21 Les revues conjointes sectorielles permettront également d'examiner le rôle et l'impact de l'aide extérieure en vue de favoriser une compréhension commune des progrès réalisés et des limitations dans l'utilisation efficace de l'aide et de s'accorder sur les actions de la part des donateurs et du gouvernement visant à s'assurer de l'impact maximal de l'aide. De telles discussions jouent un rôle important dans la promotion de la responsabilité mutuelle dans le cadre des relations de l'aide entre le GR et les donateurs.

7.3 Implications pour le système statistique

7.22 Le système de suivi de l'EDPRS n'est aussi efficace que les données dont il se nourrit. Les informations quantitatives sont tirées des enquêtes et des recensements menées par l'Institut national des statistiques du Rwanda (NISR) et des systèmes de

données de routine des Ministères de tutelle. Les informations qualitatives sont générées par le processus *ubudehe* et d'autres types d'évaluation participative de la pauvreté.

7.23 Le NISR a un rôle clef à jouer dans le renforcement et l'élaboration du système de suivi de l'EDPRS. En cherchant continuellement à améliorer les statistiques officielles du pays, il fournira une bonne base de preuves pour l'élaboration des politiques et la vérification des résultats. Idéalement, la mission du NISR devrait s'étendre au-delà des enquêtes et des recensements pour inclure l'exercice du contrôle de la qualité des informations recueillies par les ministères concernés, qui sont souvent le maillon faible de la chaîne des données. L'élaboration des SIG des ministères et de les relier entre les niveaux central et local sera donc d'une importance primordiale.

7.24 Le NISR sera, en collaboration avec les organisations de la Société civile dûment qualifiées, la principale source de suggestions pour la deuxième génération d'indicateurs. Il faudra pour cela que tous les plans à long terme pour le développement du système de suivi soient pleinement intégrés dans la stratégie nationale du Rwanda pour le développement de la statistique (NSDS).

7.25 En collaboration avec les agences onusiennes, le GR est en train de développer le *Rwanda Devinfo* en tant que base de données nationale pour la gestion des données de suivi du GR. Le *Rwanda Devinfo* offrira un mode d'organisation, de stockage et de la prévisualisation des données d'une manière cohérente et harmonisée. Ainsi, il facilitera le partage d'informations entre les institutions gouvernementales et les utilisateurs ainsi qu'avec les partenaires au développement et d'autres institutions de recherche. La base de données comprendra les indicateurs standard tels que ceux définis par la Vision 2020 et les Objectifs de développement du Millénaire, conjointement avec d'autres indicateurs spécifiques définis dans les cadres de suivi et d'évaluation des stratégies sectorielles.

7.4 Evaluation des interventions de l'EDPRS

7.26 L'évaluation de l'impact des actions publiques est plus complexe que le suivi d'une série d'indicateurs. Ceci est dû au fait qu'il faut isoler l'impact de causalité d'une intervention particulière sur un résultat de tous les autres facteurs déterminants de ce résultat. Par exemple, un programme qui fournit des suppléments alimentaires pour les nourrissons dans les ménages pauvres a pour but d'améliorer leur état nutritionnel et à réduire la mortalité infantile. Toutefois, la mortalité infantile et l'état nutritionnel peuvent également dépendre de l'éducation de la mère, de l'accès à l'eau potable et de la distance à la clinique de santé la plus proche.

7.27 Dans le but d'identifier et de quantifier l'impact du programme, il est nécessaire d'évaluer ce que les résultats au sein d'un groupe de ceux qui bénéficient de l'intervention aurait été en l'absence de l'intervention¹². Malheureusement, cet hypothétique état de

¹² Ceux qui bénéficient des interventions sont connus comme le groupe de traitement alors que les non bénéficiaires servant de base de comparaison sont constituent le groupe de contrôle. Le groupe de contrôle offrent le contrefactuel.

choses ne peut pas être directement observée, et il est donc nécessaire de choisir un groupe de contrôle pour servir de contrefactuelle.

7.28 Une variété de techniques sont disponibles pour effectuer l'évaluation de l'impact, mais ils partagent certaines caractéristiques communes. Premièrement, une stratégie d'évaluation devrait être acceptée et conçue avant que l'intervention ne survienne. Cela permettra de déterminer la nature des techniques à utiliser et des données à recueillir à une date donnée. En l'absence d'une idée sur l'évaluation jusqu'après que l'intervention ait commencée, certaines stratégies d'évaluation peuvent ne plus être disponibles.

7.29 Deuxièmement, toutes les stratégies d'évaluation exigent une enquête de base des bénéficiaires sélectionnés et le groupe de contrôle avant que l'intervention ne survienne. Ceci constitue un cadre de référence pour comparer les résultats après l'intervention entre les groupes de traitement avec ceux du groupe de contrôle. Après le début de l'intervention, les enquêtes du panel de suivi des deux groupes sont menées pour mesurer la façon dont les résultats de l'intérêt, tels que la mortalité infantile ou la nutrition de l'enfant changent au fil du temps. Troisièmement, toutes les évaluations d'impact rigoureuses exigent une expertise technique en matière de statistiques.

7.30 La conception idéale d'une stratégie d'évaluation exige un travail aléatoire pour le groupe de traitement et de contrôle. Cela est rarement possible d'entreprendre pour plusieurs raisons. Cependant, il est des occasions où il est possible d'adopter une stratégie de randomisation. De telles occasions se présentent quand un nouveau programme est lancé, mais en raison de contraintes budgétaires et / ou administratives, il n'est pas possible de l'appliquer dans tout le pays pour une période d'une seule année. Si la sélection dans le programme est randomisée, alors ces zones exclues par hasard du programme initialement peuvent servir de groupe de contrôle jusqu'à ce qu'elles soient couvertes par l'intervention.

7.31 Il peut être possible de procéder à une évaluation randomisée de l'impact de la Vision 2020 *Umurenge*. À l'heure actuelle, ce programme est dans une phase pilote au cours de laquelle chaque district a choisi son *umurenge* (secteur) le plus pauvre à y participer. Quoique ces 30 secteurs n'aient pas été choisis au hasard, il serait possible d'évaluer le pilote en utilisant les techniques correspondant à la propension client, aussi longtemps que les informations relatives aux études de référence sont disponibles pour tous les secteurs avant le début de l'intervention. La randomisation pourrait ensuite être utilisée pour sélectionner la date de l'entrée pour les autres 386 secteurs dans le programme. S'il a fallu un minimum de deux ans pour la Vision 2020 *Umurenge* pour réaliser une couverture nationale, cela offrira une occasion de réaliser une évaluation d'impact rigoureuse.

7.32 Le modèle d'évaluation décrit ci-dessus est actuellement utilisé pour évaluer l'impact des contrats de performance pour les services généraux en matière de santé, de VIH et de SIDA au Rwanda. En 2001, une phase pilote a débuté en neuf districts. La mise en œuvre de ce programme au niveau national a commencé au milieu de 2006 dans

douze districts choisis au hasard et la couverture de l'ensemble du pays se réalisera d'ici 2008. Les douze districts sélectionnés dans le programme en 2006 sont le groupe de traitement tandis que les neuf districts qui ne sont pas couverts par le programme jusqu'en 2008 agissent comme un groupe de contrôle pendant deux ans (2006-2008).

ANNEXE 1: ANNEXE AU CHAPITRE 1

Groupes de travail sectoriels de l'EDPRS

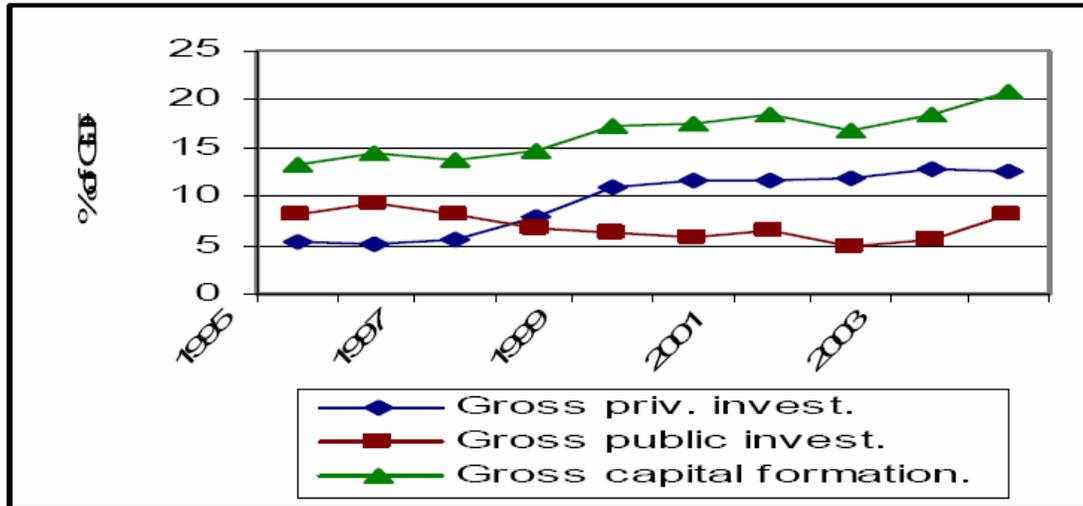
| Thème / Groupe de travail sectoriel | Institution gouvernementale responsable (Présidence) | Donateur responsable (Co-présidence) | Autres institutions participantes * |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Thème 1: Croissance économique, Développement du Secteur privé et Infrastructure</i> | | | |
| 1.1 Croissance économique et développement du Secteur privé | MINECOFIN | Banque mondiale | BNR, RRA, SFB, MINICOM, MINAGRI, HIMO, OIT, CESTRAR RIEPA, BRD, OCIR Thé/Café, ORTPN, CAPMER, FRSP MINITERE, Electrogaz, RITA, KIST, TIG, CDF, MVK & 4 Provinces |
| 1.2 Développement du Secteur privé | MINICOM | USAID | |
| 1.3 Infrastructure: | MININFRA | CE | |
| Energie Transport TIC Habitat et urbanisation | | Banque mondiale EC PNUD Coopération allemande | |
| 1.4 Promotion de l'emploi et Renforcement des capacités | MIFOTRA | Banque mondiale | HIDA, HIMO, MINICOM, RIAM |
| <i>Thème 2: Développement rural</i> | | | |
| 2.1 Agriculture et élevage | MINAGRI | Banque mondiale | MINITERE, MINALOC (CDF), MININFRA, MINICOM, HIMO, TIG, OCIR Thé/Café, MIFOTRA REMA, MINAGRI, MVK |
| 2.2 Environnement et Gestion de l'utilisation des terres | MINITERE | PNUD | |
| <i>Thème 3: Développement humain</i> | | | |
| 3.1 Education, Recherche & Développement | MINEDUC | DFID | RITA, MIJESPOC, KIST, NUR, Universités CNLS, RAMA, Mutuelles de Santé, PNLN, NISR MININFRA, |
| 3.2 Santé, Nutrition, Population & VIH/SIDA | MINISANTE | Belgique | |
| 3.3 Eau & Assainissement | MINITERE | BAD | |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.4 Protection sociale | MINALOC | DFID | MINISANTE, MINAGRI, Electrogaz, REMA, MINEDUC HIMO, MIGEPROF, FARG, MINEDUC, MINISANTE |
| 3.5 Science, Technologie & Innovation | MINISTR | DFID | |
| 3.6 Jeunes, Culture & Sports | MIJESPOC | | |
| <i>Thème 4: Bonne Gouvernance</i> | | | |
| 4.1 Justice, Réconciliation, Loi & Ordre | MINIJUST | PNUD | MININTER, MINAFFET, MINADEF, Cour suprême, <i>gacaca</i> , NURC, NHRC, RDRC, Ombudsman, Parquet général, TIG |
| 4.2 Sécurité | MINADEF | | MINIJUST, MININTER, MINAFFET, NSS |
| 4.3 Décentralisation, Participation des citoyens, Autonomisation, Transparence & Reddition des comptes | MINALOC | Pays-Bas | MININFOR, RALGA, MVK & 4 Provinces |
| <i>Groupe multidisciplinaire sur des questions transversales</i> | | | |
| Environnement, Genre, VIH/SIDA, Inclusion sociale, Jeunes | MINECOFIN | DFID & PNUD | HIDA, RIAM, MINEDUC, MIJESPOC, Conseil national des femmes, CNLS, MINALOC, MIGEPROF, MIFOTRA |

Remarque: * Les Districts, la Société civile, le Secteur privé, le Parlement, la Primature et le MINECOFIN sont représentés dans chacun des Groupes de travail sectoriels.

ANNEXE 2: ANNEXE AU CHAPITRE 2

Figure A2.1: Parts du secteur public et privé dans la formation brute de capital fixe



Source: World Bank (2007)

Figure A2.2: Performance de la balance des paiements du Rwanda

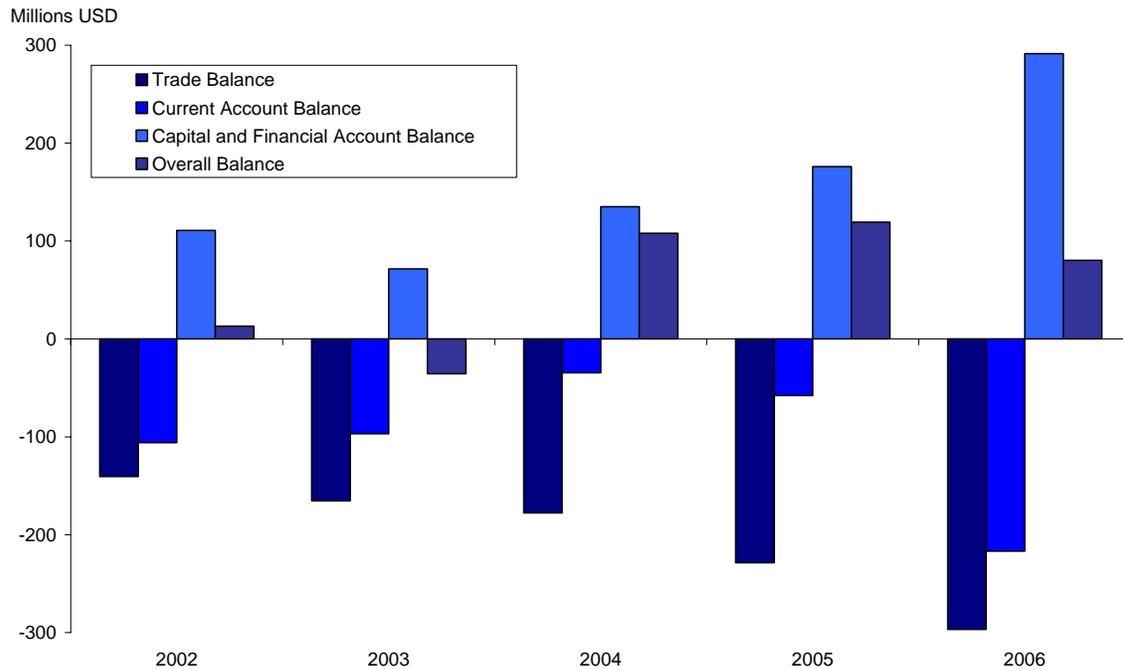


Tableau A2.1: Balance des paiements

| Millions d'USD | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Balance commerciale | -140.6 | -165.4 | -177.9 | -228.7 | -296.7 |
| Exportations (FAB) | 67.4 | 63.3 | 98.1 | 125 | 142.7 |
| Café | 14.6 | 15 | 32.2 | 38.3 | 54 |
| Thé | 22 | 22.5 | 21.6 | 24.4 | 32.1 |
| Importations (FAB) | -207.9 | -228.7 | -275.9 | -353.6 | -439.4 |
| Balance des transactions courantes | -105.9 | -96.8 | -34.7 | -57.8 | -216.8 |
| Balance générale | 12.8 | -35.7 | 107.9 | 119.2 | 80.1 |

Tableau A2.2: Ménages agricoles recourant à l'utilisation de différents intrants par quintile (%)

| Intrants agricoles | Enquêtes | Quintile des dépenses | | | | | Total |
|-------------------------|----------|-----------------------|------|------|------|---------------|-------|
| | | Le plus bas | 2ème | 3ème | 4ème | Le plus élevé | |
| Engrais organique | EICV 1 | 0.9 | 1.1 | 2.8 | 3.5 | 5.6 | 2.6 |
| | EICV 2 | 3.7 | 6.9 | 8.1 | 7.0 | 10.6 | 7.1 |
| Engrais chimique | EICV 1 | 1.8 | 3.2 | 7.1 | 7.8 | 11.8 | 6.0 |
| | EICV 2 | 6.6 | 9.3 | 11.4 | 15.9 | 17.4 | 11.9 |
| Main d'oeuvre | EICV 1 | 6.7 | 13.7 | 25.2 | 38.4 | 58.6 | 26.5 |
| | EICV 2 | 16.6 | 34.4 | 47.8 | 63.9 | 77.9 | 46.7 |
| Semences | EICV 1 | 58.9 | 51.1 | 51.2 | 49.9 | 41.4 | 51.1 |
| | EICV 2 | 71.4 | 73.6 | 73.4 | 70.6 | 65.6 | 71.2 |
| Sacs et conditionnement | EICV 1 | 10.0 | 14.6 | 19.2 | 20.3 | 28.1 | 17.8 |
| | EICV 2 | 21.5 | 36.2 | 43.6 | 47.0 | 46.2 | 38.6 |
| Insecticide | EICV 1 | 3.9 | 8.1 | 14.2 | 14.8 | 21.1 | 11.8 |
| | EICV 2 | 10.3 | 21.4 | 29.6 | 33.6 | 39.2 | 26.2 |

Source: EICV2 (2007)

Tableau A2.3: Comparaison de la moyenne du rendement des cultures 1999-2003 (Mt/Ha).

| Rendement(Mt/Ha) | Rwanda | Burundi | Ethiopie | Tanzanie | Uganda | Moyenne africaine | Moyenne mondiale |
|------------------|--------|---------|----------|----------|--------|-------------------|------------------|
| Mais | 0.8 | 1.1 | 1.8 | 1.6 | 1.8 | 1.3 | 4.4 |
| Sorgho | 0.9 | 1.2 | 1.3 | 1.1 | 1.5 | 0.8 | 1.3 |
| Manioc | 6.1 | 9.0 | n.a | 10.2 | 13.2 | 8.9 | 10.6 |
| Patate douce | 5.8 | 6.5 | 9.6 | 1.9 | 4.4 | 4.6 | 14.9 |
| Pommes de terre | 8.0 | 2.6 | 9.1 | 6.9 | 7.0 | 7.7 | 16.3 |
| Plantains | 6.5 | 5.2 | 16.0 | 2.2 | 5.9 | 5.6 | 6.3 |
| Haricot | 0.7 | 0.9 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.7 |
| Petit pois | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.4 | 0.6 | 0.7 | 1.7 |
| Café | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 0.4 | 0.7 | 0.5 | 0.7 |
| Thé | 1.3 | 0.8 | 1.0 | 1.3 | 1.9 | 1.9 | 1.3 |

Source: World Bank Country Economic Memorandum (CEM), calculs de FAOSTAT, 2005.

Tableau A2.4: Engagement des ménages dans les activités de reboisement, par quintile

| Quintile | Population rurale vivant dans des communautés pratiquant le reboisement (%) | | Moyenne en hectares plantés ¹ | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------|-------|
| | EICV1 | EICV2 | EICV1 | EICV2 |
| Le plus bas | 41.2 | 62.0 | 4.8 | 12.4 |
| Deuxième | 39.2 | 59.9 | 5.0 | 12.4 |
| Troisième | 40.3 | 56.3 | 5.4 | 12.0 |
| Quatrième | 40.1 | 58.2 | 4.2 | 12.1 |
| Le plus élevé | 37.4 | 62.1 | 3.9 | 13.2 |
| Total | 39.8 | 59.6 | 4.7 | 12.3 |

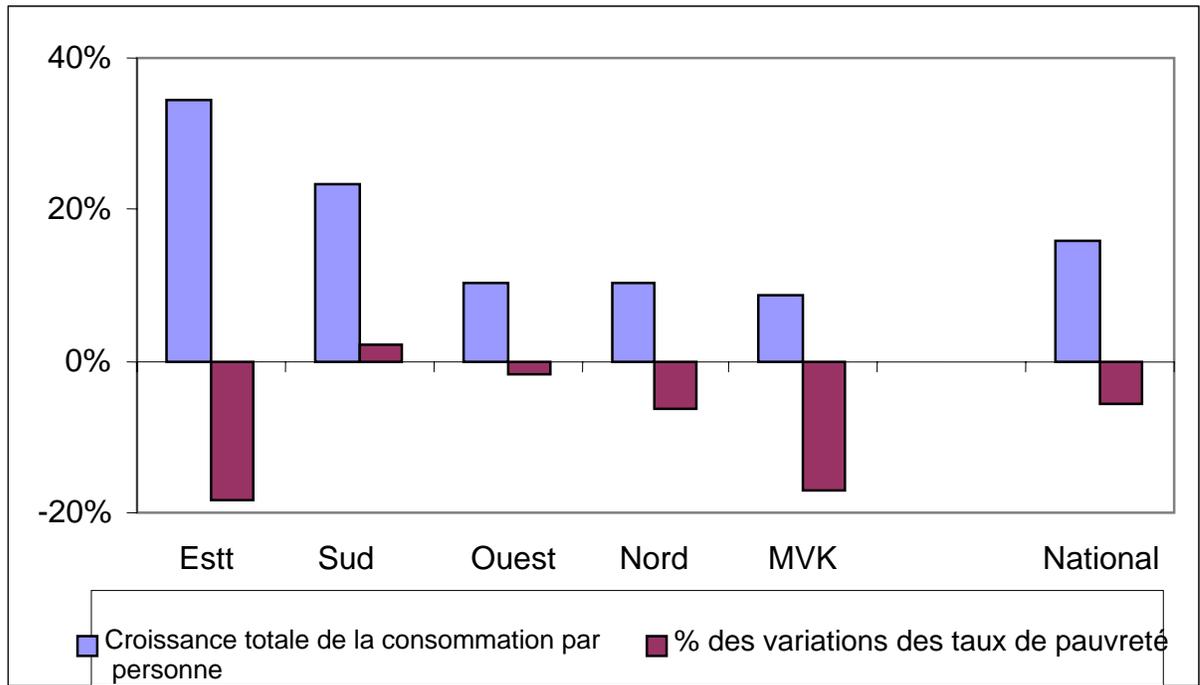
Source: Résultats de l'enquête EICV2. Remarque: (1) Les données se rapportent aux communautés qui ont fait le reboisement.

Table A2.5: Taux de pauvreté, part des pauvres et coefficient de Gini par province

| | Taux de pauvreté (%) | | Part des pauvres (%) | | Taux de pauvreté extrême (%) | |
|------------------------------|----------------------|-------------|----------------------|--------------|------------------------------|-------------|
| | EICV1 | EICV2 | EICV1 | EICV2 | EICV1 | EICV2 |
| <i>Par province</i> | | | | | | |
| Ville de Kigali | 24.4 | 20.2 | 4.1 | 3.4 | 15.4 | 11.1 |
| Province du Sud | 65.8 | 67.3 | 27.1 | 30.2 | 45.9 | 47.2 |
| Province de l'Ouest | 63.1 | 62 | 24.9 | 26.3 | 41.8 | 40.9 |
| Province du Nord | 66.9 | 62.7 | 23.5 | 20.3 | 47.2 | 40.8 |
| Province de l'Est | 61.8 | 50.4 | 20.4 | 19.7 | 41.7 | 28.7 |
| <i>Par ancienne province</i> | | | | | | |
| Ville de Kigali | 16.1 | 13 | 2.2 | 1.7 | 8.4 | 6.3 |
| Kigali Ngali | 70.7 | 46.5 | 11.9 | 8.4 | 54.0 | 26.4 |
| Gitarama | 53.8 | 56.5 | 9.4 | 9.9 | 34.5 | 31.2 |
| Butare | 73.5 | 70.6 | 10.0 | 11.4 | 52.5 | 53.4 |
| Gikongoro | 76.1 | 79.2 | 8.0 | 9.1 | 56.5 | 62.9 |
| Cyangugu | 63.9 | 61.4 | 8.0 | 7.3 | 45.2 | 40.9 |
| Kibuye | 73.1 | 64.5 | 6.9 | 6.7 | 47.1 | 41.7 |
| Gisenyi | 54.9 | 61.8 | 8.7 | 11.5 | 36.0 | 42.3 |
| Ruhengeri | 71.2 | 64.5 | 13.7 | 11.3 | 49.4 | 41.1 |
| Byumba | 64.7 | 67.2 | 9.9 | 9.9 | 43.8 | 43.3 |
| Umutara | 53.7 | 45.4 | 3.7 | 4.7 | 33.2 | 24.1 |
| Kibungo | 53.7 | 50.3 | 7.6 | 8.1 | 33.2 | 30.1 |
| National | 60.4 | 56.9 | 100.0 | 100.0 | 41.3 | 36.9 |

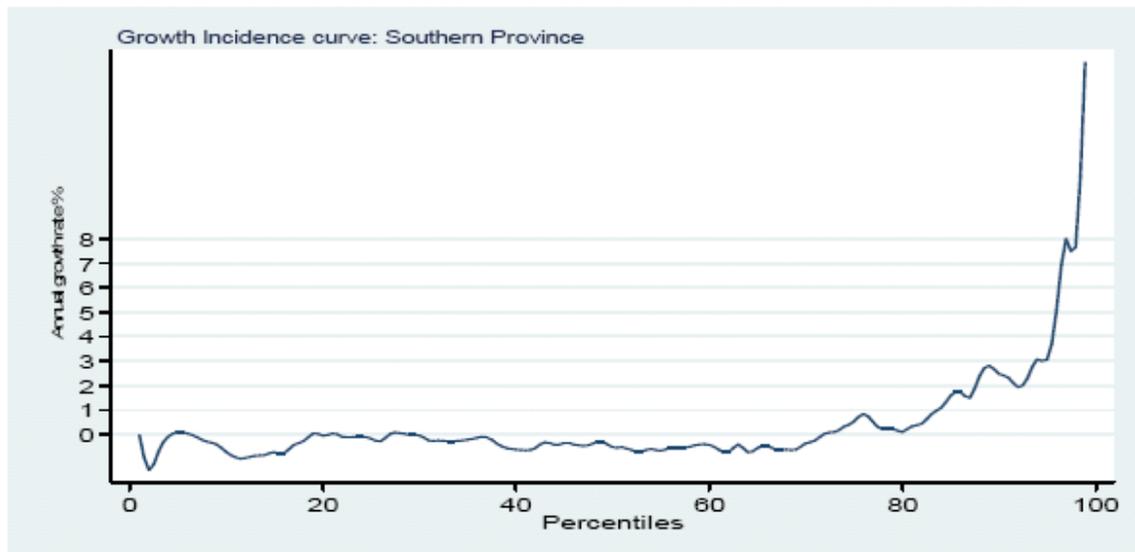
Source: Enquêtes EICV1 et EICV2.

Figure A2.3: Croissance et pauvreté par province, variation en pourcentage total en 2000/01 - 2005/06



Source: Analyse de Minecofin sur base des données EICV.

Figure A2.4: Courbe de l'incidence de la croissance, Province du Sud



Remarque: La courbe montre la variation en pourcentage du revenu réel de chaque percentile de la distribution des revenus.

Source: MINECOFIN (2007b).

Tableau A2.6: Part de la population, situation de pauvreté et lieu de résidence des groupes vulnérables

| Type du ménage vulnérable | | Part de la population (%) | Taux de pauvreté (%) | Lieu de résidence rural/urbain (%) | |
|---------------------------|---------|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|
| | | | | Rural | Urbain |
| Dirigé par une femme | 2000/01 | 27.6 | 66.3 | 16.9 | 83.1 |
| | 2001/02 | 23.4 | 60.2 | 17.3 | 82.7 |
| Dirigé par un veuf | 2000/01 | 22.0 | 67.7 | 15.9 | 84.1 |
| | 2001/02 | 18.7 | 59.9 | 16.0 | 84.0 |
| Dirigé par un enfant | 2000/01 | 1.3 | 60.1 | 19.0 | 81.0 |
| | 2001/02 | 0.7 | 56.9 | 22.9 | 77.1 |

Source: Enquêtes EICV1 et ECV2.

Table A2.7: Occupation par sexe et situation de pauvreté (%)

| | Hommes | | Femmes | | Pauvres | | Non-pauvres | | National | |
|--------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|-------------|--------|----------|--------|
| | EIC V1 | EIC V2 | EIC V1 | EIC V2 | EIC V1 | EIC V2 | EIC V1 | EIC V2 | EIC V1 | EIC V2 |
| Professionnels | 2.4 | 2.6 | 1.5 | 1.5 | 0.5 | 0.4 | 3.9 | 3.8 | 1.9 | 2.0 |
| Autorités supérieures et grands directeurs | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.0 | 0.1 |
| Commis de bureau | 0.9 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.0 | 0.1 | 1.6 | 1.2 | 0.7 | 0.6 |
| Commerce et ventes | 3.3 | 6.5 | 2.3 | 5.4 | 0.8 | 3.2 | 5.6 | 9.1 | 2.7 | 5.9 |
| Secteur des services qualifiés | 3.4 | 7.2 | 2.4 | 4.1 | 0.4 | 2.5 | 6.3 | 9.2 | 2.8 | 5.5 |
| Agriculture et pêche | 83.5 | 71.2 | 92.4 | 86.3 | 96.4 | 88.9 | 77.1 | 68.2 | 88.6 | 79.6 |
| non qualifiés | 6.4 | 11.8 | 0.8 | 2.1 | 1.8 | 4.9 | 5.3 | 8.3 | 3.3 | 6.4 |
| <i>Total</i> | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |

Source: EICV1 & EICV2. Toutes personnes âgées de 16 et plus, travaillant au cours des 12 derniers mois

Table A2.8: Situation nutritionnelle des enfants (pourcentage des moins de 5 ans)

| | Incidence du retard de croissance | | Incidence de l'émaciation | | Incidence de l'insuffisance de poids | |
|--------|-----------------------------------|------|---------------------------|------|--------------------------------------|------|
| | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 |
| Hommes | 43.9 | 46.3 | 7.0 | 4.2 | 25.1 | 22.9 |
| Femmes | 41.2 | 44.4 | 6.5 | 3.6 | 23.4 | 22.1 |
| Urbain | 27.4 | 33.1 | 6.4 | 3.8 | 15.2 | 16.2 |
| Rural | 45.3 | 47.3 | 6.8 | 3.9 | 25.9 | 23.5 |
| Total | 42.4 | 45.3 | 6.8 | 3.9 | 24.5 | 22.5 |

Source: NISR (2005). Remarque: ces indicateurs sont calculés en comparant des mesures anthropométriques (le retard de croissance est mesuré par le rapport hauteur pour l'âge, l'émaciation par le rapport poids pour la taille et l'insuffisance de poids par le rapport poids pour l'âge) à celles d'une population de référence en bonne santé chez les moins de 5 ans.

Table A2.9: Enfants vaccinés (%)

| | Tous les vaccins | | Enfants recevant la dose finale (DPT3) | | BCG | |
|--------|------------------|------|----------------------------------------|------|------|------|
| | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 | 2000 | 2005 |
| Urbain | 77.0 | 71.0 | 86.5 | 84.9 | 98.3 | 96.5 |
| Rural | 75.8 | 75.8 | 85.9 | 87.8 | 96.8 | 97.6 |
| Total | 76.0 | 75.2 | 86.0 | 87.0 | 97.0 | 96.3 |

Source: EDS2 et EDS3. Remarque: Les données se rapportent au pourcentage des enfants âgés de 12-23 mois vaccinés.

Table A2.10: Taux net et brut de scolarisation primaire, par genre et lieu de résidence (%)

| | EICV1 | EICV2 |
|--|-------|-------|
|--|-------|-------|

| | Hommes | Femmes | Tous | | Hommes | Femmes | Tous |
|----------------------------|--------|--------|-------|--|--------|--------|-------|
| <i>Scolarisation nette</i> | | | | | | | |
| Villes de Kigali | 81.5 | 83.9 | 82.7 | | 89.8 | 91.0 | 90.4 |
| Autre milieux urbains | 75.5 | 72.8 | 74.1 | | 89.0 | 91.3 | 90.1 |
| Rural | 72.9 | 73.0 | 72.9 | | 84.0 | 86.2 | 85.1 |
| National | 73.7 | 73.7 | 73.7 | | 84.8 | 86.9 | 85.9 |
| <i>Scolarisation brute</i> | | | | | | | |
| Ville de Kigali | 107.4 | 118.3 | 112.8 | | 129.3 | 131.7 | 130.5 |
| Autres milieux urbains | 117.8 | 112.6 | 115.2 | | 149.4 | 149.7 | 149.6 |
| Rural | 111.2 | 108.7 | 109.9 | | 140.2 | 139.6 | 139.9 |
| National | 111.4 | 109.6 | 110.5 | | 140.4 | 140.0 | 140.2 |

Source: données des enquêtes EICV1 et EICV2. Remarque: Les taux nets de scolarisation montrent les enfants âgés de 7-12 ans déclarés scolarisés dans le primaire en tant que proportion de tous les enfants âgés de 7-12. Le taux brut de scolarisation montre les élèves de tout âge qui sont signalés être scolarisés dans le primaire en tant que proportion de tous les enfants âgés de 7-12 ans.

Table A2.11: Taux net de scolarisation secondaire, par sexe et lieu de résidence (%)

| | Hommes | EICV1 | | | EICV2 | | Tous |
|------------------------|--------|--------|------|--|--------|--------|------|
| | | Femmes | Tous | | Hommes | Femmes | |
| Ville de Kigali | 24.9 | 22.7 | 23.6 | | 29.2 | 29.0 | 29.1 |
| Autres milieux urbains | 7.4 | 11.3 | 9.3 | | 12.6 | 14.9 | 13.8 |
| Rural | 4.5 | 5.4 | 5.0 | | 8.9 | 7.0 | 7.9 |
| National | 6.2 | 7.5 | 6.9 | | 10.6 | 9.5 | 10.0 |

Source: Données des enquêtes EICV1 et EICV2. Remarque: Les taux nets de scolarisation des enfants âgés de 13-18 ans révélés être au secondaire en tant que proportion de tous les enfants âgés de 13-18 ans. Les chiffres ne comprennent pas les étudiants en formation professionnelle 'post primaire'.

REFERENCES

- African Peer Review Mechanism (2005) Country Review Report of the Republic of Rwanda, NEPAD.
- Evans, A, Piron, L.-H., Curran, Z. and Driscoll, R. (2006) Independent Evaluation of Rwanda's Poverty Reduction Strategy 2002-2005, Final Report, ODI/IDS.
- Hausmann, R., Rodrik, D. and Velasco, A. (2004) Growth Diagnostics: Determining the right policies for growth, Initiative for Policy Dialogue, Columbia University.
- International Monetary Fund (2007) Memorandum of Economic and Financial Policies, Washington, DC.
- MIFOTRA (2005) *Five Year National Action Plan for Promoting Youth Employment* (NAPPYE), Republic of Rwanda, Kigali.
- MINALOC (2006) Making Decentralised Service Delivery Work: Putting the people at the centre of service provision, Policy Note, Republic of Rwanda, Kigali.
- MINECOFIN (2007a) *EDPRS Poverty Analysis of Ubudehe*, Republic of Rwanda, Kigali.
- MINECOFIN (2007b) *EICV Poverty Analysis for Rwanda's Economic Development and Poverty Reduction Strategy*, Republic of Rwanda, Kigali.
- MINECOFIN (2007c) National Guide for Planning, Budgeting and Policy Review, Republic of Rwanda, Kigali.
- MINECOFIN (2007d) *Rwanda Financial Sector Development Program, Draft Report* (First Initiative), Republic of Rwanda, Kigali.
- MINECOFIN (2006) Rwanda's Poverty Reduction Strategy Evaluation Report, Republic of Rwanda, Kigali.
- National Institute of Statistics Rwanda (NISR) (2006) *Preliminary Poverty Update Report: Integrated Living Conditions Survey 2005/06*, Republic of Rwanda, Kigali.
- NISR (2005) *Demographic and Health Survey*, Republic of Rwanda, Kigali.
- NISR and World Food Programme (2006) *Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA)*, Republic of Rwanda, Kigali.
- Republic of Rwanda (2000) Rwanda Vision 2020, Ministry of Finance and Economic Planning, Kigali.

UNCTAD (2006) *Investment Policy Review Rwanda*, New York and Geneva.

UNDP (2007) *Rwanda: Human Development Report 2007*, New York, UNDP.

World Bank (2007) *Rwanda Country Economic Memorandum*, Washington, DC.

World Bank (2006) *Agricultural Policy Note: Promoting Pro-Poor Growth in Rwanda: Challenges and Opportunities*, Washington, DC.